



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

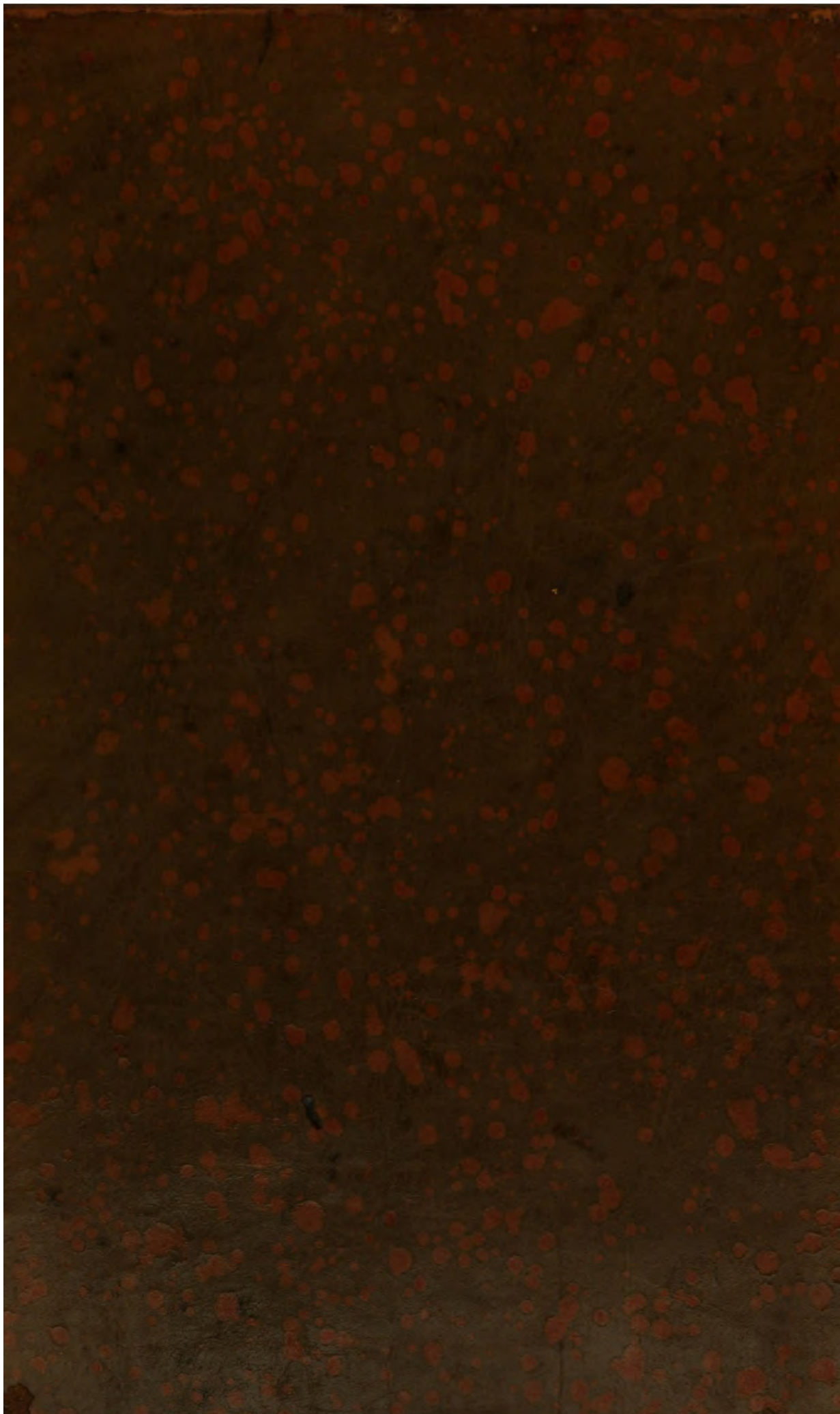
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

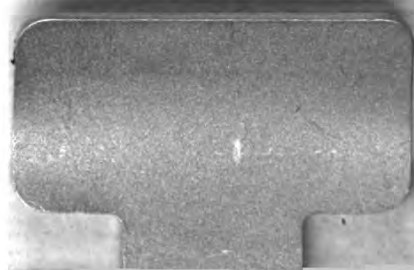
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



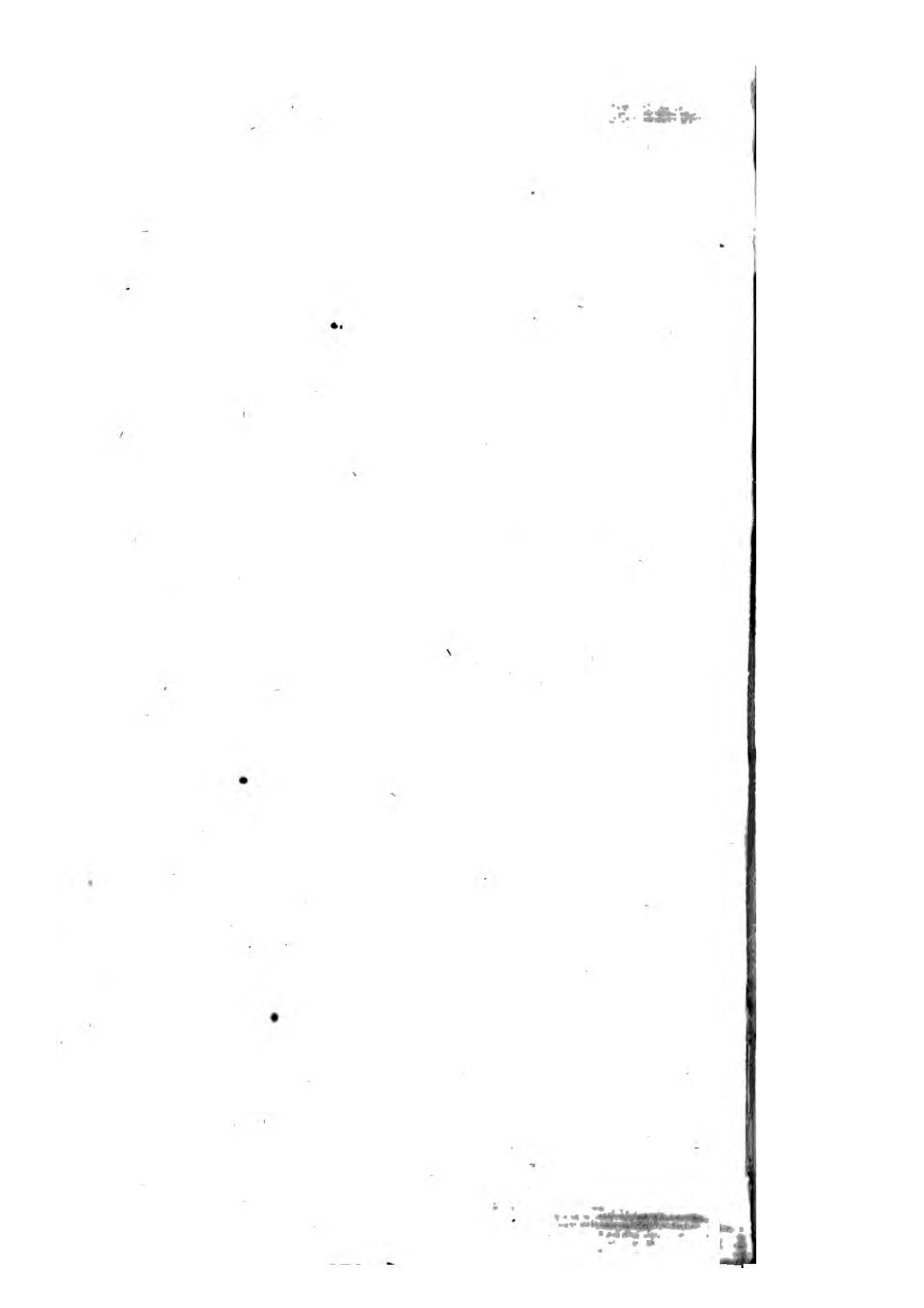
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Catalan-quei







10-10-10

10-10-10

BS. 8°  
A 205.

COLLECTION  
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

À L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLV.

CONTENANT *la suite des Mémoires*  
*de MICHEL DE CASTELNAU.*

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.



**I**L paroît chaque mois un Volume de cette Collection , auffi régulièrement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Soufcription pour 12 Volumes, à Paris , est de 54 liv. pour les nouveaux Soufcripteurs , à dâter du 1<sup>er</sup>. Décembre 1788 , & de 48 liv. pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poste , payeront de plus 7 liv. 4 fols.

Il faut s'adresser à M. CUCHET , Libraire , rue & Hôtel Serpente , à Paris ; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLV.

A LONDRES,

*Et se trouve à PARIS,*

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY



*Erreur essentielle à corriger au Tome 45<sup>e</sup>.*

**O**N prévient le Lecteur, qu'il s'est glissé une erreur de date dans l'ordre chronologique depuis la page 71 de ce volume jusqu'à la page 118 inclusivement. Au lieu de 1567, comme on l'a inféré mal à propos en marge de chacune de ces pages, le Lecteur est prié de substituer 1568. On ne s'est apperçu de cette faute typographique qu'au moment où la livraison du volume alloit se faire.

# M É M O I R E S

D E

MICHEL DE CASTELNAU,

S I E U R

D E M A U V I S S I E R E .

S U I T E D U Q U A T R I È M E L I V R E .

C H A P I T R E I I I .

*Advis des Huguenots aux Flamands sur l'arrivée du Duc d'Albe par le libelle intitulé ie Sacré Concile.*

*Requête des Religionnaires de Flandre pour abolir l'Inquisition. Leur association, leur devise & la raison du mot de Gueux à eux donné.*

*Liberté de Religion accordée en Flandre par la Duchesse de Parme.*

*Revoquée par ordre du Roy d'Espagne.*

*Retraite du Prince d'Orange qui veille à sa seureté.*

*Le Duc d'Albe passe avec une armée, d'Italie en Flandre par la France.*

*Tome XLV.*

A

*Les Huguenots continuent leurs soupçons de quelque intelligence, se préparent à la défensive & se plaignent par Manifestes.*

*Divers jugemens sur leur dessein de se saisir de la personne du Roy. Service du sieur de Castelnau Mauvissiere & de ses deux freres en cette occasion.*

1566. **E**T pour y remedier ils donnerent derechef advis à leurs Conféderez, tant par lettres, que par personnes de créance; & firent publier un petit livre intitulé *Sacré Concile*, qu'ils dedierent aux habitans du Pays-bas, par lequel ils étoient conviez de clorre les passages à l'armée du Duc d'Albe, autrement que bien-tost ils seroient à la servitude des Espagnols. Ce que les habitans du Pays-bas n'oserent ny voulurent entreprendre, dont ils se repentirent bien-tost après, comme aussi de n'avoir pas sçû juger, quand le Roy d'Espagne décerna ses lettres patentes pour exécuter le Concile de Trente (a), que c'elloit

(a) Ils eurent d'autant plus lieu de s'en repentir, que l'exécution des décrets du Concile de Trente les assujétissoit, par le fait même, aux loix de l'inquisition, puisque ces décrets déclaroient hérétiques tous les sectateurs de nouvelles opinions.

pour fortifier & tenir la main aux Inquisi- 1566.  
tions.

Alors s'assemblerent trois cens Gentils-hommes des plus entendus , à Bruxelles au mois d'Avril 1566. & présentèrent une Requête ( 8 ) à la Duchesse de Parme , afin d'oster l'Inquisition ; surquoy elle répondit qu'elle en avoit écrit au Roy d'Espagne , & en attendant la réponse il falloit surseoir les poursuites de l'Inquisition ; mais nonobstant cela , ces 300 Gentils-hommes firent confédération mutuelle avec ceux qui leur estoient favorables , de chasser l'Inquisition , & firent mouler quantité de medailles , esquelles y avoit deux mains accolées , & deux gobelets avec une besace , & de l'autre costé estoit aussi escrit ( PAR FLAMMES ET PAR FEU. ) Autres portoient les armoiries de Bourgogne , avec ces mots ( a ) , ( ESCU DE VIANE , ) & s'appelloient ces Conféderez les *Gueux* ; parce que l'un des Conseillers de la Duchesse de Parme , sur la difficulté que l'on faisoit d'accorder leur requête , dit que ce n'estoient que *des Gueux*. Lesquels voyans que les poursuites de l'Inquisition estoient relaschées , se résolurent de Prescher publiquement par les villes villages , & presque tout le Pays-

( a ) Lisez l'observation, n°. 8.



1566. bas ; entrèrent és Eglises , rompirent les images , & de-là vinrent aux armes , & se faisirent de quelques villes.

De sorte que la Duchesse & son Conseil s'y trouverent bien empeschez , & n'y pûrent apporter meilleur ny plus prompt remede , que de leur accorder des Temples pour prescher , & par ce moyen les prier de laisser les armes. Ce qui fut traité avec aucuns des Seigneurs & Conféderez , qui firent tant avec les peuples , qu'ils poserent les armes , & pour le surplus obéirent au Roy d'Espagne , & à ses Officiers , & Magistrats. Dequoy le Roy d'Espagne estant adverty fut fort irrité , & impatient de telle permission ; chose bien contraire au Conseil d'Espagne , & à l'Inquisition , pratiquée premierement contre les Maures , Sarrasins & Esclaves , qui autrement ne se pouvoient dompter.

Il manda lors à la Duchesse de Parme & à son Conseil , qu'il vouloit entierement , que les Edits fussent gardez , & que l'on fit punition des Sacrileges. Ce fut fait de quelques-uns , & les Presches ostez , ayant pour cet effet la Duchesse assemblé toutes les forces du Roy d'Espagne aux Pays-bas , pour courir sus aux Huguenots & mutins , lesquels voyant que la force leur manquoit , eurent leurs

recours à présenter nouvelles requestes à la 1566.  
 Duchesse pour avoir liberté de leur Religion,  
 ce qui leur fut entierement desnié : au con-  
 traire fut procedé contre ceux qui estoient  
 de la partie par confiscation, principalement  
 contre les Sacrileges. Qouy voyans, plusieurs  
 se bannirent eux mesmes, avec des Ministres  
 qui n'avoient plus permission de Prescher.

Lors le Prince d'Orange & ses freres, avec 1567.  
 le Comte de Brederode, qui portoient la  
 faction des Huguenots, se retirèrent, voyans  
 que les Comtes d'Egmont, d'Aremberg, le  
 sieur de Marquerive, & autres Seigneurs,  
 avoient pris (a) les armes pour la Duchesse  
 de Parme, afin de faire executer les Man-  
 demens du Roy.

C'estoit au mois May, auquel temps le  
 Duc d'Albe estoit dés-ja arrivé à Genes,  
 pour aller au Pays-bas avec l'armée qu'il  
 avoit dressée en Italie, lequel depuis passa  
 par la Bourgogne sans aucun contredit, ny  
 qu'aucun Allemand, Flamand, ou François  
 Huguenot se rémuast. Mais seulement les  
 Suiffes qui s'armerent, craignans que le Duc  
 de Savoye n'eust quelque intelligence avec  
 le Duc, pour entreprendre sur eux. Les Ber-  
 nois rendirent trois Baillaiges, qu'ils avoient

(a) Lisez l'observation, n°. 8.

1567. de long-temps occupez de la Duché de Savoie, & par ce moyen se rallierent avec le Duc, qui s'en contenta. La ville de Genève demanda secours aux Cantons de Berne & de Zurich, au Prince de Condé & Huguenots de France, plusieurs desquels volontaires y allerent, dont il ne fut point de besoin ; car ce n'estoit pas le dessein du Duc d'Albe d'affaillir Genève, parce qu'il avoit assez d'autres besognes taillées aux Pays-bas.

Où estant donc arrivé sans aucun peril, l'Admiral de Chastillon persuada (9) au Prince de Condé, & ceux de sa Religion en France, que les recrûës des compagnies de gens de pied, & la levée des Suisses n'estoit à autre fin, que pour ruïner les Huguenots, au mesme temps que l'armée Espagnole arriveroit en Flandre. Et pour cette cause l'Admiral & ses freres résolurent avec le Prince (10) qu'il falloit pourvoir à leurs affaires, & que celui-là estonneroit son compagnon, qui frapperoit ou s'armeroit le premier : mais qu'il falloit montrer auparavant que la necessité les contraignoit d'avoir recours aux armes. Ils firent donc imprimer (a) les raisons &

(a) Ce volume in-8°. , imprimé à Orléans chez Ribier 1567, sous le titre de *Requestes, protestations, lemonstrances & advertissemens faits par Mgr le Prince de*

causes qui les y pouvoient contraindre, se <sup>1567.</sup> plaignans que les Edits de Pacification subsequens & declaratifs de la volonté du Roy, estoient tellement rétranchés & inutiles, qu'il n'y avoit aucune paix assurée pour les Huguenots, ny chose qui en approchast, comme ils spécifierent par le menu. Et mesmement qu'au lieu d'assigner une ville en chaque Baillage ou Senechaussée, ce qui leur avoit esté auparavant accordé, leur estoit osté, comme à plusieurs Gentilshommes de n'admettre aux Preches autres que leurs sujets sur grandes peines : & avoit-on défendu les Synodes, qui estoit la chose la plus nécessaire pour entretenir la discipline de leur Religion : & que tous les Prestres, Moines, & Nonnains, mariez par la permission des Ministres, estoient contraints sur peine de Galeres aux hommes, & aux femmes de prisons perpetuelles, de quitter leurs mariages : que les traitez, parlemens, la ligue de Bayonne, la levée des Suisses, qui n'avoient point donné empeschement au Duc d'Albe d'aller en Flandre, avec une armée trop suspecte à l'Etat

*Condé & autres de sa suite, où l'on peut aisément connoître les causes & moyens des troubles & guerres présentes, contient les détails dont Castelnau énonce ici la substance.*

1567. de France, montroient assez que l'on les vouloit tous destruire & assassiner au despourvû. Protestans qu'ils estoient contrains d'user de la juste defence, que les Loix divines & humaines permettent, à ceux que l'on veut opprimer; pour défendre seulement leurs vies & leur Religion, & que l'on ne leur pouroit imputer les malheurs & calamitez que la guerre civile tire après soy.

Voilà sommairement les causes que les Huguenots alleguoient pour couvrir & servir de prétexte à la prise de leurs armes, qui estoient fort suspectes à plusieurs, qui disoient que combien que la juste defence contre la force & violence fust licite de droit divin & humain, & que l'on eust pû excuser les Huguenots de s'asseurer de quelques villes pour leurs defences contre les Catholiques (II), si est-ce qu'il n'y a point de loy suffisante pour declarer la guerre à son Roy, se vouloir saisir de sa personne avec une armée offensive; qui est autre chose que d'en faire une seulement défensive, & en cas d'extrême nécessité, & seulement pour conserver ceux qui ont toute bonne & sincere intention. Parquoy se sont trouvez plusieurs, mesme entre les Huguenots d'Allemagne (a), & des Ministres

(b) Dans le nombre des écrits qu'à ce sujet on

qui ont blasmé les Huguenots de France , 1567. d'avoir répris les armes en Septembre l'an soixante & sept, pour surprendre le Roy à Moncaux , & toute la Cour, comme l'on y pensoit le moins. A quoy il fut remedié par les moyens que je déduiray cy-après, où je ne fus pas inutile, ny deux de mes freres, l'un (a) desquels a esté depuis Capitaine des

publia alors contre les Protéstans, un de ceux qui fit le plus de sensation, fut celui qui est intitulé : *Exhortatio ad cunctos Galliae cives, ut sibi caveant a falsis sermonibus & libellis conjuratorum in Regem & ruinam Reipublicae Gallicae.* 1567. in-4°. Il en parut à la même époque une traduction, format in-8°, sous le titre d' *Advertissement à tous bons & loyaux sujets du Roy, &c., pour n'estre surprins & circonvenus par les propositions colorées, impostures, suggestions, &c., des conspirateurs à la pernicieuse & damnée entreprise faite & machinée contre le roi.* L'Auteur de cette production établit que dans tous les tems le prétexte du bien public a été employé pour justifier les mauvaises intentions des conspirateurs contre l'Etat. Il ajoute qu'on doit tenir pour maxime inviolable que le Roi seul peut lever des troupes & des deniers dans son Royaume.

(a) Titus de Castelnau, Chevalier de l'ordre du Roi, & sieur de la Princerie en Tourraine, fut très-aimé par son frère l'Auteur des Mémoires. Il devint un des favoris du Duc d'Alençon, qui depuis prit le titre de Duc d'Anjou. Ce Prince le fit Gentilhomme de sa chambre, & ensuite Capitaine de ses gardes.

1567. Suisses du Duc d'Alençon ; l'autre (a) avoit esté nourry aux guerres de Piemont, où il commandoit à un Regiment de gens de pied ; & tous deux fort connus & estimez aux armées & à la Cour.

En 1571 il épousa Jeanne de Courtenay, alors veuve de Guillaume de St. Phale, sieur de Neuilly, dans la vallée d'Aillant. Deux ans après il fut assassiné à cause de son attachement aux intérêts de Henry de Lorraine, Duc de Guise. Catherine de Médicis, en écrivant une lettre de condoléance sur cette mort tragique à Michel de Castelnau, disoit en parlant de *Titus*, que c'étoit un *Gentilhomme d'honneur & de vertu, duquel le Roi Monsieur son fils eût un jour tiré de grands services...* ( Additions de le Laboureur, tome III, p. 96. )

( a ) Celui-ci se nommoit Vespasien de Castelnau. Il servit avec distinction en Piémont & dans les armées de Charles IX. En 1569 il fut tué au siège de St. Jean d'Angely.

CHAPITRE IV.

*Le sieur de Castelnau Mauvissiere envoyé par le Roy complimenter la Duchesse de Parme, & le Duc d'Albe son successeur au Gouvernement des Pays-bas.*

*Il découvre en rétournant à la Cour la conspiration faite par les Huguenots pour surprendre le Roy.*

*Il donne avis à la Cour qui n'en veut rien croire,*

*Le Connestable s'en moque. Le Chancelier de l'Hospital en blasme le sieur de Castelnau. Avis au Roy des assemblées que faisoit l'Admiral,*

*La Reine commence à s'en défier & envoie aux nouvelles; Vespasien Castelnau frere du sieur de Mauvissiere qui découvre tout ce qui se brassoit,*

*La Cour ne se peut résoudre à en rien croire, & le Connestable mesme qui menace les deux freres de Castelnau.*

*Nouvelle confirmation de l'entreprise de l'Admiral par Titus de Castelnau autre frere du sieur de Mauvissiere.*

**O**R le Duc d'Albe (12) ne perdoit pas <sup>1567.</sup> de temps pour executer la volonté du Roy son Maistre aux Pays-bas, tant à y remettre



1567. du tout l'Inquisition, qu'à chassier ceux qui l'avoient voulu oster. Je fus envoyé en ce temps pour le visiter de la part de leurs Majestez, & me réjouir avec luy de sa venuë : ensemble dire Adieu à la Duchesse de Parme, qui estoit très-mal contente de l'autorité qui luy avoit esté rétranchée, n'ayant plus autre puissance que de donner quelques passeports. De sorte qu'en cette visite je trouvay une grande jalousie & mauvaise intelligence entr'eux, comme elle est toujourns entre ceux qui commandent. Le Duc d'Albe demeura avec les armes, la force & autorité ; la Duchesse (a) commença de plier bagage. Ayant fait ce qui

(a) Cette Princesse quitta les Pays-Bas le 10 Avril 1568. Elle alla rejoindre en Italie ( dit M. de Thou, Liv. XLIII ) le Duc Octave de Parme son époux. Elle laissa en Flandres le doux & agréable souvenir d'une Gouvernante que les peuples combloient de louanges & de bénédictions. Avant de partir, elle avoit fait ses adieux aux peuples de cette contrée par une espèce de manifeste où elle justifioit sa conduite. Elle les y exhortoit à persévérer dans la religion de leurs ancêtres, & dans la fidélité qu'ils devoient à leur Souverain. Enfin elle observoit, pour rendre le Duc d'Albe odieux, qu'avant son arrivée dans les Pays-Bas, elle y avoit rétabli la tranquillité publique, & qu'il ne s'agissoit plus que de punir les coupables. Cet écrit fit la plus grande sensation.

m'estoit commandé pour dire bon jour à l'un, 1567<sup>a</sup>  
 & adieu à l'autre; le Duc me pria d'asseurer  
 leurs Majestez, qu'il avoit particulier com-  
 mandement du Roy d'Espagne son Maistre,  
 de donner tout contentement au Roy son  
 bon frere, & à la France, & de ne luy  
 espargner ses forces & moyens s'il en avoit  
 besoin. La Duchesse de Parme me fit plusieurs  
 discours de la sincerité, avec laquelle elle  
 s'estoit comportée au Gouvernement du Pays-  
 bas, tant pour le conserver en l'obeïssance  
 du Roy son Seigneur, que pour ne donner  
 aucune jalousie d'elle au Roy, à la Reine  
 sa mere, & à la France; me priant de les  
 asseurer que là où elle seroit, elle ne faudroit  
 jamais de se comporter en sorte que l'on en  
 auroit tout contentement. Ainsi je partis  
 ayant pris congé d'eux, pour m'en retour-  
 ner à la Cour de France.

Mais à peine estois-je sorty de Bruxelles,  
 que je trouvay quelques François que j'avois  
 connus, entre lesquels y en avoit (a) trois à  
 qui j'avois commandé, qui s'en retournoient

(a) On lit dans les ouvrages des quelques modernes  
 très-connus que ces particuliers étoient des Gentils-  
 hommes de la Picardie & des environs. Nous ignorons  
 où les modernes, dont il s'agit, ont puisé cette par-  
 ticularité.

1567. en France , & me prièrent d'avoir agréable qu'ils vinssent en ma Compagnie : ce que leur ayant accordé , ils me firent plusieurs discours des soupçons & défiances où estoient le Prince de Condé , l'Admiral , & les Huguenots de France : Que pour y remédier ils estoient tous préparés aux armes , & à commencer les premiers de faire la guerre , & se servir de la personne du Roy , de la Reine sa Mere , de ses freres , & de leur Conseil , qui vouloient destruire la Religion prétendue Réformée , & ceux qui la maintenoient. Ces gens - là estoient un reste d'aucuns qui avoient esté envoyez aux Pays-bas , pour les exhorter de ne laisser entrer le Duc d'Albe , & se garder de ses persecutions , comme les Huguenots de France donnoient ordre d'y remédier , dont ils me parlerent si particulièrement par les chemins , que de point en autre , ils me (a) conterent l'entreprise & conspiration , de

(a) Ce fait paroît moins extraordinaire , si on le rapproche du récit de Mathieu. Cet écrivain dans son Histoire de Charles IX ( Liv. V , p. 295 ) dit « qu'on faisoit des gageures en Allemagne que le Roi seroit entre les mains des Princes avant la St. Michel , & le Cardinal de Lorraine à la discrétion de l'Admiral »... D'un autre côté il est difficile de concilier la publicité de ce complot avec la sécurité dans la-

prendre le Roy & tout son Conseil à Mon-1567.  
ceaux, y chastier les uns, & empescher leurs  
ennemis & mal-veillans de ne leur faire plus  
de mal : Ce que je pensois plutôt estre une  
fable qu'un discours véritable.

Néanmoins étant retourné à la Cour, où  
l'on ne parloit que de passer le temps, & aller  
à la chasse, je fis le récit de ce que j'avois  
appris en ce voyage, & comme aucuns Fran-  
çois m'en avoient parlé, comme tenans le  
fait assuré; dont l'on fit fort peu de cas. Car  
ayans fort particulièrement dit au Roy, & à  
la Reine sa Mere, ce que j'en avois entendu,  
ils me dirent *qu'il n'estoit pas possible que telle  
chose pût advenir* : toutefois manderent le  
Conestable, les Ducs de Nemours, de Guise  
& autres, pour leur faire redire ce que je  
leur en avois raconté, le Chancelier de l'Hos-  
pital y fut aussi appelé.

Alors le Conestable m'adressa la parole,  
disant « que c'estoit moy qui avois donné  
» cette allarme à leurs Majestez, & à toute  
» la Cour; que véritablement j'avois raison  
» d'avoir donné avis de ce que j'avois ap-  
quelle la Cour étoit plongée. Un secret semblable  
étant entre les mains de tant de personnes, comment  
Catherine de Medicis ne cherchoit-elle point à pré-  
venir le coup ?

1567.» pris : mais qu'il estoit Connestable de France  
 » & Commandoit aux armées, & avoit,  
 » ou devoit avoir si bonne intelligence par  
 » les Provinces & tout le Royaume, que rien  
 » n'y pouvoit survenir dont il ne fust adverty,  
 » & mieux que moy, que ce n'estoit pas chose  
 » qui se portast en la manche, qu'une armée  
 » de Huguenots, lors qu'ils se voudroient  
 » remettre en campagne, & que cent che-  
 » vaux, ny cent hommes de pied, ne se pou-  
 » voient mettre ensemble, *dont il n'eust in-*  
 » *continent advis* ». Lors le Chancelier de  
 l'Hospital dit au Roy & à la Reine sa Mere,  
 que c'estoit un crime capital de donner un faux  
 advisement à son Prince Souverain, mesme-  
 ment pour le mettre en défiance de ses Sujets,  
 & qu'ils préparassent une armée pour luy mal-  
 faire (13). De sorte que tous estoient fort  
 mal-satisfait de moy, pour l'advis que j'avois  
 donné.

Le lendemain arriverent quelques Couriers  
 de Lyon (a) auxquels leurs Majestez deman-

(a) Si l'on en croit Montluc & Tavannes, les avis cependant n'avoient pas manqué. Montluc entre à cet égard dans des détails assez singuliers. (Voyez ses Mémoires, tome XXV de la Collection, page 13 & suiv.) Tavannes de son côté avoit prévenu la Cour de l'entreprise projetée par les Protestans; on s'en derent

derent des nouvelles, ils dirent qu'au mesme 1567. temps qu'ils estoient partis, il y avoit rumeur de quelques remuëmens, & n'avoient jamais vû tant de gens courir la poste, & prendre les traverses que sur ce chemin-là, mesme-ment pour aller à Chastillon, où estoit l'Admiral qui faisoit les mandemens, départemens, & rendez-vous aux troupes, & à ceux de son party qui se devoient assembler; y estans aussi le Cardinal de Chastillon, & d'Andelot ses freres, avec grand nombre des Seigneurs, Gentils-hommes, Capitaines, Habitans des villes, & autres de la faction pour sçavoir ce qu'il falloit faire, ce qui n'émeut pas beaucoup la Cour, qui ne le pouvoit croire, non plus que ceux qui ne sentent point leur mal, ne peuvent apprehender les accidens mortels qui leur peuvent advenir.

Sur cela la Reine Mere (a) m'envoya

convaincra en lisant le tome XXVII de la Collection, p. 120 & 121.

(a) L'incrédulité de Catherine de Médicis étoit spécialement fondée sur le rapport d'un Gentilhomme qu'elle avoit envoyé quelques jours auparavant à Chastillon. Il y avoit trouvé l'Amiral avec son train soignant à son mesnage, & faisant travailler à ses vignes : ce sont là les propres expressions du Duc de Bouillon dans ses

1567. querir au cabinet du Roy , où estoient seulement Morvillier (14) & l'Aubespine (a) , tous deux grands Conseillers , qui me demanderent fort particulièrement d'où j'avois eu ces advertissemens , de quelles personnes , & ce qu'ils estoient allez faire en Flandre. A quoy je ne pûs rien adjouster à ce que j'avois dit auparavant. Lors la Reine prit résolution à l'heure mesme de faire prendre la poste à un des mes freres qui estoit avec moy & qui avoit sa Maison en la vallée Daillan , pour apprendre ce qu'il pouroit touchant ce qu'avoient rapporté ces couriers , voyage qui luy fut fort agréable & à moy , comme estans intéressés , que leurs Majestez fussent éclaircies du doute auquel elles estoient. S'estant donc acheminé , il rencontre entre Paris & Juvisy , le Comte de Saulx en un coche , avec sept ou huit qui estoient à cheval , &

*Mémoires.* Au surplus l'Amiral travaillant à ses vendanges dans l'instant même où il méditoit une révolution dont les secouffes pouvoient ébranler la monarchie entière , est un de ces traits de caractère qu'on ne doit point perdre de vue. L'histoire offre peu d'exemples de ce genre.

(a) Voyez ces détails curieux dans les observations sur les Mémoires de Vieilleville , tome XXXII de la Collection , p. 373 & suiv.

qui avoient chacun une cuirasse qui paroif-<sup>1567.</sup>soit sous le manteau, & s'en alloient disner à Savigny, pour de-là aller à Chastillon trouver l'Admiral ; ce qu'un de ceux qui alloient après, luy dit, & estant plus avancé, il rencontra plusieurs trains qui alloient jour & nuit sur le chemin. Lors il commanda à un des siens d'aller jusques à Chastillon, entrer dans la maison (a), se mettre parmy la presse, faire comme les autres & luy en rapporter nouvelles, & apprendre tout ce qu'il pourroit, & y demeura jusques au lendemain, voyant & apprenant tout ce qui s'y faisoit, & puis le vint retrouver avec le nom de la plupart de ceux qui y estoient, & comme à mesure que les uns venoient, les autres partoient pour aller vers Tanlay où se dressoit entierement leur armée. Ainsi estant bien instruit de tout ce qui se passoit, revint en dili-

(a) Claude de l'Aubespine, Seigneur de *Hauterive*, Baron de *Château-neuf-sur-Cher*, fut Secrétaire d'État & des Finances depuis 1542. Il mourut le 11 Novembre 1567. Selon Davila ( *Histoire des guerres civiles*, Liv. IV, p. 265 ), Nicolas de *Neufville*, Seigneur de *Villeroi*, son gendre le remplaça. Davila dit que l'Aubespine étoit un homme généralement estimé, & qu'il fut l'un des fidèles Ministres de la Reine. Les Protetans lui ont fait peu de reproches ; & cela semble justifier l'éloge de Davila.



gence trouver leurs Majestez , auxquelles il affeura avoir vû en moins d'un jour & une nuit marcher & assembler plus de six cens chevaux , logeans les uns par les maisons des Gentils-hommes , & les autres en des granges , où ils trouvoient des vivres préparez ; & autres par les villages , sans aucun bruit ny desordre , tous avec leurs armes.

Ce qui estonna fort la Cour, dequoy néanmoins l'on ne vouloit rien croire. Au contraire les Princes, les Seigneurs, & mesme les Dames, me vouloient mal d'avoir donné cette allarme, & fait venir l'un de mes freres pour en confirmer l'avis que j'avois donné. Leurs Majestez m'envoyèrent querir au cabinet où estoit le Connestable, lequel me dit que l'on ne pouvoit asséoir aucun fondement sur ce que j'avois dit, & que mon frere avoit confirmé, & que si ce n'estoit le respect de mes services, l'on ne nous mettroit prisonniers, jusques à ce que la verité fust connue de cette chose, qui ne pouvoit entrer aux esprits de la Cour, où l'on se laisse aller le plus souvent à ce que l'on desire. Et fut commandé à un Lieutenant des Gardes, si mon frere vouloit partir de la Cour, de l'arrêter, dont nous fusmes advertis.

Le lendemain Titus de Castelnau, mon 1567.  
autre frere, arriva en diligence, & me dit  
qu'il avoit laissé toutes les troupes du Prince  
de Condé, de l'Admiral & autres Seigneurs  
& Gentils-hommes, qui marchaient tous fort  
ferrez, pour aller repaître à Lagny, & aussitôt  
remonter à cheval pour environner la  
Cour qui estoit à Monceaux, & se saisir des  
personnes du Roy, de la Reine sa Mere, de  
ses freres, & de tous ceux qui leur estoient  
contraires. Et affeura avoir marché avec eux,  
& les avoir fort bien reconnus. Sur cela le  
Conestable dit que l'advertissement estoit trop  
important pour le mépriser, & qu'il falloit  
en savoir la verité. Au mesme instant quel-  
ques-uns donnerent avis à la Cour, que  
tous les Huguenots de Picardie & Champagne  
estoient montez à cheval.

## C H A P I T R E V.

*Le sieur de Mauvissiere & ses freres envoyez pour apprendre de certaines nouvelles de la Marche des Conjurez.*

*Ledit sieur de Mauvissiere se saisit contr'eux du Pont de Trillebardou.*

*La Cour fort surprise, délibere & résout de remener le Roy de Meaux à Paris.*

*Le Marechal de Montmorency député vers l'Admiral, & le sieur de Castelnau despesché à Paris, amene du secours au Roy.*

*Dessein des Huguenots avorté.*

*Leur responce au Marechal de Montmorency. Leurs hostilitez contre Paris.*

*Le Roy se prépare contr'eux & mande ses Forces.*

1567. **J**E fus avec mes freres & quelques-uns qui qui me furent baillez, envoyé pour les reconnoistre, qui fut la veille saint Michel au mois de Septembre; & me furent baillez deux chevaucheurs d'escurie, & quelques courtauts de l'escurie du Roy, pour en envoyer nouvelles assurees. Nous montons à cheval sur les quatre à cinq heures pour aller à Lagny, où ils commençoient désjà à paroistre.

Et à l'instant s'avancerent environ cent 1567.  
chevaux, & quelques harquebufiers à cheval,  
pour se faisir du pont de Trillebardou, que  
je gagnay premier qu'eux, & le leur (a)  
rompis, combien qu'ils fissent grand effort &  
diligence de l'empêcher à coups d'arquebu-  
fades, advertissant sa Majesté de moment en  
moment de tout ce qui se passoit. Il n'y avoit

(a) Cette rupture du pont de Trillebardou est contredite par M. de Thou, Liv. XLII. Il dit formellement que les Protestans passèrent la Marne à Trillebardou, qu'ils prirent leur route par Lagny, & qu'ils se rendirent maîtres de Rosay en Brie. Les mémoires du tems ne fournissent aucun renseignement propre à éclaircir cette partie du récit de Castelnau. Mathieu est le seul écrivain dont la narration s'en rapproche. « Sur les neuf heures du soir ( raconte-t-il ) » la Royne mere envoya *Mauvissier* & Souvré le long » de la riviere de Marne pour prendre langue; & » estans au port de Trillebardou près de Lagny, ils » entendirent un train de dix ou douze chevaux, qui » s'avançoit pour passer. La nuit empeschoit de voir » les hommes; mais elle faisoit mieux entendre les » paroles : l'un disoit : *Je ne sçay où nous allons...* » L'autre respondoit *qu'il n'avoit autre commandement » que de sçavoir si le Roy partiroit le lendemain de Mon- » ceaux...* Souvré ne leur pouvant faire autre mal, » coupa la corde du bac quand ils furent embarquez, » & les laissa aller à veau l'eau. ( Hist. de Charles IX, Liv. V, p. 296. )

1567. pas un seul homme armé à la Cour , ou la pluspart encore n'avoient que des haquenées. Leurs Majestez me manderent de les aller trouver à Meaux près de Lagny , & trouverent que les advertiffemens estoient trop véritables. Incontinent les Suiffes furent mandez de se haster , ayant logé à Chasteau-Thierry , qui n'est qu'à quatre lieues de-là ; ils marcherent toute la nuit , durant laquelle personne ne reposa. Le Roy , les Princes , les Dames & Courtisans estoient sur pied , aussi estonnez qu'ils avoient esté incredules auparavant. Le Connestable & le Duc de Nemours n'avoient pas grande peine d'asseurer le Roy qui estoit jeune , & n'appréhendoit point le péril , non plus que ses freres. Quelques-uns du Conseil (15) furent d'opinion de ne bouger de Meaux , où les Suiffes seroient suffisans pour conserver la ville & les personnes de leurs Majestez , en attendant que l'on advertiroit la Noblesse Catholique , la Gendarmerie , & les serviteurs du Roy pour les venir secourir. Mais les autres , & la plus grande partie furent d'avis de se retirer à Paris , & partir trois heures devant le jour , pour y aller aussi-tost que les Suiffes seroient arrivez , qui fut la derniere résolution , effectuée comme elle avoit esté conçûe. Au mesme

instant le Marechal de Montmorency (a) fut 1567. envoyé devers le Prince de Condé, le Cardinal & l'Admiral de Chastillon, pour regarder à leur donner quelque contentement. Cependant chacun se préparoit à la Cour pour partir. Je fus envoyé toute la nuit à Paris, trouver le Prévost des Marchands, les Eschevins & premiers de la Ville, pour faire prendre les armes & ouvrir la Bastille, où l'on en avoit retiré quantité de ceux qui avoient esté désarmez à la guerre précédente : ensemble pour parler au Duc d'Aumale qui estoit à Paris, au Marechal de Vieilleville,

(a) Selon M. de Thou ( Liv. XLII ) & Davila dans son Hist. des guerres civiles ( tome I, Liv. V, p. 249 ) la mission du Maréchal de Montmorency eut pour but d'amuser les Protestans, & de faciliter par là aux six mille Suisses le moyen d'arriver à tems au secours du Roi. On supposa avec raison que les liaisons du Maréchal avec le Prince de Condé & l'Amiral le rendoient plus propre que personne au rôle qu'on vouloit lui faire jouer. Il rapporta à Meaux la requête des Protestans, contenant leurs doléances. « Voire » ( disoit Catherine de Médicis en la lisant ) le » Prince de Condé présente au Roy une requeste d'une » main; & il a l'espée nue en l'autre; s'il ne demande » rien d'injuste, à quoy les armes ? S'il connoist la » bonté du Roy, à quoy la défiance ? ».. ( Mathieu, Hist. de Charles IX, Liv. V, p. 295. )

1567. & au fleur de Biron, à présent Marefchal de France, afin que tous montaffent à cheval pour aller au-devant du Roy, qui partoit de Meaux avec toute fa Cour, les Dames, les charriots & bagages, qui montroient affez grand nombre; mais il y avoit peu d'hommes de combat, ( qui encore n'avoient ny armes ny bons chevaux ) comme j'ay dit, finon les fix mille Suiffes, à la teste defquels le Conneftable marchoit, ordonnant de faire marcher le Roy en bataille, avec la Nobleffe, & autres qui eftoient à la fuite de la Cour.

De forte que les Huguenots qui la penfoient furprendre le jour de faint Michel, lors qu'elle feroit occupée à la célébration de l'Ordre, ou pour le moins l'investir à Meaux, furent déçus de leur efpérance, bien eftonnez de voir le Roy tant accompagné de Cavalerie & Infanterie; ne pouvans juger à les voir en ordre de bataille & marcher de cette façon, fi c'eftoient tous gens de guerre ou non, n'ayans que cinq ou fix cens chevaux pour faire cette exécution, pendant que des Provinces du Royaume, ils attendoient le refte de leurs Confédérez. Et comme les Huguenots envoyoient quelques-uns pour reconnoiftre & escarmoucher (a),

(a) Comme les particularités relatives à cette mar-

il se trouvoit des Courtisans qui faisoient le 1567. mesme. Surquoy les Huguenots firent divers semblans de vouloir approcher, pour combattre les Suiffes qui couvroient le Roy & sa Cour, lesquels estoient aussi bien disposez à les recevoir, & montroient en toutes les occasions, non-seulement beaucoup de volonté de bien faire; mais encore une espérance de victoire, s'ils fussent venus aux mains. Or enfin le Prince de Condé & l'Admiral, qui n'avoient que les pistolets, espées & cuirasses, se contenterent de faire bonne mine, & le Roi cependant s'avança à Paris. Le Connestable demeura avec les Suiffes, qui coucherent au Bourget, & le lendemain entrèrent à Paris.

Les Huguenots se logerent à saint Denys &

che se retrouveront dans les Mémoires de la Noue & du Duc de Bouillon, il est inutile de les insérer ici. Il suffit d'observer que Castelnau, quant au fond, s'accorde avec l'un & l'autre. Si la noblesse catholique qui accompagnoit le Roi, étoit mal armée, les Protestans ne l'étoient gueres mieux. D'ailleurs les chevaux des derniers, épuisés de fatigue, avoient plus besoin de repos que de combat. Dans cet état des choses, la contenance assurée des Suiffes devoit en imposer aux assaillans. La Noue compare les Suiffes au sanglier qui se voyant poursuivi par des limiers, se retourne, & leur montre ses défenses.



1567. autres villages circonvoisins, desquels le Maréchal de Montmorency ne rapporta autre chose (a), sinon qu'ils avoient prévenu les

(a) A peine Catherine de Médicis fut-elle de retour à Paris, que toujours mobile dans ses résolutions, ou plutôt entraînée par son goût naturel pour l'intrigue, elle ouvrit de nouvelles négociations. C'étoit (dit Davila, tome I, Liv. IV, p. 254) pour amortir le premier feu des ennemis, & pour donner le tems d'arriver aux divers secours qu'elle attendoit. Les hommes que Catherine envoya à ces conférences, devoient naturellement inspirer la confiance. Il suffit de nommer parmi eux l'Hôpital, Morvillier & le Maréchal de Vieilleville. Davila leur donne pour adjoints le Maréchal de Montmorency & l'Evêque de Limoges. Ces négociations n'aboutirent qu'à aigrir les esprits de part & d'autre. Dans les Mémoires que fournirent les Protestans, un des principaux griefs dont ils demandoient le redressement, fut qu'on soulageât le peuple en diminuant les impôts que les *Italiens* & ceux qui avoient trop de crédit à la Cour avoient fait excessivement augmenter. Cette imputation contre les *Italiens* choqua Catherine de Médicis. Elle la prit pour un sarcasme qui lui étoit personnellement adressé. Cette Princesse (remarque M. de Thou, Liv. XLII) accoutumée à des dépenses sans bornes, & à qui il falloit chaque jour de nouveaux impôts, fut piquée au vif. La convocation des Etats-Généraux, que les Protestans exigeoient, ne l'irrita pas moins. Elle crut qu'on en vouloit à son autorité; & le délit à ses yeux devenoit impardonnable.

préparatifs qui se faisoient pour les ruiner, & 1567. oster l'exercice de leur Religion, laquelle toutefois n'estoit permise que par un Edit provisionnel, qui se pouvoit révoquer à la volonté du Roy, selon qu'il jugeroit estre le bien de son Estat. Cependant les Huguenots font la guerre autour de Paris, brûlent les moulins (c); essayent pour tous moyens d'empescher les vivres qui vont à Paris, faiffent les passages des rivieres, hastent leurs Conféderez tant de cheval que de pied, prennent des prisonniers, & usent de tous actes d'hostilité, les plus cruels qui se peuvent imaginer.

Sur ce le Roy ne perd point temps, lequel mande de tous costez ses serviteurs, afin de ramasser tout ce qu'il pouroit pour le secourir. L'on donne le meilleur ordre que l'on peut pour bien garder la ville. L'on regarde aux vivres de dedans, & comme l'on en pourra avoir de dehors: mais le pain de Gonneffe & des autres villages circonvoifins, qui s'y apporte presque tous les jours, ne venant point, plusieurs se trouverent estonnez, l'on loge

(a) L'effroi des Parisiens fut grand; & Pasquier nous en a transmis le tableau. (Voyez les observations sur les Mémoires de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 382.)

1567. aux faux-bourgs Saint-Martin , Saint-Denys & autres de ce costé : Les Huguenots y font tous les jours à faire la guerre ; & se font divers petits combats & escarmouches : le Connestable , & les Princes & Conseillers d'Estat qui sont avec le Roy , n'ont pas faute d'exercice au Conseil, pour aviser les moyens non-seulement de se défendre contre cette invasion de l'armée Huguenotte , mais de regarder comme l'on les pourra attaquer.

#### C H A P I T R E V I.

*Le sieur de Castelnau Mauvissiere , va par ordre du Roy demander secours au Duc d'Albe.*

*Les Huguenots s'opposent à son voyage & le repoussent dans Paris.*

*Il prend un autre chemin & arrive en Flandre avec beaucoup de difficulté.*

*Sa Négociation avec le Duc d'Albe , qui agit avec plus d'ostentation que d'effet , & refuse le congé de venir servir le Roy à plusieurs Capitaines Espagnols & Italiens de son armée.*

*Le Duc l'amuse malicieusement pour donner temps aux Huguenots de se fortifier & d'entretenir la Guerre en France.*

*Il refuse le secours tel qu'on luy demande & fait offres pour son avantage.*

*Le sieur de Castelnau le remercie de ses Lansenets & accepte un Corps de Troupes sous le Comte d'Aremberg.*

*Le sieur de Castelnau se met en marche avec le secours, qui refuse la route ordonnée par le Roy, ayant ordre du Duc d'Albe de ne point combattre.*

*Les Huguenots affoiblissent les Troupes en les séparant pour en envoyer partie au-devant du secours.*

*Le Roy fait marcher son armée vers Saint-Denys, après quelques vains pourparlers de Paix; les Huguenots demandans l'exécution de l'Edit de pacification, & l'éloignement de la Maison de Guise, qu'ils disoient prétendre au Royaume.*

**E**T parce que les forces du Royaume (a) 156  
& serviteurs du Roy estoient escartez par les

(a) La Cour, selon Davila ( tome I, Liv. IV, p. 253 ) éprouvoit encore d'autres embarras. On y manquoit d'argent. Catherine de Médicis réclama en cette occasion l'assistance de tous les Princes Catholiques. Elle envoya *La Sufe* en Espagne, & *Annibal Ruccellai* en Italie. Mais ces secours ne pouvant arriver que lentement, on tira des principaux bourgeois

1567. Provinces , & mal-aïsez à ramasser pour aller à Paris, le Roy avec l'advis de la Reine sa Mere, du Connestable, des Ducs de Nemours & d'Aumale, résolut de m'envoyer vers le Duc d'Albe (a), pour le prier par l'amitié & alliance qui estoit avec le Roy d'Espagne son beau-frere, & par le zele & affection qu'il portoit à la conservation de la Religion Catholique, de secourir en toute diligence leurs Majestez, qui estoient assiégées en la ville de Paris : & pour cet effet me bailler trois ou quatre Régimens de gens de pied Espagnols & Italiens, avec les mille chevaux legers Espagnols, & les mille Ita-

de Paris quatre cent mille livres. Le Clergé accorda un don gratuit de deux cens cinquante mille écus, qu'il paya sur le champ. Ces sommes ne suffisant pas encore, on attenta à la propriété de quelques négocians. Sur leur refus de prêter soixante mille pistoles, qu'ils faisoient passer en Flandres, on s'en empara.

(a) Il ne faut point chercher chez les écrivains du tems la confirmation de cette mission de Castelnau auprès du Duc d'Albe. On ne trouve quelques renseignements sur ce sujet que dans les Commentaires mémorables de la guerre de Flandres par Don Bernardin de Mendoza. L'Historien Espagnol n'articule point le nom de Castelnau. Mais il dit que le Roi de France envoya auprès du Duc d'Albe pour avoir du secours. ( Lisez ces Commentaires, fol. 32, verso. )

liens

liens qu'il avoit amenez. Qui estoit un secours <sup>1567.</sup>  
 tout prest à marcher sans bruit, que j'amene-  
 rois en cinq ou six jours loger à Senlis, où  
 l'on feroit préparer les vivres, les logis, &  
 tout ce qu'il leur seroit besoin, pour se trou-  
 ver le lendemain aux portes de saint Denys,  
 du costé de la France ; pendant que le Roy  
 feroit sortir le Connestable, les Princes, la  
 Noblesse, les Suisses, & tout ce qui estoit  
 à Paris, avec vingt pieces d'artillerie, pour  
 déloger les Huguenots de saint Denys ; les-  
 quels n'y pouvoient demeurer ny en sortir,  
 qu'ils ne fussent combattus & vaincus, de  
 telle sorte que l'on en feroit en ce lieu-là,  
 ou en quelque'autre part qu'ils allassent, pe-  
 rir la faction. Ce qui apporteroit pareil avan-  
 tage au Roy d'Espagne & au Duc d'Albe sur  
 les Pays-bas, qu'à la France. L'Ambassadeur  
 d'Espagne, qui estoit pour lors appellé Don  
 Francisque d'Albe homme de guerre, qui  
 a depuis esté fait grand Maistre de l'artille-  
 rie en Espagne, asséura leurs Majestez, que  
 le Duc ne faudroit d'envoyer son secours aussi-  
 tost que je serois arrivé près de luy, & aurois  
 représenté l'estat & nécessité de leurs Ma-  
 jestez.

Donc incontinent je fus despesché avec  
 lettres de créance pour cet effet, avec pro-

1567. testations d'immortelle amitié & obligation, & tout ce qui se pouvoit dire & promettre sur ce sujet ; l'Ambassadeur escrivit aussi fort favorablement, & fut advisé de me bailler nombre, tant de Gens-d'armes, archers, arquebusiers à cheval, mareschaux de logis, fourriers, chevaucheurs d'escurie & autres, jusques à soixante chevaux, tels qu'ils se purent rassembler dans Paris, pour faire ce voyage. Et pour ce que la ville estoit environnée de tous les costez des Fauxbourgs S. Denys, saint Martin, Montmartre, saint Honoré, & autres portes de ce costé, fut resolu que je sortirois la nuit par la porte S. Antoine, avec de bons guides pour effectuer le voyage. Mais estant à un quart de lieue de la ville, je fus chargé & rejeté avec grand nombre de cavalerie Huguenotte, dedans le Fauxbourg saint Martin, sans aucun pouvoir de passer. Ce qui déplaisoit fort à leurs Majestez, au Connestable, & aux Ducs d'Aumale & de Nemours, qui firent tout ce qu'ils pûrent la nuit suivante, pour envoyer découvrir de tous ces costez-là, & mesmement le Duc d'Aumale monta à cheval pour cet effet, & pour favoriser mon passage, mais il n'y eut aucun moyen.

Surquoy fut résolu que je prendrois l'autre

costé, & sortirois par la porte saint Germain 1567.  
 des Prez , pour aller passer à Poissy ou à  
 Meulan ( car ils tenoient le Pays jusques-là )  
 & essayer de gagner Beauvais ou Abbeville,  
 & passer au-travers de la Picardie : comme  
 je fis , sans jamais avoir pû trouver moyen de  
 repaistre qu'en un village appellé Lihons , où  
 je ne fus pas si-tost descendu de cheval , qu'il  
 fallut remonter à l'occasion de deux cens che-  
 vaux qui s'acheminoient à saint Denys, estans  
 les champs & les chemins tous pleins de di-  
 verses troupes (a) , qui alloient trouver les  
 Huguenots. Enfin je fis tant que je gagnay  
 Peronne où je trouvay les sieurs d'Humie-  
 res (b) , & de Chaulnes (c) , auxquels je dis

(a) Le Cardinal de Lorraine faillit en être la vic-  
 time. Il n'avoit point suivi la Cour à Paris : il en  
 donna pour prétexte l'animosité personnelle que les  
 Protestans montroient contre lui. Le Prélat ( raconte  
 M. de Thou, Livre XLII ) ravi d'avoir allumé la  
 guerre, s'en alla en diligence à Rheims. Un détache-  
 ment de troupes protestantes qui venoit de Champag-  
 ne, fut sur le point de l'atteindre. Un excellent  
 cheval d'Espagne qu'il montoit, le sauva. Sa vaisselle  
 d'argent & ses bagages furent pillés.

(b) Jacques, sieur d'Humieres, Chevalier de l'ordre  
 du Roi, & Gouverneur de Peronne, Montdidier &  
 Roye.

(c) François d'Ongnies, Comte de Chaulnes, fut



1567. mon voyage , & Sa Majesté leur escrivant aussi , pour assembler leurs compagnies & leurs amis , afin de nous attendre sur la frontiere & faire donner des vivres. Et après avoir repû , je me déliberay d'aller toute la nuit à Cambray , parce que Humieres avoit advis qu'il se faisoit une assemblée de huit ou neuf vingts chevaux , entre Peronne & Cambray , sous la conduite de quelques Huguenots de ce pays-là , comme il estoit vray , & faillirent de me charger par le chemin.

J'avois envoyé à Cambray , où l'Evesque & le Gouverneur de la Citadelle m'avoient fait autrefois bonne chere , afin qu'ils me fissent ouvrir les portes environ deux heures avant le jour , & de-là je trouvay toute secreté pour aller à Bruxelles où estoit le Duc d'Albe , qui me reçût fort favorablement en apparence , avec la commission que j'avois eue : Et après avoir un peu pensé & vu les lettres de leurs Majestez , & celles de l'Ambassadeur d'Espagne , il me fit un discours du

tué à la bataille de St. Denis. Il devoit épouser Marie de Blanchefort , nièce du Cardinal de Créquy. Il laissa sa succession à Charles d'Ognies son frère , qui depuis se maria avec Anne Juvenelle des Ursins , fille du Baron de Trainel. ( Lisez les additions de le Laboureur , tome II , Liv. VI , p. 517. )

ressentiment qu'il avoit de voir leurs Majestez en peine , assiegées à Paris par *de si mauvais sujets Lutheriens , desquels il falloit couper le pied par la racine afin de les exterminer.* Et que, suivant la volonté & intention du Roy son Maistre , de secourir & aider de tous ses moyens le Roy très-Chrestien son bon frere , il estoit prest de monter à cheval avec toutes ses forces pour aller rompre la teste aux Huguenots , & remettre leurs Majestez en liberté , & plusieurs autres grandes braveries. Mais comme je n'avois point de commandement d'accepter (a) ces grandes offres , je le suppliy de me répondre particulièrement à la requeste que je lui faisois , de me donner le secours de deux mille chevaux légers seulement , & de trois ou quatre

(a) Bernardin de Mendoza ( dans ses Commentaires mémorables de la guerre de Flandres, Liv. II, fol. 32 verso ) blâme la Cour de France de n'avoir pas accepté les offres du Duc d'Albe. Il prétend que c'étoit là le moyen d'exterminer à la fois le protestantisme en France & dans les Pays-Bas. Cette considération peut être vraie : mais le Duc d'Albe à la tête d'une armée étrangère au milieu du Royaume, auroit pu devenir fort dangereux pour la monarchie même. Catherine de Médicis vouloit qu'il la secourut, mais non pas avec des forces propres à la faire trembler elle-même.

1567. Régimens Espagnols, que je luy remenerois bien-tost après, avec beaucoup d'honneur & de profit, & grande obligation du Roy & de la Reine sa Mere, de ses freres, & de tous les Catholiques de la France; & le pressay fort de me donner prompte responce, comme j'en avois le commandement. Mais je n'en pûs tirer aucune, sinon ambiguë, & qu'il me rendroit content. Et après avoir demeuré près de quatre heures avec luy, m'enquerant de diverses choses il me fit tenir des chevaux prests à l'issue de son logis, avec grand nombre de Seigneurs & Capitaines Espagnols & Italiens pour m'accompagner, qui tous me conjurerent en particulier, que je priaïsse le Duc d'Albe de leur donner congé pour aller faire service au Roy mon maistre en cette occasion. Et tout le reste du jour jusques au soir bien tard, infinis Capitaines Espagnols & autres, (& le lendemain jusques après dîner que j'allay trouver le Duc) me firent semblables offres, avec beaucoup d'instance, & de prieres de luy en parler; & la pluspart me donnoient leurs noms par escrit. Je pensois avoir une responce asseurée du Duc à mes demandes, lesquelles requeroient diligence; mais je l'en trouvay fort éloigné, me disant *toûjours qu'il offroit luy-mesme d'aller en per-*

*sonne avec toutes ses forces , qu'il mettroit en- 1567.*  
semble dans sept semaines , terme que je ne pouvois accepter.

Je luy dis toutes les offres que les Capitaines m'avoient faites , enquoy il monstroit d'estre fort satisfait , me parlant du naturel des Espagnols , qui estoient desireux d'aller chercher la guerre , & les occasions de combattre ; assurant que celle qui s'offroit d'aller servir le Roy , luy seroit plus agréable que toutes autres. Que si toute-fois il donnoit congé à quelques-uns , chacun y voudroit aller , tellement qu'il demeureroit seul. Parquoy il insistoit *d'y aller luy-mesme* , dont j'estime qu'il avoit le cœur bien éloigné , & n'avoit plus grand plaisir que de nous voir à la guerre : car s'il eust voulu me bailler promptement les forces que je luy demandois , il est croyable que les Huguenots se fussent trouvez pris des deux costez à saint Denys. Or je n'oubliai rien pour le presser , non-seulement le second jour , mais six ou sept après , sans pouvoir tirer de luy aucune responce que les précédentes.

Cependant le Roy n'attendoit que ce secours d'Espagnols , & qui avoit secretement fait préparer toutes choses à Senlis pour les recevoir , afin d'aller de-là à saint Denis ,

1567. m'envoyoit tous les jours des couriers, comme ils pouvoient eschapper, pour me haster. Quoy voyant, je me résolus de faire instance au Duc de se résoudre sur ma demande, ou me permettre de m'en retourner. Surquoy il me rémit au lendemain qu'il me pria de dîner avec luy. Où enfin il me dit, qu'il luy estoit impossible de laisser aller les Espagnols, ny les deux mille chevaux legers, sans aller luy-mesme : mais que volontiers il me bailleroit quatre ou cinq mille Lanfkenets, de long-temps entretenus aux Paysbas sous la charge du Comte Ladron (a), & avec cela quinze ou seize cens cheyaux

(a) Mendoza l'appelle le Comte *Alviric Lodron* : il étoit Colonel de cette infanterie allemande levée dans le Tirol & dans la Suabe. Le même chapitre de l'ouvrage de Mendoza renferme quelques particularités sur la manière de lever la cavalerie allemande, qu'on appelloit *Reîtres*. Ces détails peuvent éclaircir un passage des Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, page 236; & ils donnent des notions sur ces Reîtres dont les Mémoires du tems font si souvent mention. « La forme de lever gens de cheval en Allemagne ( dit Mendoza ) est telle, qu'estans en leurs maisons, on prend d'eux le serment de servir pour tant de mois; & on leur avance certaine quantité de deniers jusqu'à ce qu'ils soyent mandés par une seconde jussion de se trouver en la place de

de la Gendarmerie des Pays-bas, desquels 1,67.  
 il se défoit aucunement ; qui estoit autant  
 ou plus de forces que je ne luy en deman-  
 dois. Et se ferma entierement là-dessus ; mais  
 ils ne se pouvoient mettre ensemble pour  
 marcher de vingt jours. Ce que je manday  
 au Roy qui se renforçoit à Paris, & comme  
 je trouvois plus d'apparences de belles pa-  
 roles, de bonnes cheres & braveries, que  
 d'effets au Duc ; & qu'en attendant que ces  
 troupes fussent prestes à marcher, Sa Ma-  
 jesté me manda sa volonté. Sur ce il me  
 fut escrit par deux couriers en mesme temps,  
 d'essayer encore une fois d'obtenir ma pre-  
 miere demande ; & s'il ne vouloit l'octroyer,  
 luy demander douze compagnies de chevaux  
 legers Espagnols, & Italiens, pour marcher  
 en diligence à Senlis, sinon que j'advissasse de  
 quelque cavalerie & gendarmerie du Pays.  
 Que pour le regard des Lanskenets, le Roy

» la monstre qui leur est assignée. Là on leur donne  
 » plus grande solde que la premiere ; & celle-cy s'ap-  
 » pelle *haurghelt*. Les *Reitres* sont appellés en leur  
 » langue *Schwartznithers*, c'est-à-dire *chevaux noirs*,  
 » parce qu'ils portent le corcelet, les espaulieres &  
 » les salades noires, avec deux pistolets attachés à  
 » l'arçon de la selle. ( Commentaires mémorables, &c.  
 fol. 13 verso. )

1567. ne les vouloit nullement , ayant ses six mille Suiffes , qui estoient assez. Je ne perdis pas une heure de temps à prier & presser le Duc de me faire responce , où il demeura entier en celle qu'il m'avoit dés-ja faite.

J'acceptay , ne pouvant mieux , la gendarmerie du Pays , & le rémerciay de ses Lanskenets , le suppliant que ce qu'il bail-leroit fust prest dedans trois jours à marcher. Il m'envoya aussi-tost que je fus en mon logis le Comte d'Aremberg , autrement le Seigneur de Barbanfon , ( l'un des honnestes Seigneurs , & bon Chefs de guerre qui fussent dedans les Pays , ) me dire que le Duc d'Albe luy avoit donné la charge de huit compagnies de la gendarmerie des Pays-bas , qui seroient près de seize cens chevaux ; & outre cela qu'il y avoit plus de deux ou trois cens Gentils-hommes du Pays & de ses amis (a) ,

(a) Cela ne s'accorde pas avec le récit de Mendoza. L'Ecrivain Espagnol dit que plusieurs Gentilshommes , sans avoir demandé permission , débauchèrent un certain nombre de soldats pour les conduire en France. Le Duc d'Albe ordonna au Mestre-de-Camp ( Julien Romero ) de punir les délinquants. Les moteurs de ces enrôlemens passèrent sous les piques , & furent ensuite arquebusés. ( Commentaires mémorables des guerres de Flandres , fol. 33. )

tous volontaires qui offioient de venir, pour-1567. vû que je priaſſe le Duc de leur donner congé. Lequel j'allay trouver auſſi-toſt pour l'en prier, & communiquer avec le comte d'Aremberg de noſtre parlement. Ce qui fut accordé & reſolu, mais non ſi-toſt que je le deſirois. Car il ſe paſſa plus de quinze jours pour aſſembler toutes ces troupes, auſquelles il fallut bailler une montre avant que nous acheminer à Cambray, où eſtoit noſtre rendez-vous; & prenant congé du Duc d'albe, me fit encore mille proteſtations du deſir qu'il avoit luy-meſme de ſervir leurs Majeſtez, & de voir le Roy paiſible en ſon Royaume, à quoy je luy reſpondis, que ce n'eſtoit point un ſecours Eſpagnol, ſi prompt & conforme à toutes ſes belles paroles, & aux offres que m'avoient faites tant d'Eſpagnols. Alors il me dit qu'il en eſtoit le plus marry, que c'eſtoit ma faute de ne l'avoir laſſé aller : mais qu'il me bailleroit cent arquebuſiers à cheval de ſa garde, ſous l'un des meilleurs Capitaines qui ſe pût voir, nommé Montere (a), qu'il fit appeller pour ſe tenir preſt à marcher, quand nous partirions pour aller à Cambray; où nous euf-

(a) Mendoza dans ſes Commentaires mémorables (fol. 13. ibid.) l'appelle Gonzalès *Montero*.



1567. mes bien de la peine de faire venir toutes nos troupes , & à les en faire partir , non qu'il se trouvast faute de bonne volonté au Comte , lequel faisoit ce qu'il pouvoit de sa part.

A la fin nous partîmes de Cambray le quinziesme Novembre mil cinq cens (a) soixante & sept , pour nous acheminer au secours du Roy , avec une fort belle troupe de cavalerie , qui faisoit nombre avec les volontaires d'environ dix-sept cens chevaux en fort bon équipage. Comme nous eufmes passé Peronne , leur pensant faire prendre le droit chemin de Senlis , où il n'y avoit que cinq

(a) L'Auteur d'une histoire générale des Provinces-Unies , imprimée à Paris chez Simon en 1760 , T. V. in-4°. p. 178 , porte ce secours à deux mille hommes d'infanterie , & à quinze cens chevaux. Il le fait partir en 1568 ; conséquemment il place l'entreprise de Meaux sous la date de la même année. Enfin pour compléter l'inexactitude , il dit que Catherine de Médicis , qui desiroit la fin de la guerre , assembla un congrès à Longjumeau , que les Anglois se portèrent médiateurs , & que la paix fut conclue le 7 Mars suiv. D'après sa manière de compter , la paix de Longjumeau fut donc signée en 1569. Une grande partie des compilations modernes qu'on a publiées sous le titre d'histoire , fourmillent de fautes de ce genre. On copie , sans examen ; & souvent on copie mal.

ou six journées d'armée, le Comte d'Aremberg me dit qu'il n'avoit pas charge du Duc de tenir ce chemin-là ; & fit apporter la carte, résolu de tirer droit à Beauvais, quelque rémonstrance que je luy fisse que ce n'estoit ny le chemin, ny le commandement que j'avois ; à la fin il me montra l'article de ses instructions (a), qui portoit d'aller trouver le Roy à Paris, sans combattre ny rien hasarder par les chemins, encore qu'il crust de remporter la victoire, & ne prendre aucunement le chemin de Senlis, où je les vouloir mener, pour de-là aller aux portes de saint Denis ; ains aller secourir le Roy dedans Paris, ne pouvant faire autre chose que ce qui luy estoit commandé.

Dont j'advertis incontinent leurs Majestez, lesquelles me manderent par Chicot, qui estoit pour lors chevaucheur d'Escurie, & depuis par Favelles Secretaire du Duc d'Anjou, que s'il estoit possible je menasse le Comte d'Aremberg à Senlis, où se trouveroit le Marquis de Villars, beau-frere du Connestable, pour le rencontrer avec trois cens chevaux François, & aller au champ

(a) Ce fait seul prouve que le Duc d'Albe, en secourant la France, cherchoit plutôt à y prolonger les troubles intérieurs, qu'à les terminer.

1567. de bataille ; où au mesme instant le Roy feroit sortir toutes les forces de Paris : mais cela ne servit de rien. Car le Comte suivit son dessein d'aller à Beauvais, & de-là à Pontoise pour passer à Poissy : où le Prince de Condé & l'Admiral envoyèrent d'Andelot, & le Comte de Montmorency, avec une partie de leurs forces pour empêcher nostre passage. Dequoy le Roy estant adverty, il fut résolu que l'armée sortiroit de Paris pour aller à saint Denys, après avoir recherché tous moyens de quelque pacification (a) avec

(a) Les négociations se renouèrent à différentes reprises ; mais on ne put jamais s'accorder. La convocation des Etats Généraux demandée par le Prince de Condé, avoit fortement déplu à Catherine de Médicis, comme nous l'avons observé. Dans son dépit, elle s'écria *que le Prince vouloit faire un monde nouveau.* Les Protestans s'étant désistés de cette demande, on s'aboucha de nouveau. Cette conférence dégénéra en querelles & en personnalités. Le Connétable déclara affirmativement qu'on n'autoriseroit point la liberté de conscience, « parce qu'un Roi très-Chrétien ne » doit pas être le fauteur de l'hérésie ». Le Prince de Condé lui répondit « qu'une religion épurée de » toutes sortes de superstitions & d'inventions humaines n'estoit point hérésie... Tant y a ( répliqua le » Connétable ) que c'est une nouveauté contraire à la » religion de l'estat, que jamais Prince de la maison » de Bourbon ne s'estoit laissé piper à cela, qu'il y

les Huguenots, & régarder s'il y auroit quel-  
 que condition pour leur faire laisser les ar-  
 mes. Ce que l'on avoit tâché de faire par  
 divers moyens inutiles, mesme jusques à  
 envoyer des Herauts (a) avec leurs cottes

» estoit entré par dépit, & qu'il en sortiroit par  
 » raison »... On conçoit bien qu'après ces paroles  
 aigres & piquantes, il fallût se séparer. Les secours  
 étant arrivés de toutes parts, Catherine de Médicis  
 se croyoit en état de donner la loi. Ses vœux étoient  
 accomplis; & pour les couronner, il n'y avoit plus  
 que du sang à répandre.

(a) Le 6 Novembre 1567 ( selon le Journal de  
 Brulart, tome I des Mémoires de Condé, page 182 )  
 un héraut du Roi, nommé le *Baron*, alla à St. Denis  
 sommer les chefs de l'armée protestante de mettre les  
 armes bas, & de venir se présenter devant le Roi pour  
 recevoir ses ordres. Davila raconte que le Prince de  
 Condé voyant approcher le héraut, le menaça du  
 gibet, s'il lui faisoit quelque proposition offensante.  
*Celui qui m'envoye ( répondit le héraut ) est vostre maistr  
 & le mien : ainsi vos menaces ne m'empêcheront pas de  
 m'acquitter de ma commission...* Le Prince lut l'écrit dont  
 cet homme courageux étoit porteur, & promit réponse  
 dans trois jours. *Il me la faut sous 24 heures ( dit fiè-  
 rement le héraut )*; & au délai fixé il revint la chercher.  
 Cette sommation précéda la conférence dont on a parlé  
 ci dessus. Le ton avec lequel le héraut s'étoit exprimé,  
 en imposa aux Protestans. *A ce style haut & nouveau  
 ( dit d'Aubigné, Hist. universelle, tome I, Liv. IV,*

1567, d'armes, pour protester contre le prince de Condé, l'Admiral & tous les Seigneurs & Gentils-hommes de leur faction, & leur enjoindre d'aller ou envoyer avec l'obéissance & devoir de sujets, présenter leur requeste desarmez au Roy ; en quoy leur seroit donné toute seureté, & que cependant cessassent tous actes d'hostilité, leur promettant tout contentement. A quoy ils firent responce qu'ils supplioient le Roy très-humblement de leur accorder l'Edit de Pacification, & chasser ou éloigner de sa personne & de son Conseil tous de ceux de la maison de Guise, lesquels sous ombre qu'ils se disoient issus de la race de Charlemagne, apportoitent tout le mal en France, avec les prétentions qu'ils avoient, par les divisions de ruiner la Maison de Bourbon, & après s'emparer de l'Etat. Tout cela ne seroit que de couleur, & d'entretenir des allées & venuës pour attendre les forces des uns & des autres : l'on n'esperoit pas toutefois que le Comte d'Arenberg se dût trouver à la bataille.

p. 212 ) *le Conseil des réformés se coëffz de sa chemise,* ce qui signifie qu'il rabbattit de ses prétentions.

CHAP.

CHAPITRE VII.

*Le Connestable de Montmorency marche en Bataille vers saint Denys.*

*Le Prince de Condé, quoyque le plus foible, sort de la ville pour le combattre.*

*Ordre de sa Bataille.*

*Bataille de saint-Denys.*

*Vaillance du Connestable, & du Marechal de Montmorency son fils.*

*Le Champ de Bataille demeure au Roy, le Connestable blessé, sa mort, son Eloge.*

*Question de Guerre touchant l'honneur de la Bataille, s'il consiste en la quantité des morts ou au gain du Champ.*

*Les Huguenots reviennent le lendemain au Champ de Bataille.*

*Arrivée du Comte d'Artemberg auprès du Roy.*

*Entrée en France du Duc Jean Casimir avec les Reistres, au secours des Huguenots.*

**L**E Connestable voyant que d'Andelot son neveu, & le Comte de Montgommery, estoient allez pour le rencontrer à Poissy, fut d'opinion de faire sortir l'armée du Roy de Paris, par plusieurs portes, l'avigile de saint Martin,

1567. afin de choisir une place avantageuse pour combattre ou pour se loger. Il fit marcher devant luy le Marechal de Montmorency son fils , avec une troupe de Cavalerie , & les Suisses. A la gauche il mit le Duc de Longueville , le sieur de Toré , de Chavigny , de Lanfac , de Rets , avec force gens de pied , faisant suivre toute l'infanterie Parisienne. A sa droite il mit le Comte de Brissac (a) & Philippe Strossy (b) , qui estoient deux braves Colonels , avec de belles troupes d'infanterie. Plus avant le Marechal de Cossé & Biron. Et plus bas le Duc d'Aumale , & le Marechal de Damville , avec deux escadrons de cavalerie.

Etainfile Connestable ordonna ses forces en bataille , pour combattre le Prince de Condé s'il se presentoit : comme il fit , & plus foible que l'armée du Roy, parce que d'Andelot

(a) Timoléon de Cossé, Comte de Brissac, fils du Marechal, si célèbre par ses exploits en Piémont. Il fut tué en 1569 au siège de Mucidan. On a vu dans les Mémoires de Tavannes ( tome XXVII de la Collection, p. 155 ) les regrets que sa mort causa aux Catholiques. Les Mémoires de Brantôme contiennent un article honorable pour ce jeune Seigneur.

(b) Il étoit fils du Marechal Strozzi, tué au siège de Thionville. Brantôme nous ramenera également à ce qui le concerne.

& Montgomery estoient allez pour nous 1567. combattre, ou nous empescher le passage de Poissy, comme j'ay dit. Néantmoins le Prince, de naturel chaud & ardent, pour combattre & voir les ennemis (16), résolut avec l'Admiral de sortir de saint Denys, & mettre sa cavalerie en bataille, selon l'ordre ancien des François, en haye, parce qu'il n'estoit assez fort pour doubler ses rangs, en fit trois troupes. Doit estoient de la sienne les Comte de Saulx (a), & de la Suze (b), les sieurs de Bouchavanes (c), de Scecheles (d), les Vidames (e) de Chartres & d'Amiens (f),

(a) François d'Agoult, de Montauban & de Montlaur, Comte de Sault, avoit pris le nom de Dagout en raison d'une substitution de Raimond d'Agoult, son grand oncle maternel. Ces sortes des substitutions ont été très-fréquentes dans cette famille. Ceux qui aiment des détails de ce genre, les trouveront dans les additions de le Laboureur, tome II, pages 472 & suiv.

(b) Nicolas de Champagne, Comte de la Suze.

(c) Par rapport à Bouchavannes, lisez les notes du vol. XXVII de la Collection, p. 306.

(d) M. de Thou ( Liv. XLII ) l'appelle de Poix de Séchelles.

(e) Jean de Ferrieres, Vidame de Chartres.

(f) Louis d'Ailly de Piquigny, Vidame d'Amiens.



1567. d'Esternay (a), Stuart (b), & autres qui fortirent de saint Denys, pour se représenter en teste au Connestable. A sa dextre marchoit l'Admiral du costé de saint Ouin, avec lequel estoit Clermont d'Amboise (c). A sa gauche estoit Genlis du costé d'Aubervilliers. Et mirent aussi leur infanterie en trois troupes, comme la cavalerie.

Le Connestable ayant fait mener quantité d'artillerie, fit tirer plusieurs volées à Genlis, qui l'endommageoient fort & ses troupes. Ce que voyant le Prince de Condé, luy envoya dire qu'il fit avancer son infanterie devant la cavalerie; ce qu'il fit avec beaucoup de dommage aux nostres. Et au mesme instant donna avec la cavalerie de l'autre costé, & à la dextre du Prince de Condé vers saint Ouin, l'Admiral fit aussi avancer ses gens de pied, qui firent pareillement grand dommage aux nostres. Et luy-mesme donna

(a) Raguier, sieur d'Esternay.

(b) C'est à ce Stuart à qui on impute la mort du Connétable. On a discuté ce fait dans les observations sur les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 352.

(c) Antoine de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel. Nous y reviendrons dans les Mémoires de Brantôme, en parlant de son cousin le brave Buffly.

avec sa cavalerie , laquelle rencontroit la gauche du Connestable , qui fut mise en quelque desordre , & mesme les gens de pied du Connestable. Le Prince de Condé voyant la meslée de ses deux costez , devança ses gens de pied , qu'il avoit aussi délibéré de faire marcher devant luy , pour aller avec sa cavalerie charger la bataille où estoit le Connestable , qui tint ferme , encore que partie de ses troupes fussent chargées si rudement , que la pluspart ne tinrent pas coup.

Le Connestable se voyant environné des ennemis , & blessé devant & derriere , faisoit tout ce qu'un Chef d'armée eut sçu faire , & donna si grand coup à Stuart , Escossois , qu'il luy rompit deux dents en la bouche. Le Mareschal de Cossé , voyant que les troupes de Genlis se rétroient , & que le Mareschal de Montmorency avoit soustenu & mis en route ce qui s'étoit présenté devant luy , s'avança pour secourir le Connestable. Ce que voyant l'Admiral , & que le Mareschal de Damville avoit encore une troupe qui n'avoit point combattu , & faisoit ferme pour attendre l'occasion , & que plusieurs des troupes de l'armée du Roy se rallioient , fut d'avis , la nuit s'approchant de faire retraite à saint Denys , s'ils n'estoient poursuivis des nos-

1567. tres, comme ils ne furent pas, car l'armée du Roy ne jugea pas les en pouvoir garder.

Et ainsi le champ de bataille nous demeura, la victoire toutefois entremessée de quelque dommage. Les morts furent emportez, & les despouilles par les nostres. Le Connestable, fort blessé, mourut trois jours après, âgé de soixante & dix-huit ans (17); néanmoins encore fort robuste, lequel n'avoit jamais tourné la teste en combat où il se fust trouvé : & fit connoistre en cette occasion aux Parisiens, & à ceux qui l'avoient voulu calomnier, d'avoir plus porté de faveur à l'Admiral ( a ), Cardinal de Chastillon; &

( a ) Les murmures du peuple, & les bruits calomnieux qu'on répandoit contre le Connétable, le déterminèrent à risquer une bataille. Sans ces motifs, il auroit retardé, parce qu'il n'ignoroit pas que les Protestans en raison de leur infériorité, seroient forcés à une promptre retraite. L'absence de Dandelot diminuoit encore leurs forces. En conséquence, le Connétable marcha à l'ennemi qui ne s'y attendoit pas. « Jamais général d'armée ( dit Mathieu dans son Histoire de Charles IX, Liv. V, p. 300 ) n'eut meilleure mine, & ne parut plus résolu au jour de bataille. » Chacun admiroit cette grande autorité en une si vénérable vieillesse, & cette verdeur de courage en une personne agée de plus de 75 ans. Après qu'il eust vu comme tout estoit rangé, *Messieurs* ( s'écria-

d'Andelot ses neveux, qu'au service du Roy, 1567. & de la Religion catholique, qu'il estoit à tort accusé. Et combien qu'il fust grand & illustre, pour estre monté à tous les degrez d'honneurs & de charges que pouvoient souhaiter un tel Seigneur, si est-ce que le comble de sa félicité fust de mourir âgé de soixante & dix-huit ans en bataille pour la Religion & pour la défense de son Roy, devant la plus belle & florissante ville du monde, qui estoit comme son Pays & sa maison; ayant eu après sa mort des funérailles très-honorables & presque royales.

Plusieurs après la bataille débattoient à qui estoit demeurée la victoire: ce qui estoit mal-aisé de juger (a) en cette guerre civile, à cause que les victorieux perdoient autant ou plus que les vaincus, comme j'ay dit ci-devant. Et pour cette cause les Romains ne

» t-il ) c'est aujourd'hui que Dieu me fera la grace de  
 » justifier mes intentions contre ce que les meschans en ont  
 » voulu dire, espérant de faire connoître qu'il n'y a con-  
 » sideration de parenté qui doive être préférée au service du  
 » Roi. Mes plus proches sont là; je mourray, ou les  
 » feray repentir de s'estre approchez du Roy en cette  
 » façon ».

(a) Voyez le mot plein de sens du Maréchal de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 215.

1567. vouloient pas décerner des triomphes à ceux qui estoient victorieux durant leurs guerres civiles. Toute-fois si l'on veut débattre la victoire entre ennemis, c'est chose certaine, que celuy est victorieux qui chasse son ennemy & demeure ferme au champ de bataille, maistre de la campagne, des morts & des dépouilles, comme fut l'armée du Roy, encore qu'elle eust fait plus grande perte de gens & de son second Chef; comme il advint à un Roy de Perse qui défit Leonidas & quatre mille Lacedemoniens, lesquels en tuerent deux fois autant. Mais comme le but de l'armée du Roy estoit de mettre Sa Majesté & la ville de Paris en liberté, & chasser les Huguenots de saint Denys, aussi en ce point avoit-elle encore cet avantage sur eux d'en estre venu à bout. Toute-fois ils voulurent le lendemain faire une braverie, & retourner au lieu de la bataille, les tambours & trompettes sonnans, comme s'ils eussent voulu convier derechef l'armée du Roy de retourner au combat, laquelle ne pensoit pas que s'estans retirés de la façon que nous avons dit, ils se deussent représenter, & aussi il n'y avoit ny Chef, ny lieu de sortir si-tost de la ville. Quoy voyans les Huguenots brûlerent le village de la Chapelle, & quel-

ques moulins ; & approcherent jusques aux fauxbourgs & barrières de Paris.

Cependant le Comte d'Aremberg (a) joignit le Roy, entra & fut reçu à Paris, & ses troupes logerent au Bourg-la-Reine, & au pont d'Antony. Il fit offre de son service au Roy, & témoigna avoir un extrême regret de ne s'estre trouvé à la bataille. Sa Majesté monta à cheval pour aller voir ses troupes qui estoient en bataille près dudit Antony, lesquelles furent trouvées très-belles & aussi bien montées & armées, que gendarmerie qui eust long-temps esté aux Pays-bas. Le Comte fut logé au logis de Villeroy, pour estre plus près du Louvre, afin d'assister au Conseil, estant au reste fort honorablement défrayé de toutes choses.

Cependant les forces & la Noblesse venoient de tous costez à Paris, où l'on prit nouvelle délibération d'attaquer derechef les

(a) Le récit de Castelnau semble indiquer qu'immédiatement après la bataille de St. Denis le Comte d'Aremberg entra dans Paris, & qu'il se joignit à l'armée royale. Il est bon d'observer que de Thou & Davila placent cette jonction à l'époque où les Catholiques se disposèrent à poursuivre sérieusement les Protestans qui marchaient vers la Lorraine.

1567. Huguenots, qui s'en allerent le lendemain (a) à Montereau faut-Yonne, pour aller au-devant de leurs Reistres qui estoient sept mille, & six mille Lanskenets, sous la charge & conduite du Duc Jean Casimir.

### C H A P I T R E V I I I .

*Suppression de l'Office de Connestable, le Duc d'Anjou, frere du Roy, fait Lieutenant général. Le Duc d'Aumale envoyé contre les Reistres avec le sieur de Tavannes.*

*Le Duc d'Anjou fait abandonner Montereau-faut-Yonne aux Huguenots.*

*Qui marchent pour joindre Casimir. Remarque du sieur de Castelnau touchant la personne de l'Electeur Palatin, pere de Casimir.*

*Occasion manquée de combattre les Huguenots à Nostre-Dame de l'Espine.*

*La Reine tâche de faire la paix par l'entremise du Marechal de Montmorency.*

(a) Selon le Journal de Brulart ( tome I des Mémoires de Condé, p. 184 ) les Protestans décampèrent le 14 Novembre. Ils se retirèrent à Montereau; & ce fut le 10 Décembre suivant qu'ils évacuèrent cette ville, pour continuer leur marche.

*Bernardin Bochetel , Evesque de Rennes ,  
Envoyé Ambassadeur vers l'Empereur &  
les Princes d'Allemagne , pour faire voir  
les mauvais desseins des Huguenots sur la  
France.*

*L'Eleveur Palatin & Casimir son fils , conti-  
nuent d'appuyer le party Huguenot.*

*Leurs intérests dans cette Guerre.*

*Le Roy veut aussi avoir des Reistres à son  
service.*

*Offres faites au Prince de Condé.*

*Le sieur de Castelnau maintient qu'un Roy peut  
traiter avec ses Sujets , & leur doit garder  
sa foy & sa parole.*

**O**R après la mort du Connestable, la Reine 1567.  
mere du Roy estima que pour avoir les armes  
& la puissance avec l'autorité entiere, elle ne  
pouvoit mieux faire, que tacitement suppri-  
mer ce grand Estat de Connestable qui luy  
estoit suspect : & donna la charge de Lieute-  
nant general (a) au Duc d'Anjou son second

(a) Brulart ( p. 184 ibid. ) nous apprend que le  
» 17 Novembre M. d'Anjou, frere du Roi, fut reçu  
» Lieutenant pour le Roi par tous ses pays & royau-  
» me; & estoit son pouvoir si grand, qu'il n'estoit  
» mémoire d'en avoir jamais veu un semblable ».  
On pouvoit dire de luy ( observe l'Historien Mathieu,



1567. fils, qu'elle aimoit uniquement. Comme il en eut pris la possession, aussi-tost il se prépara pour suivre, avec toutes les forces de l'armée, les Huguenots. Et parce que les nouvelles estoient que le Duc Casimir s'avançoit fort, le Duc d'Aumale (a) fut envoyé à la frontiere où estoit le Cardinal de Lorraine, & tous les enfans de la Maison de Guise, afin d'assembler les forces de Champagne & de Bourgogne, pour empescher les Reistres de se joindre avec les Huguenots. Et fut fait commandement à Tavannes (b), Lieutenant

L. V, p. 301 ) *comme de Pompée, qu'il avoit esté premier général que soldat...* Le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville prétend que son héros refusa l'épée de Connétable. On a remarqué ( tome XXXII de la Collection, p. 219 ) qu'aucun écrit du tems ne confirme sur cet article l'autorité de Vincent Carloix; & quand cet écrivain n'a point de garant, il est permis de ne le pas croire sur parole.

(a) Le Prince Lorrain, mécontent de ne pas mener l'avant-garde de l'armée du Duc d'Anjou, demanda à aller en Champagne, sous prétexte d'aider de ses conseils le jeune Duc de Guise son neveu. La marche des troupes allemandes inquiétoit pour cette province, dont le Duc d'Aumale étoit Gouverneur, jusqu'à ce que son neveu put en remplir les fonctions. ( Davila, Hist. des guerres civiles, tome I, Liv. IV, p. 268. )

(b) Il n'est pas question dans ses Mémoires de

du Roy en Bourgogne , bon Capitaine , & 1567.  
depuis fait Marechal de France , d'assister le  
Duc d'Aumale de tout ce qu'il pouroit ;  
comme il fit , pour luy estre , & à toute la  
Maison de Guise fort affectionné : outre que  
le Duc estoit Gouverneur de Bourgogne , &  
commandoit en Champagne , en attendant  
la Majorité de Henry de Lorraine son  
neveu.

Cependant le Duc d'Anjou (a) , accompa-  
gné de tout le meilleur Conseil que l'on pou-  
voit alors trouver en France , spécialement  
du Duc de Nemours & du Marechal de Cossé  
que la Reine sa mere luy avoit baillé comme  
sa créature , avec beaucoup d'autorité près

secours que Tavannes donna au Duc d'Aumale. Le  
Laboureur , en parlant de lui , s'exprime ainsi :  
« Voicy un homme de main & de teste tout ensemble,  
» qui eust part aux plus grands coups qui se ruèrent  
» de son tems , tant dans l'armée que dans le cabinet ,  
» & qui se fist Marechal de France par la considéra-  
» tion où il se mit , & par le besoin qu'on eust de  
» son service contre les Huguenots. S'il les haïssoit  
» fort , il en fust encore plus haï »... En attendant  
que Brantôme nous ramène sur ce qui le concerne , on  
peut lire la notice qui précède ses Mémoires ( T. XXVI  
de la Collection , p. 167 & suiv. )

(a) Voyez les observations sur les Mémoires de  
Vicilleville , tome XXXII de la Collection , p. 394.

1567. de luy & en l'armée à cause de sa charge, partit pour Paris avec toute l'armée qui s'augmentoit tous les jours, pour aller à Nemours rassembler encore quelques forces ; & de-là à Montereau, pour essayer d'y combattre les Huguenots. Ce qui eut esté mal-aisé, s'ils eussent voulu garder ce passage, qui n'estoit pas leur dessein, car ils tirèrent vers Sens & quitterent Montereau. Au mesme temps arriverent les troupes de Guyenne conduites par St Cire (a), lesquelles marchoiert vers la riviere de Seine, & y prirent les places de Pont-sur-Yonne, Bray & Nogent sur Seine, qui furent en partie rançonnées, en partie saccagées. De sorte que les Huguenots faisant leur retraite & chemin pour aller trouver leurs secours, abandonnerent tous ces passages de la riviere de Seine, qui ne pouvoient tenir contre une puissante armée, combien que la guerre civile en France eust rendu les hommes accoustumez & opiniastres à garder de fort mauvaises places.

Mais pour lors l'armée Huguenotte n'avoit autre dessein que d'aller joindre le Duc Ca-

(a) Tanneguy du Bouchet, Seigneur de Puy-Greffier, dit St. Cyr. Davila ( Liv. IV, p. 269 ) dit que le Prince de Condé fut joint à Montereau par quelques escadrons de cavalerie qui venoient de Gascogne.

simir, second fils de l'Electeur Palatin (a), du 1567, tout favorable à leur party, selon que j'ay connu en plusieurs affaires que j'ay traitées avec luy, & fort passionné en leur cause : toute-fois si grand ménager & avaricieux, qu'il ne les aidoit que de son affection & bonne volonté. Car de prester argent, ou de répondre, il n'y vouloit aucunement entendre, ains au contraire faisoit faire d'estranges capitulations aux Huguenots.

Or l'on vouloit sur toutes choses les attirer au combat, avant qu'ils eussent joint leurs Reistres, & s'en présenta une belle occasion à Nostre-Dame de l'Espine, près de Châlons en Champagne, où nostre armée les suivoit de fort près, mais l'on faillit à la prendre par la négligence (comme l'on disoit) du

(a) Frédéric III, Electeur Palatin, fut un des plus zélés partisans des Calvinistes, dont il avoit embrassé les opinions. Il les secourut jusqu'à sa mort, c'est-à-dire qu'il leur envoya des troupes. Plusieurs motifs d'intérêt personnel l'y convièrent. Par-là ses sujets s'enrichissoient des dépouilles de la France; & son fils Casimir y acquéroit de la considération. Il fut moins heureux dans les Pays-Bas. Christophe, son troisième fils, y périt les armes à la main; & les Espagnols taillèrent en pièces l'armée que ce Prince conduisoit.

1567. Marechal (a) de Coffé, qui ne fit pas monter à cheval pour les suivre, harassez comme ils estoient, après avoir fait de grandes traites, & par de si mauvais chemins en la Champagne, qu'à la vérité ils' n'en pouvoient plus, & marchaient avec beaucoup de désordre, ayans tant de chevaux déferrez & de soldats nuds pieds, que dix des nostres suivans trente des leurs, les tailloient en pieces ou prenoient prisonniers. Tant y a que pour n'estre poursuivis, ils gagnerent la Lorraine aux plus grandes journées (b) qu'ils pûrent. Et lors

(a) Dans les observations sur les Mémoires de Vieilleville ( tome XXXII de la Collection, p. 396 ) on a discuté les diverses opinions sur les causes qui empêchèrent les Catholiques de détruire l'armée protestante. Nous ajouterons ici que de Thou ( L. XLII ) impute au Comte de Brissac d'avoir attaqué trop tôt, ce qui donna l'allarme aux Protestans, & les sauva. Si l'on en croit Davila ( Liv. IV, p. 269 ) on se servit pour tromper les Protestans d'un moyen odieux. Sous prétexte de négociations tendantes à la paix, on convint d'une suspension d'armes. Pendant ce tems-là les Catholiques s'approchèrent; & à l'expiration de la trêve ils attaquèrent le Prince de Condé. La Noue dit à peu-près la même chose dans ses Mémoires.

(b) Ils ne s'arrêtèrent ( raconte Davila, Liv. IV, p. 270 ) qu'après avoir fait en trois jours plus de vingt lieues de France.

le Duc

le Duc d'Anjou, avec son armée, alla se- 1567.  
journer à Vitry, & l'armée des Huguenots  
à Senne, pour joindre leurs Reîtres &  
Lanskenets.

La Reine, Mere du Roy, vint trouver son  
fils à la Chauffée & à Vitry, pour voir quel  
moyen il y auroit, ou de faire la guerre, ou  
traiter de quelque accord: & amena avec elle  
le Marechal de Montmorency (a), qui n'a-  
voit point porté les armes depuis la mort du  
Connestable son pere, & semble qu'il estoit  
fort propre pour s'entremetre de quelque  
accord.

Le Roy envoya aussi Bernardin Boche-  
tel (b), Evesque de Rennes en Allemagne,  
vers l'Empereur & les Princes, pour leur  
rémonstrer qu'il n'estoit point question en

(a) Le Maréchal de Montmorency & son frère  
Damville n'avoient point voulu servir dans l'armée  
par le même motif qui en avoit éloigné le Duc d'Au-  
male. ( Lisez ces détails, tome XXXII de la Collec-  
tion, p. 394. )

(b) La mission du Prélat n'eut pas tout le succès  
qu'on en espéroit. Cependant il gagna le Duc Jean  
Guillaume de Saxe, de manière que Castelnau, en  
allant quelque tems après le sommer de sa parole,  
le trouva prêt à marcher. L'Evêque de Rennes s'étoit  
transporté en Allemagne vers la fin de l'année 1567.  
( Addit. de le Laboureur, tome II, p. 542. )

1567. France du fait de la Religion , qui estoit permise par tous les endroits du Royaume : mais que c'estoit pour l'Estat , que le Prince de Condé & ses Conféderez avoient pris les armes , les voulans oster à Sa Majestez & à ses freres , qui ne pensoient nullement à la guerre , quand les Conféderez sous prétexte de Religion , se mirent en devoir de se saisir de sa personne , de la Reine sa Mere & des Princes , Seigneurs & Conseillers qui estoient près d'eux , comme ils firent bien connoistre les ayans assiégés dedans Paris , & donné une bataille aux portes d'icelle. Ce voyage de l'Evesque de Rennes , servit aucunement envers quelques Princes d'Allemagne , pour leur donner plus mauvaise impression de l'ambition des Huguenots , que celle qu'ils avoient auparavant conçue , pensans qu'ils n'avoient pris les armes que pour la défense de leurs vie & Religion. Mais envers l'Electeur Palatin , cela ne pouvoit plus servir , d'autant que luy & son fils Casimir estoient embarqués en ce party : encore qu'auparavant il fust & les siens tenus & obligés à la Couronne de France , de laquelle il estoit pensionnaire , & son fils Casimir nourry à la Cour du Roy Henry II. L'on fit une défense aux Estats de l'Empire , qu'aucun Prince n'eust à

lever armée sans licence des Estats. Mais 1567. cela estoit une apparence qui ne seroit d'autre chose envers les Princes Huguenots, que d'accorder au Comte Palatin tacitement tout ce que luy & le Duc Casimir son fils faisoient pour le secours des Huguenots, qui espéroient bien que, quelque chose qui advint de la paix ou de la guerre, le Roy payeroit l'armée de Casimir, comme il advint, & dont je fis l'accord & la capitulation, comme je parleray cy-après. Et en cet endroit je diray en passant que les Reistres ne sont autres que *chevaux de louage qui veulent avoir argent & des arrhes, & de bons respondans de leurs Montres avant que monter à cheval*: encôre que le Duc Casimir, qui avoit esté persuadé que s'il estoit victorieux, il auroit tel paiement qu'il voudroit, & s'il estoit vaincu il n'en auroit que faire, ne se fit pas trop tenir.

Neantmoins le Roy voyant les Huguenots fonder tout leur appuy sur la venue de leurs Reistres, délibera aussi d'en avoir quelques-uns, en attendant que Sa Majesté fist plus grandes levées sous un Prince d'Allemagne, qui a toujours plus de pouvoir & autorité, que des Colonels particuliers.

Cependant l'on renvoya offrir au Prince



1567. de Condé (18) & à ses Confédérez, l'Édit de Pacification fait à Orléans, s'il vouloit poser les armes, lequel seroit publié en tous les Parlemens; mais ils ne s'y vouloient point fier. Car les Ministres preschoient en public, qu'il n'y avoit en cela autre caution que des paroles & du parchemin, qui n'avoient servi qu'à les penser attraper, pour leur oster la vie & la Religion, afin d'acquiescer à la passion de ceux de Guise.

D'autre part l'on faisoit entendre au Roy qu'il n'est jamais honorable au Prince souverain (19) de capituler avec son sujet. En quoy il estoit mal conseillé; car nécessité force la Loy, & vaut beaucoup mieux plier que rompre en matiere d'Estat, & s'accommoder au tems pour avoir la paix, que d'en venir à une guerre civile, qui peut mille fois davantage diminuer l'autorité & puissance du Souverain, qu'un traité fait avec son sujet, quand mesme il ne seroit né Prince du sang. Et est toujourns bon de chercher le remede aux périlleux accidens, par les voyes d'un accord honorable. Ne voit-on pas les Rois & les Princes, tous les jours contracter avec leurs moindres sujets, leur obliger la foy & les biens? chose que le sujet & vassal ne seroit jamais, s'il estoit illicite de contracter avec

son Roy & Seigneur, & s'il ne luy gardoit 1567.  
la foy, comme l'on disoit qu'il n'y estoit pas  
tenu : opinion fort pernicieuse, car les Rois,  
d'autant plus qu'ils sont élevez par-dessus les  
autres hommes, d'autant plus aussi doivent-  
ils tenir leur parole & leur foy, le plus assu-  
ré fondement de la société humaine, & sans  
laquelle l'on ne pouroit jamais trouver de fin  
assurée aux guerres civiles & estrangeres.  
L'Edit d'Orléans n'avoit-il pas mesme servy  
près de quatre ans pour nous tenir en paix ?  
aussi avoit-il esté publié ès Parlement, à la  
requeste des Procureurs du Roy, & n'y avoit  
en cela autre seureté que la foy & parole de  
sa Majesté, laquelle n'a point esté violée de  
son costé. Car les Huguenots, sur une opi-  
nion vray-semblable ou imaginaire que je laisse  
à chacun libre de juger, eurent recours aux  
armes, & se porterent les premiers à l'offen-  
sive, au lieu qu'ils devoient prendre assu-  
rance en la foy du Roy, qui estoit le moyen  
de l'obliger davantage envers eux ; ou s'ils  
ne vouloient du tout s'y fier, ils pouvoient se  
tenir sur leurs gardes sans commencer aucuns  
actes d'hostilité.

## C H A P I T R E I X.

*Les Huguenots joignent leurs Reistres.*

*Le sieur de Castelnau envoyé par le Roy en Champagne vers ceux de la Maison de Guise , pour les porter à combattre les Reistres. Ce qu'ils refusent.*

*Progrès des Huguenots en Bourgogne , Provence, Dauphiné & Languedoc.*

*Prise de Blois par le sieur de Mouvans.*

*La foy violée dans les deux partis.*

*Chartres assiégé par les Huguenots.*

*Le sieur de Castelnau Mauvissiere envoyé demander secours pour le Roy au Duc Jean-Guillaume de Saxe.*

*Qui amène cinq mille chevaux.*

1567. **O**R en ces extrémitez, pour tirer quelques fruits des allées & venues qui se faisoient en l'armée des Huguenots, l'on leur fit proposer de faire arrester leurs Reistres, & que le Roy seroit le mesme envers les siens, qu'il joindroit bien-tost à Pont à Mousson : mais tout cela ne seroit de rien, car ils ne vouloient pas perdre une heure de temps pour aller joindre le secours des leurs, comme ils

firent , sans que le Duc d'Aumale , le Cardinal de Lorraine , & tous ceux de Guise qui avoient ramassé les forces de Champagne & de Bourgogne , & tous leurs amis & serviteurs ( a ) , les pûssent empescher : dont ils donnerent advis au Duc d'Anjou qui estoit à Vitry.

Incontinent sa Majesté m'envoya devers eux , regarder s'il y avoit moyen de les combattre , qu'il leur enverroit trois mille chevaux , & le Comte d'Artemberg. Surquoy les sieurs d'Aumale , de Guise , & le Cardinal de Lorraine , s'assemblerent pour me faire réponse , laquelle me fut faite par Tavannes ( b ) , duquel ils prenoient entierement le conseil , qui est que si l'on eust fait cet offre auparavant que le Duc Casimir se fust joint avec les Huguenots , & eust fait la montre & reçû argent , qu'ils avoient tiré & emprunté jusques ès-bourses ( c ) des Laquais , avec trois mille

( a ) La jonction se fit au commencement de Janvier 1568.

( b ) Dans les Mémoires de Tavannes ( tome XXVII de la Collection , p. 131 ) , le Rédacteur s'exprime sur cet évènement d'une manière très-laconique. Il dit seulement que le jeune Duc de Guise éprouva un échec par la faute de ceux qui le conseilloient.

( c ) Ce trait historique , présenté par Castelnau sous

1567. chevaux & les troupes du Comte d'Aremberg, l'on eust pû faire quelque chose : mais que pour lors il falloit prendre autre délibération, qui estoit de partir eux-mesmes avec ce qu'ils avoient de forces pour aller joindre le Duc, & envoyer en Allemagne, Italie, Espagne, & de tous costez vers les amis du Roy, pour demander aide & secours, & n'y espargner rien.

Estant de retour avec cette responce, il fut résolu d'aller à Troyes & y mener l'armée du Roy, pour avoir commodité de vivres, & la tenir forte contre les Huguenots, qui avoient toutes leurs forces, ce qui fut fait. Et à l'instant l'armée Huguenotte s'achemina en Bourgogne, pour y vivre plus commodément que par la Champagne, que nous avions mangée. Et prit, força & saccagea Muffi (a), Crevant & autres villes, desquelles les pauvres Habitans furent entierement ruinez. Cependant les autres Provinces du

l'enveloppe du ridicule, est un des plus extraordinaires de l'histoire moderne. Il faut le lire dans les Mémoires de la Noue; & on y apprendra jusqu'à quel point l'enthousiasme religieux peut exalter la tête des hommes,

(a) Au lieu de Muffy, ne faudroit-il point lire *Jrancy*, ville que les Protestans mirent à feu & à sang? (De Thou, Liv. XLII.)

Royaume n'estoient pas exemptes des maux 1562 & calamitez de cette guerre civile : car en Provence les Huguenots prirent la ville de Cisteron , & se fit en cette Provirce une guerre cruelle (a) ; mesme de Sommerive , fils du Comte de Tende , Catholique , contre son pere , Huguenot , & Gouverneur du Pays. Les Huguenots du Dauphiné prirent aussi les armes sous la conduite de Montbrun (b) , & ceux du bas Languedoc sous d'Acier (c) , frere de Cruffol , Duc d'Usès , & se saisirent de Nismes & Montpellier. Ceux du haut Languedoc , Rouergue & Quercy , sous les Vicomtes & autres Chefs , & Huguenots du pays : ceux d'Auvergne & de Bourbonnois , sous Ponsenac (20) , qui fut

(a) Le Comte de Tende n'embrassa point le calvinisme. Son administration douce & tolérante l'en fit accuser ; & ce motif servit de prétexte à l'ambition du Comte de Sommerive , son fils , qui vouloit s'approprier le gouvernement de la Provence. ( Voyez les observations numéros 1 & 2 sur le quatrième Liv. des Mémoires de Castelnau. )

(b) Lisez l'observation n°. 21 sur le deuxième Livre des Mémoires de Castelnau , tome XLII de la Collection , p. 271. On reviendra sur ce qui concerne Montbrun dans le Livre suivant , Chapitre II.

(c) Jacques de Cruffol , Baron d'Acier , qui depuis fut Duc d'Usès après la mort de son frère.

1567. défait & mis en déroute, & la pluspart de ses troupes. En cette sorte, si les Huguenots avoient de l'avantage en un lieu, les Catholiques l'emportoient en un autre, & la pluspart des villes prises par les uns, estoient reprises par les autres, comme furent Mafcon & Cisteron. Et ce qui restoit du pillage des Huguenots, estoit repillé par les Catholiques, qui tenoient la campagne en Forests & Poitou, sous Montluc & Lude (a).

Mouvans (b) l'un des principaux Chefs des Huguenots de Provence, Dauphiné & Auvergne, défit les compagnies de saint Aray, & mena ses troupes jusques à Orleans pour asseurer la ville qui estoit menacée. Puis alla prendre la ville de Blois après l'avoir battue, & capitulé avec le Gouverneur & les Habitans, auxquels la foy ne fut pas gardée, disant que les Catholiques faisoient gloire de ne

(a) D'Aillon, Comte du Lude. ( Voyez les Mém. de Montluc. )

(b) Par rapport à Mouvans & à ses expéditions, on renvoye le Lecteur à ce qui en a été dit dans le tome XLII de la Collection, p. 268. Nous observerons seulement qu'il paroît y avoir ici de la confusion dans le récit des évènements, & que la défaite des compagnies de St. Aray est probablement l'échec que reçut Saint Herem. ( Lisez l'observation ci - dessus, n<sup>o</sup>. 20. )

tenir promesse aux Huguenots. De sorte que <sup>1567.</sup> de tous les deux costez l'on violoit le droit des gens sans aucune honte. Les morts n'estoient pas mesme exempts de ces licences trop inhumaines ; car entre les autres le corps de feu (a) Ponsenac fut déterré, auquel l'on donna mille coups par la mal-veillance de quelques Catholiques ; tant l'appetit de vengeance dominoit la pluspart des esprits forcenez des François, animez au carnage les uns contre les autres ; qui par telle furie préparoient un beau chemin & entrée aux estrangers, pour se faire Seigneurs de la France.

Ce que voyant le Roy, la Reine sa Mere & son Conseil, & que les Huguenots avec le Duc Casimir marchoient dedans le Royaume, envoyerent querir le Duc d'Anjou avec l'armée, pour se venir loger à Paris & ès environs, comme elle fit. Cependant les Huguenots s'en allerent à Chartres (b), qu'ils assiege-

(a) D'Aubigné (Hist. univers., Liv. IV, p. 225) nous apprend que le corps de Ponsenac avoit été porté à son château de *Changy*, qu'il appelle *Saugy*. Depuis (dit-il) les gens de St. Chaumont & d'Urfé le déterrèrent, & le vouloient traîner par les villes du pays, sans un Gentilhomme nommé l'*Escluse*, qui à coups d'espée empescha cette vilenie.

(b) C'est dans les Mémoires de la Noue qu'on trouvera les détails du siège de Chartres.



1567. rent. Je fus à l'instant & en diligence envoyé en Allemagne querir le Duc Jean Guillaume de Saxe, lequel avoit esté au service du Roy Henry second avec quatre mille chevaux, lors que nous avions la guerre avec le Roy d'Espagne, & que la paix fut faite au Chateau Cambresis, avec les Mariages & alliances d'Elizabeth, sœur du Roy, & de Marguerite de France, avec le Roy d'Espagne & Philibert, Duc de Savoye. Le Duc de Saxe avoit envoyé offrir son service à la Reine Mere du Roy, pour maintenir les enfans du feu Roy Henry, contre ses ennemis & mauvais sujets, la suppliant de luy donner le portrait d'elle, du feu Roy & de tous ses enfans : chose qui luy avoit esté promise de long-temps, & qu'il desiroit toujours. Dont la Reine ayant souvenance, qui ne méprisoit jamais aucun moyen qui luy pût servir pour le bien & défense de l'Etat, luy voulut envoyer par moy avec la commission que j'avois, les portraits qu'elle avoit de long-temps fort bien-faits, en des Tablettes grandement enrichies de pierreries, lesquelles valloient plus de huit mille escus.

Ce present fut fort agréable au Duc Jean Guillaume, lequel mit à part toutes autres considérations & affaires, pour se préparer

d'aller servir leurs Majestez, & d'assembler 1567.  
 en grande diligence cinq mille chevaux Reif-  
 tres, sous les Colonels & Capitaines qui luy  
 estoient affectionnez, & qu'il avoit aupara-  
 vant retenus. Et ne perdit pas un seul jour,  
 tant pour les assembler que pour les faire  
 marcher, & passer le Rhin en moins de  
 vingt-sept jours. De sorte qu'en cinq semaines  
 je l'amenay à Retel, où fut choisi le lieu pour  
 la montre, usant d'une si grande Police en  
 venant trouver le Roy, qu'il ne se faisoit au-  
 cun (a) dommage là où il passoit.

(a) Les Reîtres du Prince Casimir n'étoient pas si  
 bien disciplinés. Il est vrai que faute de solde les chefs  
 de l'armée protestante se trouvoient forcés de leur  
 permettre le pillage. On conçoit quels désordres en  
 résultoient. Mathieu nous a conservé un fait qui suffit  
 pour en donner une idée. « J'ay appris de *Souvray*  
 » ( raconte-t-il ) que sur l'avis qu'on luy donna que  
 » cent chevaux reîtres s'estoient emparés d'une Ab-  
 » baye, & y faisoient de grands désordres, se résolut  
 » de les surprendre; & parce que la partie n'estoit pas  
 » égale ( la Riviere & Souvray ) envoyerent devant  
 » un soldat, qui, se laissant prendre prisonnier, fut  
 » incontinent enquis qu'elle estoit la troupe d'où il  
 » s'estoit séparé, & où elle alloit? Celui-ci à qui on  
 » avoit fait le bec, leur fit croire que c'estoient les  
 » coureurs de l'avant-garde qui venoient droit à eux,  
 » qu'il leur seroit impossible d'y résister, & qu'ils pou-  
 » voient plus espérer en se rendant, qu'en s'opiniaf-

## C H A P I T R E X.

*Arrivée du sieur de Castelnau Mauvissiere avec le secours.*

*Il est mal reconnu de son service , parce qu'on avoit changé d'avis & qu'on inclinoit à la Paix.*

*On le renvoie vers le Duc de Saxe pour le remercier de son service & le congédier.*

*Raisons données au Duc par le sieur de Castelnau.*

*Le Duc se plaint du Roy. Ses Raisons & ses sentimens.*

*Le sieur de Castelnau l'appaise & le conduit à la Cour.*

1567. J'ADVERTISSOIS leurs Majestez deux fois la semaine de nostre chemin & de nos journées, lesquelles arrivant à Retel, me manderent que l'argent partoit de Paris, avec les Treforiers & Controlleurs pour faire la montre; mais avant qu'ils fussent-là, que j'eusse à

» trant. Ils se rendirent à discrétion, & furent con-  
 » duits au Duc d'Anjou, en l'équipage qu'on les avoit  
 » trouvés, revestus des habits des moines blancs de  
 » l'Abbaye ». (Hist. du regne de Charles IX, Liv. V,  
 page 303.)

prendre la poste pour les venir trouver au <sup>1567.</sup> plustost qu'il me seroit possible à Paris, afin de leur rendre compte moy-mesme de mon voyage, outre quelque autre particulier commandement qu'ils me vouloient donner.

Surquoy estant party & arrivé à Paris, incontinent que leurs Majestez me virent, comme elles m'avoient dit alors que je fus dépesché pour effectuer cette commission, que ce seroit le plus grand & notable service que je leur pourrois jamais faire, & à la Couronne, d'amener en diligence cette armée de Reistres; aussi me dirent-elles lors, que je m'estois trop hasté, d'autant que tous les plus Sages du Royaume avoient conseillé avec la necessité du temps de faire la Paix; autrement que l'Etat estoit perdu, ou pour le moins fort esbranlé par le grand nombre d'Estrangers qui estoient en France, laquelle estoit entierement ruinée, & les peuples desesperez.

Davantage que Chartres estoit assiegée de l'armée des Huguenots, & en telle necessité que les premieres nouvelles qu'on en attendoit, ce seroit la prise. Que de-là à Paris il n'y avoit que bien peu de chemin, où leurs Majestez se contentoient d'avoir donné la bataille de saint Denys, en laquelle estoient seulement des François: mais que d'y avoir

1567. tant de Reistres & estrangers les plus forts ; cela estoit trop hasardeux. Quoy voyant le Roy estoit résolu de traiter la paix (a) avec les Huguenots , & pour cet effet (b) avoit dés-jà

(a) Le Prince de Condé & l'Amiral s'étant réunis avec les Allemands du Prince Casimir , jugèrent que pour contraindre la Cour à faire la paix , il falloit le plus promptement possible reporter le théâtre de la guerre autour de Paris. En conséquence ils traversèrent la Champagne , & dirigèrent leur marche vers la capitale. Comme les Mémoires de la Noue contiennent une description curieuse de cette marche , nous y renvoyons le Lecteur. Nous dirons seulement que vers la fin de Février les Protestans se présentèrent devant les murs de Chartres , & commencèrent le siège de cette place. Plusieurs motifs les y déterminèrent. Ils craignoient avec raison qu'une grande partie de leur armée composée de volontaires , ne les abandonnât. D'ailleurs étant déjà maîtres d'Orléans , ils sentoient que la prise de Chartres les mettoit dans le cas de resserrer de plus en plus la capitale. La difficulté des approvisionnemens augmenteroit ainsi de jour en jour ; & le moyen leur paroissoit infaillible pour arriver au but qu'ils se proposoient.

(b) Des deux côtés on desiroit la paix. Catherine de Médicis effrayée de ce concours d'étrangers que chaque parti trainoit à sa suite , ne pouvoit se dissimuler que la ruine entière du Royaume en seroit la suite inévitable. En livrant bataille aux Protestans , on pouvoit succomber , & cette seule perspective la  
assurance

assurance du Prince de Condé & de l'Admiral, qu'ils ne demandoient autre chose, aussi commençoient-ils d'estre bien las de leurs Reistres.

Avec toutes ces raisons, & plusieurs autres grandes considerations, ils me dirent qu'il me falloit aller faire un autre service à leurs Majestez, qui estoit de retourner en diligence vers Jean Guillaume de Saxe, tant pour luy dire qu'il estoit le bien-venu, que pour le remercier de la peine qu'il avoit prise, de s'acheminer avec de si belles troupes, pour servir à un Roy qui luy demeureroit à jamais obligé, avec telle reconnoissance qu'il en auroit contentement. Que plus de dix jours avant que l'on eust nouvelle de sa venuë & entrée en France, leurs Majestez avoient esté conseillées pour le bien & conservation de l'Estat, de faire accord avec le Prince de Condé, Chefs des Huguenots, qui ne demandoient que l'exercice de leur Religion, assurance de leurs vies, obéir & faire service au Roy en toutes choses, & poser les armes.

faisoit frémir. Les Protestans étoient agités par les mêmes craintes. Les Gentilshommes & les soldats de leur armée demandoient la paix à grands cris. Leurs Ministres s'y opposèrent en vain. L'opinion générale l'emporta.

1567. Que l'on estoit dés-ja si avant en ce traité , n'estoit possible de s'en retirer.

Voilà sommairement ce qui m'estoit commandé de dire au Duc Jean Guillaume , & le persuader de trouver bonne la Paix , qu'il devoit plus conseiller que la guerre , dont les événemens sont toûjours perilleux & incertains. Au surplus que pour le regard de ses troupes levées pour quatre mois , elles en seroient entierement payées , & avois l'argent contant pour la premiere montre : laquelle faite , leurs Majestez le prioient bien fort de s'en venir les voir avec tels de ses Colonels , Capitaines , Chefs & autres qu'il luy plairoit , où ils seroient bien-venus & honorez , comme j'avois , s'il luy plaisoit la charge de les conduire à Paris. Que pour son armée , leurs Majestez le prioient trouver bon de prendre le costé de la Picardie à la main droite , pour y vivre plus commodément , jusques à ce que la Paix fust establie , & que luy-mesme eust vû & connu le besoin qu'il y en avoit , & que les troupes auroient des Commissaires des vivres , pour leur faire bailler tout ce qui seroit necessaire. Estant retourné vers le Duc Jean Guillaume & luy ayant fait entendre ce que dessus , il fit appeller tous ses Colonels Capitaines , & se mit en grande colere , disant

» qu'il se plaignoit grandement du Roy , & 1567.  
 » en particulier , de luy avoir apporté cette  
 » nouvelle , qui seroit auffi defagréable à ses  
 » Reistres qu'à luy , pour les avoir amenez  
 » en esperance de faire un bon service au  
 » Roy , & les faire combattre contre les enne-  
 » mis , avec bonne intention de luy remettre  
 » & affermer sa Couronne. Que c'estoit luy  
 » faire un dés-honneur , de l'avoir amené si  
 » avant dedans la France à la foule du pauvre  
 » peuple , sans le délivrer de l'oppression des  
 » Huguenots , que le Roy craignoit par trop ,  
 » & ne les avoit pas chastiez comme Maistre ,  
 » mais leur avoit accordé toutes choses *comme*  
 » *compagnon*. Que pour le regard du Duc  
 » Jean Casimir son beau frere , encore qu'il  
 » eust espousé sa soeur , fille de l'Elesteur  
 » Palatin , il avoit bonne esperance que  
 » s'ils se fussent rencontrés au combat , il luy  
 » eust fait connoistre qu'il estoit bien plus  
 » juste de combattre pour la bonne cause du  
 » Roy , que pour la mauvaise de ses sujets.  
 » Qu'il craignoit de retourner en Allemagne  
 » où l'on se moqueroit de luy , d'estre venu  
 » en France pour n'y faire autre chose ». Et  
 me montra beaucoup de mécontentement ,  
 ou sur les répliques que je luy fis , & la priere  
 de venir voir le Roy , qui le rendroit très-



1567. content, & desiroit prendre conseil de luy en ses plus grandes affaires.

Il s'accorda à la fin (a) à tout ce que je luy proposay ; & aussi-tost qu'il auroit fait la Montre, de faire prendre à ses troupes le chemin de Picardie, & luy de s'en venir à la Cour, où il fut fort bien reçû, traité, caressé & défrayé de toutes choses, avec mille rémerciemens de sa peine. L'on luy communiqua la nécessité de faire la paix, & prit-on son opinion, mesme sur la grande quantité d'Éstrangers qui estoient en France : en quoy toute-fois l'on luy montra de n'avoir aucune défiance de ses troupes, ains au contraire

(a) Ce Duc Jean Guillaume de Saxe étoit le second fils de Jean Frédéric, que Charles-Quint avoit dépouillé de l'Electorat de Saxe, pour en revêtir Maurice. C'est de lui que sont issus les Ducs de *Saxe-Weimar*. « L'arrivée du Duc Jean Guillaume, que » Castelnau amena du fond de l'Allemagne en cinq » semaines de marche avec cinq mille Reistres jusqu'à » *Rhetel*, servit extrêmement aux affaires du Roi. Sans » l'approche de ce secours ( dit le Laboureur, T. II » de ses additions, p. 543 ), on se défoit de pouvoir » faire la paix qu'avec désavantage; & c'estoit pour- » tant une nécessité de la conclure, pour ne point » exposer le Royaume à toutes ces forces estrangeres » tant auxiliaires qu'ennemies, & capables de s'ag- » corder entre elles, & de tomber sur nous ».

d'estre tout assure de sa foy, encore que l'on 1567.  
eust au Conseil une merveilleuse defiance des  
Ducs Casimir & Jean Guillaume, beaux-  
freres, tous deux Allemands, & puisnez de  
leurs maisons, pauvres & grandement armez  
pour entreprendre contre l'Etat, comme ils  
en avoient beau jeu par nos divisions, bien  
qn'ils ne s'accordassent pour rendre les Hu-  
guenots plus forts que les Catholiques. Aussi  
la religion de ces deux estoit differente (en-  
core qu'ils s'appellent tout Protestans) car  
le Duc Jean Guillaume estoit de la confession  
d'*Ausbourg* (a), & le Duc Jean Casimir de  
celle de *Calvin* (8) & de *Beze*, où la diffe-  
rence n'est guere moindre, qu'entre les Ca-  
tholiques & les Huguenots.

(a) C'est-à-dire le luthéranisme.

(b) La confession de Genève.

## C H A P I T R E X I.

*Paix faite avec les Huguenots.*

*Raisons des Huguenots pour la souhaiter quoy que douteuse.*

*Le Roy s'oblige par le traité de satisfaire Casimir, Louange du sieur de Morvillier,*

*Le sieur de Castelnau Mauvissiere employé pour le traité & pour mettre les Reistres hors du Royaume. Et en mesme temps député vers le Duc d'Albe pour le remercier de son assistance. Le Duc fâché de la Paix,*

*Grandes difficultez pour traiter avec Casimir, qui veut rentrer en France & venir vers Paris,*

*Le Roy conseillé de le faire combattre.*

*Et de rappeler pour cet effet le Duc Jean Guillaume de Saxe son beau-frere, qui s'offre de servir contre luy.*

*Le sieur de Castelnau Mauvissiere Commissaire du Roy, menace les Reistres & le Duc Casimir, qui lui donnent des Gardes & le retiennent.*

*Enfin il les oblige de traiter & les met hors de France.*

*Le Roy pour reconnoistre les grands services du sieur de Castelnau luy donne le Gouvernement de saint Dizier, qui depuis luy fut osté sans récompense.*

**A** la fin l'on conclut la paix avec le Prince 1567. de Condé, l'Admiral, & autres Seigneurs leurs associez. Ce qui n'estoit pas malaisé, car l'on accordoit tout ce qu'ils demandoient (21), & beaucoup plus qu'ils n'avoient esperé; hormis une article, que pour soulager le pauvre peuple, ils se désarmeraient incontinent, & rendroient les villes & places fortes, avec défenses de plus faire associations ny levées d'hommes, ny de deniers pour l'avenir; & toutes choses passées seroient oubliées & abolies. Aucuns jugeoient bien que la paix ne dureroit pas longuement, & que le Roy ayant des villes en sa puissance, & les Huguenots desarmez, ne pouroit endurer ce que par contrainte il leur avoit accordé, de peur de perdre l'Etat.

Les Huguenots d'autre part estoient fort las de la guerre, tant pour le peu de moyens qu'ils avoient de supporter une telle despence en cette guerre que pour autres considerations; car le Roy se résolvant de mettre toutes choses à l'extremité, les eut pû

1567. ruïner à la longue : parce que Sa Majesté n'eust manqué de secours du Pape, du Roy d'Espagne, & des Princes Catholiques, qui eussent esté bien-aïses de maintenir la guerre en France. Ce qui les fit en partie résoudre de recevoir plutôt une paix douteuse, que tirer avec leur ruïne celle de tout le Royaume qui estoit inévitable, où ils eussent eu la plus petite part, comme auront tous ceux qui appelleront les Estrangers à leurs secours, sous quelque prétexte que ce soit, de Religion ou autre rémuëment d'Estat. Neantmoins si les Huguenots recherchez de la paix, au lieu qu'ils la devoient demander les premiers, eussent insisté de garder un an pour leur seureté la pluspart des villes & forteresses qu'ils avoient occupées, l'on les leur eut laissées pour gage de ce que l'on leur promettoit, Et est croyable que la guerre n'eust pas si-tost réconamencé, comme elle a fait quatre mois après, les Estrangers estant à peine hors du Royaume.

Aussi estoit-ce la difficulté de trouver de l'argent pour les payer. Car le Roy par le traité de la paix prenoit la charge entiere de contenter le Duc de Casimir ( 12 ), & entroit en la capitulation que le Prince de Condé avoit faite avec luy, laquelle portoit

de rudes conditions. Outre les *buchetallons* 1567. ordinaires , c'est-à-dire , les capitulations que font les Reistres sur l'ordre ancien de servir à un Prince , mesme contre le saint Empire en la défensive , & autres clauses portées par icelles. En quoy celles qu'ils avoient faites avec les Huguenots estoient très-defavantageuses ; & y avoit un article en celle du Duc Casimir , qui portoit , qu'outre le service des quatre mois , comptant celui du retour , s'ils rentroient seulement un jour ou plusieurs dedans le cinq & sixième mois , ils en seroient payez entierement , comme s'ils l'avoient servi du tout.

Donc pour le fait des Reistres , les Députez qui estoient le Mareschal de Montmorency & Morvillier , le premier Conseiller d'Etat pour la Robe longue , qui fut & aye esté de long-temps en ce Royaume , accorderent pour le regard de Casimir , de ses Reistres & Lanskenets , que le Roy entreroit de point en point en leur capitulation , comme si sa Majesté les avoit fait lever pour son service , & par ses Commisaires : & qu'elle députeroit un Gentil-homme pour aller trouver Casimir , tant pour le faire payer , que pour luy faire fournir vivres , & accorder avec luy de toutes choses , au plû-

1567. tost & à la moindre foule des sujets que faire se pourroit.

Je fus choisi & envoyé pour cet effet , avec ample commission & pouvoir de tout ce que dessus. Neantmoins leurs Majestez auparavant que je partisse pour ce voyage m'envoyèrent remercier le Duc d'Albe de son secours, cependant que l'on faisoit les dépesches & commissions pour le Duc Casimir. Ce remerciement que je fis au Duc, le rendit fort estonné de voir que la paix estoit concluë en France, où toutes les plus fortes raisons que j'eus, pour le persuader que le Roy ne pavoit faire autrement, estoient qu'il n'y avoit homme en France de quelque qualité qu'il fust, qui n'eust demandé & conseillé la paix, jusques au Duc de Montpensier, Chavigny (a), & Hugonis (b); qui

(a) François le Roy, sieur de Chavigny, Lieutenant du Duc de Montpensier, fut un des plus grands ennemis des Protestans : aussi ne l'ont-ils pas ménagé.

(b) Il falloit que ce *Hugonis* placé sur la même ligne à côté du Duc de Montpensier & de Chavigny, jouât un rôle très-important dans ces tems de troubles. Aucun des écrits du tems n'en parle. Nous présumons que c'étoit le Cordelier *Hugonis*, que Beze dans son Histoire des Eglises réformées de France ( tome II, p. 611 ) appelle *un moine séditieux*. Si les anecdotes scandaleuses que Beze met sur son compte,

estoyent les plus violens à la guerre. Ce qui 1567. rendit le Duc d'Albe si estonné, qu'il fit connoistre n'avoir pas plaisir de nous voir d'accord.

Je ne demeuray que huit jours en ce voyage, d'où estant rétourné, l'on me dépescha aussi-tost vers Casimir & ses troupes, qui commençoient à tourner la teste vers l'Auxerrois, l'on me dit que je le trouverois disposé de s'acheminer à la frontiere pour se retirer en Allemagne. Mais la premiere difficulté fut, que je n'avois porté l'argent, que l'on m'avoit asseuré à la Cour devoir estre six jours après moy; mais il n'y arriva pas de cinq semaines après, durant lesquelles ils acheverent les trois mois de service, & celuy de retour, & entrerent dedans un cinquième quatre ou cinq jours, duquel ils vouloient estre payez entierement selon leur capitulation. Je voulus accorder avec Casimir, jusques à luy faire un present de douze ou quinze mille escus; mais il ne vouloit entrer en aucun accord, sçachant bien que ses Reistres, & Lanskenets voudroient avoir le mois entier puis qu'il estoit commencé,

font vraies, il faut avouer que Hugonis n'étoit fait ni pour s'asseoir dans la chaire de vérité, ni pour influer dans les affaires publiques.



1567. & que si je ne le faisois promptement payer, & accorder les autres articles, le fixième mois commenceroit, qu'il faudroit aussi payer. Dequoy après de grandes disputes, sans qu'aucune raison y pût servir, je donnay advis au Roy. Mais l'on me manda de la Cour, qu'il estoit impossible de trouver si promptement de l'argent, à quoy neantmoins l'on travailloit sans aucune intermission. Que pour le regard des autres articles j'en accordasse; mais pour payer le cinquième mois où ils estoient entrez, ny moins le fixième, quand bien ils y entreroient, le Roy ne le pouvoit faire: que pour un present de douze ou quinze mille escus à Jean Casimir, puis que je l'avois offert, je n'en serois pas dédit. Que l'on essayeroit de m'envoyer cette somme, avec trois ou quatre cens mille escus s'il estoit possible, lesquels on cherchoit de tous costez. Que pour le reste je prisse quelque terme de le payer aux Foires de Francfort, où il seroit satisfait selon que je l'avois promis; ce qui seroit aussi-tost ratifié par le Roy, que je luy en aurois donné advis. Qui fut une autre difficulté, laquelle nous menoit tellement à la longue, qu'au lieu de s'avancer vers les frontieres d'Allemagne, le Duc Casimir me fit faire des protestations,

qu'il estoit contraint par ses Colonels , & 1567.  
Reitmaistres , de retourner vers Paris , ou  
aller chercher l'Admiral ou le Prince de  
Condé , dont ils disoient tous les maux du  
monde. Ces difficultez & accidens nouveaux  
eslonnoient fort la Cour , & que je ne les  
avois encore pû achminer plus avant que la  
Bourgogne , d'où ils vouloient retourner.

Surquoy aucuns de la Cour , & comme  
l'on disoit , le Cardinal de Lorraine , tous  
ceux de Guise , & leurs partisans , prirent  
occasion de rémonstrer au Roy , qu'il ne  
devoit point endurer (a) cette bravade de  
Casimir , attendu qu'il estoit separé d'avec  
les Huguenots , qui avoient rompu leur ar-  
mée , tous escartez & rêtirez en leurs maisons.  
D'autre part que les forces du Roy estoient  
encore pour la pluspart ensemble , mesme-  
ment la Gendarmerie , les Suisses & le Re-

(a) Ces représentations semblent confirmer le fait  
raconté dans les Mémoires de Tavannes , tome XXVII  
de la Collection , p. 138. Le Rédacteur de ces Mé-  
moires prétend que Catherine de Médicis chargea  
Tavannes de tomber à main armée sur une partie des  
Reîtres qui traversoient son gouvernement. Il ne seroit  
point impossible que dans un moment de trouble &  
de colère on eût donné à Tavannes cet ordre , qu'il  
eut la sagesse de ne pas vouloir exécuter.

1567. giment du Comte de Brissac , qui estoit ordonné d'aller en Piedmont.

Qu'il falloit envoyer vers le Duc Jean Guillaume de Saxe , qui avoit tant fait de plaintes de l'avoir fait venir , & s'en retourner sans combattre , & sçavoir de luy s'il voudroit marcher vers le Duc Casimir son beau-frere, qui vouloit ruiner la France , sans se contenter de la raison que l'on luy offroit en toutes choses : & que là-dessus il me falloit faire une dépesche, pour tenter avec Casimir les derniers remedes pour le faire sortir par la voye de douceur. Et au cas qu'il ne s'en voulust contenter, luy declarer que le Roy seroit contraint d'user de la force qu'il avoit encore en main , pour décharger ses sujets de l'oppression & de la foule qu'ils recevoient de luy & de ses troupes. Et que par mesme moyen je donasse tous les jours advis à leurs Majestez de nos journées & deportemens , & d'un lieu avantageux pour le combattre si besoin estoit. Qu'aussi-tost que l'on auroit ma responce , & celle de Jean Guillaume de Saxe, l'on seroit marcher les forces en diligence au lieu que je manderois , bien que la Reine ne vint à cette extremité qu'à son grand regret. Mais que Dieu & tout le monde seroit Juge de la rigueur dont vouloit

user Casimir & ses troupes, qui ne vouloient **1567.**  
pas sortir de France, & autres raisons por-  
tées par la dépesche, que j'avois à peine  
lûë, que l'on me manda par un autre courier  
en diligence, que le Duc Jean Guillaume  
de Saxe avoit escrit à leurs Majestez, qu'il  
loüoit Dieu que l'occasion se presentast pen-  
dant qu'il avoit les forces main, de s'em-  
ployer à leur faire quelque bon service, &  
qu'il estoit prest à l'heure mesme de tourner  
teste vers le Duc Casimir son beau-frere,  
puis qu'il se monroit si opiniastre & difficile  
à sortir hors du Royaume. Ce qui estoit  
interpreté par quelques-uns de la Cour en  
bien & des autres en mal, disans que les  
deux beau-freres se pouvoient accorder au  
lieu de se battre. Ce que pour mon regard  
je n'eusse pû croire, mais bien que l'un &  
l'autre, qui avoient affaire de toutes leurs  
pieces, n'essent pas esté marris de gagner  
toujours la solde de plusieurs mois. Et quand  
bien l'on viendroit à l'extremité, c'estoit le  
moyen de recommencer la guerre en France,  
où personne ne pouvoit gagner que les es-  
trangers. La conclusion de cette dépesche  
composée de divers opinions, fut que je  
fisse ce que je pourois par la voye de la  
douceur, avec le Duc Casimir & ses troupes,

1567. pour le faire sortir du Royaume : mais que je n'obmisse rien pour luy protester que, s'il faisoit autrement, les forces du Roy tourneroient la teste vers luy, & le Duc Jean Guillaume de Saxe son beau-frere le premier, au grand regret de Sa Majesté. Mais nonobstant toutes ces rémonstrances il vouloit avoir son compte, & faisoit joüer la force par les Colonels & Reitmaistres, qui se bailloient la capitulation l'un à l'autre, à laquelle ils se vouloient entierement tenir, protestans contre moy de tout le mal qui en adviendrait.

Par ainsi je fus obligé de venir à l'extrémité des menaces, & de la contrainte qu'il donneroient au Roy & à tous les François de les mettre dehors. Ce qui les mit en telle colere, que deux jours après il ne fut possible de leur parler. Et sur ce ils firent mine de monter à cheval pour retourner vers Paris, & prenans une opinion que je me voulois retirer, mirent devant & derriere mon logis une compagnie de Lanskenets en garde, sans vouloir laisser entre ny sortir personne. Dequoy voyans que je ne me donnois aucune peine, sinon que je manday au Duc Casimir, que je serois bien-aïse de sçavoir si j'estois prisonnier, & s'il avoit  
 déclaré

declaré la guerre au Roy mon Maistre, vio- 1567.  
lant en mon endroit la Loy des gens, ils  
tinrent un grand conseil pour me respondre ;  
& à la fin ils députerent le Colonel Tik  
Chombert (a), l'un des plus violens, avec  
un nommé Lanchade pour me visiter, & dire  
que cette garde ne m'avoit esté envoyée pour  
autre occasion que pour ma seureté, & pour  
garder que les Reistres mutinez, (parce que  
je les avois menacé des forces du Roy, )  
ne me fissent un mauvais tour, & autres  
paroles tendantes à fin d'accord que toutes  
les précédentes ; aussi que j'avois mandé à  
Langres, & és villes voisines, de ne leur  
bailler aucuns vivres, mesme pour argent  
sans mon ordonnance, & de retirer tous  
ceux qu'ils pouroient du plat Pays. Et me  
mirent sur ce propos de leur faire donner  
des vivres : ce que je leur dis n'estre en mon  
pouvoir, parce que les villes, la Noblesse  
& tout le Pays se plaignoient de moy, de  
les rétenir si longuement à la foule & entiere  
ruine des peules ; & que s'il leur en arrivoit

(a) Ne faut-il point plutôt lire *Schomberg* ? Dans  
ce cas ne seroit-ce pas *Meinard de Schomberg*, que  
nous retrouverons servant dans l'armée du Duc de  
Deux-Ponts. Nous en parlerons à cette époque.

1567. du mal & de la necessité, ils ne s'en prissent qu'à eux-mesmes.

Ils rétournerent faire leur rapport au conseil : & le soir le Duc Casimir me pria de nous aller promener ensemble pour parler de ces affaires, comme nous fîmes plus de trois heures, sans rien avancer. Mais le lendemain nous commençâmes à parler plus ouvertement, où Casimir me fit de belles protestations, que le fait ne dépendoit pas de luy : que je fîsse avec ses Reistres, & qu'il quitteroit sa part. Mais il estoit question de deux mois, qui montoient à près de deux cens mille escus, lesquels n'avoient esté employez que pour temporiser & ruïner le peuple. Or enfin laissant à dire tous les particuliers discours que j'eus avec le Duc, moyennant un present de quinze mille escus, que je promis luy donner outre ses montres, je composay avec ses Reistres à une montre pour le cinq & sixième mois où ils estoient entrez, au payement de laquelle je m'obligeai de faire fournir l'argent deux mois après à Francfort.

Et ainsi avec bien de la peine je mis ces Estrangers hors du Royame, au bien & soulagement d'iceluy, & au contentement de leurs Majestez, lesquelles ayant esté rétrou-

ver pour leur rendre compte de mon voyage, 1567. elles me firent beaucoup de belles promesses, & peu de jours après me donnerent le Gouvernement de saint Dizier, lequel depuis pendant mon séjour de dix ans que j'ay esté Ambassadeur en Angleterre, m'a esté osté pour le bailler au Duc de Guise, comme il l'avoit demandé pour une des villes d'affurance, ainsi que je diray cy-après (a), sans en voir eu aucune récompense.

(a) Castelnau ayant l'intention de continuer ses Mémoires, devoit s'étendre jusqu'au tems où le Duc de Guise commit envers lui cette injustice. Malheureusement il n'a pas exécuté son projet. Ainsi il faut se contenter du récit de cette particularité tel qu'on l'a énoncé dans la notice qui précède ses Mémoires. ( Voyez le tome XLI de la Collection, pages 154 & 155. )

*Fin du sixième Livre.*



MEMOIRES  
DE  
MICHEL DE CASTELNAU,  
SIEUR  
DE MAUVISSIERE.  
LIVRE SEPTIÈME.  
CHAPITRE PREMIER.

*La Paix publiée à Paris.*

*Troublée par défiances mutuelles & par l'ambition des grands.*

*La Rochelle refuse l'obéissance, & les Huguenots de France arment pour le secours de ceux du Pays-bas. Coqueville défait & décapité.*

*Bulles pour l'alienation du Temporel des Ecclesiastiques, suspectes aux Huguenots & autres motifs de leur défiance.*

*Le Prince de Condé & l'Admiral se retiennent à la Rochelle. Le Cardinal de Chastillon se sauve en Angleterre.*

*Tout se dispose à la Guerre & la Reine de Navarre se jette dans la Rochelle avec son fils.*

*Le sieur d'Andelot & autres Chefs Huguenots s'y vont joindre.*

IL semloit en apparence que la France qui 1567<sup>6</sup> avoit esté tant persecutée d'un des plus grands fleaux de la Justice divine, dût plus longuement jouïr de la douceur de la paix, par le moyen de l'Edit qui fut publié à Paris le vingt-troisième Mars mille cinq cens soixante - huit, confirmatif de celui cy-devant fait le septième dudit mois mil cinq cens soixante & deux (a), pour estre iceluy observé en ses points & articles selon sa premiere forme & teneur, levant toutes restrictions, modifications & declarations qui avoient esté faites jusques à la publication dudit Edit.

Mais la défiance mutuelle des Catholiques & des Huguenots jointe à l'ambition des grands (1), & au résouvenir que l'on avoit à la Cour de l'entreprise de Meaux, fit bien-tost rénaître d'autres nouveaux troubles, autant ou

(a) L'édit de pacification de Longjumeau fut publié à Paris le 27 Mars 1568; & celui d'Amboise l'avoit été le 19 Mars 1563. Castelnau, en le datant de 1562, s'est conformé à l'ancien style.

1567. plus d'angereux que les premiers & seconds ; les fondemens desquels d'aucuns attribuoient à la desobéissance de quelques villes qui ne vouloient absolument se soumettre à la puissance de sa Majesté , entre lesquelles les plus mutines estoient Sancerre ; Montauban , & quelques autres de Quercy (a), Vivarez & Languedoc.

Comme aussi la Rochelle ( 2 ), qui ne voulut recevoir les garnisons que Jarnac son ancien Gouverneur y voulut mettre , & depuis le Marechal de Vieilleville , par le commandement de Sa Majesté , ny souffrir que les Catholiques y fussent reestablis en leurs biens , charges & offices , & jouïssent de l'Edit de pacification ; au contraire conrevenant à iceluy , continuoit ses fortifications , équipoit grand nombre de Navires de guerre , ce qui estoit autant préjudicia-

( a ) De Thou ( Liv. XLIV ) nomme parmi ces villes Castres, Millaud, Vezelay en Bourgogne & Cahors en Quercy. Mais le nouvel Historien de cette province n'en parle point. Au contraire il dit qu'à l'instant où les troubles recommencèrent, Montluc se transporta à Cahors, & qu'on l'y reçut sans difficulté. Si le fait est vrai, cette ville n'étoit donc pas au pouvoir des Protestans. ( Hist. du Quercy, par Cathala-Coture, tome I, p. 446. )

ble au service du Roy, que les troupes que 1567. plusieurs Capitaines Huguenots menaient en Flandre, au secours du Prince d'Orange contre le Duc d'Albe, estoient levées & conduites sans son pouvoir & commission; entre lesquelles celles que Coqueville (a) avoit fait en Normandie, (desavoué toute-fois par le Prince de Condé) furent défaites à Valery par le Marechal de Cossé, lequel luy fit trancher la teste & à quelques autres Chefs de ses Regimens.

D'autres part les poursuites que l'on faisoit

(a) Coqueville, Gentilhomme Normand, avoit levé des troupes sous le prétexte d'aller au secours des Protestans des Pays-Bas. Ses courses en Flandre provoquèrent les réclamations du Duc d'Albe. Sur ses plaintes le Maréchal de Cossé marcha contre Coqueville, l'assiégea dans St. Valery, & lui fit trancher la tête. Plusieurs Auteurs Catholiques ont prétendu que Coqueville agissoit d'après les instructions du Prince de Condé. Ils n'ont pas fait attention qu'à cette époque les chefs du protestantisme n'avoient encore pris aucun parti, & qu'en conséquence le Prince de Condé désavoua hautement Coqueville & ses adhérens. D'Aubigné est bien plus croyable lorsqu'il dit *que de vray le Prince ne l'avoit point esmeu, mais estoit pourtant sur le point de le fortifier, quand il fut pris, sur les divers armemens qui se commencèrent partout un mois après la paix.* (Hist. univers., Liv. IV, p. 260.)

1567. en Cour de Rome pour obtenir Bulles de sa sainteté, afin qu'il fust permis aliener du temporel de l'Eglise jusques à cent cinquante mille escus de rente (3), pour employer les deniers qui proviendroient de cette vente, à l'extermination de la Religion Huguenotte. Les Confrairies & assemblées fréquentes (4) qui se faisoient en Bourgogne, & comme les Huguenots disoient par les pratiques de Tavannes serviteurs de la maison de Guise, les Regimens de Brissac, & des enseignes de Gendarmes qui s'acheminoient en cette Province, pour surprendre, disoit-on, le Prince de Condé (5), qui s'estoit retiré en sa ville de Noyers, & l'Admiral à Tanlé, l'entretenement des Suisses & des troupes Italiennes, qu'on envoyoit en garnison à Tours, Orleans & autres villes principales, le grand nombre de cavalerie & infanterie qui estoit és environs de Paris, pour la garde de sa Majesté, mettoient les Huguenots en grande défiance.

Sujet que prit le Prince de Condé ( après avoir envoyé la Marquise de Rotelin, & depuis Telligny (a) à leurs Majestéz, avec

(b) Par rapport à Telligni, nous renvoyons le Lecteur à nos Observations sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, page 453 & suiv.

lettres de créance, qui portoient les causes 1567 de ses défiances, & de ses plaintes, contre ceux qui abusoient de l'autorité du Roy pour ruiner l'Estat, & rendre le Prince odieux ) de partir de Noyers le vingt-cinquième Aoust mil cinq cens soixante-huit, avec la Princesse sa femme qui estoit grosse, accompagné de l'Admiral qui l'estoit venu trouver avec quarante ou cinquante chevaux seulement pour se retirer à la Rochelle : le Cardinal de Chastillon (a) en mesme temps se sauva aussi dans une barque en Angleteterre après avoir estoit vivement poursuivy. Ainsi le masque estant levé, chacun derechef se dispose à la guerre.

Lors la Reine Mere est conseillée, outre les troupes qui estoient entretenües, de faire expedier forces commissions, & donner le rendez-vous en Poitou à toutes les troupes,

(a) Davila ( Hist. des guerres civiles, Liv. IV, p. 293 ) voulant donner à l'évasion du Cardinal de Chatillon une tournure romanesque, le fait sauver déguisé en matelot. De Thou ( Liv. XLIV ) se contente de dire que le Cardinal résidant alors à *Bresté*, sa maison de campagne, & sachant qu'on alloit s'assurer de sa personne, gagna avec assez de peine la Normandie, & qu'il passa sur le champ en Angleteterre. Comme il se préparoit à revenir en France après la paix de 1570, il fut empoisonné.

1567. où dés-jà Soubise, Verac, & autres de leur party commençoient à faire leurs levées, & tous ceux de leur faction se rallioient, pour estre près de leurs Chefs, & de la Rochelle, la meilleure place qu'ils eussent : la Reine de Navarre qui estoit en Béarn, bien advertie, pour se mettre à l'abry, comme elle le disoit, avec le Prince son fils, accompagnée de Fontrailles (a), Seneschal d'Armagnac, saint Megrin (b), Piles (c) & autres de ses serviteurs avec trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux, s'y retira aussi environ le mois de Septembre, passant toute la Guyenne, nonobstant les efforts de Monluc & d'Escars Gouverneur de Limousin, ayant sur le chemin dépesché la Mothe-Fenelon à leurs Majestez, pour leur faire entendre les causes qui l'avoient portée à se joindre & s'unir, & le Prince son fils, au Prince de Condé, & ceux de sa Religion,

(a) Michel d'Astarac, Baron de Fontrailles. (Lisez les Mémoires de Montluc, T. XXV. de la Collection, page 431.)

(b) Le Vicomte de St. Megrin.

(c) Armand de Clermont de Piles, Gentilhomme Périgourdin des environs de Bergerac, fameux par sa défense de St. Jean-d'Angely, & un de ceux qu'on égorgea à la St. Barthélémy.

seulement pour la conservation d'icelle, & 1567.  
pour le service du Roy.

D'Andelot, Montmorency (a), le Vidame de (b) Chartres, la Nouë (c), Barbezieux (d), & autres Chefs (6) Huguenots ayant aussi assemblé huit cens chevaux & deux mille hommes de pied, qu'ils avoient levez en Bretagne, Anjou, le Maine, & autres endroits, s'acheminèrent pour joindre le Prince de Condé, dont estant adverty le Vicomte de Martigues (e), comme il s'avançoit avec douze Enseignes de gens de pied & quatre Cornettes, pour aller trouver le Duc de Montpensier qui estoit à Saumur, afin d'empescher leur passage, fit rencontre de quelques-unes de leurs troupes en un village près saint-Mathurin, logées assez à l'escart, desquelles en défit deux compagnies, avec

(a) Gabriel de Lorges, Comte de Montgomery, si connu par le malheur qu'il eut de blesser mortellement Henri II dans un tournoy, & par sa défense vigoureuse à Rouen pendant les premiers troubles.

(b) Jean de Ferrieres, Vidame de Chartres.

(c) La Noue, l'Auteur des Mémoires que nous publierons.

(d) M. de Thou (Liv. XLIV) l'appelle Antoine de la Rochefoucault de Chaumont, frère de Barbezieux.

(e) Sébastien de Luxembourg, Vicomte de Martigues.



1567. perte de quinze ou vingt des siens & de son Lieutenant; d'Andelot y fut en danger de sa personne (a), ayant esté contraint de quitter son disner pour rémonter à cheval; mais ayant rallié ses troupes deux ou trois jours après, il les fit passer à gué, laissant un extrême regret au Duc de Montpensier, & Vicomte de Martigues, qui estoient partis ce jour-là de Saumur à dessein de les combattre, d'avoir esté trop tardifs en leurs affaires, & perdu une si belle occasion, & passant en Poictou il prit (b) Touars.

(a) On trouvera un récit plus ample de cet événement dans les Mémoires de la Noue. Ainsi en nous bornant à remarquer que le précis donné par Castelnau est confirmé par le témoignage de la Noue, nous renvoyons à notre travail sur ce dernier les rapprochemens à faire avec les autres Ecrivains du tems.

(b) Cette prise ne lui donna pas beaucoup de peine. M. de Thou ( Liv. XLIV ) nous apprend que Jeanne de Montmorency, fille du Connétable, & femme du Duc de la Tremouille, ouvrit à d'Andelot les portes de cette ville, & le reçut fort bien. De Thou ajoute que delà d'Andelot détacha Colombieres qui surprit Claude de Goufier, Duc de Roannez, dans sa belle maison d'*Oiron*. On conduisit le Duc de Roannez à la Rochelle; & sous la promesse d'une forte rançon le Prince de Condé le relâcha. Après la mort du Prince, Colombieres réclama cette rançon; mais le Duc de Roannez ( dit M. de Thou ) se moqua de Colombieres.

CHAPITRE II.

*Le Roy révoque les Edits faits en faveur des Huguenots & de l'exercice de leur Religion.*

*Prises de plusieurs places en Poitou & Pays d'Aunis par les Huguenots.*

*Leur défaite à Messignac par le Duc de Montpensier.*

*Le sieur d'Acier joint le Prince de Condé.*

*Le Duc d'Anjou vient contre luy avec toutes les forces de France.*

*Stratagemme du Vicomte de Martigues pour sa retraite.*

*Le Prince de Condé se saisit de l'Abbaye de saint-Florent.*

*Presente la Bataille au Duc d'Anjou. Les Huguenots vendent les biens de l'Eglise.*

*La Reine d'Angleterre envoie des munitions à la Rochelle.*

**O**R pendant que le Duc d'Anjou assembloit 1567. des forces de toutes parts pour exterminer les Huguenots : le Roy d'autre costé s'armant de ses Edits, révoque tous ceux qui avoient esté faits en faveur d'iceux, & défend en son Royanme toute autre Religion

1567. que la Catholique, Apostolique & Romaine, sous les peines aux contrevenans de confiscation de corps & de biens, avec commandement aux Ministres d'en sortir dans quinze jours, & par un autre qui fut aussi publié à Paris, suspend de leurs estats & charges tous les Officiers qui font profession de la nouvelle opinion, desquels sa Majesté declare ne se vouloir servir : Edits qui servent d'autant d'esperons pour faire haister tous les Huguenots de France de se liguier & prendre les armes (7), mesme ceux qui escoutoient en leurs maisons, desquels le Prince de Condé, & l'Admiral ne font pas grand estat, sinon pour s'en servir vers les Princes estrangers de leur opinion, à tous lesquels ils escrivent, pour faire entendre que l'on ne les poursuit pas comme rebelles & seditieux, mais pour le seul fait de la Religion.

Et cependant en peu de temps ils se rendent maistres de plusieurs bonnes villes, comme de Saint-Maxent, Fontenay, Niort, Saint-Jean d'Angely, Pons, Blaye, Taillebourg & Angoulesme (a), sans que le Duc

(a) Après la prise d'Angoulême il se passa un événement qui coûta la vie à plus d'un innocent. On chercha querelle au bâtard de Ruffec, un des Officiers Catholiques qui avoient capitulé; & sans s'embarasser

de Montpensier (a) y pût donner secours, en 1567, partie à cause de la descente des Provençaux (8), sous la conduite d'Acier, de Mouvans, d'Ambres (b), Montbrun, Pierre-Gourde, & autres Chêfs Huguenots du Pays, qui ayans passé la Dordogne, s'avançoient pour se joindre au Prince de Condé, le

de la capitulation, on le tua. En général on convient que l'armée protestante se porta à toutes sortes d'excès dans le cours de cette campagne. Vainement l'Amiral s'étoit efforcé d'y rappeler cette ancienne discipline qui sous les regnes précédens avoit honoré la nation françoise; le torrent se déborda malgré lui. L'esprit de parti, la haine religieuse, & le défaut de solde servirent de prétextes à la licence & au brigandage. Il en résulta entre les deux factions une guerre plus sanglante & plus dévastatrice que ne l'avoient été les deux premières.

(a) Le corps d'armée que le Duc de Montpensier commandoit, étoit composé des troupes qui lui avoient été amenées par Jacques de Goyon, Seigneur de Matignon, Lieutenant du Roi dans la Basse-Normandie, par Jean Grognet, sieur de Vassé, Gouverneur du Maine, & par Claude de la Chastre, Gouverneur de la Tourraine & du Berry. On avoit aussi envoyé à son secours Timoleon de Coffé, Comte de Brissac, avec de l'infanterie, & le jeune Duc de Guise, suivi de quelques escadrons de gendarmes.

(b) D'Ambres appartenoit à la famille de Voisins, originaire du Languedoc.

1567. passage desquels il vouloit empêcher, & pour cet effet les ayans joints & rencontrés auprès de Messignac, il tailla en pièces plus de trois mille hommes de pied, & près de trois cens chevaux, en laquelle défaite Mouvans & Pierre-Gourde perdirent la vie.

Peu de jours après d'Acier ayant recueilly le reste de leurs forces, qui estoient encore de plus de quatre mille hommes (a), & cinq cens chevaux, s'achemina à Aubeterre, où l'Admiral & le Prince les furent trouver, & pour révenche estant leurs forces jointes, ils délibérèrent de poursuivre à leur tour le Duc de Montpensier; de fait ils le talonnerent de si près quatre ou cinq jours, qu'ils arrivoient toujours le lendemain matin au lieu où il avoit couché; mais s'estant le Duc de Montpensier retiré à Chastelleraud, l'armée Huguenotte prit le chemin du bas Poitou.

Cependant le Duc d'Anjou, Lieutenant Général de l'armée, avec toutes ses forces & canons, estant party de Paris, s'acheminoit en la plus grande diligence qu'il pouvoit pour joindre celles des Ducs de Montpensier & de Guise, Vicomte de Martignes, & de Brisfac, qui l'attendoient avec impatience pour combattre le Prince de Condé, lequel, poussé

(a) Lisez l'observation, n°. 8.

de ce mesme desir, ayant eu advis que le Duc s'avançoit avec son armée, délibéra d'aller au-devant de luy : si bien que les deux armées estant près l'une de l'autre, il se rencontra que les deux avant-gardes avoient un mesme dessein, qui estoit de loger à Pamprou (a), bourg qui est à cinq lieues de Poitiers, lequel après avoir esté disputé des Mareschaux des logis, & avant-coureurs des deux armées, qui s'en chasserent & réchasserent, enfin demeura au Prince & à l'Admiral qui y logerent.

La nuit venue, le Vicomte de Martigues, qui conduisoit l'avant-garde, voyant l'incommodité & désavantage du lieu où il estoit, ayant commandé à ses gens de pied de faire des feux en divers endroits, & jeter forces mesches allumées sur les buissons, pour amuser l'ennemy, fit cependant sa retraite à Jasseuil, où le Duc estoit avec la bataille. Le lendemain le Prince de Condé & l'Admiral ayant marché sur ses mesmes pas, envoyerent découvrir l'estat & disposition de l'armée du Duc, en résolution de le combattre ; mais ad-

(a) Cette rencontre de *Pamprou* est beaucoup mieux développée dans les Mémoires de la Noue. Ce brave Officier prétend que l'armée catholique manqua une belle occasion de battre celle des Protestans.

1567. vertis de l'avantage du lieu, tant pour avoir les advenues difficiles, que pour estre bien rétranché & flanqué, ayant paru dans la plaine de Jaseneuil (a), firent tenir bride en main à leur cavalerie, pendant que leur infanterie employoit le reste du jour en escarmouches avec celles du Duc, lequel le lendemain prit le chemin de Poitiers.

Le Prince de Condé, lors après plusieurs desseins délibéra de s'asseurer d'un passage sur la riviere de Loire, pour plus librement rallier ses Partisans, qui n'estoient encore tous avec luy, & pour cet effet s'achemina avec l'Admiral & son armée à Touars, & de-là tira à Saumur, où Saint Sevar (b) commandoit avec forte garnison, & d'autant que l'Abbaye Saint Florent, où il y avoit quelques gens de pied, leur importoit pour la facilité du passage, d'Andelot l'assiége & la prend, & pour revanche (c) des soldats qui

(a) On verra dans les Mémoires de la Noue que les Protestans à leur tour ne furent pas profiter de leurs avantages; & c'est dans cet ouvrage qu'il faut lire tout ce qui se passa à Jaseneuil.

(b) Les Traducteurs de M. de Thou (Liv. XLIV) l'appellent *St. Senar*.

(c) Les Catholiques usant de ce malheureux expédient qu'on nomme *la voye des représailles*, avoient

avoient esté tuez à Mirebeau, que Briffac & 1567.  
du Lude avoient pris quelques jours auparavant ( ayant la capitulation par eux esté mal-gardée ) passe au fil de l'espée tous les Soldats de la garnison.

Cependant le Duc d'Anjou s'acheminoit à Loudun pour l'assiéger, ce qui fit changer le dessein du Prince de Condé, qui alla aussitost au-devant de luy, en intention de luy présenter la bataille, & furent trois ou quatre jours les deux armées à une lieue l'une de l'autre devant cette ville, avec une fiere & égale contenance, sans beaucoup d'effet: mais enfin les plaintes universelles des Soldats, ne pouvant permettre aux Chefs de les tenir davantage à découvert, contre les glaces & l'aspreté d'un hyver (a), tel qu'il faisoit lors,

égorgé une partie de la garnison protestante de Mirebeau, quoiqu'elle eût capitulé. De Choupes, qui y commandoit, fut cependant epargné, à la prière de ses amis. Les Protestans irrités ne traitèrent pas si doucement la Haye, Gouverneur de l'Abbaye de St. Florent. Ils l'égorgèrent avec toute sa garnison. On conçoit combien ces préludes devoient disposer les esprits de part & d'autre à des actes de férocité.

( a ) La rigueur du froid sépara les deux armées. La Noue dans ses Mémoires fait un tableau horrible des maux qu'on éprouvoit de part & d'autre. Aussi ( remarque M. de Thou, Liv. XLIV ) les soldats



1567. les fit séparer le quatrième jour, de sorte que le Duc d'Anjou se retira à Chinon, & de-là envoya son armé en Limoufin, & les Princes avec l'Admiral à Niort, où la Reine de Navarre les vint trouver quelques jours après, avec laquelle ils délibérèrent de vendre & engager le temporel des Ecclésiastiques pour subvenir aux affaires de leur party, comme ils firent (a), & dont ils tirèrent beaucoup d'argent.

La Reine d'Angleterre aussi en ce mesme tems, à la sollicitation du Cardinal de Chastillon, envoya à la Rochelle six canons, avec poudres, munitions & argent (b), & le Prince de Condé, pour son remboursement (c), luy fit délivrer force métal, cloches & laines.

disoient-ils hautement que ce n'étoit pas contre des hommes qu'on leur faisoit faire la guerre, mais contre la nature, & contre le Ciel même.

(a) Comme tous ces pays (dit M. de Thou, Liv. XLIV) étoient au pouvoir des religionnaires, il se trouva des acheteurs qui ne balancèrent point à faire leurs offres.

(b) L'argent qu'Elisabeth leur envoya, montoit à cent mille pièces d'or, connues sous le nom d'Angelots.

(c) De Thou, d'Aubigné, Mathieu, & tous les Mémoires du tems gardent le silence sur cette étrange manière de rembourser la Reine d'Angleterre. Davila,

## C H A P I T R E I I I .

*La Reine Mere offre la paix au Prince de Condé.*

*Siège de Sancerre par les Catholiques, levé.*

*Prise de l'abbaye de S. Michel, & des places de Sainte-Foy & Bergerac par les Huguenots,*

*Défaite de Montgomery, son entreprise sur Lusignan, manquée.*

*Entreprise sur Dieppe par Cateville & Lyndebeuf, déouverts & chastiez.*

*Autre entreprise des Huguenots sur le Havre.*

*Exploits du Duc d'Anjou en Angoumois.*

*Son dessein sur Coignac.*

*Il passe la Charante pour aller aux Ennemis.*

*Son stratagemme pour leur oster la connoissance de son passage.*

**L**ORS la Reine mere fut ennuyée des troubles 1567. qui travailloient ce Royaume, & toujours désireuse de chercher quelque remede au mal qui alloit croissant, envoya un nommé Portal (9), qui avoit esté long-temps prisonnier à la Conciergerie, au Prince de Condé, qui ne ménage pas les Protestans, s'est également tû par rapport à ce fait.

1567. pour luy faire quelque ouverture de paix, laquelle le Roy son fils & elle embrasseroient avec toute sorte d'affection, s'il y vouloit entendre, & après plusieurs demandes & répliques de part & d'autre sans rien conclure, Portal ne remporta autre chose que des paroles pleines d'obéissance & de service à leurs Majestez, avec une lettre assez piquante contre ceux qui abusoient de leur autorité, pour troubler le Royaume sous prétexte de Religion.

Sur la fin de l'année, le Comte (10) de Martinengue, la Chastre (a) & Antragues (b)

(a) Voyez la Notice qui précède les Mémoires de la Chastre, tome XL de la Collection, pages 319 & suiv.

(b) François de Balsac est plus connu sous le nom du sieur d'Entragues. Il adopta ce nom qu'avoient porté ses ancêtres, quoique la terre d'Entragues ne lui appartint pas. Elle étoit passée dans la Maison d'Urfé par le mariage d'une tante de Balsac avec Claude d'Urfé, Bailli de Forez. Le père de Balsac avoit été attaché à François de Lorraine, Duc de Guise; & il se dévoua aux intérêts du fils. Il s'y engagea d'autant plus (dit le Laboureur, tome II de ses addit., p. 600) *qu'il n'estoit que d'avoir un patron de sa vigueur à la Cour dans un tems auquel un mérite sans factions estoit sans lustre & sans estime...* François de Balsac, après avoir combattu pour la ligue, rentra sous l'obéissance

assiégerent la ville de Sancerre (a), où après 1569. avoir changé de batterie deux ou trois fois & donné plusieurs assauts ; enfin leverent le siège au mois de Janvier mil cinq cent soixante-neuf, pour joindre leurs forces au duc de Nemours & d'Aumale, commandez pour aller en Champagne, avec une grande & forte ar-

de Henri IV. Les amours de ce Monarque avec la Marquise de Verneuil, fille de Balsac, établirent entre eux d'étroites liaisons. L'ambition les brouilla ; & nous réservons pour des tems postérieurs les détails curieux que, par rapport à ces intrigues de Cour, le Laboureur a consignés dans ses additions aux Mémoires de Castelnau. Ce sont-là de ces particularités totalement étrangères à l'époque que nous parcourons. Nous dirons seulement que François de Balsac devenu veuf, épousa Marie Touchet qui avoit été la maîtresse de Charles IX. Il en eut deux filles, Henriette, Marquise de Verneuil, & Marie de Balsac, à qui s'allia le Maréchal de Bassompierre. Marie Touchet, dans le nom de laquelle on trouva ces mots : *Je charme tout.*, étoit fille de Jean Touchet, Lieutenant particulier au Bailliage d'Orléans. ( Addit., tome II, p. 605. )

( a ) Ce premier siège de Sancerre ne fut que le prélude de celui de 1573, dont nous rendrons compte en son tems. Les Catholiques y perdirent beaucoup de monde. Les Sancerrois commandés par *Joanneau* leur Bailli, & par deux Capitaines nommés *Fleurs* & *Laurens*, annoncèrent dès-lors cette opiniâtreté de courage que par la suite ils payèrent chèrement.

1569. mée , afin d'empescher l'entrée du Royaume au Duc des deux Ponts , leur rétraite ayant enflé tellement le courage des habitans de Sancerre , qu'ils entreprirent de bastir un Fort sur la riviere de Loire , près du Port St. Thibaut , pour s'asseurer du passage , & arrester les vaisseaux des Marchands qui passeroient par-là : mais bien-tost après les plus hardis d'entr'eux furent défaits , par les garnisons des villes de la Charité , Nevers , & habitans d'icelles qui s'assemblerent.

En ce mesme tems quelques Huguenots du bas Poitou , prirent l'abbaye (a) saint Mi-

(a) C'étoit pour la troisième fois que les Rochelois assiégeoient cette Abbaye de St. Michel en l'*herm* ou l'*hermitage* , située sur le bord de la mer en Poitou. Ce siège offre une particularité assez singulière , c'est que les assiégeans étoient commandés par *Campagneac* , Moine apostat ; & que *Chateaupers* , un des Religieux de l'Abbaye , se trouvoit à la tête des assiégés. Malgré la tradition ( dit M. de Thou , Liv. XLV ) qui assureroit que quiconque attaqueroit la chapelle dédiée à St. Michel , tomberoit mort sur la place , l'Abbaye fut prise. Les Protestans y commirent les plus grandes horreurs. Ils détruisirent les édifices de fond en comble. Un d'entre eux , nommé *Forteau* , se faisoit un divertissement de plonger son bras jusqu'au coude dans le sang des malheureux qu'il égorgeoit. On frémit en racontant ces traits de férocité.

chel , où les Religieux ne furent pas mieux <sup>1569.</sup> traités que les Soldats qui estoient en garnison : Cependant l'armée Huguenotte , qui avoit passé une partie de l'hiver en Poictou , s'acheminoit pour aller au-devant des forces des Vicomtes de Monclar , Bourniquet (a) , Paulin , Gourdon & autres Chefs qui avoient cinq à six mille hommes de pied , & six cens chevaux. Piles ayant esté auparavant dépesché vers eux pour les persuader de venir en l'armée , à quoy ne les ayant pû porter , pour ne vouloir abandonner leur pays à la mercy des Catholiques , & Montauban leur plus asseurée retraite en ce pays-là , reprit son chemin pour s'en revenir au camp des Princes , & passant en Perigord avec huit cens Arquebusiers & six vingts chevaux qu'il y avoit levez , après avoir pris Sainte-Foy & Bergerac , mit (b) tout à feu & sang par-tout où il passa , pour

(a) Par rapport à ces Vicomtes , voyez le T. XXV de la Collection , p. 436.

(b) En considérant ces scènes continuelles de carnage & de dévastation , on ne fait si on lit l'histoire d'un peuple civilisé , ou celle de quelques hordes de Cannibales. Tant de calamités , résultats ordinaires des guerres civiles , & surtout des guerres de religion , doivent en faire détester le souvenir.

1569. venger, disoit-il, la mort de *Mouvans*, & ses compagnons.

En ce mesme temps le Comte de Brissac, qui veilloit à toutes occasions, défit la compagnie de Bressaut, & peu de jours après estant party de Lusignan avec son Regiment & quelque cavalerie, chargea les troupes du Comte de Montgommery (a), ainsi qu'il repassoit à un village appelé la Motte-saint-Eloy, auquel plus de cinquante des siens furent couchez sur la place, & luy contraint de se sauver au Chasteau & abandonner son jeune frere, lequel fut pris & amené à Lusignan : ce qui donna les moyens d'avoir la place par intelligence, & pour cet effet pra-

(c) De Thou ( Liv. XLV ) & d'Aubigné ( Hist. univers. , Liv. V , p. 276 ) en faisant mention de la défaite de *Bressaut*, ne parlent point du Comte de Brissac. L'un & l'autre attribuent cet exploit à un détachement de la garnison de *Saumur*. D'Aubigné ajoute que Bressaut se sauva déguisé en valet.

(a) De Thou d'Aubigné ( *ibid.* ) s'accordent avec Castelnau sur l'avantage remporté par Brissac contre le Comte de Montgommery. De Thou dit que le frere de Montgommery qui fut pris, étoit l'Abbé de Cormery ; il confirme aussi le mauvais succès de l'entreprise formée par les Protestans pour s'emparer de Lusignan.

tiqua le Lieutenant de Guron ( qui en estoit 1569. Gouverneur ) lequel luy promit de la luy mettre entre les mains : mais n'ayant pû exécuter son malheureux dessein , après avoir tué quelques Soldats qui estoient demeurez au Chasteau pour la garde de la porte , pendant que les Capitaines , accompagnez de la plupart de leurs Soldats festinoient à la ville , fut payé enfin de sa perfidie : car le Gouverneur ayant gagné le donjon , assisté de ses compagnons qui viarent à son secours en fort grande diligence , sur l'advertissement qu'ils eurent de la trahison par un Soldat qui s'estoit eschappé , luy fit quitter le Chasteau avec la vie , & à tous ceux de son complot.

Il y eut aussi en ce mesme temps quelque entreprise sur Dieppe par Cateville & Lyndebeuf , laquelle estant découverte par un Sergent , le Gouverneur en donna aussi-tost advis à la Meleraye , Lieutenant pour le Roy en Normandie ( 11 ) , qui les envoya querir , & les ayant mis entre les mains du Parlement de Rouen , ils eurent bien-tost après les testes tranchées par Arrest du Parlement ; aucuns de la Noblesse Huguenotte du Pays entreprirent aussi de se rendre maistres du Havre (a) par le moyen de plusieurs

(a) Les Protestans avoient fait entrer dans le port



1569. Partisans qu'ils avoient en la Ville, lesquels la nuit que l'exécution de leur dessein se devoit faire, avoient promis de cadenasser & barrer les portes des Catholiques, comme ils firent : mais Sarlabos, Gouverneur de la ville, au premier bruit & allarme donna si bon ordre aux portes & aux murailles, & à tous les endroits de la place, que par sa vigilance il empêcha qu'elle ne tombast ce jour-là entre les mains des Huguenots, beaucoup desquels de ceux de la ville se sauverent en Angleterre, les autres, qui furent appréhendez, furent bien-tost exécutez.

Cependant le Duc d'Anjou, qui avoit reçu les troupes du Comte de Tende, Gouverneur de Provence, & qui attendoit (a) de jour à autre les deux mille Reistres que le

un vaisseau, qui, au lieu d'être chargé de cuirs, comme on le croyoit, portoit quatre compagnie d'infanterie. Ces troupes au milieu de la nuit formèrent une attaque qui causa le plus grand tumulte. Sarlabos attendit le jour; les Protestans, convaincus alors de leur infériorité, se retirèrent. Ceux qu'on prit, furent suppliciés sur le rapport de Montagut, Conseiller au Parlement de Rouen. ( De Thou, Liv. XLV. )

(a) Le récit de M. de Thou ( Liv. XLV ) est plus probable. Il affirme positivement qu'au commencement de Mars 1569 le Duc d'Anjou fut joint par le corps de Claude de Savoye, Comte de Tende, montant à trois

Comte Rhingrave & Bassompierre avoient 1569. amenez , lesquels s'estoient rafraîchis autour de Poitiers , prit résolution de s'acheminer avec son armée en Angoumois , pour combattre les Princes avant que leurs forces fussent unis avec celles des Vicomtes, qu'ils alloient prendre , & au secours qu'ils attendoient d'Allemagne. Pour cet effet , après avoir pris Ruffec (a) & Meles , en passant il fit acheminer son avant-garde conduite par le Duc de Montpensier à Chasteau-neuf, où estant arrivé le Mercredy neuvième du mois de Mars, envoya un Trompette au Capitaine du Chasteau qui estoit Escossois , pour le sommer de le luy remettre entre les mains , lequel fit au commencement contenance de se vouloir défendre : mais enfin , voyant arri-

mille hommes ( non compris la cavalerie ), & par deux mille chevaux allemands que commandoient le Rhingrave Philippe, & Christophle de Bassompierre. Davila ( Liv. IV , p. 311 ) s'est trompé grossièrement , en disant que le Marquis de Bade avoit joint le Duc d'Anjou, puisqu'après la bataille de Jarnac on envoya Castelnau pour hâter son arrivée.

(a) Pourquoi Castelnau, qui décrit si exactement les actes de cruauté exercés par les Protestans, ne dit-il pas, comme l'a fait M. de Thou, que par l'ordre du Duc d'Anjou les garnisons de *Ruffec* & de *Melle* furent passées au fil de l'épée ?

1569. ver le mesme jour le Duc d'Anjou avec le reste de l'armée , n'ayant que cinquante (a) ou soixante Soldats , & se voyant forcé , il se rendit à sa volonté & discrétion ; lors le Duc estant maistre du Chasteau, résolut d'y séjourner le lendemain, afin d'aviser à ce qui seroit bon de faire , tant pour l'ordre des Magasins , pour la suite de l'armée, qu'en attendant la réfection du Pont de la riviere de la Charante , que les ennemis avoient rompu , dont la charge fut donnée au Président de Birague , qui s'en acquitta fort bien.

Le vendredi cinquieme du mois, le Duc ayant advis. que ses ennemis estoient à Coignac , résolut pour deux raisons d'aller devant cette ville, l'une que se presentant devant icelle, si l'armée Huguenotte y estoit,

(a) De Thou ( Liv. XLV ) prétend que les Protestans avoient dans Châteauneuf une forte garnison. Ne pourroit-on pas accorder cet Historien avec Castelnau par le témoignage de Davila ( Liv. IV , p. 312 ) ? ce dernier assure qu'un corps de mille hommes de l'armée du Prince de Condé couvroit cette place, & que le Comte de Brissac à coups de canon délogea l'ennemi de ce poste. Alors ce qui restoit dans Châteauneuf ne pouvoit pas opposer une longue résistance. Ce passage important & mal gardé entraîna des suites funestes pour l'armée protestante.

comme il se disoit , il espéroit qu'elle for- 1569  
 tiroit ; & que ce faisant il pourroit l'attirer  
 au combat : l'autre qu'au pis aller il recon-  
 noistroit la place pour après l'attaquer. Pour  
 ces causes donc s'y estant acheminé , il com-  
 manda au Comte de Brissac , qui avoit avec  
 lui la plus grande partie de la jeunesse, d'ap-  
 procher le plus près qu'il pourroit , ce qu'il  
 fit de telle façon , qu'il donna jusques dans  
 les barrières de la ville , d'où il ne sortit  
 personne qu'un nommé Cabriane ( a ) qui  
 fut prisonnier ; cependant le Comte recon-  
 nut fort bien la place , comme firent par  
 le commandement du Duc , les sieurs de  
 Tavannes & de Loffe , encore que l'on  
 tiraist infinis coups d'artillerie. Peu après  
 les ennemis se montrèrent de-là la riviere  
 au-devant de Coignac venant de Xaintes ,  
 & demeurèrent long-temps en bataille à la  
 vue de nostre armée , qui s'avança à marcher  
 vers Jarnac , toujourns estant la riviere entre  
 nous & eux , & voyant le Duc d'Anjou qu'il  
 estoit déjà tard , il se retira au Chasteau-neuf  
 où il arriva la nuit. Le samedi douzième il

( a ) Ce Cabriane n'étoit-il point Emilio Cabriana ,  
 Gentilhomme Mantouan , dont Philibert le Voyer ,  
 sieur de Lignerolles , épousa la fille ? ( Lisez le T. XXVII  
 de la Collection , p. 409. )

1569. y séjourna , à cause que les ponts, tant le vieux que le nouveau , que l'on faisoit de batteaux , ausquels Birague faisoit travailler avec toute la diligence possible , n'estoient encore parfaits : cependant l'avant-garde de l'armée Huguenotte parut sur une montagne au-devant d'iceux ponts , ce qui donna occasion à quelques soldats des nostres de se débander pour attaquer l'escarmouche , lesquels furent aussi-tost commandez de se retirer à leurs drapeaux , attendant la réfection des ponts qui furent achevez sur la minuit.

Lors le passage estant ouvert, il fut résolu que deux heures après la cavallerie passeroit sur le vieux pont, & les Suisses & autres regimens de gens de pied sur celuy des batteaux , qui se rompit neantmoins, pour l'extrême desir que chacun avoit d'estre de - là l'eau , & voir les ennemis. Après avoir esté réfait du mieux que l'on pût, trois heures après toute l'infanterie passa hormis huit cens hommes de pied & quatre cens chevaux, que le Duc avoit ordonné dès le soir pour demeurer deçà l'eau , sur le haut de la montagne près de Chasteau-neuf, pour couvrir le bagage que l'on avoit laisté, & faire croire aux ennemis que c'estoit le  
gros

gros de l'armée, ce qui servit bien. Estant 1569.  
donc nostre armée passée en cette sorte,  
avec toute la diligence qu'il fut possible,  
aussi peu prévue par le Prince de Condé,  
& l'Admiral, qu'elle fut entreprise par le  
Duc d'Anjou, & heureusement conduite  
par Tavannes & Biron.

CHAPITRE IV.

*Le Duc d'Anjou se prépare à donner bataille.*

*Premières approches de la bataille de Jarnac*

*Le sieur de Castelnau Mauvissiere employé en cette fameuse journée.*

*L'Admiral contraint d'accepter le combat.*

*Attaque du Duc de Montpensier.*

*Arrivée du Prince de Condé au combat. Il charge le Duc d'Anjou.*

*Sa mort. Défaite des Huguenots. Leur retraite, & du sieur d'Acier.*

*Nombre des morts & des prisonniers à la bataille de Jarnac.*

*Le Duc d'Anjou donne au Duc de Longueville le corps du Prince de Condé.*

*Et dépesche à la Cour le sieur de Castelnau Mauvissiere.*

**L**E Duc voyant que ce jour il seroit prest de voir les ennemis, ayant suiuy sa bonne

1569. & louable coutume; qui estoit de commencer sa matinée par se recommander à Dieu, voulut recevoir le Corps précieux de Nostre Seigneur, comme firent les Princes & quelques Capitaines de nostre armée : puis après commanda aux sieurs de Carnavalet & de Loffe, d'aller reconnoistre l'endroit où estoit l'ennemy, ils n'eurent pas fait long chemin qu'ils virent paroistre soixante chevaux au haut de la montagne, & quasi en mesme temps un Capitaine Provençal nommé Vins (a), de la maison du Duc, & neveu de Carces, qui conduisoit cinquante arquebusiers à cheval, s'avança à eux, & les ayant joints leur dit qu'il avoit eu commandement de faire ce qu'ils luy ordonneroient. Lors Carnavalet & de Loffe luy donnerent advis d'aller jusques au village qui estoit bien près de-la ; ce qu'il

(a) Dans les observations sur les Mémoires de Montluc ( tome XXVI de la Collection, page 143 ) on a déjà parlé de ce Capitaine Provençal, nommé *Hubert de Vins*. Il fut par la suite un des plus chauds partisans de la ligue; & la Provence devint particulièrement le théâtre de ses exploits. Le *Laboureur* ( tome II de ses addit., p. 607 ) a rassemblé plusieurs anecdotes dont nous ferons usage aux époques auxquelles elles appartiennent.

fit & y donna si furieusement que trou-1569.  
vant une cornette des ennemis, il la mit en  
tel desordre, que beaucoup d'iceux s'es-  
tans plus aidez de leurs esperons que de  
leurs espées, il en amena quinze ou vingt  
prisonniers, qui assurement que l'Admiral  
& d'Andelot estoient avec toutes les forces  
de l'armée, & y avoit apparence de ba-  
taille. Cependant le Duc d'Anjou pour ga-  
gner toujourns temps, fit avancer son avant-  
garde, conduite, comme j'ay dit, par le  
Duc de Montpensier, de façon que presque  
en mesme temps arriverent le Duc de Guise  
& le Vicomte de Martigues, qui marchaient  
devant avec leurs regimens de cavalerie.

Lors l'ennemy parut en bien grand nom-  
bre estant déjà entre dix à onze heures du  
matin au bas de la montagne du costé de  
Jarnac; au mesme temps le Vicomte de  
Martigues assisté de Malicorne (a), de  
Pompadour (b), Lanfac, Fervacques,  
Fontaines, & autres qui faisoient près de  
six cens chevaux, attaqua l'escarmouche de

(a) Jean de Chourfes, Seigneur de Malicorne.

(b) Pompadour, Lanfac & les autres que nomme  
Castelnau, étoient tous du nombre de ceux que  
d'Aubigné ( *Hist. univers.*, Liv. V, p. 277 ) appelle  
*les galants de la Cour.*



1569. telle forte qu'ayant donné en queue sur le regiment de Puviaut, qui partoît de Vibrac, il tailla en pieces quelques-uus, & mit les autres en grand desordre, qui se retirèrent vers Jarnac, & rencontrans quelques troupes des leurs sur le haut d'une petite montagne, firent teste en cet endroit, aussi qu'il avoit un ruisseau bien mal-aisé à passer, où l'Admiral avoit envoyé mille arquebusiers pour garder ce passage avec quelque cavallerie commandée par la Louë, afin d'avoir cependant moyen de rassembler de tous costez les forces de leur armée, qui estoient fort separées.

Lors le Duc de Montpensier commanda à Cossins & à moy (a), d'aller reconnoître le ruisseau, pour voir s'il seroit aisé à passer,

(a) Dans les Mémoires de Guillaume de Saulx, Seigneur de Tavannes, on verra des détails bien différens par rapport à ceux qu'on chargea d'aller reconnoître si le ruisseau dont il s'agit étoit facile ou non à passer. On y lit que le Maréchal de Tavannes & non pas le Duc de Montpensier, donna cette commission à Richemont, un de ses Gentilshommes, que celui-ci ayant attesté la facilité du passage, le Maréchal ne s'en contenta pas, & qu'il y renvoya, pour constater le fait, les sieurs de Loffes, de la Vauguyon, & le Seigneur Baillon. Le Lecteur observera que ces particularités inférées dans les Mémoires de Guillaume

lequel ayant bien reconnu & fait nostre rapport, suivant nostre avis le Duc commanda au Comte de Brissac avec son regiment de gagner le passage du ruisseau : ce qui fut fait & passé à la vue de la cavallerie des ennemis, qui vinrent au-devant & fort bien à la charge, & sur tous autres d'Andelot, la Nouë & la Louë, qui firent tout devoir de bons combattans : mais voyans les arquebusiers en fort grand desordre, & qu'ils estoient attaquez en divers endroits, & que toute nostre armée s'avançoit à eux, commencerent à se retirer peu à peu.

Lors l'Admiral (a), lequel ne s'estoit jusques-là pû résoudre à la bataille, d'autant qu'il estoit beaucoup plus foible, & qu'il vouloit attendre qu'il eust unī ses forces ; se voyant forcé de combattre, envoya Montaigu au Prince de Condé qui estoit à Jarnac, afin qu'il s'avançast avec la bataille, à cause qu'il ne pouvoit plus reculer. Cependant le Duc de Montpensier qui avoit reçu le commandement du Duc, de combattre, & passer sur le ventre à tout ce qui se ren-

de Saulx, ont pour garant un journal de la bataille de Jarnac rédigé par le Maréchal de Tavannes lui-même.

(a) Dans une de nos notes sur les Mémoires de

1569. contreroit devant luy , estant accompagné de Montfallais, de Clermont - Tallard , du Baron de Senecé, Prasslin & plusieurs autres, qui avoient des compagnies de gens-d'armes & de chevaux legers , donna avec grande furie sur la queue des ennemis, entre lesquels l'Admiral, d'Andelot & la Nouë, qui rallierent ce qu'ils avoient de cavallerie, firent un tel effort pour soutenir le choc (a), que plusieurs de part & d'autre furent tuez & blesez, comme aussi en un passage que Fontrailles, qui commandoit à un regiment de mille hommes, avec Clavau & Languillier , avoient quelque temps défendu sur une chaussée d'estang , dans lequel après

Tavannes ( tome XXVII de la Collection, p. 150 ) nous avons annoncé que les Mémoires de Castelnau contiendroient le rapprochemens des divers Mémoires du tems où se trouve le récit de la bataille de Jarnac. Mais en considérant que plusieurs des Mémoires qui vont suivre, offriront ce tableau, nous avons cru devoir réserver le travail indiqué, pour ceux de Guillaume de Saulx, d'autant qu'à l'exception des Mémoires de Villegomblain, où se rencontrent quelques détails , cet ouvrage est le dernier qui ait été rédigé par un témoin oculaire.

( a ) C'est dans les Mémoires de la Nouë qu'il faut lire le récit de ce choc où il fut renversé & fait prisonnier.

avoir esté forcez , plusieurs furent vû tom- 1569:  
ber par la presse qu'ils avoient au passage.  
Ce que voyant le Prince de Condé qui y  
estoit arrivé en la plus grande diligence qu'il  
avoit pû , ayant avec luy Montmorency , les  
Comtes de la Rochefoucauld & de Choisi,  
Chandenier , le Baron de Montandre , Rosny,  
Renty , Monjan , Chastelier-Portaut , & plu-  
sieurs autres qui avoient des troupes , vint  
si furieusement à la charge qu'il arresta fort  
court nostre avant-garde & renversa les pre-  
miers qui l'affronterent : mais à l'instant le  
Duc d'Anjou qui avoit toujours auprès de  
luy Tavannes ( a ) , comme l'un des plus  
experimentez Capitaines de nostre armée ,  
s'estant avancé à la main droite du costé  
de l'estang , accompagné du Comte Rhin-  
grave & Bassompierre avec leurs Reistres &  
autres troupes Françoises du Comte de Ten-  
de , le chargea en flanc avec tant de furie ,  
que beaucoup ne pouvans soustenir une si  
rude rencontre , estant en fort grand désor-  
dre , furent mis à vauderoute : quelques-uns

( a ) Cet aveu est précieux pour la gloire du Ma-  
réchal de Tavannes ; & il doit servir à prouver que  
le Rédacteur des Mémoires qui portent son nom , ne  
lui a point attribué injustement une partie de la gloire  
de cette journée.

1569. tinrent ferme & aimèrent mieux mourir en combattant (a), ou tomber à la mercy de leurs ennemis, que de tourner le dos ; quelques autres se retirèrent.

Ce fut lors que le Prince de Condé ayant eu son cheval blessé, & luy porté par terre, & abandonné des siens, appella Argens qui passoit devant luy, auquel il donna sa foy & son épée, pour estre son prisonnier : mais bien-tost après ayant esté reconnu, il reçut un coup de pistolet par Montesquiou (b), dont il mourut aussi-tost, laissant à la posterité mémoire d'un des plus genereux Princes qui ayent esté en son temps. Lors l'Admiral & d'Andelot ne pouvans arrester le cours de leur cavallerie, & aussi peu leur infanterie, firent leur retraite avec peu de gens à Saint-Jean-d'Angely, d'où après ils partirent pour aller trouver les jeunes Princes de Navarre & de Condé, qui s'estoient retirez à Xaintes, où une partie de leur cavallerie se rendit, & toute leur infanterie

(a) Les observations sur les Mémoires de Tavaunes ( tome XXVII de la Collection, p. 363 ) renferment un exemple de l'acharnement avec lequel on combattit de part & d'autre.

(b) Voyez le même volume de la Collection, p. *ibid.* & suiv.

à Coignac : d'Acier (a)\*, qui en estoit parti ce 1569. matin-là , faisoit marcher en la plus grande diligence qu'il pouvoit trois mille arquebuziers pour se trouver à la bataille : mais estant adverty sur le chemin, de la perte d'icelle , par ceux qui n'avoient attendu d'en voir la fin , fit avancer son infanterie vers Jarnac ; & tost après sçachant que nostre armée s'y acheminoit , il passa l'eau avec ses gens de pied pour reprendre la route de Coignac , ayant fait rompre les ponts pour favoriser sa retraite.

Avec le Prince de Condé (12) plus de cent Gentils - hommes Huguenots finirent leurs jours en cette bataille , & entr'autres Montejan (b) de Bretagne , Chande-

(a) Selon la Noue, la division commandée par d'Acier, étoit une de celles que l'Amiral voulut sauver, ce qui retarda sa retraite, & le força de combattre. La Noue ajoute que d'Acier avoit pris la route d'Angoulême. Le Lecteur jugera si la Noue, servant dans l'armée protestante, n'a pas dû voir mieux ce qui s'y passoit, que Castelnau combattant au milieu des Catholiques.

(b) François d'Acigné, sieur de Montejan, avoit pris ce dernier nom à cause du Maréchal de Montejan, son oncle. Il ne laissa point d'enfans de la Dame de Montbourcher, son épouse. Les biens de cette branche de la maison d'Acigné passèrent dans les mains

1569. nier (a), Chatelier-Portaut, les deux Mambrez du Maine, Renti, Guitiniere (b), Janiffac, Buffiere, Stuart Escoffais, qui tua le Connestable, le Capitaine Chaumont, le Chevalier de Goullaine (c), Preaux (d), Birlernac, Vines, Cornette du Prince de Navarre, les deux Vandevres, Beaumont (e) qui bleffa le Duc de Nevers, Saint-Brice, la Pailliere, Mefanchere & plusieurs autres. Le nombre des prisonniers ne fut pas moindre, & entr'autres la Nouë qui a depuis

de Charles de Coffé, Duc de Brissac, Maréchal de France, par le mariage qu'il contracta avec Judith d'Acigné, nièce de celui dont nous parlons.

(a) Christophle de Rochechouart, sieur de Chandener, fut tué à la journée de Bassac, dite de Jarnac, & non pas de *Montcontour*, comme on l'a écrit dans l'Histoire généalogique de la Maison de Rochechouart, tome III des additions aux Mémoires de Castelnau, page 233.

(b) Geoffroy d'Aidie, sieur de Guitinieres, étoit fils d'Odet d'Aidie, Vicomte de Riberac.

(c) Jacques de Goullaine, Chevalier de Malthe, étoit cousin germain de François d'Acigné, sieur de Montejan.

(d) N'étoit-ce point un des fils de Philippe de Boulainvilliers, Seigneur de Boulainvilliers, de Verneuil, Baron de *Préaux* & de Rouvray ?

(e) Jules de Beaumont de Rieux.

esté échangé avec Sessac, Lieutenant du Duc 1569. de Guise, qui avoit esté pris quelque temps auparavant en une hostellerie, s'acheminant de la Cour en nostre camp, & avec luy Pont (a) de Bretagne, Corbouson (b), Lieutenant du Prince de Condé, & son Enseigne Fonterailles, Spondillan (c), Capitaine de ses Gardes, l'Evesque de Cominges, bastard du feu Roy de Navarre, le Comte de Choisy Ste-Mesme, le Baron de Rosny (d), le fils aîné de Clermont d'Amboise, Linière, Guerchy enseigne de l'Admiral, Belleville, Languillier, le jeune Chaumont, Cognée, Bigni, & plusieurs autres. Des nostres furent tuez, Montfallays (e), le Baron d'Ingrande, (f) & de Prunay (g), Monca-

(a) Nous présumons que c'étoit Charles de Quelienec, Baron du Pont.

(b) Courbouson, frère de Montgomery, quitta alors le parti protestant. Il fut piqué de ce qu'on lui préféra la Noue, pour l'échanger avec Sessac.

(c) Spondillan appartenoit à cette maison du Caylar en Languedoc, dont depuis sortit le Maréchal de Thoiras, connu auparavant sous le nom de Saint-Bonnet.

(d) François de Bethune, père du fameux Duc de Sully.

(e) Jacques de Balaguier, Baron de Montsalés.

(f) Guy du Parc, Baron d'Ingrande.

(g) Claude de Billy, sieur de Prunay-le-Gillon,



1569. vre (a), le jeune Marcins, Nostravre, Mangotiere, & le Capitaine Gardouch du regiment du Comte de Brissac, peu d'autres. Entre les blesez les plus signalez furent Bassompierre Clermont-Tallard (13), Prassin, le Baron de Senecé (b), le Comte de la Mirande (c), la Riviere Capitaine des Gardes du Duc, Auffun, Yves Lieutenant de Chauvigny, Vince Escuyer d'Ecurie du Duc, le jeune Lanfac (d), le Chevalier

Chevalier de l'ordre du Roi, & Capitaine de 50 hommes d'armes, partagea le malheureux sort du Baron d'Ingrande. Ils tombèrent l'un & l'autre entre les mains des Protestans qui, pour venger la mort de Chastellier-Portaut & de Stuart, les massacrèrent, quoiqu'ils leur eussent promis la vie. ( Addit. de le Laboureur, tome II, p. 639. )

(a) Pierre de Monchy, connu à la Cour sous le nom du jeune *Moncaurel*, étoit de la même famille que le Seigneur de Senarpont, un des meilleurs Officiers de Henri II.

(b) Nicolas de Baufremont, Baron de Senecey, mourut en 1581 Gouverneur d'Auxonne, & grand Prévôt de France. Le nom de sa famille étoit anciennement *Beffroimont*. ( Voyez les Additions de le Laboureur, tome II, page 645 )

(c) Hyppolite Pic, Comte de la Mirandole. M. de Thou ( Liv. XLV ) le met au nombre des morts. Davila ( Liv. IV, page 319 ) le prétend également.

(d) Guy de St. Gélais, Seigneur de Lanfac. Pour

de Chemeraut, Mutio (14) Frangipani, & 1569. quelques autres.

Après cette victoire (a), le Duc s'estant retiré le treizième Mars à Jarnac abandonné des ennemis, ( lieu où il donna le corps du Prince de Condé mort, au Duc de Longueville (15), sur la requeste qui luy en fit ) ayant rendu grace à Dieu, il dépescha le soir mesme Lofle, pour faire sçavoir l'heureux succez de ses armes à leurs Majestez, lesquelles je fus trouver quatre jours après, de la part du Duc, pour faire avancer les levées des Reistres que le Marquis de Bade avoit promis de faire pour le service du Roy, qui luy avoit fait tenir de l'argent pour cet effet, il y avoit dés-ja quelque temps.

distinguer le père du fils, on les distinguoit par l'épithète *du jeune ou du vieil Lansac*.

(a) Selon M. de Thou, les Protestans perdirent quatre cens hommes, & les Catholiques la moitié moins. La Noue dans ses Mémoires se contente de dire que cent Gentilshommes de son parti furent tués. En réunissant les récits des autres contemporains, qui tous varient entre eux, il paroît que Davila ( Hist. des guerres civiles, tome I, Liv. IV, p. 318 ) est celui qui approche le plus de la vérité. Il dit que le nombre des morts fut plus considérable pour la qualité que pour la quantité.

## C H A P I T R E V.

*Le sieur de Castelnau Mauvissiere envoyé par le Roy querir du secours en Allemagne, l'amene en quinze jours.*

*Est renvoyé en Flandre vers le Duc d'Albe pour un autre secours.*

*Raison du secours promis par le Duc d'Albe. Vanité du Duc d'Albe, ses executions sanglantes aux Pays-bas.*

*Diligence du sieur de Castelnau Mauvissiere en la conduite du secours donné au Roy par le Duc d'Albe. Mes-intelligence pernicieuse entre les Ducs de Nemours & d'Aumale. Favorable au passage du Duc de Deux-Ponts.*

*Escarmouche de Nuys.*

*Le Duc de Deux-Ponts passe par tout à la vûë de nostre Armée par la faute des Chefs.*

*Prend la ville de la Charité sur Loire.*

1569. **J**E ne fus pas si-tost arrivé près de leurs Majestez, qu'après leur avoir réconfirmé ce que Lossé leur avoit dit, à quoy je ne pûs rien adjouster, sinon le nombre plus asseuré des morts, prisonniers, & blesez de part & d'autre, qu'il n'avoit pû sçavoir au vray, à

cause de son soudain partement, qu'ils me <sup>1569.</sup> dépêcherent aussi-tost vers le Marquis, pour le faire hastier de venir, ce que je fis avec telle diligence, qu'en quinze jours je luy fis passer le Rhin, nonobstant les levées que faisoit le Duc de Deux-Ponts, qui pouvoient estre cinq mille Reistres, & quatre mille Lanskenets.

Estant arrivé à Mets avec le Marquis, Sa Majesté me commanda inconcontinent après d'aller trouver le Duc d'Albe, & le prier d'un second secours, & tel que l'Ambassadeur du Roy d'Espagne avoit fait espérer au Roy, comme estant leurs interests joints, & communs à la ruine des Huguenots, autant factieux & rebelles en Flandre, que nos Huguenots en France; s'asseurant qu'estant son secours joint à l'armée que commandoient les Ducs de Nemours & d'Aumale, lesquels Sa Majesté avoit fait alternativement ses Lieutenans generaux en l'armée de Champagne, il empescheroit l'entrée du Royaume au Duc des Deux-Ponts, où pour le moins avant qu'il passast plus avant seroit combattu en telle sorte, qu'il ne luy resteroit qu'un repentir d'avoir entrepris légèrement l'injuste défense de mauvais sujets contre leur Roy.

Ce qu'ayant fait entendre au Duc, je le

1569. trouvoy beaucoup plus prompt au secours que je luy demandois , qu'il n'avoit esté avant la bataille saint Denys ; aussi qu'il estoit piqué au jeu , & fort animé contre les Huguenots de France , qui avoient incon- nent après la publication de la Paix & de l'Edit en France , aidé à entretenir en Flan- dre la guerre qu'il faisoit au Prince d'Orange , Comte Ludovic son frere , & de Mansfeld , ayant envoyé douze Cornettes & deux mille hommes de pied sous la charge de Genlis , Morvilliers, Marquis de Renel (a), & Dautri- cour , Mouy (b) , Renty , Esternay , Feu- quieres , & quelques autres (c) , lesquels estans demeurez en Brabant (16) , après ces troisièmes troubles & retraites des Princes à la Rochelle , ne s'estoient voulu hasarder de venir en France & la traverser ; ce qu'ils n'eussent pû faire aussi sans grand peril , lesquelles troupes ont depuis bien aidé à faciliter le passage du Duc des Deux-Ponts.

Mais pour retourner au Duc d'Albe , après

( a ) Antoine de Clermont , Marquis de Renet.

( b ) Artus de Vaudrai , Seigneur de Mouy.

( c ) Dans le nombre de ceux que Castelnau ne nomme pas , étoient Claude-Antoine de Vienne de Clairvaut , d'Offonville , de Duilly ( gendre du Ma- réchal de Vieilleville ) de Briquemaut , de Lanty , &c.

m'avoir

m'avoir fait mille protestations du desir qu'il 1569.  
avoit de servir leurs Majestez en cette occasion, & en toutes autres, il m'assura qu'il me donneroit dans dix jours deux mille hommes de pied, & deux mille cinq cens bons Reîtres, sous la charge du Comte de Mansfeld, Gouverneur de Luxembourg, me priant d'en escrire à leurs Majestez, & leur confirmer toutes assurances de son entiere affection à leur service, leur donnant conseil & advis de ne faire jamais Paix avec leurs sujets rebelles, & encore moins avec des Huguenots; mais bien de les exterminer & traiter les Chefs, s'ils pouvoient jamais tomber entre leurs mains, de mesme qu'il avoit fait les Comtes d'Egmont (17), & de Horne, auxquels il avoit fait trancher les testes pour avoir esté factieux & rebelles au Roy d'Espagne leur Maistre, bien que tous deux fussent fort recommandables pour la grandeur de leurs Maisons, & de leurs services, s'estant le Comte d'Egmont fort signalé à la journée de saint Quentin, pour avoir bien-fait, & esté en partie cause du defastre des François & prise du Conestable, comme aussi de la défaite du Marechal de Termes à Gravelines, adjoustant le Duc d'Albe beaucoup de discours de ses faits & de la bataille

1569. d'Emden (a), qu'il avoit gagnée sur les *Gueux*, avec mille paroles plaines de braveries & d'outrages accoustumées à ceux de la Nation, qui seroient trop inutiles d'inserer en ces Memoires.

Donc pour ne perdre temps pendant mon séjour, ayant donné l'ordre que ses troupes fussent prestes, après qu'elles eurent fait Montre & que j'eus pris congé de luy, je les fis acheminer avec telle diligence, qu'en moins de dix jours nous joignismes l'armée des Ducs de Nemours, & d'Aumale en Bourgogne, assez à temps pour combattre le Duc des Deux-Ponts (18), aussi fort en cavalerie, mais moindre en infanterie que nous; si ces deux Generaux eussent esté bien unis, & eussent pris les occasions, qui s'offrirent deux ou trois fois de le combattre avec avantage, en dix-sept jours que nostre armée costoya la sienne, qui ne fut jamais attaquée qu'en quelques logemens à diverses & le-

(a) Cette bataille est connue dans l'histoire sous le nom de la bataille de Gemmingen. Le Prince Louis de Nassau y fut battu complètement le 21 Juillet 1568 par le Duc d'Albe. Castelnau probablement l'appelle la bataille d'Emden, parce que cette ville est dans le voisinage, & qu'une portion des vaincus s'y sauva.

geres escarmouches , sinon à Nuys (a) au 1569. passage de la Riviere , auquel il sembloit que le combat dût estre plus grand qu'il ne fut.

Mais le Duc d'Aumale se contenta pour ce jour-là de repousser un Regiment de cavalerie commandé par Schomberg (b), lequel le Duc des Deux-Ponts , qui estoit logé à l'Abbaye de Cisteaux, avoit fait avancer pour passer la Riviere , ce qu'ayant fait , fut contraint de retourner avec perte de quarante ou cinquante des siens , avec quelques prisonniers ; mais estant soustenu de leur cavalerie , il fit ferme ; lors le Duc d'Aumale commanda au Comte de Charny , qui avoit commencé cette première charge avec les compagnies du Duc de Lorraine , du Mar-

(a) M. de Thou ( Liv. XLV ) en parlant de cette rencontre , dit que l'action eut lieu à Gilly , & que de part & d'autre il resta environ 400 hommes sur la place.

(b) Il ne faut pas confondre ce Schomberg avec Gaspard de Schomberg , dont on a fait mention dans l'observation ci-dessus , n°. 16. Gaspard servoit dans l'armée Catholique , & étoit attaché à Catherine de Médicis. Le Schomberg dont il s'agit ici , s'appelloit Meinard de Schomberg : il faisoit les fonctions de Maréchal-de-camp général dans l'armée du Duc de Deux-Ponts.



1569. quis de Pont son fils, & autres troupes, de tenir bride en main, en partie à cause que l'Artillerie des Huguenots, qui estoit pointée sur une colline du costé de l'Abbaye, endommageoit nostre cavalerie; ce qui fut cause que chacun regardant la contenance de son compagnon pour prendre son avantage, le reste du jour se passa en escarmouches assez legeres entre les gens de pied.

Le lendemain le Duc des Deux-Ponts, qui n'avoit autre but que de tirer pays, se rémit en campagne, & s'estant avancé quelques jours sur nostre armée ( qui après cette journée demeura derriere ) prit le chemin de la ville de Beaune, devant laquelle il séjourna attendant ses chariots & bagages, de-là fut à Treschasteau, où il passa la Riviere avec aussi peu de peine qu'il avoit fait auparavant celle de Saverne (a), encore que l'armée des Ducs de Nemours & d'Aumale fut campée à saint-Jean près de-là: pour le passage du Pont-sur-Saone, qu'il passa aussi sans contredit, la riviere estant guéable en plusieurs endroits: c'est ce qui fut cause que les gens de pied, que le Duc d'Aumale

(a) Cet événement s'étoit passé, lorsque le Duc de Deux-Ponts commença à vouloir pénétrer en France.

avoit envoyez pour garder, tant ce passage 1569. que celuy de Montreuil, l'abandonnerent.

Mais pour retourner au lieu où j'ay fait la digression de Treschasteau, le Duc des Deux-Ponts ayant gagné le pays d'Auxerrois, ne pensa plus qu'à s'asseurer d'un passage sur la riviere de Loire : pour cet effet ayant eu advis par Guerchi (a), qui estoit venu au-devant de luy, du peu de gens de guerre qu'il y avoit dans la charité, prit résolution de l'assieger, & aussi-tost envoya le Marquis de Renel, Mouy, Hautricour, avec six cens chevaux, & autant d'Arquebusiers à cheval pour l'investir, lesquels après avoir passé l'eau à Pouilly, gagnerent bien-tost le faux-bourg du Pont, où ils se logerent. Peu après le Duc estant arrivé avec son armée, qui fut environ le dixieme de May, fit camper ses Lanskenets aux deux vallons, lesquels regardent la porte de Nevers : estant iceux couverts de vignes qui sont là autour, & ayant logé trois coulevrines sur un terrain qui est élevé, fit battre la porte de Nevers, & sa courtine. Le Marquis de Renel d'autre

(a) Antoine de Marafin de Guerchy étoit Cornette de l'Amiral de Coligni, & son ami. Il avoit été fait prisonnier à la bataille de Jarnac ; & le Duc d'Anjou l'avoit renvoyé chez lui. ( De Thou, Liv. XLV. )

1569. part avec trois moyennes, faisoit battre tout le long de la courtine, pour empescher les assiegez de réparer les bresches qu'y faisoit la batterie du Duc, qui continuoit sans relache, en sorte que le Capitaine (a) ayant abandonné la place sur le prétexte qu'il prit ( fort mauvais, toutefois ) d'aller luy-mesme donner advis au Duc d'Anjou, du peu de moyen qu'il y avoit de conserver la ville, si elle n'estoit promptement secourue, les habitans bien-tost après demanderent à parler pour avoir armes, vies & bagues fauves : mais les François autant desireux de l'honneur que du butin, s'estant hasardez de monter la nuit par une corde en un certain endroit de la muraille mal-gardé, qui leur fut enseigné par quelques gens de la ville, entrèrent file à file les uns après les autres, & bien-tost après les Lanskenets les suivirent

(b) De Thou & Davila, en taxant cet Officier de lâcheté, ne le nomment point. Dans les Mémoires de Tavannes ( tome XXVII de la Collection, p. 161 ) on a cherché à renvoyer le blâme de l'événement sur le Duc de Nemours, qui ( disent ces Mémoires ) *n'avoit envoyé personne à la Charité*. Nous ne remarquons cette diversité que pour faire sentir la malignité du Rédacteur qui n'aimoit pas le Duc de Nemours.

pour avoir leur bonne (a) part du butin. Le 1569  
Duc perdit fort peu de gens, entr'autres (b)

(a) M. de Thou assure que les Officiers François continrent leurs soldats, & qu'ils abandonnèrent le pillage aux Allemands, pour leur tenir lieu d'un mois de solde qu'on leur avoit promis. Selon Davila, au contraire ( Liv. IV, p. 329 ) Allemands & François, tous saccagèrent la ville; cela se passa le 20 Mai.

(b) De Thou ( Liv. XLV ) & d'Aubigné ( Hist. univers., Liv. V, p. 286 ) ne s'accordent pas avec Castelnau sur le genre de mort d'Ory du Chastelet, Baron de Deuilly. Ils affirment qu'il mourut de maladie dans le camp du Duc de Deux-Ponts, & que ce fut Du Paz de Feuquieres qu'un boulet de canon tua en reconnoissant la place. Le Baron de Deuilly, dont les ancêtres descendoient par les femmes de Gérard d'Alsace, Comte de Vaudemont, frère de Thierrî, Duc de Lorraine, avoit épousé une des filles du Maréchal de Vieilleville : le Laboureur ( tome II de ses Additions, p. 673 ) s'est trompé, en disant que la veuve de ce Seigneur se remaria depuis au sieur d'Éspinay. Celui-ci avoit obtenu la main de l'aînée; & la seconde fut le partage du Baron de Deuilly, dont le fils, Claude du Chastelet, mourut au siège de Dieppe, en combattant pour la ligue. On voit que le père & le fils n'avoient pas la même manière de penser en fait de religion. Par rapport à la mort du Baron de Deuilly, ces faits rectifient les détails dans lesquels nous sommes entrés, T. XXXII de la Collection, p. 414.

1569. Duilly Lorrain gendre du Marechal Vieilleville, y fut frappé d'un boulet d'une des pieces qui sortit de la ville, dont il mourut ; de ceux de la ville il y en eut bien soixante de tuez ; Guerchi y fut laissé Gouverneur avec cinq compagnies de gens de pied, & quelque cavalerie.

*Fin du cinquième Chapitre.*

OBSERVATIONS  
DES ÉDITEURS  
SUR LA SUITE  
DU SIXIÈME LIVRE  
DES MÉMOIRES  
DE  
MICHEL DE CASTELNAU,  
SIEUR  
DE MAUVISSIERE.

(8) **C**ETTE requête (a) tendoit à rejeter l'inquisition, les nouveaux Evêques & la publication des' decrets du Concile de Trente, regardés comme attentatoires aux privilèges & immunités des Pays-Bas. Le 5 Avril (b) 1566, les Nobles qui s'étoient réunis à l'hôtel de Culembourg, dans la ville de Bruxelles, se rendirent au Palais de la Gouvernante. Ils étoient au nombre de 400, modestement

(a) Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande, par Aubery du Maurier, p. 22.

(b) De Thou, Liv. XL.

1569. vêtus, l'épée au côté, & marchant deux à deux; ils allèrent présenter la requête en question. *Brederade* portoit la parole. La Duchesse de Parme les accueillit avec bonté, & leur promit une prompte réponse. A l'instant où ils fortoient, le Comte de *Barlaimont*, confident de cette Princesse, & croyant lui faire sa cour, dit *qu'il n'y avoit rien à craindre de ces coquins là, puisque c'étoit une troupe de gueux* (a)... Le trait de ce sarcasme consistoit dans une allusion à la simplicité de leurs vêtemens, & à la fortune médiocre d'une partie de ces Nobles. Le mot de l'insolent Courtisan ne manqua pas d'être relevé; & ce mot devint le signal de ralliement pour tous ceux qui prirent les armes. Les Nobles Confédérés furent les premiers à se l'appliquer. S'habillans tous de drap gris, ils attachèrent à leurs chapeaux de petites écuelles de bois & des bouteilles telles qu'en portoient les mendiants. Dans les repas où ils s'invitoient, on but publiquement à la santé *des gueux*. Afin d'avoir entr'eux (b) un signe encore plus

(a) *De vrais mendiants* ( ce fut là son expression ), & elle répond à celle de *gueux* usitée dans les langues wallonne & françoise.

(b) Mémoires pour servir à l'Hist. de Hollande, par Aubery du Maurier, p. 23.

distinctif , ils s'attachèrent au col une médaille d'or sur laquelle étoit empreinte d'un côté l'effigie du Roy , & de l'autre, deux mains jointes tenant une besace, avec cette légende : *fidelles au Roy (a) jusqu'à la besace...* La Duchesse de Parme , prévoyant les suites funestes de l'administration oppressivè de Philippe II & de ses Conseillers , cherchoit sagement à calmer les esprit Promettant tout ce qui pouvoit dépendre d'elle , modifiant les ordres rigoureux qu'on lui adressoit, elle s'engagea d'interposer ses bons offices auprès de la Cour d'Espagne. De concert avec cette Princesse, on députa vers Phi-

(a) La teneur de cette légende fournit une observation qu'il importe de ne pas perdre de vue ; c'est qu'au commencement des révolutions qui ont opéré l'affranchissement des peuples libres, la plupart d'entre eux, en s'armant contre la tyrannie, ont longtems respecté le nom du despote. L'habitude d'obéir à une autorité bienfaisante & tutélaire, est un joug que les abus multipliés du pouvoir arbitraire ne parviennent à briser que lentement & progressivement. L'Histoire de la Hollande nous en offre un exemple. Quand par la suite les Hollandois autorisèrent le Prince d'Orange à lever des troupes pour opposer la force à la force, ce Prince mit encore sur ses drapeaux cette devise : *Pro Rege, grege & lege ; c'est-à-dire, pour le Roi, le peuple & la loi.*



lippe le Baron de *Montigny* & le Comte de *Bergh*. On les chargea (a) de solliciter la cessation des Conciles provinciaux, que tenoient

(a) Probablement ce fut vers cette époque qu'on adressa à Philippe II un écrit qui a été recueilli dans les Mémoires de Condé, tome V, p. 374 & suiv., sous le titre de *Brief discours envoyé au Roy Philippe, nostre Sire & souverain Seigneur, pour le bien & profit de Sa Majesté, & singulièrement des Pays-Bas, &c.* On n'attend pas de nous une analyse détaillée de cet ouvrage où l'Auteur établit les principes qui servent de base à la tolérance universelle. Dans le nombre des raisonnemens qu'il employe, il appuie particulièrement sur cette maxime qu'aucune puissance ici bas ne peut dominer sur les consciences & sur les esprits des hommes par choses corporelles. Il en allégué pour preuve le peu de fruit qu'ont produit à cet égard toutes les persécutions dont l'histoire parle. L'Auteur démontre qu'en adoptant dans les Pays Bas un régime d'intolérance, il n'en peut résulter que la dépopulation de cette contrée. Il cite un singulier fait pour montrer l'opiniâtreté avec laquelle les hommes tiennent à la liberté de professer leur croyance. « Ce n'est point merveilles » ( dit-il ) que plusieurs entre les Provençaux durant » les persécutions de France pour le fait de la religion, ont traité de se rendre tributaires au Turc, » espérans que pour le moins on les laisseroit vivre » en ladite liberté, que surtout ils prisoient; & peut- » être l'eussent-ils mis en exécution au grand dommage de la Chrestienté, si un seul respect ne les » en eust destournez; c'est à savoir qui leur sembloit

les nouveaux Evêques , & l'anéantissement de la juridiction inquisitoriale dont ils étoient les promoteurs. Selon sa coutume le Monarque Espagnol répondit en termes ambigus. Le fruit des sollicitations de ces deux Seigneurs se réduisit à une ordonnance qui excita l'indignation des Flamands. La teneur de cette ordonnance insultante & dérisoire portoit , qu'au lieu de brûler vif les protestans & leurs Ministres , on se contenteroit de les pendre. On y déclaroit qu'en général ceux qui changeroient de Religion , seroient punis par le glaive , mais que cependant on n'infligeroit aux gens du peuple qu'un simple bannissement. Les Etats de plusieurs provinces ratifièrent par crainte cette ordonnance. Dans d'autres , & particulièrement en Hollande ,

« chose trop griève de donner leurs enfans premiers  
 » nés au grand Turc , pour estre institués en la reli-  
 » gion *Mahumétique* ; car pour vray cette affection est  
 » incroyable , & surpasse toutes les autres quelles  
 » qu'elles soyent »... L'Auteur passe de-là à une ques-  
 tion très-importante ; c'est de savoir si la tranquillité  
 publique est compatible dans un état avec la diversité  
 de cultes. Il se déclare pour l'affirmative. Ceux à qui  
 ces sortes de discussions plaisent , peuvent recourir à  
 l'ouvrage même. On conçoit bien que les raisonnemens  
 de l'Auteur ne firent pas fortune à la Cour de Philippe ;  
 & cela devoit être.

1569. on la publia , sans daigner prendre l'attache des Etats. Une conduite aussi tyrannique , au lieu d'appaiser le feu de la révolte , devoit naturellement l'allumer. Les bruits allarmans , qui circuloient , augmentoient la fermentation. On savoit que les députés en Espagne étoient vus de mauvais œil , & qu'on s'y jouoit d'eux impunément. On annonçoit l'arrivée prochaine de Philippe II dans les Pays-Bas. On disoit hautement qu'Eric de Brunswick , Officier attaché au service des Espagnols , levoit des troupes en Allemagne ; ces nouvelles désespérantes , que les mécontents exagéroient , produisirent une explosion subite. Les Protestans des diverses Sectes qui formoient déjà le plus grand nombre des habitans des Pays-Bas , crurent n'avoir plus rien à ménager. Ils célébrèrent publiquement leurs rites religieux. En allant prier un Dieu de paix ; ils eurent soin d'y paroître armés. La populace , qui ne connoît aucun frein , parce qu'elle ne raisonne point , s'abandonna à toutes sortes d'excès. On pillâ ; on brûla les Eglises catholiques. Les Nobles confédérés continuoient à tenir leurs conventicules. Au milieu de ces orages , la Duchesse de Parme négocioit avec les uns & les autres. Le Prince d'Orange , les Comtes d'Egmont & de Horn lui servoient

d'interprètes. Comme ils étoient agréables à 1569. la Nation, on exigea que Marguerite les admit dans son conseil, & qu'elle n'agit point sans leur participation. Cette marque de confiance les perdit sur le champ dans l'esprit soupçonneux de Philippe II. Le démon du Midi ne fut jamais pardonner; & dès-lors leur arrêt de mort fut minuté. Cependant tout étoit en feu dans les Pays-Bas. Chacun craignoit que le peuple, las de faire la guerre aux reliques & aux images, ne la fit aux particuliers riches. La Duchesse de Parme trembla pour elle même. On l'avoit avertie qu'on se proposoit de l'enlever, & qu'on devoit proscrire ses confidens les plus intimes, tels que Jean de *Ligne*, *Prince de Barbançon*, le Comte d'*Arrembeg*, & ce *Barlaimont*, devenu si odieux par le sarcasme dont on a parlé. Marguerite, épouvantée, s'imagina qu'il falloit s'accommoder aux circonstances. De l'avis des Grands & des Membres de son Conseil, le 23 août 1566 (a), elle consentit par écrit à la liberté

(a) Telle est la date que M. de Thou donne à cet accord; mais dans le Journal de Brulart ( tome I des Mémoires de Condé, p. 169 ) où il est consigné, on le voit daté du 25 Août 1566. Voici cet accord.....

« Son Altesse & tous les Chevaliers de l'ordre par un commun accord ont promis & juré aux nobles qu'ils

de conscience, jusqu'à ce que le Roi en eut autrement ordonné sur la délibération des

» ne seront jamais recherchés du Roy pour le fait de  
 » la requeste & supplication par iceux présentée,  
 » pourvu qu'ils n'ayent en autre chose excédé, & que  
 » les presches se feront hors les villes auxquels chacun  
 » pourra aller librement; les Gentilshommes y pour-  
 » ront aller à cheval avec espée & pistolets sans au-  
 » tres armes; & les bourgeois & marchands avec espées  
 » seulement; & celuy qui y contreviendra, fera puni  
 » par les Magistrats à ce commis; & vivront en liberté  
 » de leur conscience. Ont promis de prendre les armes  
 » pour faire fidele service au Roy en tout ce qu'il  
 » luy plaira les employer; & quant à ceux qui pil-  
 » lent, desrobent, saccagent & ruinent les Eglises,  
 » lesdits sieurs nobles prendront les armes contre eux,  
 » & feront tout devoir de les exterminer, & maintenir  
 » les Ecclésiastiques en tranquillité; ont promis de  
 » faire devoir & diligence, de faire retirer les *Pré-*  
 » *dicans*, & faire cesser les *presches* par douces voyes  
 » & amiables hors des villes. Ont aussi promis & juré  
 » de ne prendre armes, ny faire assemblées sans le  
 » conseil & advis de M. le Prince d'Orange, M. d'Eg-  
 » mont & M. l'Admiral, lesquels leur ont promis au  
 » nom des Chevaliers de l'ordre, dès-lors que quelque  
 » menée se fera contre lesdits nobles, les advertir.  
 » Aussi lesdits nobles ont promis empescher que nuls  
 » estrangers n'entrent en leur pays pour leur faire  
 » service, ni pour le fait de la religion; & ont toutes  
 » ces choses susdites été accordées jusques à la venue  
 » du Roy que l'on estime en brief ».

Etats

Etats qu'on assembleroit. On jura respectivement d'oublier le passé, & de se réunir contre les factieux. Les Médiateurs de cet arrangement furent le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmont, de Horn, de Montmorency-d'Archicourt, Louis de Nassau, Eustache de Siennes, Georges de Montigny de Noyelles & de Montigny de Villers, &c., &c. Ces Seigneurs travailloient de bonne foi à rétablir la paix & la tranquillité publique. Mais les têtes étoient si échauffées que plus d'une fois leur crédit se trouva en défaut; tant il est vrai que là, où le peuple a une fois mordu le frein de l'autorité, il ressemble à ces bêtes féroces qui déchirent impitoyablement tout ce qui s'offre sur leur passage. Les élans de la colère sont des accès de rage; & chacune de ses pensées se manifeste par des symptômes convulsifs. La Duchesse de Parme sentoit de plus en plus les embarras de sa situation. Les lettres qu'elle recevoit d'Espagne, ne contenoient que des témoignages du repentiment du Roi. On le peignoit morne, irrité & méditant les vengeances profondes du Machiavelisme mis en action. Elle ne pouvoit se méprendre à la vérité de ce tableau, en voyant les lettres qu'à cette époque le monarque écrivoit au Prince d'Orange: elles

étoient remplies d'expressions affectueuses. Ces lettres eurent l'effet qu'en attendoit Philippe. Une grande partie de la Noblesse sépara ses intérêts de ce qu'on appelloit (a) les Confédérés. C'étoit-là l'instant que Philippe avoit désigné , pour que la Duchesse exécutât ses ordres secrets. Le parti des Confédérés étant affoibli, Marguerite leva des troupes sous prétexte de réprimer les excès des séditieux. Si-tôt qu'elle se vit en force , on commença des observations juridiques contre quelques Ministres protestans. Marguerite n'en resta pas là. Bientôt elle insinua qu'elle avoit le dessein d'éluder plusieurs articles du traité du 23 août , d'autant que ce traité étoit l'ouvrage de la violence. Cette conduite infidieuse inquiéta le Prince d'Orange. Au commencement d'octobre il s'aboucha avec les Comtes d'Egmont , de Horn , & Philippe de Lallain, Comte de Hoogstrate : le Prince d'Orange leur communiqua des lettres interceptées de l'Ambassadeur d'Espagne à la Cour

(a) Veut-on étudier l'histoire de cette confédération , qui prépara la liberté de la Hollande , il faut recourir à l'ouvrage de M. *Te Water*, Historiographe de la Province de Zéelande , imprimé en 1776 à Middelbourg , 2 vol. in-8°. , ou à celui de M. *Paulus*, publié à Utrecht en 1775 , 4 vol. in-8°.

de France. Dans ces lettres on recommandoit à la Duchesse de Parme de bien traiter ces Seigneurs. On les y accusoit d'être les instigateurs des troubles de la Flandre. On y lisoit enfin que le Roi d'Espagne se conduisoit de la même manière avec le Baron de Montigny & le Comte de Bergh, jusqu'à ce qu'on pût leur infliger sûrement la punition que tous méritoient. Le Prince d'Orange proposa à ses associés de prévenir leur perte inévitable, en résistant à main armée aux Espagnols. Les représentations du Prince furent vaines; & on se quitta sans rien conclure. Pendant ce temps-là, Marguerite d'Autriche ne s'endormoit pas. Les troupes, qu'elle avoit levées, marchaient sous les ordres de Philippe de Sainte Aldegonde, Baron de Noercarmes. Ce Général débuta par le siège de Valenciennes. Cette ville renfermoit dans son enceinte beaucoup de Protestans; on vouloit en faire un exemple. Les Nobles confédérés, secondés par les habitans de Tournay, vinrent au Secours de Valenciennes. Le premier janvier 1567 on combattit. Noercarmes, vainqueur, entra dans la ville. Il ternit sa gloire par des exécutions militaires. Les Confédérés, humiliés de leur échec, parlementèrent avec la Duchesse de



Parme. La dureté des conditions , qu'elle offrit , les réduisit au désespoir. De toutes parts la guerre civile éclata. Les Pays-Bas devinrent le théâtre de la licence , du meurtre , du pillage & des désordres qui sont inséparables. Les haines des différentes sectes , les chocs produits par la rivalité entre les factions , les prétentions particulières des chefs achevèrent de porter au comble la calamité publique. Brederode , un des principaux de la Noblesse confédérée , s'efforçoit de faire revivre à son profit des droits qu'il prétendoit lui avoir été transmis par les Comtes de Hollande , ses ancêtres. A peine la requête de 1566 avoit-elle été signée , que par son ordre on frappe à *Viane* , ville dont le domaine lui appartenoit , une monnoie de cuivre aux armes de Bourgogne. D'un côté on y lisoit ces mots : *Per (a) tela per ignes . . .* ; & sur le revers : *Insigne (b) Vianense . . .*

Sur ces entrefaites le Prince d'Orange s'aboucha une seconde fois avec les mêmes Seigneurs dont on a fait mention. Il leur réitéra ses représentations & ses allarmes. Le Comte d'Egmont , persistant dans sa première résolution , entraîna l'opinion des autres. Attaché à

(a) C'est à dire... Au milieu des traits & des feux.

(b) Devise de Vianne.

de riches propriétés situés dans les Pays-Bas ,  
 appréhendant de perdre les emplois dont il  
 étoit revêtu , & comptant sur ses longs servi-  
 ces , il répondoit au Prince d'Orange que la  
 vengeance de Philippe II se borneroit à la  
 punition des séditieux , & à la destruction du  
 protestantisme. « J'aurai ( lui répliqua (a) le  
 » Prince d'Orange ) la consolation dans nos  
 » malheurs , d'avoir voulu servir mes amis  
 » & ma patrie , & de leur avoir offert mon  
 » bras ; puisque par un secret jugement de  
 » Dieu , & par un aveuglement déplorable  
 » de votre part , je ne puis me faire écouter ,  
 » Comte , je n'ai plus qu'une chose à vous  
 » dire , c'est qu'en vous opiniâtrant au parti  
 » que vous prenez , nous courons tous à une  
 » perte inévitable. Soyez sûr que nos enne-  
 » mis se serviront de vous comme d'un pont ,  
 » pour faire leur descente & mettre pied à  
 » terre , & que votre tête séparée du tronc  
 » leur tiendra lieu de trophée » . . . Alors  
 ils se séparèrent , en s'embrassant les larmes  
 aux yeux. Le Prince d'Orange ajouta qu'il  
 alloit se réfugier en Allemagne ( a ). *Adieu*  
*donc Prince sans terres !* ( s'écria le Comte

(a) De Thou liv. XLI.

(b) Mémoires pour servir à l'Histoire de la Hol-  
 lande par Aubery du Maurier page 24.

d'Egmont. ) *Adieu, Comte sans tête* (a) ! ( dit Guillaume de Nassau. ) Les Confédérés, abandonnés ainsi à leurs propres forces, se trouvèrent hors d'état de résister aux troupes de la Duchesse de Parme. Brederode & plusieurs autres Chefs se sauvèrent en Allemagne. Ceux qu'on prit furent suppliciés ; & quoique la guerre civile existât réellement dans l'universalité des Pays Bas, il n'y avoit ni accord, ni point de réunion entre les mécontents. Tandis que ces contrées étoient en proie à tous les maux résultans de l'anarchie la plus complète, Philippe II délibéroit sur les moyens propres à y remédier. Dans un con-

(a) La prédiction s'accomplit. Le 5 Juin 1568 le Duc d'Albe fit décapiter à Bruxelles les Comtes d'Egmont & de Horn. Le Ministre de France, résident à Bruxelles, témoin de l'exécution, écrivit à sa Cour qu'il avoit vu tomber cette tête qui deux fois avoit fait trembler la France. Il vouloit parler du Comte d'Egmont à qui on attribuoit le gain des batailles de saint Quentin & de Gravelines. Au surplus ces massacres juridiques ne produisirent point l'effet que le Duc d'Albe s'en étoit promis. L'indignation fut générale. Granvelle même jugea que le Duc d'Albe avoit manqué son coup, en laissant le Prince d'Orange s'échapper. Le *Taciturne* ( c'étoit ainsi qu'il le nommoit ) *n'est pas pris* ( s'écria-t-il ) *en ce cas le Duc n'a rien pris.*

feil qu'il tint à *Ségovie*, *Ruy Gomes* (a) de *Silva*, un de ses favoris, proposa de n'employer que la clémence & la douceur. Le Duc de *Feria*, & *Fresneda* le Confesseur du Roi, appuyèrent cet avis. Le Duc d'*Albe* (b) s'y opposa vigoureusement. Cet homme (c) de sang prétendit qu'il n'y avoit ni repentir ni satisfaction capables d'expier l'impiété & la

(a) Il devint Prince d'Eboli, Duc de Pafrane, familier de corps du Roi, Conseiller d'Etat, & *Contador-mayor* de Castille, c'est-à-dire Surintendant des Finances. On lui a reproché d'être arrivé à la faveur par le moyen de son épouse, qu'il sacrifia (dit-on) à la lubricité de Philippe II; mais le Prince d'Orange, qui ne l'a pas ménagé, se tait sur ce fait dans son manifeste. Au reste il ne faut pas le juger sur une vie du Duc d'Albe, dont nous avons une traduction françoise. C'est *Cabrera* & les autres Historiens Espagnols qu'on doit consulter.

(b) De Thou, Liv. XLI.

(c) Peut-on désigner autrement celui qui (selon Aubery du Maurier dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande, p. 58) « se vançoit, en partant des Pays-Bas, qu'en six ans de gouvernement il avoit fait mourir plus de dix-huit mille personnes par la main du bourreau. Cependant (ajoute le même écrivain) le cruel *Vargas*, qui s'en retourna en Espagne avec le Duc, s'écrioit en partant, que les Pays-Bas étoient perdus pour le Roy par un excès de douceur & miséricorde !.. »

rébellion des Flamands, à moins qu'ils ne fissent l'aveu public de leurs crimes, & qu'ils n'abandonnassent corps & biens à la discrétion du Souverain. Il observa que, comme il ne falloit pas espérer que ce peuple altier & mutin se soumit à de telles conditions, il étoit donc indispensable de recourir à la force pour l'y contraindre. Granvelle, ( & cela devoit être ) embrassa l'opinion du Duc d'Albe. Elle flattoit trop l'ame vindicative & cruelle de Philippe pour qu'il ne l'adoptât pas, *Espinosa* (a), & le grand Inquisiteur s'y rangèrent aussi-tôt. Leur exemple entraîna le Duc de Feria ; & ce Seigneur oublia que d'a-

(a) Jacques d'Espinosa fut Evêque de Sigüenza, grand Inquisiteur & Cardinal. Il parvint au ministère ; & il y parut comme un éclair ( dit Antonio Perez dans ses lettres ) ; ce fut un éclair ( ajoute-t-il ) en ce qu'il étincela partout, & offusqua tous les autres Ministres de Philippe II ; mais il passa vite... Cabrera dans son Histoire de Philippe II, fait un grand éloge de ce Prélat. Il avoue cependant que sa morgue & son orgueil le rendirent odieux. Philippe lui même s'en dégoûta. On prétend qu'il mourut de saisissement & de douleur, parce que le Monarque l'avoit aigrement tancé. Mais croira t-on ( & des Ecrivains Espagnols le racontent ) que pour plaire à Philippe & à toute sa Cour on se hâta d'ouvrir le corps d'Espinosa encore vivant. On prétend qu'il repoussa le rasoir du Chirurgien.

bord il avoit défendu les droits de l'humanité. On résolut en conséquence de déployer dans les Pays-Bas toutes les forces de la monarchie Espagnole. Philippe II devoit en personne aller présider à ces scènes de carnage. On l'annonçoit avec emphase. Par-là on vouloit répandre la terreur. Quand tout fut prêt, le Monarque Espagnol déclara que ses affaires ne lui permettoient pas de s'absenter. On nomma le Duc d'Albe pour être l'exécuteur des atrocités qu'on méditoit. Granvelle , & le grand Inquisiteur , déterminèrent ce choix ; & leur suffrage indique les vues qui les animoient. Ruy Gomès de Sylva (a) ne contre-

(a) L'Historien Cabrera, parlant de l'opposition de Ruy Gomès de Silva à la nomination du Duc d'Albe, la motive en termes honorables pour le Duc de *Feria*. Ruy Gomès n'étoit point d'avis qu'on envoyât le Duc d'Albe dans les *Pays-bas* à cause de sa sévérité. Le Duc de *Feria*, qui étoit d'un caractère fort doux, lui paroissoit plus propre à gouverner ce pays. D'ailleurs il connoissoit le génie de ces peuples. Il ne cédoit point au premier en prudence, en noblesse, en bonne mine, en grandeur d'ame. Il étoit même plus libéral que le Duc d'Albe, & il avoit le don de se faire craindre. Voici le passage original de Cabrera. *Parecia à Ruy Gomez desconveniente la severidad del Duque de Alva para gobernar los paises, con quien à su parecer la tenplança del Duque de Feria podria mu-*

dit point cette nomination. L'Histoire remarque (a) qu'il vit avec plaisir s'éloigner de la Cour un rival qu'il redoutoit. Elle remarque encore que le fin Courtisan, convaincu d'avance de l'issue funeste de cette expédition, se flatta que la honte & le discredit seroient le salaire de ceux qui l'avoient conseillée. Si ces particularités sont exactes, elles prouvent que l'homme décoré d'ambition, compte pour rien les malheurs du genre humain, le désastre public, & la ruine des Nations. Le 15 avril 1567 (b), le Duc d'Albe reçut à *Aranguez* les dernières instructions de l'implacable Philippe II. Il s'embarqua à *Carthagène* le 10 mai suivant. Le rendez-vous assigné à ses troupes étoit à *Saint-Ambroise* en Piémont. Après avoir traversé la Savoye, la Bresse, la Franche-Comté, & la Lorraine. Il arriva en Flandres le 22 août. On conçoit aisément que sa marche allarma

*cho : no le era inferior en el conocimiento da las naciones que avia de gobernar i tratar, prudencia, nobleza, gallarda persona, titulo, animo generoso, i mas liberal que el de Alva, i de igual autoridad, &c. &c.*

(a) De Thou, Liv. XLI.

(b) Commentaires mémorables de la guerre de Flandre, par Don Bernardin de Mendoza, Liv. II; fol. 21. verso.

les puissances voisines. Geneve trembla pour sa liberté. Afin de détourner l'orage , qui pouvoit fondre sur cette ville à la sollicitation du Duc de Savoye , les Suisses restituèrent à ce Prince trois bailliages qu'il réclamoit. Le Ministère François , dirigé par Catherine de Médicis , qui malgré son alliance avec le Roi d'Espagne , se défioit de lui & encore plus du Duc d'Albe son Général , chargea plusieurs compagnies d'ordonnance d'éclairer sa marche. Si on eut permis aux Protestans François d'agir , il est vraisemblable que l'armée Espagnole ne seroit pas parvenue à sa destination. Bernardin (a) de Mandoza , témoin oculaire , atteste qu'un petit nombre de troupes auroit pu lui fermer les passages. *L'empêchant seulement un jour ( dit-il ) elle auroit péri de faim.* Cet Historien nous apprend qu'en raison de la stérilité des lieux , à chaque endroit où les Espagnols campoient , on n'avoit rassemblé des vivres que pour vingt - quatre heures. Cette observation ne donne par une grande idée de l'art avec lequel on approvisionnoit alors les armées.

(a) Commentaires mémorables , &c. Livre II, fol. 24.



(9) Depuis la paix de 1563, le Prince de Condé n'avoit joué un rôle dans les affaires publiques que par intervalles. Se fiant d'abord aux promesses de Catherine de Médicis, il s'étoit livré à ce gout pour la galanterie que l'histoire lui reproche. On a vu, dans les Mémoires de Vieilleville (a), les pièges dont on eut soin de l'environner : *On l'amusoit à la Cour ( raconte (b) un Historien Catholique ) par des fêtes & des divertissemens , afin de l'amollir par les délices & les plaisirs de la paix , & de plier , s'il étoit possible , la hauteur de son caractère. On crut un instant que la veuve du Maréchal de Saint-André, belle & riche , parviendroit à l'enchaîner pour toujours. Cette femme, yvre d'amour , se dépouilla en sa faveur de propriétés considérables. Le Prince les accepta & ne l'épousa point (c). On prétend*

(a) Observations sur ces Mémoires, tome XXXII de la Collection, p. 367.

(b) Davila, Histoire des guerres civiles, tome I, Liv. III, p. 204.

(c) Si l'on s'en rapporte à l'Auteur de la vie de Gaspard de Coligni ( Liv. IV, p. 324 ), l'Amiral rompit ce projet en révélant au Prince quelques anecdotes scandaleuses de la jeunesse de la Maréchale de St. André, lorsqu'elle étoit encore fille. Mais on ne doit point recevoir sans examen les particularités ra-

que Catherine favorisa ce mariage projeté, & qu'elle se prêta également aux amours du Prince avec une de ses filles d'honneur. De là résulte une vérité constante, c'est que tous les moyens étoient indifférens à cette Princesse, pourvu qu'ils tendissent à son but. Au sein des voluptés, où le Prince étoit plongé, l'ambition néanmoins le réveilloit de tems en tems. Ce fut ainsi qu'il se chargea d'être l'interprète (a) des doléances des Protestans. Ces accès de zèle ne duroient pas : c'étoit une boutade éphémère à laquelle succédoit aussitôt l'apathie la plus profonde. Le Cardinal de Lorraine, à son retour en France, avoit contribué à prolonger ce sommeil, en berçant le Prince de Condé, de l'espérance d'épouser Marie Stuart sa nièce.

contées par cet écrivain, lorsqu'à la page 335 du même ouvrage on le voit attribuer au Prince de la Roche-sur-Yon la découverte des complots traînés contre les Protestans de France. Car comment ce Prince en 1567 auroit-il pu découvrir à l'Amiral des secrets si importans, puisqu'il étoit mort à Beaupreau le 10 d'Octobre 1565. ( Voyez le Discours & voyage du Roi Charles IX, par Abel Jouan, p. 33. )

(a) On a vu dans le Livre précédent des Mémoires de Castelnau les lettres & avertissemens du Prince de Condé au Roi & à la Reine mère, en date du mois d'Août 1564.

Les cris des Protestans (a) qu'on continuoit d'opprimer , les infractions portées successivement à l'édit de pacification , les représentations réitérées de l'Amiral & des autres chefs du protestantisme arrachèrent enfin le Prince à cet engourdissement qui excitoit les murmures de tout le parti. Il s'abandonna d'autant plus volontiers à des sentimens de haine & de vengeance , qu'on le convainquit de la nullité de son crédit à la Cour. Il paroît que la manière , dont on lui refusa la Lieutenance générale du Royaume , acheva de l'indigner. Si le Duc d'Anjou le traita , comme l'assurent (b) quelques Contemporains , il faut avouer

(a) Parmi les actes de barbarie qui à cette époque furent exercés sur eux , nous n'en connoissons point de plus atroce que le massacre de Jean le Vayer , second fils du sieur de *St. Pavace*. Il fut égorgé par l'ordre de son propre père , vieillard âgé de quatre-vingts-dix ans ; « ne pouvant ( lit-on dans les Mém. » de Condé , tome V , p. 322 ) , pour l'infirmité de sa » vieillesse , en estre le cruel bourreau , il le fit massacrer en sa présence & en sa maison par ses serviteurs. Son corps fut jetté en un sac dedans la » riviere de *Sarte* , à une lieue près de la ville du » Mans » ..

(b) Lisez Davila , Hist. des guerres civiles , T. I , Liv. IV , p. 244 , & les observations sur les Mémoires de Tavannes , tome XXVII de la Collection , page 349.

que l'ame fière du Prince de Condé doit être cruellement humiliée.

(10) Les projets de Catherine de Médicis, ses liaisons avec les Cours d'Espagne & de Rome transpiroient malgré le voile mystérieux dont elle cherchoit à s'envelopper. Il y avoit autour d'elle trop de gens intéressés à épier ses démarches, pour qu'au défaut de preuves, on n'en conjecturât pas au moins le mobile secret. Le Prince de Condé & l'Amiral recevoient continuellement des ayis. L'avenir sinistre qu'on leur annonçoit, & différens motifs de mécontentement personnel les déterminèrent à se réunir avec les principaux chefs du parti protestant. D'Andelot, le Comte de la Rochefoucaud, Boucard (a),

(a) On lit dans l'Histoire de M. de Thou, que Jacques de Boucard jouissoit d'une haute considération parmi les Protestans. Ce fut lui qu'ils chargèrent de représenter à Charles IX l'inquiétude que leur causoient les armemens du Cardinal de Lorraine. Ces armemens avoient pour objet ce qu'on appella la *guerre Cardinale*. Elle fut occasionnée par le différend qui s'éleva entre le Cardinal de Lorraine & Pierre de Salcede, Gouverneur de Marfal. L'historique de cette querelle, qu'on doit regarder comme la querelle de deux ambitieux, se trouve dans le tome V des Mémoires de Condé, p. 327 & suiv. Ce même volume

Briquemant & d'autres vinrent les joindre. On tint plusieurs conventicules à *Valery* & à *Châtillon sur Loing*. On y délibéra sur les mesures qu'on devoit prendre. Selon Davila (a), copié par la plupart des Historiens catholiques, *les discours du Prince de Condé, de l'Amiral & de d'Andelot, persuaderent de recourir incessamment aux armes*. Mais l'inexactitude de ces détails est facile à sentir, si on les rapproche du récit des Ecrivains protestans.

On en verra la preuve dans les Mémoires de la Noue, auteur dont la véracité inspire la confiance, & qui d'ailleurs paroît avoir été témoin oculaire de ce qui se passa à *Valery* & à *Châtillon sur Loing*. La Noue dit positivement que *dans les deux premières assemblées, on résolut plus par le conseil de l'Amiral, que de tout autre d'avoir encore patience, . . . mais à la troisième (ajoute-t-il) les cerveaux s'échaufferent davantage. . . .* On convient généralement que d'Andelot sur-tout s'y exprima avec cette véhémence

( p. 367 ) renferme la *Harangue prononcée par Jacques de Boucard devant le Roy estant en son conseil privé à Angoulesme le xvj jour d'Aoust 1565*.

( a ) Hist. des guerres civiles, tome I, Livre IV, page 247.

qui lui étoit naturelle. La fierté (a) de son caractère, influant sur les conceptions d'un esprit ardent & impétueux, ne comportoit ni délais ni ménagemens. Après quelques débats, on se décida à prendre les armes, à

(a) Tel est le portrait que les Ecrivains des deux partis font de d'Andelot. Nous ajouterons que les trois frères, quoique fort unis entre eux, ne se ressembloient en aucune manière; & c'est ce qu'a bien observé l'Auteur *De la fortune de la Cour*, Liv. II, page 328 « J'ay fort cogneu ( remarque-t-il. ) le Cardinal de » Chastillon, & toutes les fois que je me le représente » devant les yeux, il me semble qu'il n'y avoit point » en France plus discret, plus courtois, ou de meilleur » leur grace que luy. Aussi ay-je ouy dire à ceux » qui l'avoient veu à la Cour du tems du Roy François I, & du Roy Henry second, que jamais sa faveur ne changea pour la disgrâce des siens, & que » ceux qui estoient ennemis de ses plus proches, ne » cessoient pourtant de l'aimer; ce qui advenoit pource » qu'il avoit toujours un visage gracieux & ouvert, » & n'estoit ny rude ny fascheux à personne. Il ressembloit au cours d'un fleuve qui coule toujours de » mesme & sans bruit... Cette belle façon de négocier » n'estoit pas en son frère ( l'Amiral. ) Je croy que » cet entendement retiré en soy-mesme, & cet esprit » sévère qui estoit en luy, n'a de rien aydé à la » prospérité de sa maison; & néanmoins ce n'estoit » ny arrogance ny orgueil, mais une simple accoustumance à laquelle son naturel contribuoit ».

s'emparer d'un certain nombre de places importantes, à exterminer ces six mille Suisses qui formoient la principale force du parti catholique, & à marcher droit à la Cour, pour s'assurer de la personne du Cardinal de Lorraine, qu'on regardoit comme l'artisan des persécutions & des menées (a) secrètes

(a) Ces menées secrètes cessent d'être fondées sur de pures conjectures, lorsqu'on lit ce qu'écrivoit le 24 Avril 1564 le Nonce Prosper de Ste. Croix au Cardinal Borromée. « Je ne doute point (lui mandoit-il) » que Votre Eminence ne reçoive un grand plaisir » d'apprendre que les affaires de ce Royaume ne prennent pas ce mauvais train que tout le monde croyoit » & publioit, attendu que par la grace de Dieu & la » prudence de la Reine très-Chrétienne, chacun va » maintenant au but qu'il doit aller; c'est pourquoi » on tient pour certain que dans peu de tems on » n'entendra plus parler des Huguenots en France; » & chacun reconnoît en cela combien on est redoublable aux bons conseils de Vostre Eminence ». . . (Lettres de Prosper de Ste. Croix, p. 265). Joint-on à cette lettre la conférence particulière que le Nonce eut quelque tems après avec le Comte de Crussol, & dont il rendit compte au Cardinal le 12 Octobre suivant, il est clair qu'on n'épargnoit rien pour affoiblir le parti protestant, afin de l'écraser plus sûrement. Cette conférence curieuse entre Prosper de Ste. Croix & le Comte de Crussol, contient l'accordement du dernier avec les Catholiques. Aussi depuis cette

dont on se plaignoit. En conséquence on se donna rendez-vous à Rosoy en Brie le 26 septembre. Ce lieu fut assigné , parce qu'il étoit voisin de Monceaux où alors la Cour résidoit. Il y a ici une observation essentielle à faire ; c'est que ce ne fut point la Noblesse protestante de toutes les provinces , qu'on ajourna au rendez-vous en question. Ceux à qui l'éloignement n'auroit pas permis de s'y trouver à tems , eurent ordre de commencer chez eux les hostilités à la même époque. Il en résulta que le 26 Septembre on croyoit encore vivre au sein de la paix , & que deux jours après , d'une extrémité du Royaume à l'autre , tout étoit en feu.

(11) « Le Prince de Condé (observe (a)  
 » le Laboureur. ), persuadé d'une commu-  
 » nion d'intérêt entre la France & l'Espa-  
 » gne contre ceux de la Religion se laissa  
 » emporter non - seulement à la résolution  
 » de se défendre , mais de faire cette entre-  
 » prise. C'étoit une voye , pour abréger les

époque se détacha-t-il entièrement des Protestans ; & son avancement en fut le fruit. ( Lisez les mêmes lettres du Nonce Prosper de Ste. Croix , pages 266 & suiv. )

(a) Tome II de ses addit., p. 457.



» affaires, de mettre ainfi le Roy de fon  
» costé contre la Cour. Le Duc de Bourgo-  
» gne & le Duc d'Orléans, n'eurent en vue  
» que ce seul avantage sous le regne de  
» Charles VI ; & ce fut sur leur exemple  
» qu'on dressa cette partie, qui manqua de  
» succès par le bon génie de Castelnau. On  
» ne sçauroit dire assurement comment les  
» Huguenots en auroient usé, si le coup eut  
» réussi ; mais la Cour est en possession de  
» qualifier de pareils attentats de crime de  
» leze-Majesté au premier chef, & de conf-  
» piration contre la personne du Roy. On  
» a beau dire qu'on l'ait voulu enlever à un  
» party, qui abusoit de son nom & de son  
» autorité pour la ruine de l'Estat, quand  
» cela seroit vray, c'est être coupable que  
» de n'avoir pas esté assez heureux, à cause  
» de la conséquence de tels desseins qui dé-  
» génèrent en guerre civile, parce qu'ils  
» brouillent toutes les humeurs de ce  
» Royaume, & qu'on a comme nécessaire-  
» ment besoin de ce feu, ou plutôt de cette  
» fièvre dans un corps politique, aussi bien  
» que dans un corps humain, pour consom-  
» mer toutes les superfluités. Outre le dan-  
» ger, il faut quelquefois de si grandes saignées  
» jusqu'à ce qu'un traité de paix rétablisse

» toutes choses, & abolisse la mémoire des  
 » accidens qui ont causé le mal. C'est ce  
 » qui arriva ensuite de cette affaire de Meaux,  
 » qui se passa au mois de septembre 1567.  
 » Les Huguenots eux-mêmes, par désespoir,  
 » commencerent la guerre ; & d'une faction,  
 » qui sembloit petite en comparaison des  
 » forces du Roy, & qu'on eût cru défaite  
 » & ruinée par sa seule découverte, il en  
 » sortit une armée capable de soutenir sans  
 » canon une bataille contre celle du Roy aux  
 » portes de Paris, le dixieme de novembre  
 » 1567, d'en soutenir la perte, & de se  
 » faire donner la paix à coups d'espées » . . .

(12) En arrivant dans les Pays-Bas, le Duc d'Albe auroit rétabli le calme & la paix, s'il eut voulu régner sur des hommes & n'ont pas sur des esclaves. A cette époque les Flamands se trouvoient dénués de chefs. La plupart des Nobles confédérés avoient pris la fuite ; & ceux qui n'avoient pu se sauver venoient de terminer leurs jours sur des échaffauds. Le reste de la Nation attendoit en tremblant le sort qu'on lui préparoit. Pour ramener les esprits au joug de l'obéissance, il ne falloit donc qu'une administration équitable & modérée. Malheureux-

fement ces principes répugnoient à l'ame vindicative & cruelle de Philippe II. Le Duc d'Albe , auffi impitoyable que lui , & fier de porter le fabre que le despote lui avoit confié , croyoit que pour gouverner les hommes , il falloit les enchaîner ou les égorger. Afin d'annoncer ( a ) le pouvoir absolu , dont il étoit revêtu , & il affecta un orgueil insultant pour la Duchesse de Parme. Lorsqu'il rendit publiques ses lettres de commandement , il en communiqua à cette Princesse de particulières , dans lesquelles le Roi d'Espagne déclaroit avoir remis au Duc d'Albe l'exécution de certains ordres qu'il feroit connoître en temps & lieu. Marguerite ( b ) demanda quels étoient ces ordres. Le Duc répondit qu'il ne s'en souvenoit pas pour le moment , mais qu'il lui en feroit part , quand sa mémoire les lui rappelleroit. D'après cette réponse , Marguerite comprit que son autorité n'existoit plus par le fait. Elle prévint tout ce qui alloit arriver ; & dès-lors elle songea à se retirer , fans se compromettre. La conduite du Duc d'Albe confirma son attente. Quand

( a ) De Thou , Liv. XLI.

( b ) Commentaires mémorables de la guerre de Flandres , par Don Bernardin de Mendoza , Liv. II , fol. 27. verso.

il eut distribué son armée dans les places les plus importantes des Pays-Bas, il renouvela tous les Edits de Charles-Quint & de Philippe, relatifs à la religion & à l'inquisition. Bientôt l'Habitant des Pays-Bas fut dépouillé d'immunités & de privilèges qu'il tenoit de ses ancêtres (a). On ne respecta pas plus les prérogatives du Noble que les droits du Plébéien. La verge de la tyrannie les écrasa indistinctement. Malheur à qui osoit réclamer ou résister ! L'épée du soldat, & la hache du bourreau étinceloient sur toutes les têtes. Un tribunal de sang (b) que le Duc d'Albe nomma *le tribunal des troubles*, dictoit des arrêts militaires qui excluoiert la voie de l'appel. Douze (c) Juges composoient ce tribunal. On cite parmi eux, comme un modèle de cruauté ce Vargas, dont on a parlé, & que les Espagnols appelloient *le couteau*

(a) De Thou, Liv. XLI.

(b) Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande, par Aubery du Maurier, p. 27 & 28.

(c) On trouvera leurs noms dans les Commentaires mémorables de la guerre de Flandres, par Don Bernardin de Mendoza, Liv. II, fol. 29. L'Ecrivain Espagnol dit que le Duc d'Albe présidoit lui-même ce tribunal. Ainsi il étoit juge & partie. Dans le nombre de ces Juges (le croira-t-on ?) on lit les noms des seurs de Barlaimont & de Noercarnes.

*tranchant des Pays-Bas.* Il avoit pour associé un Jacques Heffels, Flamand d'origine. Ce monstre (dit-on) dormoit tandis qu'on interrogeoit les criminels ; & il ne se réveilloit que pour crier *au gibet, au gibet !* L'infortuné, que ce tribunal condamnoit (a), les mains liées derrière le dos, étoit attaché à la queue d'un cheval ; & on le traînoit au supplice. Pour se soustraire à tant de barbaries, il n'y avoit que la fuite ou l'obscurité profonde dans laquelle on vivoit. Nous ne nous étendrons pas sur les suites de cette administration sanguinaire. Ce récit appartient à l'histoire de Hollande ; le précis, qu'on vient de lire, suffit pour donner à la narration de Castelnau, les éclaircissmens dont elle étoit susceptible en raison de l'administration du Duc d'Albe dans les Pays-Bas.

(13) Sans vouloir attaquer l'autenticité du récit de Castelnau, que la plupart des modernes ont copié, nous devons prévenir le Lecteur que les particularités personnelles à l'Auteur de ces Mémoires, ne sont point confirmées par le témoignage des Contem-

(a) Mémoires pour servir à l'Hist. de Hollande, par Aubery du Maurier, p. 30.

porains. Il n'en est pas question (a) dans les Mémoires de Montluc , de Tavannes , de Vieilleville , de la Noue & du Duc de Bouillon. Les Historiens les plus voisins de cette époque, tels que de Thou , d'Aubigné & Davila ont également gardé le silence sur les détails relatifs à Castelnau & à ses frères. Cependant ils s'accordent tous avec lui par rapport aux résultats. Ils conviennent unanimement que l'entreprise brusque des Protestans fut un coup de foudre pour Catherine de Médicis. Mais leurs récits n'offrent pas la plus légère trace de la part qu'eut Castelnau à la découverte de cette levée de boucliers. Cependant l'Historien Mathieu nous a transmis quelques faits qui se rapprochent des Mémoires de Castelnau en ce qui con-

(a) Nous remarquerons en même tems pour la justification des Mémoires de Castelnau que les Ecrivains dont il s'agit ici , n'étoient pas à portée d'être instruits de ces détails. Montluc résidoit alors dans les provinces méridionales. Tavannes étoit à Dijon. Vincent Carloix , le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville ne s'est pas toujours piqué d'exactitude & d'impartialité. La Noue en général s'appesantit peu sur les anecdotes. Ce sont les grands résultats qu'il saisit. A cette époque le Duc de Bouillon étoit fort jeune & ces faits particuliers peuvent lui avoir échappé.

*tranchant des Pays*

un Jacques Hefels

monstre (dit-on)

terrogeoit les cri

loit que pour cri

fortuné, que ce

les mains liées

à la queue d'

supplice. Pour

ries, il n'y av

profonde dan

nous étendre

administration

à l'histoire c

vient de lire

tion de Ca

elle étoit

tration

ré

... leurs vis  
 ... Le Laboureur, pour justifier  
 ... que la condition de  
 ... pour la juste harmonie de  
 ... qu'il y eust des tems où  
 ... d'autres plus forts  
 ... le concert n'en estoit que  
 ... étoit encore expédient (a)  
 ... pour la créance  
 ... de Lorraine avoit en Mo  
 ... infiniment doucement les b  
 ... pas cabrer un esprit  
 ... à la véhémence  
 ... (a) qu'il surpa  
 ... crovoit égal en  
 ... Nous répon  
 ... de le Labour  
 ... produit  
 ... agré  
 ... qui  
 ... Mervilles  
 ... avec  
 ... couz  
 ... le  
 ... de  
 ...

ambition effrénée des Chefs de  
cette observation préliminaire,  
que fut d'abord Jean de Mor-  
villier à Blois en 1507. Son père,  
qui en cette ville, avoit épousé  
de la maison des Seigneurs (a)  
Le jeune Morvillier, destiné  
occupa bientôt la place de  
à Bourges. Bientôt il de-  
Grand Conseil; & ce fut  
on le nomma un des  
*Poyet*. Maître des Re-  
ffade de Venise lui fut  
naturelle (dit le La-  
l'état Ecclésiastique.  
l'Evêché d'Or-  
son éloge, vou-  
l'avoit peu résidé  
de remarquer  
sur le choix des  
étoit remplacé.  
nua point à la  
de Long-Jumeau,  
de Castelnau, T. XLII

p. 499.

nièrement son éloge par le Mi-  
site.



cerne le rôle que ses deux frères jouèrent dans cette circonstance. Selon cet Ecrivain (a), « Titus Mauvissier (c'est ainsi » qu'il désigne celui-cy,) arriva à la Cour, » déclara qu'il avoit veu en Bourgogne le » Prince de Condé, l'Amiral & d'Andelot » avec sept ou huit cent chevaux. Il assura » que leur dessein étoit de venir droit au » Roy, pour, sous couleur de lui présenter » une requeste, se saisir de luy & de ses » freres, le mettre en liberté, & l'oster des » mains de ceux de la maison de Guise, qui » le tenoient comme un captif, esloignant » ceux qui, pour la qualité de leur rang, » devoient avoir la premiere part aux affaires. La Royne Mere (continue Mathieu,) » envoya quérir le Chancelier l'Hôpital pour » sçavoir ce qui se devoit faire sur cet avis. » Il dit : *qu'il n'y avoit point d'apparence à » cela, que les Auteurs de ces nouvelles mé- » ritoient d'estre tenaillez, & celui qui les » avoit apportées emprisonné. . . . Titus Mau- » vissier fut mis entre les mains du Grand- » Prévoist; & un jour ou deux après, son » frere Vespasian apporta la même nouvelle, » & pour récompense courut la même for-*

(a) Histoire du regne de Charles IX, Livre V, page 295.

» tune que son frere. Ce second advis con-  
 » firmant le premier , la Royne Mere fut  
 » d'advise de ne rien négliger , & mena le  
 » Roy à Meaux ». . . .

(14) Jean de Morvilliers a eu trop d'influence dans les affaires publiques de son tems, pour que nous n'imitions pas le Laboureur (a), en lui consacrant un article particulier. Morvillier fut un de ces hommes dont les vertus, mêlées de défauts, ont mérité l'estime de leurs Contemporains. De Thou (b), en louant sa probité & sa prudence, prétend que sa timidité naturelle le rendoit incapable d'une généreuse résolution, & que gardant toujours un juste milieu, il recouroit plus volontiers dans les crises de l'Etat à des palliatifs qu'à des remèdes vigoureux & efficaces. Cette modération, qui souvent dégénere en foiblesse, le mit plus d'une fois en opposition avec l'Hôpital. Il résulta de là que l'avis de Morvilliers produisit de grands maux. Les Courtisans toujours indifférens à la guérison radicale des plaies du corps politique, prenoient volontiers pour point de ralliement

(a) Tome I de ses addit. aux Mém. de Castelnau, Liv. II, p. 499.

(b) Liv. LXIV.

une opinion qui tendoit à favoriser leurs vues particulières. Le Laboureur, pour justifier Morvilliers, a observé « que la condition du » tems vouloit, pour la juste harmonie du » Conseil du Roy, qu'il y eust des tems plus » doux mêlés avec d'autres plus forts; & » outre que le concert n'en estoit que plus » agréable, il estoit encore expédient (con- » tinue le Laboureur) pour la créance que » le Cardinal de Lorraine avoit en Morvil- » lier, qu'il luy infinuât doucement les bons » avis, afin de ne pas cabrer un esprit trop » violent pour céder à la véhémence des » l'Hopital & des Marillac (a), qu'il surpassoit » en autorité, & qu'il croyoit égalier en doc- » trine & en politique ». Nous répondrons à ces réflexions captieuses de le Laboureur, que, *si la contrariété de tous* produisit dans le Conseil du Roi quelques effets agréables, il en provint d'aigres discordances qui troublèrent longtems l'harmonie politique. N'auroit-il pas mieux valu que Morvilliers eût eu la force de se mettre à l'unisson avec l'Hopital, & qu'ils eussent agi de concert, soit pour étouffer les cris du fanatisme, soit pour

(a) Charles de Marillac, Archevêque de Vienne. (Voyez sa harangue à l'assemblée de Fontainebleau, tome XLII de la Collection, p. 216.

réprimer l'ambition effrénée des Chefs de parti? D'après cette observation préliminaire, considérons ce que fut d'abord Jean de Morvilliers. Il naquit à Blois en 1507. Son père, Procureur du Roi en cette ville, avoit épousé Marie Gaillard, de la maison des Seigneurs (a) de Longjumeau. Le jeune Morvillier, destiné à la Magistrature, occupa bientôt la place de Lieutenant-général à Bourges. Bientôt il devint Conseiller au Grand Conseil; & ce fut en cette qualité qu'on le nomma un des Juges du Chancelier Poyet. Maître des Requêtes en 1547, l'ambassade de Venise lui fut confiée. Une vocation naturelle (dit le Laboureur (b)) l'appelloit à l'état Ecclésiastique. On ne tarda pas à lui conférer l'Evêché d'Orléans (c). Ceux qui ont fait son éloge, voulant sans doute le disculper d'avoir peu résidé dans son Diocèse, ont eu soin de remarquer qu'il veilla scrupuleusement sur le choix des Grands Vicaires par qui il étoit remplacé. Son crédit à la Cour ne diminua point à la

(a) Par rapport à ces Seigneurs de Long-Jumeau, lisez les observations sur Mém. de Castelnau, T. XLII de la Collection, p. 434.

(b) Addit., tome I, p. 499.

(c) Voyez particulièrement son éloge par le Minime Hilarion Coste.

mort de Henri II. Chéri par le Cardinal de Lorraine, la faveur de la Maison de Guise rejaillissoit nécessairement sur lui. D'ailleurs il avoit trouvé le moyen de plaire à Catherine de Médicis. Les Sceaux vaquèrent par la mort du Chancelier Olivier. Si Morvillier eût cru le Cardinal de Lorraine, il les auroit pris. En les refusant, il lui représenta courageusement que le choix seul du Souverain devoit appeler à un Office aussi important. Morvilliers consentit à en remplir les fonctions jusqu'au retour de Michel l'Hôpital (a) promu à la dignité de Chancelier. Celui-ci fut disgracié en 1568 ; il fallut un ordre formel du Roi pour que Morvilliers se chargeât par *interim* de remplacer ce Magistrat, victime de l'intrigue & de la calomnie. En acceptant les Sceaux, à titre de dépôt, il comptoit bien les rendre à l'homme dont il admiroit les talens. Dès qu'il fut, à n'en pouvoir douter, que le Président Birague étoit désigné pour lui succéder, il se démit sur-le-champ. Sa conduite fut d'accord avec la lettre, que le 29 Octobre 1570, il avoit adressé à l'Hôpital. Il lui marquoit avec une noble franchise qu'il désiroit son rappel, parce qu'il le croyoit nécessaire au bien de l'Etat. Il avoit une fi

(a) L'Hôpital étoit alors en Savoye.

haute idée de la dignité de Chancelier, & des devoirs attachés à cette place, que sa délicatesse à cet égard étoit exagérée. Le lecteur en jugera par l'anecdote suivante, que le Laboureur nous a conservée. « On remarque » de lui (raconte cet Ecrivain) (a) que le » sieur de l'Aubespine l'ayant un jour trouvé » scellant à Montargis, il lui dit. . . . *Mon » neveu, voici un pénible mestier: vous estes » du bois de quoy on fait les Chanceliers & » les Gardes des Sceaux: qu'il ne vous en » prenne jamais envie; ce n'est pas celui d'un » homme de bien. . . .* En effet (ajoute le Laboureur) il estoit bien difficile alors à cause » du désordre des affaires; & (Morvillier) fait » bien voir en quelques lettres à ses amis, » qu'on n'y faisoit que des ingrats, ou des » ennemis, à moins que d'accorder tout ce » qu'on demandoit; mais qu'il ne se soucioit » ni de l'un, ni l'autre. Le Président Birague, » (b) Garde des Sceaux après luy, y fit mieux » ses affaires ».

(a) Addit., tome I, Liv. II, p. 500.

(b) Birague est un de ces hommes sur lequel il n'est pas facile d'asseoir un jugement certain, si on balance la diversité des opinions. On a vu dans les Mémoires de Boivin du Villars les services importans de Birague en Piémont, & le cas qu'en faisoit le Maréchal

En se débarrassant des Sceaux, Morvillier, qui avoit résigné son Evêché, resta Doyen du Conseil du Roi; & selon le Laboureur, *il y présida & précéda Birague son successeur.* Morvillier continua à être employé dans l'Administration. Ce fut par son conseil que Charles IX s'avoua l'auteur du massacre

de Brissac. C'étoit (dit M. de Thou, Liv. LXXVIII) un homme généreux, prudent & libéral. L'Auteur des *Essais sur l'idée du parfait Magistrat*, loue ses vertus économiques, & le place à côté des de Thou, des Montholon, & de tous ceux qui ont honoré la magistrature. Si on lit au contraire le Journal de l'Etoile; Birague étoit ignorant, voluptueux & serviteur si absolu des volontés du Roi, qu'il disoit *n'être pas Chancelier de France, mais Chancelier du Roi de France.* Les Protestans lui ont reproché avec aigreur ses principes intolérans & sanguinaires. L'Auteur de la vie latine de Gaspard de Coligni lui prête un propos atroce & digne de l'homme qui coopéra au complot infernal de la St. Barthélémy. Selon le biographe, Birague disoit souvent *que le Roy ne viendrait jamais à bout des Huguenots par la voye des armes, mais par la main des cuisiniers.* Brantôme dans ses Mémoires ne l'a pas plus menagé que le Maréchal de Bourdillon son gendre. Parmi nos Historiens, il semble que Mezeray s'est plu à noircir sa mémoire. Au surplus on s'accorde sur un point essentiel; c'est que Birague étoit peu versé dans nos loix, & qu'en conséquence il dut commettre bien des inepties.

de

de la St. Barthelemi , & qu'il ne l'imputa point à la maison de Guise, comme ce Prince le vouloit. « C'eust été (dit le (a) Laboureur) » tacitement favoriser le ressentiment du » party Huguenot, & mettre la France dans » le danger d'une guerre civile, outre que » les Catholiques en auroient voulu mal à » Sa Majesté, & qu'elle leur auroit donné » sujet de prendre pour Chef le Duc de » Guise ». Il nous semble que le Laboureur, en alléguant ce motif, n'a pas fait attention à un point capital ; c'est que par-là tout l'odieux de la proscription tomba sur Charles IX. La guerre civile n'en fut pas moins le résultat. Si nous ne nous trompons point, le Laboureur justifie aussi imparfaitement Morvillier, lorsqu'il détermina Henri III à s'établir le Chef de la Ligue. Cette démarche du Monarque provoqua l'accroissement rapide d'un monstre qu'il falloit étouffer dès le berceau. En le couvrant du nom du Roi, il devint soudain un géant. Il nous semble encore que Morvillier ne mérite pas les éloges dont le Laboureur le comble pour avoir supprimé *des papiers de l'Amiral, ceux qui en servant à sa justification, auroient nui au Roi & à la Reine.* La postérité a droit de le reprocher à

(a) Addit., tome I, p. 501.



Morvillier. S'il se conduisit en Courtisan, il oublia que le vrai Citoyen ne doit point enlever au tribunal de l'Histoire les documens propres à faire détester le crime & la perfidie. En blâmant dans les actions de Morvillier ce que nous présumons avoir été répréhensible, nous n'en rendrons pas moins hommage aux vertus morales dont sa vie privée offre le touchant tableau. Il aima tendrement sa famille; & il fut assez heureux pour avoir à se féliciter de l'avancement de ses neveux (a), auquel il contribua. Les Mémoires de Villeroi (b), l'un d'entr'eux, nous rappelleront sa vénération pour cet oncle chéri. Les amis de Morvillier l'honorèrent également; & il suffit de citer parmi eux Pomponne (c) de Bellievre,

(a) Ses neveux, tous Secrétaires d'Etat, furent Bochetel, l'Aubespine, Bourdin & Villeroi. On peut leur joindre Michel de Castelnau, Auteur de ces Mémoires.

(b) « Le bien que je faisois ( raconte-t-il dans ses » Mémoires ) lors au service de Sa Majesté, ne pro- » cédoit de mon industrie, mais de l'instruction & » bon records que je tirois journellement de M. de » Morvillier, lequel avoit très-grande expérience & » connoissance des affaires du monde, & ne pensoit » jour & nuit qu'à procurer le bien du Roy & du » Royaume, comme il a fait tant qu'il a vescu ».

(c) Henri IV qui savoit apprécier les hommes,

& Olivier Lefevre, Seigneur d'Ormesson, Président à la Chambre des Comptes. Morvillier se distingua par son désintéressement dans ce siècle de fer, où chacun ne songeoit qu'à s'enrichir aux dépens de l'Etat, il refusa le paiement de sa pension ; disant *que, vu les besoins du Roi, il feroit contre sa conscience de la recevoir.* Dès 1560 il avoit été un des plus ardens à solliciter l'extinction des pensions qu'on accordoit aux Prélats, Membres du Conseil du Roi. Morvillier cependant n'étoit pas riche. Son patrimoine consistoit dans une maison située à Paris rue des Bons Enfans, & dans deux autres à Fontainebleau & à St. Germain ; le tout valant environ quatre-vingt-trois mille livres monnoye de ce tems-là. Tel étoit l'héritage qu'il laissa, après avoir servi l'Etat pendant quarante ans. Morvillier termina sa carrière en 1577. Il emporta avec lui les regrets des gens de bien, & des hommes de Lettres dont il encourageoit les travaux. La harangue prononcée par Henri III, aux Etats de Blois, en 1576, fut son ouvrage.

jug'a Bellievre comme Morvillier l'avoit fait. Après la mort du Chancelier de Cheverny, le Monarque répondit à ceux qui lui proposoient de nommer à la place vacante : *Le Chancelier n'est point mort, puisque M. de Bellievre est encore en vie.*

Ses amis (a) auroient voulu qu'il écrivit l'Histoire de son siècle. Sa réponse peint la candeur de son ame. *Je suis* (leur dit-il) *trop serviteur* (b) *de nos Rois pour écrire leur histoire.* Si sa mort fut pleurée par les bons Citoyens,

(a) Addit. de le Laboureur, tome I, Livre II, page 504.

(b) « C'est-à-dire ( a observé le Laboureur, ibid., » p. 504 ) qu'il estoit trop homme de bien pour les » flatter; c'est-à-dire qu'il faut qu'un Historien touche » d'une même force les vertus & les vices du Prince, » & que ce n'est ny par les victoires, ny par les ac- » tions qui ont paru grandes au public, qu'il faut » juger d'eux, mais par leurs mœurs & par leurs » inclinations, qu'il faut détacher de leurs trophées » après leur mort ceux qui ne leur ont appartenu que » par usurpation durant leur vie, & qu'on les doit » représenter à la postérité avec la même nudité » dans laquelle ils se présentent eux-mêmes au juge- » ment de Dieu. Enfin c'est-à-dire que, comme on » rompt sur leur sépulture toutes les marques de leur » dignité, il y faudroit ensevelir tous ces vains éloges » qui n'ont dû servir qu'aux intérêts des plumes vé- » nales, & qui n'estoient propres à eux, non plus » que les ajustemens dont ils se paroient durant leur » vie. L'histoire est le livre des Rois; mais quel fruit » peuvent-ils tirer pour leur instruction, & pour les » porter à régner avec justice; d'un panegyrique con- » tinuel, ou de l'apologie affectée d'un sophiste dé- » guisé en historien ?

elle affecta peu Henri III ; & cela devoit être. Auffi ( a remarqué le Laboureur ) « le Préfi- » dent d'Ormeffon, qui en alla porter la » nouvelle au Monarque, qui estoit à Blois, » fut si touché du peu de reffentiment qu'il » témoigna de fa perte, qu'il ne se pult em- » pescher d'augurer mal de la suite de ce » regne ».

(15.) Le Connétable de Montmorency ouvrit l'avis de rester de rester à Meaux ; & il le motiva de manière à entraîner la pluralité des suffrages. Ce plan contrarioit les vues du Cardinal de Lorraine. Le Prélat dévoré d'ambition, & poursuivi par le desir de la vengeance, vouloit la guerre à quelque prix que ce fut, (a) afin de rendre les deux partis irréconciliables ; il insistoit pour que la Cour se rendit sur le champ à Paris, parce qu'il prévoyoit bien que les Protestans s'y opposeroient à main armée. D'ailleurs, il sentoit que cette retraite précipitée exciteroit une grande fermentation dans la Capitale ; & il comptoit en profiter pour accoutumer les Parisiens à fixer leurs regards sur le jeune Duc de Guise son neveu. Le Cardinal intrigua avec

(a) De Thou, Liv. XLII.

tant d'adresse (a) que le départ fut résolu, Sa politique n'échappa point à l'œil perçant de l'Hopital; il en développa les inconvéniens avec cette rudesse d'exposition qui caractérise le vrai Citoyen. Il représenta qu'on alloit exposer le Roi à un danger évident, que les suites de cet événement ne laisseroient plus l'espérance d'aucun accomodement, & qu'ainsi c'étoit trahir les intérêts de l'Etat. La chaleur & la franchise de l'Hopital déplurent. L'opiniâtreté qu'il y mit, lui attira une réponse dure de la Reine-mère. Elle lui dit (a) *que c'étoit imprudence de résister à ce que chacun approuvoit.* A compter de ce jour le Car-

(a) Davila ( Hist. des guerres civiles, tome I, Liv. IV, p. 250 ) prétend qu'on balança longtems entre l'avis du Connétable & celui du Cardinal de Lorraine. Il ajoute que le Colonel Phiffer fit pencher la balance en faveur du Cardinal; les sollicitations pressantes des autres Capitaines Suisses achevèrent de déterminer le Conseil du Roi. « Ce Colonel Phiffer » ( dit Mathieu dans son Histoire de Charles IX, » Liv. V, p. 297 ) m'a conté autrefois le succez de » cette journée, que le Roi l'appelloit son pere, que » les Princes & Seigneurs le venoient visiter, que » les Parisiens sortoient des boutiques pour le voir, » & que chacun le careffoit comme le libérateur du » Roy »...

(b) Mathieu, *ibid.*, p. 297.

dinal de Lorraine & ses partisans jurèrent la perte du Chancelier. Ils y réussirent d'autant mieux que Catherine de Médicis lui avoit déjà retiré sa confiance. Le patriotisme mâle & sévère du Magistrat choquoit une femme habituée à croire que l'art de ruser & d'intriguer est le chef-d'œuvre de la politique. Elle n'envisageoit plus dans l'Hopital qu'un Censeur incommode ; & de ce sentiment à la haine il n'y a pas loin ; les flagorneries & les courbettes du Cardinal de Lorraine flattoient l'amour-propre de Catherine. De jour en jour il acquéroit sur son esprit un ascendant , qui bientôt devint funeste à l'Hopital, comme on le verra par la suite.

(16.) L'ordonnance des deux armées, quoique décrite sommairement par Castelnau, étant conforme au récit de nos Historiens (a)

(a) De Thou, Liv. XLII, d'Aubigné, Hist. univers., Liv. IV, p. 215, Davila, Hist. des guerres civiles, p. 260, Liv. IV. — On peut encore joindre à ces autorités les Mémoires de Tavannes ( T. XXVII de la Collection , p. 126 ), qui relativement aux détails militaires s'accordent avec Castelnau. Ceux de la Noue, que nous publierons incessamment, contiennent des remarques sur les fautes respectives des Généraux. Quant à ceux de Villegomblain & du Duc de Bouillon, on n'y a considéré que les résultats de cet événement.

qui ont écrit à cette époque; nous nous contenterons de recueillir les particularités échappées à l'Auteur des Mémoires. Dans les Observations (a) jointes à ceux de Tavannes, on a vu la légèreté françoise bien caractérisée, par la manière dont les Protestans se préparèrent au combat. Leur infériorité ne les intimida point. M. de Thou (b) atteste que l'armée Protestante étoit composée de quinze cents hommes de Cavalerie (c), sous les Enseignes de dix-huit Gentilshommes, & de douze cent fantassins, le tout levé à la hâte, & mal équipé. D'après les calculs les plus modérés, l'armée Catholique, au contraire,

Sous ce point de vue, ils ressemblent aux Mémoires de Montluc & de Vieilleville.

(a) Tome XXVII de la Collection, p. 350.

(b) De Thou, Liv. XLII.

(c) « De ces quinze cens chevaux ( raconte d'Aubigné, Hist. univers., Liv. IV, p. 213 ) il en falloit compter la moitié qui suivoient les drapeaux pour leur seureté, emplissant les rangs avec la casaque blanche & le pistolet. Ceux qui avoient des chevaux de cinquante escus, portoient cuirasse & casque; & s'appelloient *les gens de combat*; & peut estre en chaque troupe, hormis en celle des plus grands, y avoit-il dix ou douze Gentilshommes équipés en gens d'armes, aux dépens desquels s'exécutoient les résolutions ».

montoit à seize mille hommes de pied & à  
 trois mille chevaux. *Les Catholiques* (dit la  
 Noue) *avoient quatre avantages sur leurs*  
*ennemis, le nombre d'hommes, les bataillons*  
*de piques, & la place haute & relevée. . . .*  
 Aussi (a observé le (a) Laboureur) « il n'y a  
 » que des François capables, dans la chaleur  
 » d'un party, de s'exposer au hasard, que  
 » les Huguenots tentèrent à cette célèbre  
 » journée de St. Denis, de recevoir une ba-  
 » taille sans canon & avec peu d'Infanterie,  
 » & de faire teste, plutôt que de quitter un  
 » poste qu'ils ne pouvoient longtems garder,  
 » à une armée royale pourvue de bonnes &  
 » vieilles troupes, & de tout ce qui est né-  
 » cessaire pour une pareille occasion. On  
 » auroit sujet de douter en celle - cy de la  
 » prudence du Prince de Condé, de l'Admi-  
 » ral de Chastillon, & des autres Chefs, si  
 » on ne considéroit que toutes leurs forces  
 » estoient composées d'une noblesse ramassée,  
 » qui avoit fait un effort qu'il falloit em-  
 » ployer, & laquelle il estoit besoin de com-  
 » mettre & d'engager, de crainte qu'elle ne  
 » se dissipât sans rien faire, faute d'équipage  
 » & de ce qui estoit nécessaire à sa subsistance.  
 » Il faut encore considérer qu'ils n'avoient

(a) Tome II de ses additions, p. 458.



» point de bagage, ni de ce grand attirail  
 » dont la perte seule décide bien souvent de  
 » l'honneur de la bataille en faveur de celui  
 » qui le gagne ; & en effet ils le contesterent  
 » aux Catholiques, comme ils avoient fait à  
 » Dreux, pour n'avoir eu autre avantage que  
 » de demeurer maîtres du champ, qui leur  
 » coûta beaucoup plus de gens, outre la perte  
 » du Connétable ; & le lendemain revinrent  
 » dans le même champ en ordre de guerre  
 » pour nous défier une seconde fois, & pouf-  
 » serent jusques dans les barrières de Paris....

La Popelinier & de Thou, assurent que  
 l'action fut engagée par *Pierre du Bec* (a), *sieur*

(a) Du Bec, sieur de Vardes, & le Baron de Bourry, son frère, avoient amené dans l'armée protestante une grande partie de l'infanterie. La haute considération dont ils jouissoient, soit au Vexin, soit en Normandie, attira sur leurs pas beaucoup de volontaires. Si l'on en croit le *Laboureur* ( tome II de ses additions, p. 458 ) ils s'étoient armés moins par zèle pour la religion, que par mécontentement. L'ambition seule les détermina. Jacques de Mornay, sieur de Buhy, leur beau-frère, les suivit. Ce Jacques de Mornay étoit le père du fameux *Dupleffis Mornay*. MM. du Bec abjurèrent par la suite. Leur frère, depuis Archevêque de Reims, le ramena dans le sein de l'Eglise. Leur père, Charles du Bec, Chevalier de l'ordre du Roi, & vice-Amiral de France, reçut un

*de Vardes*, qui commandoit avec Genlis au poste d'*Aubervillier*. Les autres Historiens, imitant Castelnau, ne parlent que de Genlis dans cette circonstance. On convient généralement que la division Protestante placée à *Aubervillier*, se trouvant trop incommodée par l'artillerie du Connétable, quitta sa position, & attaqua les Catholiques. L'Amiral la soutint. Le Prince de Condé donna de son côté, & le combat devint général. Il paroît constaté que le Prince de Condé, cédant à son ardeur, ne fut plus à portée d'être secondé par son Infanterie. Il en résulta que bientôt l'affaire eut deux faces différentes. Tandis que le Maréchal de Montmorenci renversoit tout ce qui lui étoit opposé, le Connétable lâchement abandonné par les siens (a) ne pou-

coup de soleil si violent, qu'il devint noir comme un *Ethiopien*; & cette couleur lui resta jusqu'à la fin de ses jours. Au surplus cette famille étoit alliée aux Beauvilliers-St.-Aignan, aux la Tremoille, & aux plus grandes maisons de France. C'est de là que sortoit cette Maréchale de Guébriant, qui fit les fonctions d'Ambassadeur en Pologne, & dont le Laboureur a illustré la mission, en lui consacrant sa plume. (Voyez les additions de le Laboureur, tome II, p. 459.)

(a) Il faut en excepter René, Seigneur de *Sansay*, & Claude de *Crequy*, *seigneur de Bernieu les*, qui combattirent constamment à ses côtés. On retrouvera le pre-

voit résister aux efforts réunis du Prince de Condé, de l'Amiral, du Cardinal de Chatillon & du Vidame de Chartres. « Ce vieillard » respectable (dit M. de (a) Thou) qui avoit » blanchi à la guerre, après avoir rempli dans » un âge si avancé tous les devoirs, non- » seulement d'un Connétable, mais d'un simple Soldat, éprouva alors le sort de la » guerre, & fut blessé au visage. Environné » de toutes parts, & pressé de se rendre par » Robert Stuard, il lui donna un si grand » coup de la garde de son épée sur la joue, » qu'il lui fit sauter trois dents. Irrité par la » douleur que lui causa ce coup, Stuart lui-même, *ou quelque autre* (b), lui tira un coup

mier dans les Mémoires de Brantôme; & on y verra que le Connétable, qui l'aimoit beaucoup, l'appelloit son cousin. Le second; aîné de la maison de *Crequy*, étoit également le parent & l'ami d'Anne de Montmorenci. Le Connétable l'avoit chargé de porter la cornette blanche à la bataille de St. Denis. Par rapport aux détails généalogiques qui concernent la maison de *Crequy*, on peut consulter les addit. de le Laboureur, tome II, p. 516 & 517.

(a) De Thou, Liv. XLII.

(b) Ces expressions de l'Historien sont remarquables, & elles justifient la discussion dans laquelle on est entré à ce sujet, tome XXVII de la Collection, page 352.

» de pistolet par derriere, & comme sa cuirasse n'étoit pas assez forte, il fut percé & blessé mortellement ». Enfin après une mêlée sanglante & opiniâtre, qui dura trois quarts d'heure, les approches de la nuit séparèrent les combattans. Chacun, suivant l'usage, s'attribua la victoire. On connoît le mot sublime de Vieilleville (a) qui en donna le profit au seul Roi d'Espagne. De part & d'autre on perdit d'excellents Officiers. Les Catholiques regrettèrent surtout le Comte de Chaulnes, ce *Jérôme de Turin*, dont les Mémoires de Montluc & de Boivin du Villars font souvent une mention honorable, & Claude de *Batarnay* (b), baron d'*Anton*, aussi

(a) Lisez le volume XXXII de la Collection, page. 215.

(b) Ce jeune Seigneur fut tué les armes à la main à côté du Connétable, son oncle maternel, qu'il ne voulut jamais abandonner. Il ne laissa point d'enfans de l'alliance qu'il avoit contractée avec cette Jacqueline d'Entremont, qu'épousa depuis l'Amiral de Coligny, & dont on a parlé dans les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 492. Il descendoit du sieur de *Batarnay*, un des favoris de Louis XI. Ce Monarque le combla de richesses. Une partie des domaines du Comte d'*Armagnac*, entre autres le Comté de *Fzensac*, passa dans ses mains. *Batarnay* (dit le Laboureur, tome II de ses additions :

aimable que brave, & l'unique espérance de la maison des Comtes du *Bouchage*. Cinquante Gentilshommes distingués du côté des Protestans, restèrent sur la place. Nous nommerons parmi eux le Comte de *Sault* & son frère; le Comte de *la Suse*, *Piquigny* (a), Vidame d'Amiens & son fils, & François de *Barbançon* de *Cany*, dont on ne put retrouver le corps, mis en pièces par un boulet de canon. Les Chefs des deux armées coururent de grands dangers. Si le Connétable fut blessé à mort, le Prince de Condé eut son cheval

p. 519) « ne refusa point les biens qu'on lui donna, » mais il ne s'opiniastra pas aussi à les garder contre » les héritiers de la maison d'Armagnac. Pour marque » de sa prudence, il ne prit jamais la qualité de » Comte de Fezenac. Il se contentoit de celle d'Ecuyer, sieur du Bouchage en Dauphiné, d'où il » étoit originaire »... Le Laboureur ajoute que ce Batarnay & le sieur du Lude ne participèrent point aux conseils violens qui influèrent sur la conduite de Louis XI. « Au surplus ( continue t-il ) quels sont » les restes de ces redoutables favoris, qu'un peu de » poussière; & que nous reste-t-il de leurs maximes, » qui n'ait été condamné?

( a ) La mort de Piquigny & de son fils, tués le même jour, occasionna un procès. Il s'agissoit de savoir qui des deux étoit mort le premier. Le Parlement prononça que dans le doute il falloit suivre l'ordre de la nature.

tué son lui. L'Amiral, emporté par le sien, se vit confondu quelques instans dans la foule des Catholiques qui fuyoient. On le crut même caché à Paris chez *Christophe de la Chapelle aux Ursins*, parent des Coligni & des Montmorenci; & Catherine de Médicis le fit chercher à l'Hôtel des Ursins. Telle fut l'issue de la bataille qui se livra le 10 Novembre 1567, dans la plaine qui est entre Paris & St. Denis. Quoique la Noue, dans ses Mémoires ait adjugé la victoire aux Catholiques, leur supériorité seule, qui augmentoit de jour en jour, força le Prince de Condé & l'Amiral à marcher vers la Lorraine, afin d'opérer leur jonction avec les secours d'Allemagne qu'ils attendoient.

(17) Rien ne prouve mieux l'inexactitude des historiens que la variation qui regne entre eux sur l'âge du Connétable, fixé par Castelnau à 78 ans. De Thou (a), Davila (b), & d'autres écrivains plus modernes le font âgé de 80 ans. Selon Mathieu (c), il en avoit 75. Le dernier traducteur de Davila

(a) De Thou, Liv. XLII.

(b) Hist. des guerres civiles, Liv. IV; p. 264.

(c) Histoire du regne de Charles IX, Livre V, page 301.

veut dans ses (a) notes, que le Connétable eût seulement 74 ans. Il cite pour son garant l'épithaphe de ce guerrier gravée sur un marbre appliqué aux murs de la sacristie de l'Eglise de Montmorenci; & il renvoie aux notes de l'Abbé Lenglet sur le Journal de l'Etoile (édit. de 1744, tome I, page 35) : ce qu'il y a de singulier, c'est que dans (b) ces notes on lit, sans autre explication, que le Connétable mourut âgé de 75 ans.

On convient assez généralement qu'Anne de Montmorenci expira le lendemain, des blessures qu'il avoit reçues. Dans les Mémoires qui ont précédé (c), on s'est assez étendu sur ses vertus & ses défauts, pour se dispenser d'y revenir. En étudiant avec attention la conduite que le Connétable tint à la tête des armées & dans le Conseil de nos Rois, le Lecteur peut aisément l'appré-

(a) Ibid., Liv. IV, p. 264.

(b) Dans les notes jointes aux Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 130) on a cité cette remarque du traducteur de Davila, parce qu'on la croyoit conforme à l'édition du Journal de l'Etoile à laquelle il renvoie.

(c) Lisez spécialement le tome XXIX de la Collection, p. p. 383 & suiv., & le tome XLI, p. 361 & suiv.

cier. Nous observerons cependant qu'il ne faut le juger ni d'après ses détracteurs (a), ni d'après les éloges exagérés qui lui ont été prodigués. L'homme impartial doit le suivre pendant quarante années de services, passant alternativement d'un crédit sans bornes aux humiliations de la disgrâce, toujours redoutable à ceux mêmes qui l'abbaïsoient, & conservant malgré leurs efforts son influence dans les affaires publiques. Envié par ses égaux; haï par ses ennemis, tous les chefs de factions le recherchèrent à la fois. Si on le considère au milieu des révolutions qui par leur rapidité sembloient se presser les unes sur les autres; on le voit ferme, inébranlable, dirigeant par son impulsion le jeu des ressorts qu'on faisoit mouvoir, ou rompant ces ressorts dans la main de ses adversaires. L'histoire (b) lui reproche sa

(a) Il a été fort maltraité par les Protestans, & même par Davila ( Hist. des guerres civiles, Liv. IV, p. 264 ) : « les personnes désintéressées ( raconte-t-il ) » disoient qu'il étoit grand Capitaine , bon serviteur » du Roi, mais mauvais ami, & que son intérêt avoit » toujours été le mobile & la regle de ses actions »... Il s'en faut bien que le portrait qu'en fait M. de Thou, Liv. XLII, ressemble à celui-ci.

(b) Addit. aux Mémoires de Castelnau, tome II, Liv. VI, p. 507.



dûreté, son humeur impérieuse & despotique, l'intolérance qu'il afficha moins par principes que par habitude, & les fautes importantes qu'il commit, soit comme Général, soit comme Ministre. Il expia ces fautes par des chagrins cuisans; & jamais l'adversité ne l'abbatit. « Ce n'est point la » coutume ( a observé le Laboureur ) que » ceux qui n'ont que du bonheur, se relè- » vent comme il fit; & il est bien plus » ordinaire que ces colosses se ruinent au » premier vent qui leur est contraire; mais » pour se soutenir contre une régente mal » affectionnée, & contre une émulation si » puissante & si déclarée qu'estoit celle de » la Maison de Guise, composée de six frè- » res, tous grands hommes, dont l'aîné es- » toit un des premiers Capitaines du monde, » & le second un habile & ambitieux Car- » dinal, Ministre absolu & capable de tout » entreprendre; mais pour garder parmy tant » de difficultés une conduite si juste, si droite » que de se détacher du Prince de Condé, » mari de sa nièce, de l'Amiral & de ses » freres ses neveux, & tous capables de » faire le plus grand party du Royaume, » parce que la religion y auroit été intéressée; » c'est véritablement ne tenir sa grandeur

» que de son mérite, & le posséder comme  
 » un bien qui luy estoit propre, & dont il  
 » ne craignoit point qu'on pust le dépouiller.  
 » Cela convenoit bien à sa devise composée  
 » de toutes les enseignes de ses dignités avec  
 » ces mots : *Dieu & mon grand service...*  
 » Il ne reconnoissoit tout ce qu'il possédoit  
 » de charges & de biens que de ces deux  
 » premieres causes de la restauration de sa  
 » maison, qu'il acheva de payer de son sang».  
 Le Laboureur s'applique ensuite à justifier  
 le Connétable des inculpations qui lui ont  
 été faites d'avoir recouru à des moyens odieux  
 pour s'enrichir, & particulièrement à la voye  
 des confiscations. Les seules confiscations  
 qu'il avoue ont consisté selon lui dans les  
 Seigneuries de la *Londe* & de *Gaillarbois* en  
 Normandie, & dans l'hôtel neuf de Mont-  
 morenci, situé rue Ste. Avoye, & bati par  
 le Trésorier *Maigret*, qui mourut reliqua-  
 taire de deniers envers Henri II. Le Labou-  
 reur établit par les faits que tout ce qu'Anne  
 de Montmorenci possédoit lui étoit venu par  
 succession, par acquisition ou par donation.  
 Par rapport au dernier article, on a vu dans  
 es Mémoires (a) de Vieilleville que les

(a) Lisez les Chapitres 31 & 32 de ces Mémoires,  
 tome XXVIII de la Collection, p. 218 & suiv.

motifs qui dictèrent quelques-unes de ces donations, ne furent pas toujours à l'abri de la critique (a). Quant aux objets qui ont été le fruit de la munificence de nos Rois, quoique ces dons ne fussent qu'à titre d'*engagement*, si le Connétable n'avoit rien à se reprocher à cet égard, pourquoi s'irrita-t-il (b) de ce que les Etats-Généraux en 1560 avoient demandé une instruction juridique sur tous ceux qui avoient participé aux libéralités excessives de Henri ? Il nous semble que le Laboureur le défend beaucoup mieux en parlant des acquisitions qu'il fit. Il allégué les dettes dont sa succession se trouva si grévée, que Magdelaine de Savoye (c) sa

(a) Celle du sieur de Chasteau-Briand lui occasionna plusieurs procès; & son fils, qui depuis fut Connétable, acheta la paix en donnant cinquante-deux mille écus aux Ducs de Guise & de Nevers. (Addit. de le Laboureur, tome II, p. 509.)

(b) Voyez les notes & les observations qui accompagnent le quatrième Livre des Mém. de Castelnau dans la Collection.

(c) Ce fut elle qui érigea par la suite à la mémoire de son époux le mausolée placé dans l'Eglise de Montmorenci. La mort de l'artiste (le célèbre *Jean Bullant*) n'a pas permis de l'achever. Les Mémoires de Brantôme nous rappelleront le souvenir de la veuve du Connétable, & de leurs enfans.

veuve ne parvint après bien des années qu'à en acquitter une foible partie. Au surplus, quelques soient les reproches dont la mémoire du Connétable peut être susceptible, on est forcé d'avouer que l'homme qui sous quatre regnes consécutifs parut avec tant d'éclat, étoit *un homme à grand caractère*. Il conserva jusqu'à la fin cette trempe d'esprit qui se roidit, dès qu'on veut le maîtriser. Un religieux (a) l'exhortoit dans ses derniers momens. Le fier vieillard le pria de le laisser en repos. *Il seroit bien honteux pour moi ( lui dit-il ) d'avoir vécu aussi longtems, sans avoir appris un quart-d'heure à mourir..* Si l'on s'en rapporte aux Protestans, & particulièrement à d'Aubigné (b), *Catherine de Médicis fit la dépense de ses obsèques joyeusement, comptant la mort de son Contrôleur pour l'une de ses prospérités, assurance & grande caution pour ses desseins...* M. de Thou s'exprime à ce sujet avec plus de retenue. « On crut ( raconte (c) t-il ) que cette » Princesse, qui aspirait à un pouvoir sans » bornes, regarda la mort du Connétable

(a) Davila, Hist. des guerres civiles, Liv. IV, page 264.

(b) Hist. univers., Liv. IV, p. 217.

(c) Liv. XLII.

» comme un bonheur pour elle. Elle se  
 » voyoit délivrée d'un homme qui gouver-  
 » noit souverainement la Cour, où il rem-  
 » plissoit depuis tant d'années la première  
 » place, & qui sembloit lui reprocher tout  
 » le bien qu'on faisoit à d'autres ». . . Quel-  
 qu'ait été à cet égard la manière de penser (a)  
 de Catherine, elle en imposa à la multitude.  
 Les obsèques du Connétable se célébrèrent  
 avec une pompe vraiment royale. L'extrait  
 qu'on va donner de la relation dans laquelle  
 ce cérémonial a été décrit, peut intéresser  
 le Lecteur. Pendant 24 heures on exposa le  
 corps sur un lit de parade, que gardoient  
 deux Gentils-hommes & deux valets-de-  
 chambre. Quand le corps eût été embaumé,  
 on mit sur le lit son effigie en cire, avec les  
 attributs de sa naissance (b), & des diverses

(a) Dans les Mémoires de Tavannes ( tome XXVII  
 de la Collection, p. 130 ) on affirme sans balancer  
 que la Reine desirant la mort des Grands, fut con-  
 tente de celle du Connétable. L'Auteur de la vie de  
 Gaspard de Coligni ( Liv. IV, p. 349 ) n'a pas man-  
 qué de dire « que Catherine fut ravie d'être défaito  
 » du Connétable par plusieurs raisons, mais que la  
 » plus forte de toutes fut parce que personne n'ose-  
 » roit plus s'opposer à ses volontés ».

(b) On connoit le cri de guerre de cette maison :  
*Dieu aide au premier Chrestien, Le Laboureur a observé*

dignités dont il avoit été revêtu. Quatre Gentilshommes l'entouroient. Ils portoient la cornette, l'épée, la cotte d'armes, & autres pièces d'honneur. Au bas on avoit placé un héraut pour faire les révérences aux Seigneurs qui arrivoient. Deux autres hérauts vêtus de leurs cottes d'armes, étoient aux deux côtés du lit. Aux pieds de ce lit on avoit préparé de petits bancs ornés de drap d'or, & des carreaux de la même étoffe pour les Princes & Seigneurs. La musique du Roi & celle de la Sainte-Chapelle y chantoient l'office. La cérémonie dura quatre jours. Aux heures de repas on servoit une table *avec la mesme solemnité & mesme assistance des Maîtres-d'Hostel, Gentilshommes & Officiers, que si le défaut eust esté en vie, avec le Benedicite, les Graces, & la présentation d'eau à l'entrée & à l'issue de table.* On auroit enterré le Connétable à St. Denis

à ce sujet que sous le regne de *Philippe-le-Bel* un héraut énonça les prérogatives des Montmorenci par les mots suivans : « Montmorency, premier Chrestien » que Roy en France, premier Seigneur de Montmorency que Roy en France, sur son timbre porte un Paon qui fait la roue; son cry est *Dieu ayde au premier Chrestien* : son mot est *Aplanos.* (Additions, tome II, p. 302.)

aux pieds de Henri II, s'il n'eût pas desiré d'être inhumé dans l'Eglise de Montmorenci, dont son père avoit jetté les fondemens, & qu'il acheva de bâtir. Cependant pour se conformer aux intentions du Monarque dont on vient de parler, le 17 Novembre on porta le cœur du Connétable dans l'Eglise des (a) Célestins de Paris. En présence du

(a) La veuve du Connétable & ses enfans, avec la permission du Roi, le 14 Février 1573 y élevèrent un monument. On y grava plusieurs inscriptions, entre autres celle-ci en vers françois, que nous ne rapportons pas comme un modèle de goût...

Cy-dessous gist un cœur plein de vaillance,  
 Un cœur d'honneur, un cœur qui tout sçavoit,  
 Cœur de vertu qui mille cœurs avoit,  
 Cœurs de trois Rois & de toute la France.  
 Cy gist ce cœur qui fut nostre assurance,  
 Cœur qui le cœur de justice vivoit,  
 Cœur qui de force & de conseil servoit,  
 Cœur que le Ciel honora dès l'enfance.  
 Cœur non jamais ni trop haut ni trop remis,  
 Le cœur des siens, l'effroy des ennemis,  
 Le cœur qui fut du Roy Henry son maistre,  
 Roy qui voulut qu'un sépulcre commun  
 Les enfermast après leur mort pour estre  
 Comme en vivant deux mesmes cœurs en un...

Les Poètes ne manquèrent pas de jeter des fleurs sur sa tombe. Le Chartrain P. Sorel fit des élégies & des

Duc de Montpensier, du Prince Dauphin son fils, des Ducs de Nemours & de Longueville, du Chevalier d'Aumale, du Duc de Roannois, du Maréchal de Cossé, des Cardinaux, Archevêques & Evêques, Pierre de Montmorenci, Baron de Fosseux, déposa ce cœur sur le grand autel. Ensuite un héraut le porta dans le caveau où étoit celui de Henri II. On invita tous les corps au convoi. L'Evêque de Paris y officia. Les hérauts d'armes l'entouroient. Les quatre coins du drap de l'*effigie* étoient soutenus par MM. de Candale, de Turenne, & les deux de la Rocheguiou, tous quatre parens du Connétable. Plusieurs Chevaliers de l'ordre les accompagnoient. *Le grand deuil* ( dit l'Auteur de la relation ) *qui estoient MM. les enfans dudit feu Seigneur, marchoient adextrés des Princes qui les conduisoient.*

( 18 ) Catherine de Médicis, selon son usage, n'avoit pas cessé d'entretenir des négociations avec les chefs du protestantisme. Pendant leur séjour à Montereau, le sieur de Combaud (a) étoit venu de sa part leur sonnets. Ronfard composa sur ce sujet son chant funèbre des neuf muses. Tout cela ne se lit plus. La réflexion est douloureuse pour ceux qui en font.

( a ) Robert de Combaud, Seigneur d'Arcy-sur-Aube,



faire des propositions. Les Protestans s'apercevant (a) qu'on les amusoit, afin de donner à l'armée Catholique le moyen de les atteindre, renvoyèrent l'agent de Catherine, & se hâtèrent de décamper. Leurs soupçons étoient d'autant mieux fondés, qu'ils n'ignoroient pas qu'en leur parlant de paix, on procédoit juridiquement contre eux. Outre plusieurs déclarations antérieures à cette époque, & qui enjoignoient à *tous les sujets du Roi de leur courir sus*, on avoit publié le 25 Octobre (b) une ordonnance qui défendoit d'acheter ni faire acheter aucune chose que ce fût de tous ceux qui tenoient le parti du Prince de Condé, sous peine d'être étranglé. Enfin des lettres-patentes enrégistrées en Parlement, avoient ordonné la vente de leurs meubles & immeubles. Malgré les

premier Maître-d'Hôtel du Roi, fut depuis Chevalier des deux ordres de St. Michel & du St. Esprit. Brantôme & la Reine Marguerite l'ont maltraité dans leurs Mémoires. Cette Princesse l'accuse d'avoir été le conseil des jeunes gens, c'est-à-dire des *Mignons* de Henri III. Le Journal de l'Etoile (édit. de 1744, tome I, p. 289) n'en fait pas un portrait fort avantageux.

(a) De Thou, Liv. XLII.

(b) Journal de Brulart, tome I des Mémoires de Condé, p. 181.

actes (a) de cette espèce qui se multiplioient journellement, le besoin d'argent détermina les Protestans à entendre de nouvelles propositions d'accommodement. Les conférences avec Catherine se r'ouvrirent à Châlons. Le Cardinal de Chatillon, accompagné (b) du Comte de la Rochefoucault & de Bouchavannes, y vint stipuler les intérêts de son parti. Après plusieurs pourparlers, Catherine (c) observa que des affaires aussi importantes devoient se traiter en présence du Roi, puisqu'il étoit majeur. À la sollicitation de cette Princesse, & muni d'un sauf-conduit, le Cardinal se rendit au château de Vincennes. Il comptoit y voir le Monarque; & Catherine avoit promis de l'y joindre. Mais elle gagna Paris par un autre chemin. Loin de conférer devant le Roi, que le Cardinal ne vit pas, on le mit aux prises avec *Morvillier* & *Lansac*. On convint ( comme le dit *Castelnau* ) que l'édit de pacification d'Orléans

(a) Voyez le Journal de Brulart, *ibid.*

(b) De Thou, Liv. XLII.

(c) Catherine de Médicis étoit venue au camp pour appaiser les divisions qui regnoient entre les chefs de l'armée catholique. ( Lisez les observations sur les Mémoires de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 394. )

feroit exécuté selon sa teneur. Quelques articles de cet édit avoient besoin d'interprétation ; & on s'ajourna pour y travailler. *Morvillier* & *Lansac* ne reparurent plus ; & de nouveaux négociateurs les remplacèrent. Le Cardinal de Châtillon , prévoyant les pièges qu'on lui tendoit , refusa de s'expliquer avec ceux-ci. A la fin Catherine vint en personne. On s'épuisa de part & d'autre en discussions qui n'aboutissoient à rien. Le récit de M. de Thou (a) indique assez clairement qu'on vou-

(a) Ce récit s'accorde avec celui de Mathieu ( *Hist. de Charles IX* , Liv. V , p. 302. ) « Le Cardinal de » Chastillon ( raconte-t-il ) dit à la Royne mere qu'il » n'y avoit moyen de faire quitter les armes à ceux » de son party , si le Roy ne renvoyoit les forces » estrangeres des Espagnols que le Comte d'Aremberg » commandoit , & des Italiens conduits par le Duc de » Nevers. Mais , disoit la Royne , quelle apparence » y a-t-il que vous fassiez avancer vos estrangers , » & que le Roy renvoye les siens ? Il n'en ira comme » cela : il faut que le Prince de Condé & vos frères » réparent l'entreprise de Meaux que l'on ne peut ap- » peller autrement qu'attentat & conjuration... Le Cardi- » nal respondit que la mesme nécessité qui les avoit » contraint de venir aux armes à Meaux duroit en- » cores , & ne permettoit que le secours qu'ils avoient » fait venir d'Allemagne s'esloignât premier que le » Roy ne leur eust donné les assurances pour leur » religion , leurs vies & leurs biens... Quand le Roy

loit que les Protestans renvoyassent le Prince *Casimir* & ses Allemands , qu'ils missent bas les armes , & qu'ils vinssent humblement se justifier auprès du Roi de l'entreprise de Meaux. C'étoit exiger d'eux qu'ils se rendissent à discrétion , puisqu'on refusoit de licencier les troupes étrangères que le Roi avoit prises à sa solde. On présume sans peine que des propositions semblables ne furent pas acceptées. Ainsi toutes les voyes de conciliation se fermèrent encore une fois ; & on résolut respectivement de se pousser à bout.

(19) Ce fut à peu près vers ce tems-là que le Chancelier Michel l'Hôpital , développa en grand les vues politiques , dont Castelnau ne donne ici qu'un apperçu rapide & sommaire. Toujours animé du bien public , ce Magistrat , au milieu des tempêtes qui bouleversoient l'Etat , s'appliquoit à y rappeler l'ordre & le calme. Tandis que par des réglemens somptuaires il opposoit une digue au luxe (a) , dont les effets destructeurs ap-

» sçust qu'ils parloient en cette sorte, il ne les vou-  
 » lust plus ouyr ».

(a) Ces loix somptuaires sont recueillies dans un volume in-8°. imprimé par Robert Estienne en 1568 sous le titre d'*Ordonnances du Roy Charles IX, concer-*

pauvrissoient le Royaume, des objets bien importants exerçoient sa sollicitude. Pour consolider l'édifice d'une paix durable en France, l'Hôpital vouloit que sa base reposât sur la tolérance. D'une main il éteignoit la torche du fanatisme ; de l'autre il démasquoit hardiment les hypocrites & les ambitieux. L'Hôpital avoit conçu qu'en laissant aux hommes la liberté de penser , il falloit en même tems anéantir cet esprit de parti qui alimentoit les factions & les troubles. Il croyoit encore que le Souverain , loin de déroger à ses droits , en se réunissant avec ses sujets , ressemble au Chef de la famille , qui rappelle dans son sein des enfans égarés. Plein de ses idées qu'il avoit méditées profondément , l'Hôpital publia un écrit qui , malgré les efforts de bien

*nant la police générale de son Royaume , arrêtées au Conseil du Roi tenu à Paris le 4 Février 1567... Ces ordonnances s'étendent jusques sur les habits des femmes , des veuves & des filles. Si on les juge d'après les idées reçues de nos jours , on y trouvera des détails minucieux. Mais par rapport au luxe des vêtemens , il y a un point essentiel qu'on ne doit pas perdre de vue ; c'est que la plupart des articles pros crits par le législateur sortoient de manufactures étrangères ; ils enlevoient conséquemment une portion du numéraire dont la foiblesse de notre commerce & de notre industrie , ne permettoit pas la rentrée en France.*

des gens intéressés à le contredire , influa sur l'opinion publique , & désarma pour un moment la fureur des deux partis. Ce fut-là un des derniers actes du Ministère qui lui étoit confié. La France dût à cet écrit la paix , qu'on nomma *boiteuse & mal assise* (a). Sans doute l'Hôpital auroit travaillé à l'affermir sur des fondemens solides , si ses ennemis lui en eussent laissé le tems. Son patriotisme austère , dans une Cour aussi corrompue que l'étoit celle de Charles IX , excita contre lui une sorte de soulèvement. La voix de l'homme vertueux est un signal de ralliement pour tous les méchans qu'elle glace d'effroi. Bientôt l'Hôpital n'eût plus d'autre soutien à la Cour que le Monarque trop jeune encore pour que ses Courtisans eussent pu dépraver son cœur & son esprit. Catherine de Médicis se chargea de détruire cette espèce de vénération que les talens & l'intrépidité de l'Hôpital inspiroient à son fils. Elle empoisonna ses discours & jusqu'à ses pensées. Tant que l'Hôpital eut l'espérance de se faire entendre au pied du Trône , il brava l'intrigue & la calomnie : les dédains & la froideur de

(a) On la nomma ainsi à cause de ceux qui en rédigèrent les articles. *Biron* étoit boiteux ; & de *Mesmes* étoit Seigneur de Malassise.

Charles IX lui apprirent qu'on alloit cesser de l'écouter. Dés-lors, jugeant sa présence inutile, il se retira (a) à sa terre de Vignay auprès d'Estampes. En lisant le discours qui suit, & qui prépara sa disgrâce, on évaluera l'impression qu'il dût faire.

*DISCOURS des raisons & persuasions de la paix en l'an 1568, par Monsieur le Chancelier de l'Hospital.*

**L**E but de la guerre, c'est la paix, laquelle s'acquiert ou par composition, ou par pleine & entiere victoire. La voye de composition semble mal seante pour la deffiance reciproque, pour les mutuelles haines & injures, & pour la subsistance de deux Religions diverses, & de certaines maisons aheurtées en discordes, joint que les moyens sont si perplex qu'on n'y peut voir chef ny queue, lumiere ny adresse.

La victoire, comme toutes autres choses qui sont hors nostre pouvoir & en la seule main de Dieu, ne peut estre que douteuse; le passé nous enseigne combien elle est difficile, & les exemples des autres Estats, combien elle est perilleuse & incertaine.

(a) Sa disgrâce sera racontée dans le livre suivant.

Le

Le Roy a plus d'hommes , vray. Mais il se trouve deux fois plus de batailles gagnées par le moindre nombre que par le plus grand , dont tous Princes & peuples ont jugé & reconnu les victoires estre données du Ciel.

La cause du Roy est plus juste , soit. Mais Dieu se sert de tels instruments & occasions qu'il veut pour punir nos iniquitez ; il s'est jadis servy des *Babyloniens* pour matter son peuple , & n'agueres des *Turcs* & semblables.

Or nous ne pouvons nier ni desguiser que justement son ire ne soit enflammée contre nous ; il y a doncques apparence que ce soient les fleaux de sa vengeance ; & de fait, nous voyons que toutes choses leur ont jusques icy succédé fort à propos contre espérance : Ils ont peu de finances , voire , mais outre ce qu'ils la mesnagent bien , ils ont les moyens ouverts pour en recouvrer , & tous ceux qui tiennent leur party engageront jusques à leur liberté , pour nourrir & entretenir l'espérance qu'ils ont de la conserver.

D'ailleurs , il y a des Princes & peuples estrangers qui estiment ceste cause leur appartenir , & ne leur ont cy-devant failly ; moins leur manqueront-ils à present , qu'ils



font liguez, & participent ouvertement à leurs entreprises.

Ce ne sont pas gens ramassez, esmeuz & soulevez par imprudence, sans ordre, sans chef, & sans discipline : Ce sont gens aguerris, résolus, réduits au désespoir, leurs entreprises & liguez pourpensées (a), pratiquées & basties de longue-main ; hommes de discours & de menées, suivis & obeys de ceux qui estiment la cause, le péril & l'issue de la faction leur estre commune avec eux, & en public, & en particulier, de ceux qui ont profit à la participation de ce péril & aventure, à la perte de toutes les choses que les hommes prisent & cherissent, & le dernier hazard à la seureté & repos de leurs vies, maisons, femmes & enfans, biens, honneurs, estats, & à l'accroissement d'eux. La nécessité & le désespoir les rend dociles & disciplinables à merveilles, avec la bonne opinion qu'ils ont conceue de leurs chef, desquels l'ambition est retenue & l'union estroitement conservée par la mesme nécessité que les anciens ont appellé *lien de concorde*.

Au contraire le camp du Roy est divisé en querelles, envies & émulations ; l'ambition

(a) Méditées.

y est desbordée ; l'avarice y domine ; chacun y veut tenir rang ; la discipline corrompue & la licence demesurée , les volontez mal unies & les contentions fort différentes. La plupart desirerent la paix ; les autres ont leurs enfans, freres & parens de contraire bande ; autres y sont par acquit , plusieurs à regret , plusieurs avec scrupule de conscience , craignants de nuire à l'avancement & progrez de leur Religion. Autres y sont pour butiner ; bref il est composé de pieces rapportées : Plusieurs se sont jà desbandez , & tous en general sont lassez & ennuyez du long traict de temps qu'ils ont esté inutilement en campagne , dont jusques au bas peuple , chacun murmure , entrant en mescontentement , soupçons & imaginations estranges , selon que les humeurs d'un chacun , & l'infidélité du temps en fournit la matiere , joint *que l'inquiétude & l'impatience est naturelle à ceste Nation , si elle n'est vivement reprimée par telles barres que nous avons deu retenir les autres.*

Le Roy se servira des Etrangers, desquels en les bien payant il disposera à sa volonté sans crainte de murmure. Certainement ceux qui cognoissent les François & Estrangers , ne goustont jamais ce discours ; car la bourse du Roy ne pourroit fournir seulement à la

solde des Estrangers , estans les finances jà espuisées & les moyens d'en recouvrer si très-fort retranchez & racourcis , qu'en peu de temps il ne nous resteroit que le vuide. Que demanderont donc les naturels François , dont la pluspart a jà dépendu *feurre & liât* (a) , comme l'on dict , il ne leur restera désormais que la pauvreté , le mespris , l'envie , la jalousie , & le mescontentement de se voir postposez (b) pour tout loyer de leurs prompts & devotieux services aux Bourguignons , Espagnols , Italiens , Suisses & Allemands. Il ne faut pas douter que la pluspart ne se retire , & que l'Estranger ne refuse de combattre , si le François ne luy fait le chemin & ouvre la meslée ; de sorte que le Roy ne peut estre que mal servy.

La force de l'Estranger est aujourd'hui une fresse assurance ; le pays leur est incognu , qui n'est pas un petit desavantage ; le Suisse ne vaut qu'à se deffendre , l'Italien qu'à faire la mine , le Bourguignon est en petit nombre , l'Allemand à bon droit nous est suspect , tant pour la diversité de leur Religion à celle du Roy , & conformité & associeté avec celle des adversaires , que pource qu'il

(a) C'est-à-dire vendu lit & paillasse.

(b) De se voir mis au-dessous.

y a plus à butiner sur nous. Que si d'avanture ils avoient intelligence avec eux, ou se laissoient practiquer, ce seroit fait. D'ailleurs le Suisse est malade & rompu, & coustumierement ne peut vivre six mois en campagne pour la falleté & négligence abrutie de foy, qui luy est quasi naturelle.

De façon que la peste jà allumée entr'eux infectera l'armée, & avec la difette des vivres, escartera les forces si-tost que la chaleur commencera à poindre.

Mais par une bataille l'on en purgera le pays à jamais. Cela seroit trop vray s'ils y mouroient tous, mais c'est plustost souhaitter que discourir; nous ne sommes plus au temps qu'on assignoit jour & champ de bataille pour combattre obstinément jusques à l'entiere defconfiture de l'une des parties; ce siecle est aussi ingénieux & soigneux de pourvoir à la retraicte que les Anciens estoient à vaillamment combattre.

La perte de trois, quatre, cinq & six mille hommes, les affoiblira, mais ce n'est pas les effacer, la fureur ne sera que plus enflammée, la discipline plus exacte, toutes choses mieux considérées de l'autre costé, & moins observées de la part du vainqueur, estant l'insolence coustumiere compagne de la victoire,

ils ont des villes pour eux retirer, rafraîchir & rassembler à nous nuire à couvert : bref ce sera à recommencer. *Hannibal* & infinis autres ont esprouvé que le gain d'une, de deux victoires, de plusieurs batailles, est un gage mal assuré de la victoire totale ; les Princes ou peuples qui ont esté tuez en une journée, estoient ou sans discipline, ou sans ressource, ou lasches de courage & non aguerris : les *Gaulois* d'outre les Monts, & les *Liguriens*, furent defaicts en cinquante batailles, & ne furent pourtant exterminés. Les *Flamans* & *Liegeois* ont esté plus souvent que tous les ans domptez, & néanmoins ils ont toujours relevé leurs crestes.

Mais, après une bataille, on les rangera à telle condition qu'on voudra, ou après plusieurs defaictes on en aura bon marché touchant les conditions. Il est assez notoire qu'ils ont jusques icy préféré les périls & tourmens extrêmes à la dureté des Loix qu'on leur a proposé cy-devant, concernant leur conscience ; & leur seroit la mort plus gracieuse que la servitude, & les brocards & opprobres de leurs concitoyens.

De les deffaire tous, cela ne peut estre sans une longueur extrême, qui remplira ce Royaume de feu & de sang, de cruauté, de ruine,

de peste, de famine, de pauvreté, de sollicitude, de voleurs, de brigands & d'étrangers qui occuperont le nid vuide. La pauvre Champagne nous serve d'exemple, qui est deserte, si misérablement, qu'à vue d'œil il faut que les pauvres habitans meurent de mal, fin & rage. Certes cet embrasement est si ardent & tant universel par tout le Royaume, que la longueur est l'entiere ruine, subversion & anéantissement d'iceluy ; voire mesme quand l'on est anheroit le mal dès aujourd'huy, il se trouveroit merueilleusement appauvry pour le degast extrême & les pernicieux remuemens, démolitions, larrecins, pillages & autres choses semblables, qui jà ont esté commises, & qui ne sont que coups d'essay au regard de ce qui est à craindre, si sans espoir de paix les cœurs s'embrasent du tout en fureur ; car ce n'est que le premier acte de la tragédie. Davantage les grands deniers qu'on a transportez sont jà espuisez, sans que le cours de la marchandise & la vente de nos fruits, qui sont les trésors de ce Royaume, nous en ayent rapporté.

Je pose qu'enfin on en vienne à bout ; si est-ce que les enfans & successeurs pour leur innocence seront espargnez, ils croistront avec une extrême felonnie & rage, sçachans

& sentans la cruauté exercée envers leurs peres, & voyans les biens de leurs (a) majeurs usurpez & ravis iniquement comme ils penseront, ce desir de vengeance & du recouvrement de leurs biens, les fera rallier & reprendre nouvelle-intelligence; de sorte qu'en lieu d'ensevelir le mal & la dissension civile, ce seroit la nourrir plusloft, & forger un hydre espouvantable. Cela ne seroit pas à craindre en une petite faction; mais on n'a jamais veu une grande conjuration esteinte ou reprimée à force d'armes, que les cendres des morts ou bannis n'ayent soudain rallumé un plus grand feu.

Davantage si ceux qui sont aujourd'huy en armes, après une bataille se voyent inférieurs, à force couverte, il ne faut douter qu'à l'extrémité leur fureur ne soit extrême, & qu'il ne tentent tous les moyens bons & sinistres pour se garentir; & Dieu sait s'il est mal aisé (veu le bigarrement & mélange qui est entre nous & les fantastiques persuasions dont les hommes se laissent enivrer & transporter) d'exploicter un mauvais dessein. *Le mal à la fin a ses degrés comme la vertu; ses commencemens ne sont qu'estincelles & acheminemens aux plus pestilens*

(a) De leurs ancêtres.

effets, si Dieu n'y met la main. Possible que la prinse d'un ou plusieurs de leurs chefs feroit perdre courage ; on sçait qu'ils en ont grand nombre, & entendement pour eslire de deux extrémitez la moins périlleuse, c'est de tenter le dernier fort plustost que de se lascher & exposer à l'ire de leurs ennemis qu'ils estiment pis que mortels, dont la longueur de la guerre ne peut que remplir de ravage & de malheurs cette France, la rendre farouche & sauvage, sans pitié, sans réverence ny respect aucun, & accroistre & appesantir de plus en plus l'ire de Dieu sur icelle.

Mais si au rebours ils gagnent la bataille, il en iroit bien autrement ; car la perdant ils ne seroient en danger d'estre abandonnez de leurs associez, d'autant que la cause est commune, le fruit, l'issue & le péril commun, & un mot, ils sont tous embarquez, qui est cause qu'ils ne s'y laissent point practiquer, s'endurcissans tousjours plustost, jaçoit que aux autres guerres civiles ce soit le plus exquis & ordinaire moyen.

Les ennemis aussi ne sçauroient croistre ; mais au contraire le Roy a plusieurs alliez & serviteurs qui luy tourneroient le dos si mal bastoit, à sçavoir tous ceux qui ne suivent



son party , sinon comme le plus fort & redoutans sa puissance. La mesme raison qui les meut à le suivre, les inciteroit à l'abandonner & tascher de s'acoïnter du plus fort, tesmoin les alliez du *Duc Charles de Bourgogne*, qui tous en un jour l'abandonnerent après la première journée qu'il perdit contre les Suisses; mille & mille hommes sans Religion, infinis qui par crainte du mal ou espérance de gain suivent l'armée, tourneroient soudain leurs robbes poufsez par les mesmes arguments qui les meuvent à présent. Outre si on veut faire preuve on trouvera que la quarte partie (a) de l'armée fait profession de la Religion des adversaires: Ceux-cy se reconcilieront facilement avec les autres; les Estrangers prendront party, & le reste s'escouleroit en un moment, comme il advient ordinairement ès-guerres civiles; les batailles des Anglois en leurs dissentions en donnent ample tesmoignage.

Dieu ne me fasse pas tant vivre que de voir ceste désolation. Mais s'il est licite de prévoir les inconveniens, je puis hardiment asseurer que la perte d'une bataille seroit la perte de l'Estat: Car quelque doux langage que les autres tiennent maintenant, je ne

(a) La quatrième partie.

ſçay à quoy l'insolence d'une victoire pouſſeroit ceux qui meſmes en leurs miſeres ſont eſſez & remplis de courage. Et pour ne flatter point, c'eſt choſe que mal volontiers & mal ſeulement on fait de ſe r'aſſubjectir à celui qu'on a vaincu.

Nous ne livrerons jamais bataille qu'à ſi bonnes enſeignes que le Roy tiendra la victoire. Certes les hommes deſtournent & baſtiſſent leurs projets, mais Dieu beſongne là deſſus. Il ſeroit ſuperflu d'amener les exemples en une choſe ſi claire. C'eſt que la moindre faute, la plus légère occaſion peut faire perdre une bataille, de ſorte que les anciens, pour ſignifier la bataille, diſoient : *le hazard & la puiſſance de fortune*, combien qu'ils fuſſent bien disciplinez, voire meſmes bien ſouvent la multitude nuit & engendre confuſion, négligence & meſpris de discipline, un homme ſe remettant ſur ſon compagnon & ſ'aſſeurant tous en leurs forces avec contentement de leurs ennemis, qui ſont d'autant plus vigilants, retenus & disciplinez que le péril les y contraint, & enhardis ou pluſtoſt forcez par la néceſſité qui ne leur permet de rien eſpérer que du deſeſpoir, & qui eſt (comme diſoit *Tubero*) *le dernier mets, le plus puiſſant, & le donjon*

*le plus invincible.* Ce Royaume en a des exemples autant mémorables que piteux & lamentables : la prinse du Roy Jean devant Poitiers, où une grande & puissante armée fut desconfite par une bien petite troupe mise au desespoir, & fraichement celle du Roy François devant Pavie.

Davantage, jamais ils ne joindront qu'ils ne soient esgaux en force, ou à peu près, veu que tenant des villes fortes, des ports & des rivieres, on ne les sçauroit forcer à combattre qu'à leur avantage : De sorte qu'outre le péril & douteux événement on ne pourra éviter la longueur que produira infailliblement avec les maux susdits un autre plus malheureux & plus pernicieux : car c'est la coustume des hommes d'un & d'autre costé à n'obéyr point au Roy ni à sa justice, à tenir à peu son autorité, à faire toutes choses par la vive force, à mal penser & parler du Gouvernement de l'Etat, à goustter la douceur d'une franche liberté, ou plustost licence ou abandon de toutes choses, cessant le cours de la justice, & de toute police & discipline, bref à tout ce qui esloigne le subject de son devoir. De sorte que si la guerre continue, nous, nos enfans, ny ceux qui naistront d'eux ne sçauroient voir réunis,

radoucis ny ramolis, traictables, prompts à obéyr & à reprendre le joug d'obeissance, & ceder au plus foible, *tant est puissant l'effect de l'accoustumance qui surmonte la nature, & mesne au vice & dissolution, gouffre auquel il est aisé de se précipiter, mais impossible de s'en retirer.* Qui pis est, les plus horribles & exécrables forfaits peu à peu (comme disoit un Juge Romain) se rendent familiers par l'usage & accoustumance, en façon qu'on peut dire que ceste guerre ne fait que planter la France de barbarie & de monstres pestiles & détestables : outre ce la reputation du Roy ne peut estre que fort intéressée à l'endroit des Estrangers, & mesmes des siens s'il ne peut rallier ses subjects que par une extrême longueur de guerre, & par l'entiere ruine du Royaume.

Il y a encore une autre sorte de peste, c'est que la corruption des mœurs est si grande que certains Seigneurs & Capitaines, qui sont du party du Roy en ceste guerre, tenans à peu devoir, ny serment, ny obligation qui est d'exposer leurs personnes & biens pour leur Prince, comme tenans leurs terres de luy à ceste condition & charge; dient & se vantent *qu'ils méritent tant & plus de Sa Majesté,* se faschent & dépitent s'ils ne sont re-

cognus & careffez à leur fantaisie , qui montrent qu'ils servent plustost à leur ambition & avarice, qu'au Roy ; & est la frénaisie des hommes si aveuglée, que jusques aux plus petits qui portent les armes , chacun se vante d'avoir maintenu la Couronne au Roy ; & ce que je trouve estrange , certaines Cours & autres compagnies où les hommes devroient estre les plus modérez & mieux advisez , ne cognoissoient non plus que l'autre, fors du surplus , les plus magnifiques tiltres qu'ils peuvent imaginer , ne pouvant celer la maladie de l'esprit. Quant aux Seigneurs , il leur est bien advis qu'on leur doit beaucoup de retour , & que sans eux tout se fut mal porté, ce qu'ils font sonner & retentir si haut que ceux qui entendent combien cela poise (a), en ont les cœurs navrez & pleins de mauvais augure. Les Estats estrangers se vanteront tantost d'avoir esté protecteurs de ceste Couronne , & en rempliront leurs escrits & triomphes : de sorte que , si la guerre dure , le Roy sera désormais enclavé des uns & des autres , & aura assez affaire de les remercier , & en se despouillant leur départir largement ses biens & ses plus exquis ornemens , lesquels ils prendront pour tribut & hommage

(a) Pèse.

de la Couronne, ainsi que faisoient les Roys d'Angleterre leurs pensions.

Que seroit-ce si le Roy, par leur moyen, avoit obtenu plaine victoire, puis que n'ayant encores fait que ruiner son peuple, ils entonnent si haut ! c'est l'un des plus grands maux qui puissent arriver à un Prince de se rendre si très-fort obligé à quelqu'un ou plusieurs, qu'il semble tenir d'eux, en partie son Estat : Les exemples en sont assez fréquens, dont le recit ne pourroit estre que très odieux. Certainement la longueur de la guerre servira à eslever & agrandir certains hommes, leur donnera crédit, faveur & autorité envers le peuple, nom & bruit envers les Estrangers & licence envers leur Prince, chose très-périlleuse à un Estat, & vraye semence d'autres fureurs civiles, & mesmes attendu l'aage du Roy & de Messeigneurs ses freres. Quel ordre donc ? A la vérité nous sommes bien malades, puis que ny la guerre, ny la paix ne nous est propre, & que nous ne pouvons porter ny le mal ny le remede.

Plusieurs penseront, puis que le Roy est ordonné pour rendre la justice, maintenir les bons & punir les mauvais, & qu'à ceste fin il est armé de l'autorité souveraine, il ne

peut, suivant sa vacation, faillir de poursuivre justement par le glaive ceux qui injustement se sont soulevés troublans l'Etat, & violans les Loix : & en ce faisant il obeyra à Dieu qui est Seigneur des armées, & qui ne peut faillir à la justice. Et tout ainsi que le Magistrat ne peut pardonner au voleur sans se charger envers Dieu des mesmes crimes, estans sujets, ains rebelles & membres corrompus qu'il est nécessaire de retrancher à quelque prix, hazard ou perte que ce soit.

Cela sans doute est spécieux & de beau lustre ; mais il est captieux & périlleux ; du péril nous en avons touché cy-devant, joint que la conduite de ce qui est passé devant nos yeux, dont les plus clairs entendemens sont esblouis en la corruption manifeste de tous estats, nous garde d'ignorer ou douter que ce ne soyent les fléaux de Dieu, lesquels nous aiguïsons & faisons redoubler en persévérant & provoquant son ire, & nous aheurtant à nostre dureté ; car qu'est-ce autre chose de s'attacher à ses verges, sans regarder à luy, sinon le dépiter ? Touchant la caption elle est toute apparente, & l'avis des dessus-dits totalement repugnant à la justice, à Dieu auteur d'icelle, & à l'autorité & devoir du Roy : car tout ainsi que le Médecin tend  
à la

à la guarison , ainsi fait la justice à la gloire de Dieu , & à l'amendement des hommes , & non pas à la cruauté ni au sang , à l'injure & contumelie (a) de la nature , & à violer & pervertir l'humanité. Vray est qu'il faut retrancher le membre pourry , quand il n'y a plus d'espérance de guarison : mais tant qu'il y a tant soit peu de lumiere & d'amendement , le Médecin seroit meurtrier si , laissant les remedes propres , il usoit des extrêmes : Il faut doncques premierement enquerir si le mal des sujets du Roy est incurable , pour user des remedes selon le besoin ; autrement ce seroit comme qui enterreroit vif son enfant malade , sans essayer les moyens de le guarir.

Entre tous ceux qui sont arrivez de l'autre costé , pas un ne tend à secouer le joug de la domination du Roy : Car c'est manifestement contre les principes de leur Religion ; tous le recognoissent pour leur Roy naturel , souverain & seul Prince ; pas un ne veut advouer autre superiorité ; pas un ne met en dispute la juste & légitime vocation de Sa Majesté ; tous sont fichez-là , *qu'il luy faut prester & rendre honneur , service & obéissance.*

Mais ils n'obéissent pas ainsi qu'il appar-

(a) Mépris.



tient ; au contraire , leurs actions démentent leurs belles paroles. Pour en parler au vray , ils sont , ainsi que la plupart des autres , empoisonnez de passion qui agitent tout au rebours de leurs premières pensées & inventions : Et comme le malade trouve goût aux choses pernicieuses , & dédaigne les salutaires , desirant toutestois la guarison : Ainsi la plupart d'eux pensent très-bien faire , en mal faisant , & c'est la cause qui a mis aux champs tels qui pouvoient heureusement vivre en leurs maisons , & qui a tourné à l'envers les cerveaux de tant d'hommes sages & bien advisez ; il faut donc user de remedes propres à guarir ce poison : Car puis qu'ils sont malades de l'esprit , qu'elle félonnie & meschanceté seroit-ce en lieu de les secourir & d'en avoir compassion , de les violenter & persécuter à feu & à sang ? Ce seroit faire la guerre à la nature , & deschirer brutalement l'humanité. La justice punit ceux qui font mal sciemment & de propos délibéré , & conserve ceux qui péchent innocemment , & qui par infirmité trespuchent.

Il est plus que notoire que la crainte les a poussez & précipitez , en cet encombre : car puis qu'on confesse qu'ils ont entendu , ce seroit folie de penser qu'ils eussent

osé entreprendre, ny mesme pensé d'empierter l'Estat sans aucun droict, apparence ou couverture. Quel propos y a-t-il que gens de telle estoffe ayent hazardé & abandonné leurs vies, honneurs, biens, maisons, femmes & enfans, sous une friyolle promesse ou espoir, ou pour mieux dire, resyerie & songes, d'establir par armes un nouveau Estat avec moyens & instrumens si fragiles pour exploicter une si haute entreprise? Possible sont-ils entrez en imagination du Gouvernement; quoy que ce soit, ils ont doute de leur seureté, & y ont voulu pourvoir, à quoy ils ont tourné leurs pensées. Et comme la crainte & l'espoir sont deux vieils tyrans des ames, ils ont jugé tous moyens licites pour pourvoir à leurs attentes; & la nécessité est la plus juste & inviolable de toutes les loix: Et puis qu'ils sont *hommes*, & non pas des *anges*, y a-t-il raison au monde plus vive ny plus urgente pour les induire à ceste opinion, & les esbloüir & tromper, que celle que la nature apprend à un chacun? A sçavoir que la tution de la vie & de la liberté contre l'oppression, est non-seulement licite, mais aussi juste, équitable & sainte. Ceste loy n'est point donnée ny enseignée aux hommes, mais emprainte en leurs cœurs & née avec eux; elle n'est pas escrite, mais divinement

engravée en l'esprit de toute créature. C'est la cause de leurs menées, qui ont depuis été tournées contre leurs premiers desseins & hostilité, & qui méritent d'être reprimées : les considérant à part, mais les balançant avec le salut du Royaume, la conservation de l'Etat, le repos du peuple, & la fin de ce perilleux embrasement, qui est-ce qui sera tenu ennemy du public, que le dissuader de quitter son offense pour la République? Tout ainsi qu'un pere ayant deux enfans en discord, ne les fait pas combattre, voulant perdre ce qui luy est moins agréable pour se servir en paix du vainqueur, mais tâche de bien ranger & modérer l'autre, & les reconcilier, tellement que ce soient comme deux fermes piliers de sa vieillesse. Ainsi le nom du Roy plein d'amour & charité paternelle ne peut souffrir une si sanglante & felone obstination d'exterminer une grande partie de ses subjects, s'il y a moyen de les reconcilier à l'autre party & ramener à leur devoir. Et puis qu'en cela gist le salut de la République, il se faut résoudre comme jadis le Senat Romain du temps *Valerius le Dictateur*, c'est d'y parvenir par quelque voye ou sentier, & par quelque difficulté que ce soit, quictant de la rigueur & droict ainsi que di-

soit L. *Papirius*, comme estant le repos & salut du peuple la plus souveraine & équitable de toutes les loix & donnant au sang & au nom qui nous est commun avec eux, au péril de la République & à la nécessité par le conseil d'un autre Romain, tout ce que nous ne pouvons retenir d'un autre sans violer le sang, le nom & l'estat de la République. Le moyen est de faire cesser au plus tost les injures & violences réciproques, leur faire poser à tous les armes, & rappeler par une autorité & par une loy bénigne ceux qui sont destournez, donnant fin à ceste sanglante guerre. Quelle fin ! Ne sera-elle pas ignominieuse, si sa Majesté entre en capitulation avec ses subjects ? Là s'arestent & demeurent sichez la pluspart des hommes, ou par foiblesse d'esprit, ou par malignité : mais en effect ce traité si luisant, de si belle apparence & si proprement doré, est une pure imposture & pestilence inventée de l'ennemy des hommes, de paix & de vertu : Car donner la loy à ses subjects, leurs prescrire une forme de vivre, leur imposer peines & supplices s'ils outrepassent sa volonté, les désarmer, lever tribut sur eux, & recevoir d'eux hommages, est-ce capituler avec eux ? Capituler c'est démeller la dispute du droit

d'un chacun , esgal respect & prendre & donner la loy tout ensemble , baillant gage chacun de son costé , ou par hostages , ou par autres assureances ; mais quand un seul reçoit la Loy & un seul la donne , qu'est-ce autre chose que le fruit de la victoire ?

Voire , mais le Roy leur octroye les conditions que sans les armes ils n'eussent point obtenues ; Certainement si le Roy quidoit quelque chose de son droit ou autorité ; je n'aurois que répondre ; combien qu'il faille quitter de son droit si le salut de la République le requiert ; *car mesme ce n'est plus droit s'il empesche le bien public , & nuit à l'Etat* , ainsi que ditoit *Appius Claudius* , de l'autorité des *Tribuns du peuple Romain* : mais sa Majesté ne leur donne pas ce traité ny estat , ny terres , ny les allége d'aucuns tributs ou subsides , ne leur quitte aucuns devoirs ou charges ; il laisse seulement leurs consciences en liberté. Cela s'appelle-il capituler ! Est-ce capituler que promettre pour toute convention que le Roy demeurera leur Prince , & ils demeureront ses sujets ? Si le Roy leur ostoit la liberté , ils seroient ses esclaves & non pas ses sujets ; il seroit leur oppresseur , & non pas leur Prince ; *car la principauté est sur les hommes libres ;*

doncques en leur laissant la liberté il se constitue leur Prince , c'est-à-dire , Protecteur de leur salut & liberté , & ils se déclarent ses subjects , obligez à maintenir son Estat? Qui est-ce qui fera si impudent de dire que c'est *capituler*? Que si on veut donner à la liberté de si estroictes barres (a) , que la Religion & l'ame ne soient point comprinses, c'est pervertir malignement le mot & la chose mesme, car la liberté *serve* (b) n'est point liberté; la liberté brutale du corps & des actions humaines est vile & indigne de ceste excellente marque , qui est proprement due à l'esprit , & à la plus vive partie d'iceluy , & à la plus excellente de toutes ses actions. Quelqu'un dira soudain que ce n'est pas liberté, mais une licence pernicieuse : mais il y a long-temps que le Conseil du Roy a cogneu & jugé que c'estoit liberté, & qu'il estoit necessaire de laisser en paix les esprits de ses subjects, comme ne pouvans estre ployez par le feu, ny par la flamme , ains seulement par une vive persuasion & par la raison qui domine sur iceux. Ce qui n'a point esté fait sans exemple mesmes du plus grand Empereur qui ait esté depuis trois cens ans. Y eut-il oncques tant d'oc-

(a) Barrieres.

(b) Esclave.

caſion de permettre ceſte liberté que maintenant ? l'oſter ou en retrancher, ſeroit-ce point captiver & aſſervir les hommes ? Donc c'eſt une frénaiſie bien ferme d'appeller capitulation la Loy du Prince qui conſerve la juſte liberté à ſes ſubjects, les munit contre l'oppreſſion, ratifie ce que long-temps y a que Sa Majeſté & ſon Conſeil a arreſté & ordonné & qu'il faudroit de nouveau ordonner ſ'il eſtoit à faire, & lui conſerve le nom & tiltre de bon Prince. Mais c'eſt bien perſécuter hoſtiquement ſon Prince d'eſſoigner ſa volonté par malins artifices d'une tant ſalutaire & ſaincte réconciliation, avec menace de l'abandonner ſ'il y veut entendre, n'eſt-ce pas le tyrannifer & opprimer.

Ceux qui ſont de cet advis, demeurans à couvert loing des coups, deſirent que le Roy pourſuive ſa poincte, & par guerre hazarde ſon Eſtat avec la certaine & infaillible perte de tous ces hommes. En quoy ils deſcouvrent aſſez qu'ils n'y a rien en eux d'humain & qu'ils ont l'eſprit troublé & perty, plein de haine, vengeance & de fureur, dont par le paſſé leurs opinions ſanguinaires, (vrais portraits & images de leurs eſprits) on fait ſuffiſante preuve : & pourtant on ne doit prendre leur advis que pour un traict envenimé ;

aveuglément contre les adverfaires & comme l'opinion de ennemis jurez de la République. Auquel rang font tous ceux, par la fentence de *Hala Servilius*, qui feparent les confeils du public, ayans plus de refpect à leurs particulieres haines, qu'au falut du peuple: Néantmoins pource qu'ils y mellent pour luftre l'honneur du Roy, on les efcoute favorablement, comme bien zelez à la confervation de fon auctorité, de laquelle toutesfois ils abusent perversement, impofans à fa Majesté par l'apparence du mot d'honneur & de capituler, empeschans un bien tant néceffaire, & donnans occasion à infinis maux les plus exécrables qu'on pourroit penfer.

Rien n'est plus honorable, ni plus magnifique à un Roy que de donner la loy à fes fubjects fans diminution de fes droits: rien n'est plus louable à un fage Prince cognoiffant que les diffentions font les maladies des grands Eftats, que d'y applicquer par fa prudence le remede convenable, & fi dextrement manier les efprits qu'il guariffe leurs playes, maintenant fes fubjects & fa Seigneurie.

Nos Roys prédéceffeurs de Sa Majesté ont confervé & agrandy cet Eftat autant ou plus par prudence que par armes; la vraye & na-



turelle prudence est de ceder quelquefois au temps & tousjours à la nécessité. En ceste façon ont esté souvent pacifiées les dissensions civiles des *Romains* ; & est advenu bien souvent que le *Sénat* quittant quelque chose libéralement au populaire (a), non-seulement le rendoit satisfait , mais aussi vaincu par ce bienfait non espéré , dont s'esmouvoit une merveilleuse concorde & obeyssance très-prompte du bas peuple. Au contraire, quand ce mesme Senat, laissant ceste voye, & mesprisant l'artifice & prudence de ses majeurs (b) sevit sans rien céder de si sainte gravité à l'endroit de Cesar, & depuis d'Anthoine, il donna un exemple & enseignement perpétuel à tous Princes & peuples, & monstra en ce superbe théâtre éminent par toute la terre, que ceux qui manient un Estat doivent, en se despouillant de tout regard particulier, mettant à part toutes haines & malveillances, tourner toutes leurs estudes, soin & diligence au salut du peuple & à la conservation de l'Estat, sans s'opiniastrer comme ils firent, dont s'ensuivit leur ruine & la perte de l'empire, & de la majesté du peuple Romain. Ceux donc qui souz prétexte de ne rien ceder

(a) Au peuple.

(b) Ancêtres.

& de tenir leur sourcil reffronné tafchans de s'agrandir & venger leurs mauvais courages, tenans à peu le hazard de l'Etat & la certaine ruine du Roy & de fes fubjects, peuvent à bon droit estre appelez peftes & proditeurs (a) de la Republique, de leur patrie & de fa Majesté.

Le bon pilote ne s'obftine jamais contre la tempefte ; il baiffe les voiles & fe tient coy, puis relevant fes antenes vogue feurement fur les ondes n'aguères enflées & ellevées pour le submerger. Si on combat contre l'orage & contre le Ciel, fera-ce pas fe précipiter aveuglément & chercher nostre perdition & ruine ?

Le fage enfant ne s'endurcit point contre le courroux de fon pere, mais s'humilie & l'appaise ; & tantost après fon pere le couronne de fa bénédiction & de fon héritage : Ainfi Dieu nostre pere ayant d'une main vifité nostre Roy, de l'autre le relevera plus que jamais & le couronnera de nouvelles graces & de biens non espéés : Et fi quelque boutefeue envenimé veut encores difputer fur ce mot de *capitulation* & de *paix* ; je maintiens que c'est victoire que de demeurer Seigneur & donner la loy à ceux contre lesquels on a

(a) Traîtres.

combattu. Ceste victoire non sanglante est de si grand prix & profit, qu'elle sera plus utile & plus glorieuse à sa Majesté que mille autres victoires esquelles le Roy n'auroit ny honneur, ny gré, ains seulement les Seigneurs, Capitaines & gens de guerre qui s'amplifieront à son détriment, luy soustrayants la dévotion de ses sujets & l'honneur de la tuition (a) de l'Etat, & non seulement gardera Sa Majesté d'entrer en grandes & infinies obligations, qui est un demy-servage (b); mais au rebours luy obligera de plus en plus tous ses sujets d'une & d'autre part, & mesmes les gens de guerre, veu le peril éminent & l'incertaine yssue de telles messées, & l'infalible ruine des uns & des autres.

Qui est-ce qui enviera à la France son repos, & au Roy ce triomphe plus auguste & plus magnifique que toutes les victoires & conquestes de ses prédécesseurs Roys? la gloire est trop plus excellente (ainsi que disoit *César* de *Cicéron*) d'avoir planté plus loing des bornes du nom & de la vertu, que de l'Empire & domination Françoise: A sçavoir par la singuliere recommandation de prudence, de bénignité & de charité plus que pater-

(a) Défense.

(b) Esclavage.

nelle que le Roy acquerra se couronnant de ceste rare couronne d'avoir esteint un si grand brandon de sédition, dont coustumierement les autres grands Estats sont embrasez & anéantis.

Finissant donc ceste tant triste guerre, reluira une très-joyeuse & heureuse paix, qu'à bon droict j'appelleray *prétieuse conquête*, laquelle rendra sa Majesté redoutable à toute l'Europe qui a sceu la grandeur des deux puissances, qu'il remettra sous sa main. Et comme le peuple Romain disoit sa ville heureuse & invincible par la concorde des Estats: ainsi dirons-nous d'un accord que par ceste paix le Roy & la France seront heureux, invincibles & honorez d'éternelles louanges.

Le torrent qui n'a point de source est tantost asseiché en destournant de son canal le cours des eaues; ces Chefs que tant on redoute, n'ont point ou peu de source, les ruisseaux qui les enflent sont aisez à admortir, parce que ce n'est pas leur droict & naturel cours, à sçavoir pour se conserver de violence. Cessant ceste crainte, il n'y a doute qu'ils n'aiment trop mieux, puis qu'on ne les figure point insensez, dépendre de leur Roy & estre en sa bonne grace tant par l'obligation & devoir naturel, que pour y voir plus de

seureté & moyen de se maintenir. Et si depuis l'an soixante-deux on les eust dextrement maniées, la France seroit heureuse : Mais ceux qui les ont picquez & harcelez par mille injures, violences, menaces & calomnies, en cuidant affoiblir leurs ennemis, les ont fortifiez & fait entrer en extrême defiance, & finablement en hautes & hardies entreprises, ausquelles pour rien ils n'eussent voulu penser. Et tout ainsi que les estançons mis contre la paroy ruineuse & panchante en lui résistant la soustiennent & fortifient ; ainsi ont-ils fait par leurs aveuglez efforts & discours qu'on doit plustost peu à peu leur soustraire par la jouissance de leurs estats, & apprendre de la nature qu'il est trop plus aisé de plier que rompre. Mais au lieu d'esteindre doucement ce brasier, ils ont si asprement soufflé, que la flamme est presté à les consommer, & desjà en a dévoré aucuns : Ce sont donc les premiers & vrais auteurs des troubles pour leur impudence, pour ne dire pis, je parle des Cours (a) & autres qui les ont tant durement traictez, qui par leur rigueur les ont tousjours tenus en cervelle, comme souffrans ou attendans à toute heure l'injure

(a) Les Parlemens.

& l'outrage , & sentant tousjours l'ennemy à leurs costez.

Y a-il esprit si bening qui n'en fust à la longue effarouché ; de quoy fert le nom de paix publique , si chacun en particulier espreuve l'aigreur de la guerre , comme disoit ce Romain. Que pourroit plus faire l'ennemy que ceux qui se nommoient Protectors ? qu'est-ce qu'ils pourroient craindre de plus amer ? Certainement il leur a semblé que ce qu'ils devoient craindre , à sçavoir la mort ou le banissement , estoit moindre & plus tolérable que ce qu'ils souffroient & ont esprouvé , dont nous devrions espargner les confusions , veu que la guerre leur a esté moins pernicieuse que la paix.

Je sçay bien que cecy sera trouvé aspre , & que je pourrois parler plus doucement ; mais la nécessité arrache malgré moy ces paroles de mon cœur , & me fait préférer la vérité à la douce flaterie : *Car c'est piper ou trahir que de celer ou déguiser la vérité quand il est question de la chose publique.* L'expérience manifeste des fols nous avoit jà donné un clair enseignement de nous porter doucement avec eux ; mais nous l'avons prins à contre poil , aimans mieux le péril de la calamité pour maistresse , que le discours & la

raison. Le vray moyen donc de rompre leurs intelligences, c'est de leur ôter la nécessité d'y entendre, les traitans non comme ennemis, mais bénévolement comme enfans & sujets justiciables, membres de la République dont le Roy est le chef; car examinant les choses de près, on trouvera qu'ils ont esté cy-devant traitez en rebelles, ce qui leur a fait rechercher tous moyens & embrasser toutes occasions pour se conserver; & je ne sçay s'il y a homme si parfait qui se voyant réduit à tel point, & voyant quelque moyen de se préserver, ne l'embrassast vivement, estant de soy une loy inviolable de nature plus forte que toutes autres loix. C'est ce qui leur a mis les armes en main, & qui a engendré ce tant horrible dégast & difformité: Car les menées qu'on bastissoit contr'eux de toutes parts estoient si peu secrettement conduites, la desfaveur tant évidente, le desdain si apparent, les menaces de la rupture de l'Édict de pacification & de la publication du Concile tant ouvertes, & l'injustice tant manifeste, qu'ils eussent esté par trop lourds & stupides, s'ils n'en eussent évité la feste. Les bestes brutes sentent venir l'orage & cherchent les cachettes: ne trouvons pas mauvais si les hommes le prévoyant  
se

se munissent à l'encontre : nos menaces ont esté messâgeres de nos complots, ainsi que l'esclair, du tonnerre, nous leur avons fait voir nos apprests ; cessons donc de nous esbahir s'ils ont un pied en l'air & l'œil en la campagne. Je ne veux pourtant les excuser du tout ; mais il n'y a homme de bon sens qui ne les juge plustost dignes de pitié que de peine. Quand ils ne verront plus rien qui ne les doive faire craindre, ne doubtons point que soudain ils ne s'appliquent du tout à leurs affaires domestiques, desquels, attendu le naturel de cette nation, il est force de confesser, qu'il ont esté destournez par une très-urgente nécessité, & qu'ils se sont veus assiegez de perils & de maux, ainsi que disoit *Camille*, & qu'il est à bon droit comparé à un desbord qu'il faut laisser doucement couler.

Il y a en chacun pays certains esprits turbulents qui sont les instruments des remuemens & des nouvelletés ; il les faudroit escarter des lieux où ils ont leurs cognoissances & pratiques ; aux autres ne faut montrer aucun signe ny faire démonstration quelconque de deffiance ; car ce n'est autre chose qu'allumer & nourrir une contraire deffiance en



leurs cœurs & les faire ennemis malgré qu'ils en ayent. Celuy est ennemy qui nous tient pour ennemy ; cela est si naturel que mesmes les serfs & esclaves se pervertissent & conjurent contre leurs maistres s'ils apperçoivent en eux quelque deffiance de fidélité. Sur-tout il est nécessaire de faire rigoureuse punition des transgresseurs des Edicts & ne les rendre plus contemptibles (a) à faute d'exiger sévèrement l'observation d'iceux sans distinction de personne. Ainsi sera la paix heureusement entretenue, la procuration & conservation de laquelle est le propre office & devoir du Roy. A ce but tend l'establissement des Estats & Seigneuries, à sçavoir à la fruition (b) de la paix, dont la douceur & plaisir a donné commencement au pays & aux loix, a fait cognoistre au plus fort le plus foible, & assujettit volontairement les uns aux autres.

Pourtant le vray office du Roy est, comme gardien & tuteur de la paix, de la maintenir inviolable quand Dieu la luy aura donnée, & punir asprement les contempteurs de ses loix.

Le Roy *Numa Pompilius*, malgré tant de siecles & de guerres, est aujourd'huy en hon-

(a) Méprifables.

(b) A la jouissance.

neur pour avoir aussi soigneusement entretenu la paix, que son Estat & sa vie ; telle charité est digne du nom & sceptre François.

Le Prince qui abhorre la paix, qui tend à l'effusion de sang, & mesme de ses sujets & membres, le nom & l'effect de Prince cessent pour un autre tant abominable que je ne le puis exprimer moins aigrement & d'un nom plus léger que d'ennemy du genre humain & de la nature.

L'affection du Prince a esté de tout temps comparée à la paternelle ; le pere cruel envers ses enfans est un monstre dénaturé & exécrationnable, s'efforçant de dépiter le vray & commun pere des hommes & de la nature.

Arriere doncques ces pestes qui d'un cœur hostile & sanguinaire taschent de corrompre (ce que Dieu destourne), la naïfve & naturelle bonté de nostre Prince, de la Royne sa mere, & de Messeigneurs ses freres, qui les veulent faire dégénerer de l'ancienne tant célèbre & plus divine que humaine débonnairété de leurs majeurs Roys de France envers leurs sujets, qui a esté le nerf & le lien qui si longuement a maintenu ceste Couronne, reconnue & servie d'un cœur franc & loyauté Françoisé, & non par tyrannie, par effusion de sang & par cruauté : Telles

gens sont de mauvais augure à ceste Couronne , & semblent vouloir avancer le destin d'icelle , c'est-à-dire le jugement de Dieu, humiliant les choses eslevées , & anéantissant les plus fermes , liant les esprits , & esblouyffans les entendemens & les discours. Que le Roy use de clémence, il esprouvera celle de Dieu; que le Roy ne tienne point son cœur, & Dieu luy ouvrira le sien; que le Roy donne à la République son offense & son déplaisir; & tantost elle recognoistra avec usure le bienfait, & luy fera hommage de son repos & félicité; que le Roy oublie & quitte tout le mal talent envers ses sujets; & ils s'acquitteront, & s'oublieront eux-mêmes pour l'honorer & servir de tout leur pouvoir.

(20) Plusieurs Ecrivains Catholiques (a) ont imité Castelnau dans le récit de la prétendue défaite de Ponsenac. En relevant leur erreur, nous profiterons des recherches de M. le Marquis d'Aubais. Les faits, qu'il a recueillis, sont constatés par les monumens. Les Vi-

(a) Hist. des guerres civiles du Comté Vénaisin &c., par Péruffis, p. 88, Davila, Hist. des guerres civiles, Liv. IV, p. 275.

comtes (a) de *Bruniquel*, de *Monclar*, de *Paulin*, de *Caumont*, & *Serignac*, frère de *Terride*, s'étoient d'abord joints au Baron d'*Acier*. Leur supériorité dans le Dauphiné réduisit à l'inaction les Catholiques commandés par *Bertrand de Simiane*, Baron de *Gordes*. Après cette expédition les Vicomtes, avec *Ponsenac* (b), repassèrent le Rhône vers le 22 Décembre 1567. Ils prirent la route d'*Orléans*, pour s'y réunir à l'armée du Prince de *Condé*. Le 4 Janvier 1568, ayant passé la Loire au pont *St. Rambert*, ils traversèrent l'*Allier* au pont de *Vichi*. Le 6, entre *Gannat* & *Cognac*, ils trouvèrent un corps de troupes Catholiques commandées par *St. Herem* (c), *St. Chamond*, *Lastic* (d),

(a) Ces Vicomtes étoient au nombre de sept. (Lisez les observations sur les Mémoires de *Montluc*; T. XXV de la Collection, p. 336.)

(b) Il s'appelloit *Jacques de Boucé*, Seigneur de *Ponsenat* en Bourbonnois. (Voyez les notes sur les guerres du Comté *Vénaisin*, par *Péruffis*, p. 266.)

(c) *Gaspard de Montmorin*, Seigneur de *St. Herem*, Chevalier de l'ordre du Roi, Gouverneur de la Haute & Basse Auvergne.

(d) *Thibaud de Lastic*, Seigneur de *Lastic* & de *Rochebonne*, Chevalier de l'ordre du Roi.

Urfé (a), l'Evêque du Puy, Hautefeuille (b), & Bressieu (c). Le combat s'engagea ; & le champ de bataille (d) resta aux Protestans. Les Catholiques y perdirent *Bressieu & Hautefeuille*. Ponsenac , en poursuivant les fuyards , fut malheureusement tué par les siens. Au surplus les vainqueurs continuèrent leur route , & se réunirent avec l'armée du Prince de Condé qui alla assiéger Chartres.

(21) La paix ( on l'a déjà dit ) étoit absolument nécessaire aux deux partis. On verra dans les Mémoires de Noue que la position ,

( a ) D'Urfé étoit le père de celui qui fut l'Auteur du roman de l'Astrée.

( b ) Jean Motier, Seigneur d'Hautefeuille, second fils d'Antoine Motier de la Fayette, Seigneur de Pontgibaut, Maître de l'artillerie de France, & mort en 1531.

( c ) François de Grolée de Meuillon.

( d ) De Thou, Liv. XLII, & d'Aubigné, Histoire univers., Liv. IV, p. 225, attestent la vérité de ce récit Le dernier ajoute « que les chefs de l'armée » catholique, avant d'aller au combat, avoient fait » armer tout le pays d'alentour, & garnir les passages » avec des arbres abbatus, & commandé de tuer ceux » qui voudroient se sauver, à quoy ils furent si bien » obéis, qu'eux estans en déroute sur le soir, perdirent deux fois autant d'hommes qu'ils avoient fait » au combat ».

où se trouvoient les Protestans , ne leur permettoit pas de continuer la guerre.

« Les Huguenots ( dit le Laboureur (a) )  
 » dont les chefs avoient intérêt à la conser-  
 » vation du Royaume , voyans la partie trop  
 » forte , & craignans la suite d'une longue  
 » & fâcheuse guerre qu'ils font à louer d'a-  
 » voir toujours esté disposez à terminer ,  
 » autant de fois qu'on leur a donné affeu-  
 » rance de leurs personnes & de l'exercice  
 » de leur religion , reçurent de bon cœur  
 » la proposition qu'on leur en fist , & furent  
 » plus soigneux de l'intérêt des *Reistres* leurs  
 » alliez , que du leur , par la remise des  
 » places qui pouvoient servir à leur seureté,  
 » & qui peut-estre auroient fait durer plus  
 » longtems la paix. Ils se contenterent de  
 » la promesse qu'on leur fist de les laisser  
 » dans leur liberté de conscience , & de  
 » payer leurs *Reistres*. Mais ce fut un article  
 » bien difficile à terminer avec des gens ,  
 » qui croioient devoir mettre en compensa-  
 » tion avec nous le pillage du Royaume ,  
 » le salut de l'Estat. . . . ».

Le plus grand nombre des Protestans étant dans ces dipositions , Catherine de Medicis en profita. Les Conférences se tinrent à Long-

(a) Tome II de ses additions, p. 543.

*jumeau*. Après plusieurs contestations entre les Plénipotentiaires , qui étoient le Cardinal de Chatillon d'un côté , & de l'autre Armand de Gontaut de Biron , Maréchal de Camp, & Henri de *Mesmes*, Seigneur de *Malassise*, Maître des Requêtes , on admit en qualité de Médiateurs Thomas Sacwil, Ambassadeur de la Reine (a) d'Angleterre , & *Guy Cavalcanti* (b) Noble Florentin. Le Traité fut signé ; & le 27 Mars 1568 le Parlement enregistra l'Edit de pacification qui en résulta. Le Roi confirmoit celui de 1563. Il Suppri-

(a) L'année précédente, avant que la guerre civile éclatât , Elisabeth instruite de la fermentation des esprits en France , eut soin de renouveler ses prétentions sur Calais. Elle en demanda la restitution. L'Hôpital réfuta avec tant de solidité les moyens allégués par ses Ambassadeurs, qu'elle n'insista pas. Elisabeth ne vouloit point la guerre : mais pour arriver à son but , il lui importoit d'avoir toujours un grief qu'elle put opposer à la Cour de France. Par la même raison sa politique étoit intéressée à se mêler de nos querelles , & à y intervenir de manière ou d'autre.

(b) Il ne paroît pas que Cavalcanti ait assisté à ces négociations , comme représentant du Duc de Florence. Si l'on s'en rapporte à Riguccio Galluzzi, Côme à cette époque pensoit fort mal sur le compte de Catherine de Médicis , & repoussoit les offres avantageuses qu'elle lui faisoit. ( *Istoria del Granducato*, tom. II, libro terzo, p. 95. )

moit (a), révoquoit & annulloit toutes exceptions, restrictions, interprétations, ou déclarations postérieures à cet Edit. On y prononçoit l'abolition & l'oubli du passé. On accordoit aux Protestans le libre exercice de leur culte, avec cette clause, *jusqu'à ce que par la miséricorde de Dieu tous les sujets du Roi se trouvassent reunis dans la profession d'une seule & même religion*. Par le Traité on avoit stipulé expressément que de part & d'autre on congédieroit les troupes étrangères, & que les Protestans remettroient au Roi les Villes prises pendant la guerre. La parole du Monarque, & de la Reine-mère fut l'unique garantie que les Protestans purent obtenir ; il s'en fallut peu que cette difficulté ne rompît les conférences. Au surplus beaucoup de personnes dans les deux partis murmurèrent contre le traité. Parmi les Protestans les mécontents (a) accusèrent le Prince de Condé d'avoir tout sacrifié au desir de revenir en Cour, & de s'y plonger encore dans cette mollesse qu'ils lui avoient durement reprochée. Les Parisiens, à qui la paix étoit si utile, prétendoient que Catherine de Mé-

(a) De Thou, Liv. XLII.

(b) Davila, Histoire des guerres civiles, Liv. IV, page 281.



dicis, en ne profitant pas de la supériorité des Catholiques pour exterminer les Protestans, tendoit à éterniser les discordes, afin de perpétuer son autorité. Le Pape, & le Duc de Florence en jugeoient ainsi (a). Ils la soupçonnoient même d'incliner secrètement en faveur du protestantisme. On présume bien qu'à Madrid cette paix fut très-mal reçue. Elle dérangeoit les projets de Philippe II. Catherine crut devoir se disculper; & elle le fit (dit Davila) en présence des Ambassadeurs des Puissances Catholiques. Cet Historien (b) rapporte un long entretien sur ce sujet entre Catherine & l'Ambassadeur de Venise. Elle y protestoit hautement de la droiture de ses intentions. Comme les autres Ecrivains du tems se taisent sur cette particularité, n'est-il point à craindre qu'il faille assimiler la conversation, dont il s'agit, à ces belles harangues que les Historiens de l'antiquité ont composées exprès, pour les placer dans la bouche de leurs héros? Quoiqu'il en soit, cette paix, l'ouvrage de la nécessité, ne pouvoit durer long-tems. Les hommes sages des deux partis ne s'y trompèrent pas;

(a) Istoria del Granducato, tom. II, libro terzo, page 95.

(b) Hist. des guerres civiles, Liv. IV, p. 282.

& on dut s'en douter , lorsqu'on apprit la conduite atroce du Parlement de Toulouse envers Rapin , Gentilhomme du Prince de Condé , que le Roi avoit envoyé pour presser l'enregistrement de l'Edit de pacification. Il est inutile de revenir sur ce fait dont on a parlé dans les observations (a) qui accompagnent les Mémoires de Montluc.

(22) Casimir , second fils de l'Eleveur Palatin , avoit été élevé à la Cour de Henri II. C'étoit là où , en se formant aux exercices militaires , il avoit étudié les intérêts politiques de la France , ses ressources , & le génie de ses habitans. Il se servit de ces connoissances ( a remarqué le Laboureur (b) ) pour exciter son père à y nourrir les troubles par les secours qu'il accorda aux Protestans. *Daniel Paræus* (c) , dans son histoire du Pa-

( a ) Tome XXIV de la Collection , p. 473.

( b ) Additions , tome II , p. 544.

( c ) Cet ouvrage de Paræus , qui mériteroit d'être traduit , a pour titre : *Dan. Paræi historia Palatina. Francofurti. 1663 , in-12.* On en a publié une nouvelle édition in-4°. à Francfort en 1717 ; & on y a joint une continuation qui va jusqu'en 1725. L'Editeur ( Jean Georges Joannis ) l'a enrichie de différens morceaux qui concernent l'Histoire d'Allemagne , & particulièrement celle du Duché de *Deux-Ponts*. Nous

latinat , a avancé que le zèle de Casimir pour le Calvinisme , & le tendre attachement qu'il avoit pour la France , furent les mobiles de sa conduite. Mais le récit de Castelnau prouve que son intérêt personnel le détermina. Au reste il fut assez heureux pour se faire bien payer ses deux voyages en France ; car il y revint en 1575 sous le règne de Henri III ; & on n'épargna rien pour le contenter . . . Son premier voyage ( & c'est celui dont il s'agit ici ) coûta cher à la France : outre la somme considérable qu'on s'obligea de lui fournir , le mal , que causoient ses soldats , fut inestimable. On en peut juger par le certificat que ce Prince donna à Castelnau. Le voici . . . . (a).

« Nous Jean Casimir Comte Palatin du  
 » Rhin , tant en nostre Nom que celui de  
 » nos Colonels Reistres-Mestres , & Reistres ,  
 » confessons avoir reçu comptant de Mau-  
 » vissiere Chevalier de l'Ordre du Roy Très-  
 » Chrestien & Commissaire general de Sa

ajouterons qu'il y a des personnes qui , pour les anciens tems , préfèrent à l'Histoire de Paræus celle de Tolner. Voici le titre de cette dernière : *Carol. Ludovici Tolneri, Historia Palatina à principio ad annum 1295. Francofurti. 1700. in-fol.*

(a) Addit. par le Laboureur , tome II, p. 545.

» Majesté , Député pour traiter avec nous  
» & nosdits Colonels , Reistres-Mestres , &  
» Reistres , outre & par-dessus la somme de  
» quatre cens soixante mille quatre cens  
» quatre-vingt dix-sept livres treize sols , &  
» l'accord fait avec nosdits Reistres pour la  
» somme 65,345 livres 18 sols , pour la taxe  
» de la plus valuë des especes en Allema-  
» gne : la somme 12000 livres en escus sol  
» & pistoles ; à quoy il se seroit accordé  
» avec le Colonel Molsbourg au nom de  
» tous ses autres Colonels , Reistres-Mestres  
» & Reistres , & aussi pour quelques Jour-  
» nées qu'ils prétendoient avoir entré dans  
» le cinquième mois & passé le 20 May  
» contre la Capitulation & accord : & pour  
» faire acheminer nos Troupes & sortir en  
» diligence hors de ce Royaume. Ce que  
» nous promettons audit S. de Mauviffiere,  
» ensemble de luy faire vendre tous les che-  
» vaux , bœufs , vaches , & bagages , qui  
» se trouveront avec lesdits Reistres appar-  
» tenir aux Sujets du Roy ; en témoin de  
» quoy luy avons baillé ce présent certificat  
» & quittance , pour luy servir & valoir à  
» son remboursement envers Sa Majesté ,  
» outre la charge que nous avons donnée au  
» Sieur Junius nostre Conseiller de toutes

» nos affaires d'en témoigner : & pour ce  
 » l'avons signé de nostre main le 21 jour de  
 » May 1568. J. CASIMIR.

Castelnau fit si bien sentir à la Cour la nécessité d'entretenir avec Casimir des liaisons d'amitié, qu'on lui accorda en sus des arrangemens convenus, des présents, & une pension. Casimir étoit de la plus grande exactitude à demander ce qu'on lui avoit promis; & plus d'une fois Castelnau (a) reçut de lui des lettres fort pressantes sur cet article. Ce Prince vécut jusqu'en 1592. Protecteur ardent du Calvinisme, il prit part à toutes les guerres de religion qui de son tems s'allumèrent dans les Etats voisins. Il avoit eu de grands projets de mariage. Les Mémoires de Melvil (b) nous apprennent qu'il aspira à la main de Marie Stuart, Reine d'Ecosse, & à celle d'Elisabeth, Reine d'Angleterre. Melvil même encourut sa disgrâce, pour

(a) Le Laboureur ( dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, tome II, p. 545 ) a inféré une de ces lettres en date du 23 Juin 1571. On y voit que Casimir savoit calculer, & qu'il ne négligeoit point le recouvrement de ce qui étoit dû à ses sujets.

(b) Lisez le premier volume des Mémoires de Melvil.

n'avoir pas voulu se prêter à ses spéculations. Casimir finit par épouser la Princesse *Elisabeth*, fille d'*Auguste*, Electeur de Saxe. Il ne laissa de cette alliance qu'une fille mariée, après sa mort, à Jean-Georges, Prince d'*Anhalt*.

*Fin des Observations sur le sixième Livre.*

OBSERVATIONS  
DES ÉDITEURS  
SUR LE SEPTIÈME LIVRE  
DES MÉMOIRES  
DE  
MICHEL DE CASTELNAU,  
SIEUR  
DE MAUVISSIERE.

(1) **A**PRES commençaient-on à jouir de la paix (a), que l'horizon politique s'obscurcissoit déjà, & que dans le lointain de nou-

(a) « Cette seconde paix (lit-on dans l'Histoire de  
» Charles IX par Mathieu, Liv. V, p. 310) desplut  
» à ceux qui l'avoient demandée comme nécessaire, &  
» à ceux qui l'avoient accordée comme utile; car elle  
» laissa le mal en consistance, ne ferma point les  
» playes, & ne fut qu'un peu de cendre sur un grand  
» brasier. On disoit au Conseil du Roy que la rebel-  
» lion estoit plus heureuse que l'obéissance; que l'en-  
» treprise de *Meaux* pour la punition de laquelle les  
» loix ne pouvoient estre assez rigoureuses, ni les  
» supplices assez terribles, avoit eu plus de récom-  
» peaux »

veaux orages se préparoient. De part & d'autre on se reprochoit des complots , des trahisons , des infractions au traité. Les partisans de Catherine de Médicis (a) rappelloient avec aigreur le souvenir de l'entreprise de Meaux , qu'on avoit juré d'oublier. A les entendre , cet attentat à l'autorité souveraine étoit irrémissible. Ils accusoient les Calvinistes d'étendre le plus possible les droits qu'on venoit de leur accorder. Les villes que ceux-ci devoient restituer & qu'ils retenoient (b) , formoient encore un des principaux griefs du parti Catholique. Ce parti réclamoit également contre des levées de soldats *Huguenots* , qui marchaient au secours des Protestans des Pays-Bas opprimés par le Duc d'Albe. C'étoit-là , disoit-on , le moyen de fomentier une

» pense qu'un grand service n'en pouvoit espérer , &  
 » que l'impunité enhardiroit les auteurs de ces révoltes,  
 » en telle sorte qu'ils ne se soucieront cy-après de  
 » rendre à Sa Majesté ce qu'ils devoient comme Su-  
 » jets , ny ce qu'ils avoient promis à sa justice com-  
 » me coupables. »

(a) De Thou , Liv. XLIV.

(b) D'Aubigné ( Histoire universelle , Livre V ,  
 p. 261 ) avoue ce reproche. « Les Catholiques (dit-il)  
 » se plaignoient de ce que Montauban , Sancerre ,  
 » Albi , Milhau , & Castres faisoient compter les cloux  
 » de leurs portes aux garnisons qu'on leur envoyoit. »



haine perpétuelle entre la France & l'Espagne. Enfin on faisoit un crime au Prince de Condé & à l'Amiral, des intelligences qu'ils continuoient à entretenir avec le Prince d'Orange & avec les Souverains protestans de l'Allemagne. Les Calvinistes, de leur côté, abondoient en récriminations. Ils alléguoient (a) que l'exercice libre de leur culte avoit été autorisé par l'Edit de pacification, mais que dans la plupart des villes, les Commandans ou habitans s'y opposant, la permission devenoit illusoire. Ils se plaignoient (b)

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) Dans l'Ouvrage intitulé : *Histoire de notre tems*, (1570, in-8°.) on a recueilli plusieurs pamphlets & pièces où ces griefs sont articulés. On peut consulter entre autres la *Remontrance au Roy par M. l'Amiral sur les calamités advenues au Royaume depuis le second Edit de pacification* (p. 244 & suiv.) & la *Protestation du Prince de Condé des causes qui l'ont contraint de reprendre les armes* (p. 262 & suiv.) Le premier de ces Manifestes fut rédigé par Coligny lui-même. Il ne resta pas sans réponse. Un certain *Antoine Fleury* se chargea de le réfuter. Son Livre parut à la fois en Latin & en François. Voici son titre dans cette dernière Langue : *Réponse à un certain Ecrit publié par l'Amiral & ses adhérens. Paris, Frémy, 1568, in-12...* Fleury, dans cet écrit, ne s'est point occupé à détruire la vérité des plaintes énoncées par les Protestans. Après un éloge fort étendu

amèrement de ce que l'on conservoit les troupes Suisses & Italiennes, au lieu de les licencier comme on l'avoit promis. Ils se plaignoient encore de ce qu'on avoit distribué dans les provinces les compagnies Françoises, de manière à être prêtes à marcher au premier ordre. Les liaisons que la Cour cherchoit à établir avec les Princes Allemands, la publication des décrets du Concile de *Trente* qu'on remettoit sur le tapis, les associations & les Confrairies des Catholiques qui paroissoient dirigées contre eux, leur causoient de vives inquiétudes. Les bruits les plus propres à les allarmer circuloient de toutes parts. On assuroit que le Cardinal de Lorraine (a) excitoit Catherine de Médicis à adopter les principes sanguinaires du Duc d'Albe. En conséquence il y avoit peu de Protestans, dont l'imagi-

des droits, des privilèges, & des sentimens de la Noblesse, il invite tout ce Corps en général, à se réunir contre un parti, dont l'unique objet, selon lui, est d'abbattre le Clergé & la Noblesse.

(a) *L'Histoire de nostre tems* (p. 300) contient une diatribe fort injurieuse à cet égard pour le Cardinal de Lorraine. Elle a pour titre : *Sommaire Discours sur l'infraction de la paix, & sur les moyens que tient le Cardinal de Lorraine pour subvertir l'Etat de France, & en investir l'Espagnol.*

nation échauffée ne se représentât d'avance ses Chefs égorgés ; la plupart se regardoient eux-mêmes comme autant de victimes dévouées au couteau des assassins. L'éloquence fougueuse de quelques Prédicateurs (a) étoit de nature à les plonger dans ces cruelles anxiétés. Ils soutenoient, dit-on, qu'on ne doit point faire la paix (b) avec des Hérétiques, qu'on n'est pas obligé de leur garder la foi, & que c'est un acte agréable à la Divinité de les tuer. Des Fanatiques publioient hautement (c) que les *Huguenots* n'avoient plus que trois mois à vivre, qu'immédiatement après

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) On ne doit point être étonné de ce qu'alors une doctrine semblable ait eu des fauteurs, lorsqu'on a lu l'*Avertissement sur le pour parler qu'on dit de paix entre le Roy & les Rebelles*. Dans cet Ecrit, imprimé à Paris, chez Dallier, en 1568, in-8°, l'Auteur prétendoit qu'il n'y avoit aucune sûreté à faire la paix avec des Rebelles, qu'il falloit les pousser à bout, & que la destruction d'hommes de cette espèce ne pouvoit pas apporter un grand dommage. Le rapprochement de ce Pamphlet avec le Discours du Chancelier l'Hôpital, inséré dans l'observation N°. 19 du Livre précédent des Mémoires de Castelnau, est curieux & piquant à faire. On y voit, jusqu'à quel point les hommes de tous les tems ont su abuser de l'art de raisonner.

(c) De Thou, *ibid.* Liv. XLIV.

les vendanges on les extermineroit tous, & que, si le Souverain vouloit s'y opposer, on le confinerait dans un cloître. Ces propos auroient pu paroître destitués de fondement, si les faits n'avoient pas semblé les confirmer. Dans différentes villes les Protestans étoient insultés (a) ; & l'impunité enhardissoit les coupables. Ailleurs on ne se bernoit pas aux insultes. A *Amiens*, à *Auxerre*, on les massacroit par centaines. A *Clermont en Auvergne* un Protestant n'ayant pas tapissé sa porte le jour de la Fête-Dieu, la populace furieuse se jeta sur lui ; & sans autre procédure elle le brûla vif : les Magistrats ne s'en mêlèrent pas. Bientôt des victimes d'un état plus relevé augmentèrent l'effroi des Protestans. René de Savoye (b), Comte de Cipierre, & second fils du Comte de Tende, fut égorgé de sang froid à *Fréjus*, par Gaspard de Villeneuve, Baron *des Arcs*. On accusa même le Comte de Sommerive, frère du mort, d'avoir participé à cet odieux complot. A cette époque le Baron *d'Amanzé* (c), parent de l'Amiral, &

(a) Voyez la Protestation du Prince de Condé, &c. dans l'*Histoire de nostre Temps*, &c.

(b) De Thou, *ibid.* Liv. XLIV.

(c) Pierre, Baron *d'Amanzé*, avoit épousé Antoinette de Coligny, dite *de Saligny* : les liaisons de pa-

chéri généralement de tous ceux qui le connoissoient, périt de la manière la plus tragique. Des inconnus le poignardèrent à la porte de sa maison, tenant sa fille par la main. Les écrivains Catholiques ont gardé le silence sur ces évènements atroces. Nous en exceptons deux (a) qui ont eu le courage

renté & d'amitié, qu'il avoit avec l'Amiral, l'engagèrent à embrasser la Religion Protestante; il étoit Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes du Sieur d'Andelot. Son fils Jean, Baron d'Amanzé, rentra depuis dans la Communion Romaine, & épousa Isabelle Descars. (Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 754.) *Le Seigneur d'Amanzé fut tué à sa porte, tenant sa petite fille entre ses bras* (raconte d'Aubigné dans son Histoire universelle, L. V, p. 262.) *Je renvoye (ajoute-t-il) les Curieux aux Livres faits exprès pour la description de ces miseres; afin qu'il paroisse en moy plustost de la réticence que de l'affectation...* D'Aubigné, dans le même Chapitre, fait mention de l'assassinat du fils du Comte de Tende. Il nous apprend que le meurtrier *le fit poignarder luy trentiesme, disant qu'il ne faisoit rien sans bon aveu, & commandement exprès...*

(a) De Thou, Liv. XLIV, & M. Anquetil, dans son Esprit de la Ligue, Tome I, Liv. III, p. 248 & 249. Le tableau que ce dernier fait, quoiqu'en raccourci, des vexations exercées envers les Protestans, forme un disparate assez singulier avec le récit du Père Maimbourg, dans son Histoire du Calvinisme, p. 397

de les raconter. Ceux qui se sont tûs, cherchant sans doute à justifier leur parti, n'ont pas manqué de peindre l'Amiral comme mécontent de la paix, & travaillant sous main à rallumer le flambeau de la guerre. Ce fut en raison de ces menées secrètes ( ajoutent-ils (a) ) qu'on encouragea, ou qu'au moins on toléra les excès auxquels la populace se livroit contre les protestans. En supposant la réalité des imputations, dont on chargeoit l'Amiral, falloit-il confondre avec lui une

de l'édition de 1692, in-16. Maimbourg assure qu'on traita de bonne foi à *Longjumeau*, & que ce fut la désobéissance des Rochellois, soutenue par les Chêfs du Protestantisme, qui fit recommencer les hostilités. M. Anquetil, au contraire, dit qu'on se quitta avec un silence sombre, comme fâchés d'avoir été forcés de s'épargner. Sans chercher à excuser les torts de ceux qui en ont eu, il raconte les faits tels qu'ils se sont passés. On pourroit ajouter aux deux Ecrivains que nous venons de citer, l'Historien *Dupleix*, & quelques Modernes, si les uns & les autres, en mutilant le récit de M. de Thou, n'avoient pas visiblement cherché à affoiblir la validité des plaintes des Protestans, afin d'augmenter la somme de leurs torts. *Dupleix*, surtout, ne cache pas sa partialité à cet égard. ( Voyez son Hist. du Règne de Charles IX, p. 694. )

(a) Lisez entre autres, Davila, Histoire des Guerres Civiles, Liv. IV, p. 286, & l'Abrégé de l'Histoire de France, par M. Bossuet, T. IV, p. 417.

foule de gens qui pouvoient être innocents ? d'ailleurs n'étoit-il pas évident que les actes de violence, auxquels on se portoit, alloient nécessairement ouvrir la voye des represailles. & ramener tous les désordres de l'anarchie ? on a reproché au Prince de Condé, & aux autres Chefs des Protestans leur opiniâtreté à se tenir éloignés de la Cour. Mais instruits, comme ils l'étoient, des projets sinistres qu'on méditoit contre eux, depouillés de tous crédit & de toute considération, sachant à n'en pas douter que Catherine de Medicis ne voyoit en eux que des ennemis de son autorité, & qu'on ne suggéroit au jeune Monarque que la même manière de penser, pouvoient-ils sans imprudence paroître dans des lieux où leur vie n'étoit pas en sûreté ? *les matines parisiennes*, qui s'exécutèrent par la suite ; suffirent pour prouver la légitimité de leurs soupçons, & de leurs craintes. Le Prince de Condé particulièrement devoit redouter le séjour de la Cour. Ses prétentions à la Lieutenance Générale du Royaume lui avoient attiré la haine personnelle du Duc d'Anjou. Ce Prince, guidé par sa mère, étoit capable de tout oser contre un rival qui pouvoit beaucoup. En présentant ainsi l'état des choses au moment où les troubles

étoient près de recommencer , nous avons tâché d'offrir au lecteur un précis fidèle & impartial. S'il le rapproche des événemens , qui vont suivre , il lui sera aisé de constater lesquels des Catholiques , ou des Protestans , ont été les véritables infracteurs du traité de Longjumeau.

(2) *Soit que la paix fust feinte comme on luy en donna le nom , ou bien sincère & véritable* ( a remarqué l'Abbé le (a) Laboureur )  
 « il se trouva par le succès , que ceux qui s'y  
 » fièrent le moins , furent les plus habiles ;  
 » & ce furent ceux de la Rochelle qui ne  
 » voulurent point exécuter à leur égard l'ar-  
 » ticle de la restitution des places , fondés  
 » sur des privilèges plus anciens que leur  
 » religion auxquels on n'avoit pu déroger  
 » par le traité. C'estoit pourtant la principale  
 » ville qu'on vouloit avoir , & un Gouver-  
 » nement d'assez grande importance à *Guy*  
 » *Chabot* (b) , Baron de *Jarnac* , pour l'obli-

(a) Additions , T. II , p. 547.

(b) Le Baron de *Jarnac* , auparavant connu sous le nom du Seigneur de *Montlieu* , étoit célèbre depuis son duel avec *la Chasteigneraye*. Nous nous garderons bien de suivre le Laboureur dans les détails auxquels il se livre par rapport à ce combat qui se fit en présence de



» ger à faire tous les efforts pour en estre  
 » le maistre, & à y intéreffer le Roy ; mais  
 » s'il mettoit tous ses soins à tascher d'y  
 » couler des hommes, les habitans, qui  
 » jouissoient depuis longtems *du droit de* (a)  
 » *commun* dégénéré autrefois en république  
 » dans l'*Italie* & l'*Allemagne*, & qui s'estoient  
 » desjà cantonnées pour *la nouvelle opinion*,  
 » y veillèrent si bien en guerre & en paix,  
 » qu'il fust impossible de les surprendre ;  
 » & en la conservation de cette seule ville  
 » consista le salut de tout le *party Hugue-*  
 » *not* »... La conduite, que tinrent les Ro-  
 chellois, mérite d'être développée. En esqui-  
 vant tous les pièges qu'on leur tendoit, ils  
 s'appliquèrent à dissiper les nuages répandus  
 sur leur fidélité. Ce fut dans cet esprit que  
 leurs Officiers municipaux écrivirent au Roi  
 à diverses reprises. Dès le 21 Avril 1568 ils  
 lui mandoient que l'édit de pacification ve-  
 noit d'être publié à la Rochelle, qu'on l'y  
 avoit reçu avec transport, & qu'ils ne ref-

Henri II le 10 Juillet 1547. Les Mémoires de Brantôme  
 nous y ramèneront nécessairement. Il suffit, en atten-  
 dant, de renvoyer le Lecteur à ce qu'on en a dit dans  
 les observations sur les Mémoires de Vieilleville, Tome  
 XXIX de la Collection, p. 346 & suiv.

(a) C'est à-dire, de la Municipalité.

toient armés *que pour repousser la violence des Seigneurs de Montluc, du Lude, de Jarnac de Pons & autres conjurés à la ruine & destruction de leur pauvre ville qu'ils tiennent de si près serrée, que nul n'en approche ( ce sont leurs expressions ) qui ne soit volé, pillé & piraté, François ou Estrangers...* Malgré ces representations on exigea que l'édit de pacification fut publié une seconde fois chez eux par Jarnac leur Gouverneur. En obtempérant, ils eurent la précaution de le recevoir si mal accompagné qu'ils avoient la certitude d'être les plus forts. Aussi Jarnac, piqué de leur défiance, se retira-t-il immédiatement après cette publication. Les Rochellois prévoyant qu'on alloit les noircir à la Cour, ne manquèrent pas de rendre compte au Roi de ce qui s'étoit passé. D'abord le ministère parut satisfait de leur soumission : bientôt on excita Charles IX à reprendre ses premiers projets sur la Rochelle, & à traiter les habitans comme coupables de rébellion. Dans le nombre des délits qu'ils avoient commis, disoit-on, on leur imputoit d'avoir fermé les portes à leurs concitoyens catholiques qui s'étoient absentés pendant les troubles. Leurs Maire & Echevins, en repoussant cette accusation comme calomnieuse, affuroient au contraire

le Monarque qu'ils avoient acueillis ces Catholiques, & qu'ils *les avoient embrassés comme freres*. Dans une lettre datée du dernier jour de Juin 1568 ils invoquoient le témoignage du sieur de *Jarnac* lui même. Ils avançoient que *Jarnac* n'étoit sorti de la Rochelle (a) que par conviction où il étoit du bon ordre qui y régnoit, & de l'inutilité d'y prolonger son séjour. Le Maire nommé *Salbert*, attesta l'authenticité de ces faits par une lettre particulière adressée au Roi. Ces protestations d'obéissance & de dévouement ne satisfaisoient ni *Jarnac*, ni la Cour. Ou vouloit que la Rochelle pliât; & pour y parvenir, il falloit y introduire une garnison. On char-

(a) Plusieurs Ecrivains ont placé à cette époque *Truchard*, Maire à la Rochelle; & ils lui ont fait livrer cette ville à *Saint-Hermine*, un des Officiers du Prince de Condé. La Lettre du Maire *Salbert* prouve qu'alors *Truchard* devoit être sorti d'exercice, & que les Ecrivains, dont il s'agit, ont confondu les événemens. En effet, d'Aubigné (Histoire universelle, Liv. IV, p. 218) nous apprend qu'au commencement des seconds troubles, *Truchard* fut élevé à la Mairie, sur la recommandation de *Jarnac*, que l'Assesseur *Blandin* avoit cependant prévenu du caractère du personnage. Les événemens prouvèrent que *Blandin* ne s'étoit pas trompé car *Truchard* substitua *Saint-Hermine* à *Jarnac* dans le Gouvernement de la Rochelle.

gea le Maréchal de (a) Vieilleville ( on l'a dit dans ses Mémoires ) de remplir cette mission difficile. *Il ne falloit* ( à observé (b) le Laboureur ) « donc entreprendre que cette » seule affaire ; mais de vouloir dans le même » tems se saisir de la personne du Prince de » Condé, de l'Admiral & de tous les Chefs » du party *Huguenot* en chaque province, » & tendre un *rets* aussi grand que tout le » Royaume, c'étoit un conseil téméraire, si » on ne le veut taxer d'infidélité, qui remist » les choses en pire estat, & qui fit faire » aux Huguenots par désespoir ce qu'ils » n'auroient jamais osé présumer de leurs » forces. C'estoit un corps tout *plein d'yeux* » & *d'oreilles*, qui à la *premiere lumiere* & » au *premier son* se remua de tous ses mem- » bres, si bien qu'en un instant ils furent » tous avertis, aussitost en estat de se joindre ; » & la Rochelle particulièrement *se convertit* » de la *défiance à la défense*... Aussi le 4 Aoust apprit-on à la Cour que les Rochellois se

(a) Lisez les observations sur les Mémoires de Vieilleville, T. XXXII de la Collection, p. 101 & suiv. Nous y ajouterons seulement qu'on convient que Vieilleville s'acquitta très-mollement de sa commission. (De Thou, Liv. XLIV.)

(b) Additions, T. II, p. 551.

préparoisent à une rigoureuse résistance. On sût que le Capitaine *Puyviault* du bas Poitou leur avoit promis douze compagnies de gens de pied, que le Comte & la Comtesse de la Rochefoucaut s'y étoient réfugiés avec leur famille, que *Chastellier-Portault* (a), *Champigny*, *la Riviere*, & beaucoup d'autres étoient jettés dans cette ville, que l'exercice de la religion catholique venoit d'y être proscriit, qu'on avoit chassé tous ceux de cette communion prêtres, ou laïques, qu'on travailloit aux fortifications, que le comte de la Rochefoucaut y présidoit, & qu'on avoit signifié au Maréchal de Vieilleville l'intention de ne le point recevoir. Il est essentiel de ne pas omettre que les Rochellois pleins de défiance, en admettant parmi eux le Comte de la Rochefoucaut, ne lui conférerait qu'une autorité précaire & bornée. Tels furent les commencemens du gouvernement démocratique qui s'éleva dans les murs de la Rochelle, & dont l'anéantissement par la fuite coûta tant de sang & de trésors.

(a) *Chastellier-Portault* étoit celui qui avoit assassiné Charry. (Voyez les Mémoires de Montluc, T. XXIII de la Collection, p. 392 & suiv.)

(3) La clause, qui accompagnoit cette bulle, mérite d'autant plus d'être remarquée, que le Chancelier l'Hopital, en l'attaquant dans le conseil, hâta le moment de sa disgrâce. Il étoit clair que la publicité d'une clause aussi menaçante (a) pour les Protestans alloit sur le champ leur faire reprendre les armes. Plusieurs membres du conseil relevèrent avec force cet inconvénient dangereux. L'Hopital parla (b) si vivement, que son avis prévalût. On arrêta qu'à cause de l'urgence (c) des besoins on profiteroit de

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) « Le Chancelier (raconte Mathieu, dans son Histoire de Charles IX, Liv. V, p. 311) dit en plein conseil, que ces termes découvroient ce qu'on avoit voulu céler depuis long-tems, le moyen de perpétuer la guerre en France sous le prétexte de la Religion; que son avis estoit que ces Bulles fussent renvoyées pour les réformer; que les issues de ces misérables guerres n'avoient fait que le confirmer en cette opinion, que cette maladie d'esprit demandoit des remèdes surnaturels, que le fer ny le feu n'y estoient propres, que l'on ne devoit rien précipiter, qu'en ce mauvais pas, on feroit plus de chemin en s'arrestant qu'en courant. »

(c) Le Journal de Brulart, T. I des Mémoires de Condé, p. 195, atteste la disette d'argent où la Cour se trouva, lorsque la guerre civile recommença. La

la bulle en question, mais qu'on ne la publieroit point, & que le Pape seroit prié d'en envoyer une qui fut conçue différemment. Les ennemis de l'Hopital ne lui pardonnoient pas cette supériorité de lumières & de raisonnement qu'il oppoisoit avec tant de succès à leurs manœuvres. Depuis longtems un parti nombreux se réunissoit contre lui. La Cour de Rome étoit indignée de trouver constamment en lui un écueil où tous ses projets venoient échouer. Dès 1562, sans les remontrances du Cardinal de Ferrare (a), le Pape auroit offert à Charles IX une bulle portant aliénation d'une portion des propriétés du Clergé de France, pourvû qu'on eut relégué dans une prison l'Hopital, &

Ville de Paris, à la requête du Duc d'Anjou, accorda trois cent mille livres de don gratuit. La manière, dont cet impôt fut perçu, n'honore pas ceux qui alors y présidèrent. *Fust mise une maxime (dit Brulart) que les plus riches ne payeroient point plus de trois cent livres, en quoy il y eust de grandes inégalités, & plaintes sur ce faites. Tant y a que le Roy ne pust onc trouver la somme de quarante mille livres près.* On perçut aussi injustement dix-huit cent mille livres imposées sur les Bénéficiers, & sur les Communautés Religieuses. On chargea, & on exempta qui on voulut, selon le Chanoine Brulart.

(a) Voyez la continuation des Ecclésiastiques de Baronius, par Oderic Raynaldi, &c. *ad annum 1562.*

son

son ami Jean de Montluc, Evêque de Valence. L'Hopital passoit à Rome pour un hérétique d'autant plus dangereux qu'extérieurement il remplissoit les devoirs d'un vrai catholique. Le Roi d'Espagne ne le haïssoit pas moins. Ce Prince, intéressé à perpétuer les troubles en France, devoit naturellement abhorrer (a) l'homme intègre qui ne prêchoit que la tolérance, la concorde & l'union. Les grands talens de l'Hopital, la sagacité de son esprit, & la profondeur de ses vuës pouvoient sauver l'état au milieu des tempêtes qu'on s'efforçoit d'y exciter. Il importoit donc à Philippe II de le perdre. Le Cardinal de Lorraine de son coté avoit à satisfaire à la fois une ambition démesurée, & ce desir de la vengeance que son cœur nourrissoit. Il regardoit les Protestans comme les assassins de son frère ; & il leur avoit juré une haine éternelle. Les partisans de la maison de Guise partageoient ces sentiments. Les spéculations du Cardinal avoient été continuellement déconcertées par l'Hopital. Le Prélat étoit d'autant plus irrité que, considérant l'élévation de ce Magistrat comme son ouvrage, il n'envisoit en lui qu'un ingrat assez audacieux pour le braver. On a

(a) De Thou, Liv. XXXVII.



déjà parlé plus d'une fois des (a) démêlés violents qu'ils eurent ensemble. Après l'entreprise de Meaux, le Cardinal avoit cru la guerre allumée de manière que le jour de l'anéantissement du protestantisme ne tarderoit pas à luire. Son imagination se repaissoit de cet avenir flatteur pour l'ambitieux qui aime à se venger, & à dominer. Tout à coup l'Hopital par cet écrit, inséré dans l'Observation n° 19 du livre précédent des Mémoires de Castelnau, fit retentir les paroles consolantes de la paix. L'effet fut si prompt qu'à sa voix les deux partis semblèrent oublier leur animosité & leurs fureurs. Ce triomphe de l'éloquence, ou plutôt de la raison métamorphosa en accès de rage la colère des ennemis de l'Hopital. On étoit parvenu à révolter contre lui l'amour propre de Catherine de Médicis ; & si la chose eut dépendu d'elle, l'Hopital auroit été disgracié. Mais le jeune Monarque accoutumé à respecter la réputation de son Chancelier, n'avoit point encore prêté l'oreille à la calomnie qui sifflait autour du trône. Les plaintes des Protestans

(a) Voyez les observations sur les Mémoires de Montluc, T. XXV de la Collection, p. 424, & plusieurs de nos observations sur les Mémoires de Castelnau.

qu'on opprimoit alors, arrivèrent par l'organe du Prince de Condé jusqu'à Charles IX. l'Hospital, ne consultant que le bien public, appuya les lettres du Prince. Il insinua au Monarque la nécessité de réprimer des vexations qui, en portant atteinte au dernier édit de pacification, alloient renouveler la guerre civile, & consommer la ruine entière du Royaume. Charles IX, frappé de ces représentations, s'exprima en présence de sa mère, plus fortement que son âge ne le comportoit. Aux expressions dont il se servit, Catherine reconnut à qui elles appartenoient. Elle frémit en pensant que cet homme pouvoit s'emparer de l'esprit de son (a) fils. Soudain elle

(a) « Ce jeune Prince (dit Mathieu) avoit quelque  
 » inclination aux humeurs sévères de l'Amiral, qui rioit  
 » aussi peu souvent que *Grassus*, ne parloit que de  
 » maintenir l'autorité du Roi, & le faire agir puissamment,  
 » & qu'il estoit tems qu'il prist entière connoissance de ses affaires. Le Chancelier estoit de la  
 » mesme opinion, & prioit souvent le Roy d'entrer au  
 » Conseil, escouter les plaintes de ses peuples, & y  
 » donner les remèdes nécessaires, que ses sujets seroient  
 » contens, pourvu qu'il en eust du soin. Cela  
 » plust fort au Roy; mais la Royne, pour ôter la  
 » bonne opinion qu'il en avoit, disoit qu'à la vérité  
 » il estoit homme de bon esprit & de bonne vie, mais  
 » qu'il ne falloit espérer de luy en ces confusions ni

eut recours à la calomnie, sa ressource ordinaire. Catherine accusa l'Hopital d'être un fauteur secret de l'hérésie. Malheureusement l'épouse du Magistrat, son gendre, & sa fille avoient embrassé les opinions nouvelles. Cet excès de tolérance dans un homme en place répandoit des nuages sur son orthodoxie. Charles IX crut ce qu'on lui disoit. On répétoit à ce Prince que les Protestans en vouloient à son autorité, & même à sa personne. En conséquence il les réputoit ses ennemis. Dès qu'il supçonna l'Hopital d'être attaché à cette secte, il cessa de l'estimer. A cette époque les troubles étoient près de renaître. Les chefs du protestantisme, fuyant les pièges qu'on leur tendoit, se rassemblaient à la

» conseils, ni lumière, parce que cette passion de Re-  
 » ligion l'avoit blessé dans la vue, & qu'une tête aveu-  
 » gle ne pouvoit conduire le corps. Elle empoigna la  
 » première occasion qui se présenta pour le chasser.  
 » Elle disoit que pour le différend de Religion, il n'es-  
 » toit raisonnable *qu'un œil poschât l'autre*, l'appelloit  
 » toujours Luthérien masqué, & que tant qu'il seroit  
 » dans les affaires, il n'y auroit jamais que du désordre  
 » dans les résolutions. (Hist. du Règne de Charles IX  
 Liv. V, p. 311 & 312.) Le témoignage de Mathieu  
 est d'autant plus digne d'attention, qu'en général il ne  
 loue pas l'Hôpital.

Rochelle. On prétendit (a) que l'Hopital entretenoit avec eux des intelligences, & qu'il les avoit avertis. L'air sombre de Charles IX, & la (b) froideur de son accueil apprirent à l'Hopital qu'il n'avoit plus ni pouvoir, ni crédit. Il sentit qu'il falloit se retirer (c). Lorsque nous publierons les Mémoires de Brantôme, nous rappellerons la noble fermeté avec laquelle il donna sa démission. Nous le suivrons dans sa retraite; & si on

(a) Davila, Histoire des Guerres Civiles, Liv. III, p. 295.

(b) D'Aubigné a énoncé avec cette manière qui le caractérise, les causes de la retraite de l'Hôpital. « Pource que le Chancelier (raconte-t-il, Liv. V. de son Histoire universelle, p. 264) ne pouvoit travailler de cœur en mesme tems aux violentes despesches de Tavannes, de Montluc, & autres, & aux douceurs du Marechal de Coffé, *il ne fallust qu'un soupir de probité pour luy faire oster les sceaux; ce que fist la Royne en le releguant en sa maison près Estampes jusqu'à la fin de ses jours.* »

(c) Bossuet (dans son Abrégé de l'Histoire de France, T. IV, p. 420) attribue également aux manœuvres de Catherine de Médicis & du Cardinal de Lorraine la disgrâce de l'Hôpital. « Le Roi (dit-il) ne put résister à des raisons si plausibles. La froideur, avec laquelle il traita le Chancelier, dégoûta ce sage Ministre, qui, se voyant suspect, se crut inutile. »

n'y retrouve pas l'homme d'État, au moins y rencontrera-t-on le philosophe toujours humain, toujours bienfaisant, & s'occupant à perfectionner sa raison. Ce fut le 7 (a) Octobre 1568 que Brulart, Secrétaire du Roi & des Finances alla lui redemander les Sceaux à sa terre de Vignay ; & ce jour dut être un jour de deuil pour les bons citoyens.

(4) On a vu précédemment le but & la formule de ces associations ou confréries, dont Tavanne (b) fut le moteur en Bourgogne. Quatre ans auparavant ( nous l'avons remarqué (c) ) Montluc & le Cardinal d'Armagnac avoient donné en Languedoc l'exemple de ces espèces de croisades qui alloient avec raison les Protestans ( d ). Il

(a) Mém. de Condé, tome I, p. 197.

(b) Observations sur les Mémoires de Tavannes, T. XXVII de la Collection, p. 341.

(c) Tome XXIV de la Collection, p. 491.

(d) L'impartialité, dont tout homme qui écrit sur l'Histoire doit faire profession, nous oblige de remarquer que les Protestans, dans beaucoup de circonstances, ne s'étoient pas montrés plus modérés que les Catholiques. Si les reproches, que leur faisoit en 1562 le Duc de Montpensier, ne sont point exagérés, on ne peut nier que les Protestans se conduisoient de manière à irriter les Catholiques. Ce Prince, dans sa lettre

résulte de ces documens consignés dans notre collection, que l'association de Perronne en 1576 n'a pas été la première de ces confédérations, comme quelques historiens l'ont écrit mal à propos. L'erreur dans laquelle ils sont tombés, est d'autant plus extraordinaire, qu'à l'époque, où Castelnau fait mention des associations dont il s'agit, il s'en formoit une en Champagne. Le protocole, que les associés signèrent alors, nous a semblé mériter d'avoir ici sa place. La Champagne avoit le jeune Duc de Guise pour Gouverneur. Les partisans de cette maison y étoient en grand nombre. On doit donc dans ce protocole retrouver l'esprit qu'il les animoit. Si nous ne nous trompons point, on y appercevra les bégayemens déjà bien articulés du monstre de la ligue.

au Connétable en date du 26 Juin, leur impute des excès vraiment punissables, qu'ils avoient (dit-il) commis à *Champigny*. Par exemple, ils s'étoient avisés de baptiser l'enfant d'un Catholique contre la volonté de ses parens. Leurs Ministres y avoient levé des contributions; & la populace, à leur suggestion, avoient insulté les Magistrats. (Lisez les Mémoires de Condé, T. III, p. 510.)

*Serment des associés (a) de la ligue Chrestienne  
& royalle dans la province de Champagne  
le 26 Juin 1568.*

« Nous souffignez, desirans pour nostre  
» devoir & vocation chrestienne, maintenir  
» la vraie Eglise de Dieu Catholique &  
» Romaine, en laquelle nous avons esté  
» baptisés, selon les traditions anciennes  
» des Apôtres jusques à présent.

» Desirans aussi selon la fidelité, que nous  
» avons à la couronne de France, maintenir  
» icelle couronne à la maison de Valois pour  
» les obligations que nous & nos prédeces-  
» seurs avons & tenons de la dite maison,  
» pareillement qu'en toute seureté & liberté  
» nous puissions faire & accomplir le deub  
» de nos charges en ce qui concerne le  
» service de Dieu & de son Eglise, tant  
» en l'administration de sa parole, saint Sa-  
» crement, prières qu'autres fonctions ès  
» quelles nous sommes appellés & tenus.

» Aussi que moyennant ce qu'il a plu à

(a) Cette pièce, que l'Abbé Lenglet du Fresnoy avoit tirée des Manuscrits du Chancelier Seguier à la Bibliothèque de St. Germain-des-Prés, a été insérée dans son édition du Journal de l'Etoile, Tome III, p. 31.

» Mgr. le Lieutenant pour la Majesté du  
 » Roy en ses pays de Champagne & Brie  
 » nous associer à la société & ligue royalle  
 » de la noblesse & estats de ce gouverne-  
 » ment, pour en jouir selon sa forme & te-  
 » neur, par laquelle ledit Seigneur Lieutenant  
 » avec mesdits Seigneurs de la Noblesse,  
 » de ses gouvernemens & autres associés,  
 » promettent pour la manutention de la dite  
 » Eglise & Couronne, tant & si longuement  
 » qu'il plaira à Dieu, que nous serons par  
 » eux régis en nostre dite religion aposto-  
 » lique & romaine, de nous secourir &  
 » aider tant de conseil, personnes que forces,  
 » & de leur pouvoir pour la conservation &  
 » manutention de nos vies, libertés & biens  
 » contre toutes sortes de personnes dudit  
 » Seigneur Roy, messieurs ses enfans &  
 » freres, & la Royne leur mere, & *ce sans*  
 » *acception (a) d'aucun parentage ou alliance,*  
 » *quelque prochaine qu'elle puisse être,* pour  
 » lesquels parentage ou alliance, nous dé-  
 » clarons nous secourir & aider comme les

(a) Cette exception prouve que dès-lors on vou-  
 loit exclure de la Couronne les Princes de la Maison  
 de Bourbon. Ainsi nous n'avons pas eu tort d'appeler  
 le protocole de ce serment : *les premiers bégayemens du*  
*monstre de la Ligue.*



» autres alliez & compris en cette société,  
 » de quelque état & condition qu'ils soyent,  
 » en toutes nos affaires & plaintes procé-  
 » dantes pour raison de la dite association  
 » ou entreprise qui pourroit estre faite sur  
 » nous ou sur nos biens par les contraires  
 » ennemis ou adverfaires de la présente  
 » société & de nostre dite religion catholi-  
 » que & romaine , & ce incessamment &  
 » sans demeure , nous avons juré & promis,  
 » jurons & promettons par le très saint &  
 » incompréhensible nom de Dieu , pere ,  
 » fils & saint Esprit , auquel nom nous avons  
 » esté baptisés , que , pour aider à l'entrete-  
 » ment & manutention de la présente ligue,  
 » société , & fraternité , nous cotiser chacun  
 » selon nos puiffances , pour aider à la dite  
 » compagnie & société de nos biens toutes-  
 » fois & quantes qu'entreprise sera faite pour  
 » la manutention de la présente alliance &  
 » société ; en ce faisant nous sera promise  
 » & entretenue la société , amitié & frater-  
 » nité de tous les denommés *en la sainte*  
 » *Ligue* présente , tant de la noblesse (a)

(a) Ces expressions attestent que l'association de la Noblesse & des Municipalités de la Province existoit antérieurement à celle du Clergé , que nous confignons ici.

» qu'autres pour nous aider & défendre con-  
 » tre tous ceux de party contraire, qui nous  
 » voudroient faire tort à nous ou à nos biens,  
 » & en toutes affaires où nous pourrions  
 » tomber ; lequel aide & secours se fera  
 » aux dépens de ceux de la présente société  
 » qui porte les armes par ordonnance &  
 » commandement dudit Seigneur Lieute-  
 » nant ; le tout sous le bon (a) plaisir dudit  
 » Seigneur Roy nostre Souverain Seigneur ,  
 » & de Messieurs (b) ses Lieutenants ; en  
 » foy de ce que nous avons (c) signé ces

(a) Par rapport à cette clause, voyez nos réflexions  
 T. XXIV de la Collection, p. 493.

(b) Henri de Guise, tué depuis en 1588 à Blois,  
 étoit Gouverneur de Champagne : mais alors son oncle  
 le Duc d'Aumale en faisoit les fonctions, jusqu'à ce  
 que le Duc de Guise eût atteint l'âge requis.

(c) A la tête des Membres du Clergé de la Pro-  
 vince, qui signèrent ce serment, étoit Claude de Bau-  
 fremont, Evêque de Troyes. Il avoit succédé le 17 Fé-  
 vrier 1562 à Antoine Carraccioli, fils du Maréchal,  
 Prince de Melphes. Antoine Carraccioli ayant embrassé  
 les nouvelles opinions quitta sa mitre, pour devenir  
 Ministre. On trouve dans les Mémoires de Condé,  
 (T. V, p. 47) la lettre qu'il adressa aux Ministres &  
 Pasteurs de l'Eglise d'Orléans, pour se réconcilier avec  
 eux. En y rendant compte de sa conduite, il fait des  
 aveux fort singuliers, & déplore la foiblesse avec la-

» présentes de nos seings manuels ; le vingt  
» cinquième de Juin 1568 ».

(5) Depuis la paix de *Longjumeaux*, le Prince de Condé résidoit *Noyers*, petite ville de Bourgogne, qui lui avoit été apportée en dot par sa nouvelle épouse ( Françoise d'Orléans, fille du Marquis de *Rothelin*. « Il s'y » étoit retiré (observe le (a) Laboureur) pour « donner moins d'ombrage à la Cour dans » une province toute Catholique, gouver- » née par le sieur de Tavannes Lieutenant » Général sous le Duc d'Aumale ; ( & non » le Duc de Guise comme dit le Laboureur ) » il croyoit, en s'éloignant ainsi de toutes les » occasions & des moyens de faire aucune » entreprise, se mettre à l'abry de toutes les » mauvaises impressions qu'on pourroit don- » ner de sa conduite ; & en effet il n'y avoit » plus rien à craindre pour l'estat ; mais sa

quelle il avoit abjuré le Calvinisme. *Depuis ce moment* ( écrivoit-il ) *mes yeux sont devenus ruisseaux de larmes, & ma poitrine une officine de soupirs ; & mon cœur est couvert d'une espesse nuée & d'ung voile de honte.* En voilà assez pour que le Lecteur juge de l'esprit dans lequel cette lettre fut libellée. Elle étoit datée de *Brie-Comte-Robert*, le 26 Février 1563.

(a) Additions, T. II, p. 575.

» ruine faisant l'intérêt capital de la grandeur  
 » de ses ennemis ; & le prétexte de la religion  
 » étant trop puissant pour négliger de s'en  
 » servir à outrance sous l'aveu du Pape &  
 » par les conseils du Roy d'Espagne , qui  
 » appuyoient tous les desseins du Cardinal  
 » de Lorraine : on se persuada aisément que  
 » ce qui se feroit sous un si beau motif ,  
 » passeroit plutôt pour prudence que pour  
 » infidélité & qu'il n'estoit que d'opprimer  
 » un party qui avoit *partagé* (a) le Royau-  
 » me. On joignoit à cela que la politique  
 » dispense les Princes de garder la foy à  
 » leurs sujets , & qu'il estoit honorable de  
 » se venger de la contrainte d'un traité : mais  
 » qu'est-ce que cette sorte de politique ,  
 » qu'une prudence si raffinée, qu'on la peut  
 » appeller la malice des *enfants des ténèbres* ?  
 » qu'est-ce qu'une exception contre l'honneur  
 » & la fidélité ? & de quelle autorité la peut-  
 » on soutenir que de celle du cabinet où cha-  
 » cun travaille à ses fins , & où il y a toujours  
 » quelque faction , qui sert de règle & de me-  
 » sure aux intérêts d'état ? je ne veux pas  
 » m'engager à traiter à fonds cette question ;  
 » mais je diray que bien peu de Souverains  
 » ont manqué de foy à leurs sujets , qui n'en

(a) C'est-à-dire , qui avoit divisé.

» ayent esté blasmez ; & je soustiendray en-  
 » core qu'on en a point usé ainsi sous nos  
 » premiers Rois , qui ne se sont point tenus  
 » déshonorez de traiter avec tous leurs vas-  
 » faux , non pas mesme de donner des *plei-*  
 » *ges* , ou cautions de leur parole , comme  
 » les autres en donnoient de leur fidelité-  
 » C'estoit un moyen d'appaiser tous les trou-  
 » bles d'estat qui a toujours réussi ; & je  
 » ferois un volume des exemples qu'en four-  
 » nissent les titres du *trésor* & de la *Chambre*  
 » *des Comptes*. Depuis qu'on en a usé autre-  
 » ment , la défiance réciproque a entretenu  
 » toutes les divisions , & l'on a esté quelque-  
 » fois contraint , de poursuivre par desespoir  
 » les différends , où l'on n'estoit tombé que  
 » par malheur. On avoit encore cette cou-  
 » tume mesme entre égaux de convenir  
 » d'arbitres pour les attentats contre une  
 » paix jurée ; mais puisque la parole royale  
 » est à présent la seule seureté d'un traité ,  
 » je croirois qu'elle en deust estre encore plus  
 » inviolable ; & elle le devoit estre sans doute  
 » dans l'exécution de cette paix de *Char-*  
 » *tres* (a) , dont l'infraction mit encore une  
 » fois la religion & le Royaume en danger ,

(a) La paix signée à *Longjumeau* a reçu diverses dé-  
 nominations. Les uns l'ont nommée la paix boiteuse ,

» aussi bien que celle de la paix d'Angers (a),  
 » violée à la S. Barthelemy, sans autre succès  
 » que d'avoir vengé aux dépens l'État & de  
 » l'honneur du Roy les querelles d'une ca-  
 » bale (b), qu'on rendit capable de disputer  
 » la Couronne, & d'avoir entretenu la guerre  
 » tout le reste du siècle »...

Le précis des faits, que nous allons ajouter aux réflexions de *le Laboureur*, en prouvera la justesse ; & ce précis est nécessaire pour donner au récit trop succinct de Castelnau les développements qui y manquent. La résolution étant prise de pousser à bout les chefs du protestantisme, on profita d'une clause du dernier traité. Cette clause portoit (c) que le Prince de Condé, l'Amiral,

& d'autres la paix de Chartres, parce que le siège de cette ville fut le dernier événement de cette guerre.

(a) La paix d'Angers se conclut en 1570 ; & c'est celle dont on parlera à la fin des Mémoires de Castelnau.

(b) Cette cabale étoit la faction des Princes Lorrains qui, après l'extinction de la Maison de Valois, disputèrent la Couronne à celle de Bourbon.

(c) Mallet, dans la traduction de Davila, attaque la véracité de son récit, par rapport à cette clause. Il se fonde (Tome I, Liv. IV, p. 289) sur le prétendu silence de M. de Thou ; il cite en conséquence la Requête envoyée au Roi par le Prince de Condé,

& les autres Seigneurs Protestans, sous un délai fixé, tiendroient compte au Roi de trois cent mille écus d'or fournis au Prince *Casimir*, & à ses Allemands. Le terme venoit d'expirer. On exigea que le payement s'en fit sur le champ. Pour détacher une partie des Calvinistes des intérêts de leurs Chefs, on imagina de ne rendre responsables de cette somme que le Prince de Condé, & ceux qui avoient servi sous lui. Ce procédé annonçoit clairement qu'on vouloit à la fois les isoler du reste des Protestans, & consumer leur ruine. Le Prince de Condé écrivit au Roi, & lui adressa les réclamations les plus fortes. Il chargea Taligny d'aller à la Cour stipuler ses intérêts. L'Amiral de son côté invoqua la médiation de la Duchesse de Savoye, dont il connoissoit l'ascendant sur l'esprit de Catherine de Médicis. Les réclamations du Prince de Condé furent très mal reçues à la Cour. On affi-

dans laquelle ( observe-t-il ) on ne dit pas un mot des trois cent mille écus demandés pour le payement des sommes dues à Casimir. A la vérité, la Requête n'en fait pas la plus légère mention. Mais si Mallet eût lu attentivement l'Ouvrage de M. de Thou, il auroit vu qu'antérieurement à l'envoi de la Requête, cet Historien s'accorde avec Davila. ( Voyez son Liv. XLIV. ).

mila

mila à des menaces ses plaintes contre les oppresseurs des Calvinistes. En conséquence on se décida à ne plus le ménager le crédit de l'Hopital étoit alors sur son déclin ; & les avis violents du Cardinal de Lorraine régloient les déterminations du Conseil. Comme on avoit toujours pour but de désunir entre eux les Protestans , on rédigea une formule de serment , qui fut envoyée aux Gouverneurs des provinces , avec injonction de faire prêter ce serment (a) à tout le monde. Tandis que le Prince de Condé , livré aux plus cruelles inquiétudes , délibéroit sur ce qu'il devoit

(a) Cette formule de serment portoit qu'on prenoit Dieu à témoin , & qu'on juroit en son nom de reconnaître Charles IX pour Prince & Souverain naturel ; qu'on lui rendroit honneur , obéissance & soumission ; qu'on ne prendroit jamais les armes sans son ordre exprès ; qu'on n'assisteroit point ceux qui les auroient prises contre lui ; qu'on ne se prêteroit à aucune contribution d'argent sans sa permission ; qu'on ne s'engageroit dans aucune entreprise secrète , ni dans aucun traité sans son aveu ; que l'on supplioit Sa Majesté d'user envers ceux qui faisoient ce serment de sa clémence & de sa bonté naturelle , de les tenir pour ses bons & fidèles Sujets , de les prendre sous sa protection. La formule finissoit par la promesse d'entretenir un amitié sincère & véritable avec les Catholiques. ( De Thou , Liv. XLIV. )



faite, on le prévint que *Tavannes* (a) avoit ordre de le surprendre à *Noyers*, & qu'on alloit également s'assurer de la personne de l'Amiral. Celui-cy, depuis quelque tems craignant pour sa liberté, avoit quitté sa terre de *Chastillon*, & s'étoit réfugié avec sa famille à *Tanlay*, place forte appartenant à d'Andelot son frère, & située à peu de distance de *Noyers*. Le Prince de Condé alla communiquer ses craintes à l'Amiral. Le retour de *Teligny*, qui ne rapportoit que de belles protestations, augmentoit leurs allarmes. Le Prince de Condé, encore indécis, engagea *Jacqueline de Rohan*, Marquise de *Rothelin*, sa belle (b) mère, de se rendre à la Cour, & de prévenir s'il étoit possible l'orage qui l'effrayoit. A peine cette Dame étoit-elle partie, que plusieurs couriers arrivèrent (c) coup sur coup. On mandoit au

(a) Dans les Mémoires de *Tavannes* (T. XXVII de la Collection, p. 140) le Rédacteur prétend que *Tavannes* lui-même fit avertir le Prince de Condé. On a accusé le Maréchal de *Vieilleville* d'une collusion semblable. (Lisez les observations sur les Mémoires de ce dernier, T. XXXII de la Collection, p. 404.)

(b) Le Prince de Condé avoit épousé sa fille à *Vendôme* en 1565.

(c) Voyez de *Thou*, *Davila* & *Mathieu*.

Prince, & à l'Amiral qu'ils se hâtassent de gagner un lieu sûr, que Tavannes s'approchoit avec un corps de troupes, que de toutes parts les Protestans alloient être enveloppés, & qu'en tardant à fuir, leur perte devencit infaillible. A la lecture de ces dépêches ils comprirent qu'il n'y avoit plus à reculer, & qu'il falloit se reposer sur la providence des suites de l'événement. Le 23 Aoust le Prince de Condé adressa au Roi une nouvelle lettre, avec une requête (a)

(a) Ces lettres & la requête du Prince de Condé contenant les causes & raisons de son départ de Noyers du 23 Aoust 1568, se trouvent dans l'*Histoire de nostre tems*, page 88. M. de Thou ( Liv. XLIV ) en a donné l'analyse. Cette pièce offre la récapitulation de tous les griefs du parti protestant depuis l'avènement de François II au trône. On y relève les projets secrets de la Maison de Guise pour arriver à la Royauté. On y observe que parmi les Catholiques, ceux qui s'opposent aux vues des Princes Lorrains, sont désignés par les partisans de ceux-ci sous le nom de *politiques*, qu'on se sert de cette dénomination pour les rendre odieux, & que c'est ainsi qu'on s'est conduit à l'égard du Cardinal de Bourbon, du Chancelier l'Hôpital & des Maréchaux de Montmorency. On y rappelle que l'Empereur Maximilien avoit écrit au Roi que les Cardinaux de Granvelle & de Lorraine étoient les auteurs de toutes les calamités qui affligeoient une partie de l'Europe. Enfin on finit par protester qu'en

en forme d'apologie. Il y disoit qu'il attendroit la réponse à Noyers. *Mais il en partit sur le champ dans un état digne de compassion* ( raconte M. de (a) Thou ) : *il étoit accompagné (b) de sa femme & de tous ses enfans : dont trois étoient encore au berceau. Coligny*

prenant les armes on n'en veut qu'au Cardinal de Lorraine. On le nomme *prêtre infame, tigre & tyran*, & on appelle ses adhérens *des brigands, des violateurs de la foi publique, &c.*

(a) Liv. XLIV.

(b) « Il partist à peu de bruit ( lit-on dans l'Hist. de Charles IX, par Mathieu, Liv. V, p. 312 ) & son équipage touchoit les cœurs de commifération; car on voyoit un premier Prince du sang se mettre en chemin par les chaleurs extrêmes, avec sa femme enceinte en litiere, trois enfans au berceau, à leur suite la famille de l'Amiral, celle de d'Andelot, nombre, d'enfans & de nourrices, pour escorte cent-cinquante chevaux, & pour toute consolation que la souvenance de cette misere leur seroit un jour aussi douce que le ressentiment en estoit rude. Le Prince ( dit d'Aubigné, Hist. univers., Liv. V, page 263 ) part de Noyers avec la Princesse grosse, six enfans en maillot & en berceau appartenans au Prince & à l'Amiral. La Dame d'Andelot y en apporta un de deux ans. Plusieurs Dames & Demoiselles se joignirent en pareil équipage, tout cela gardé de 80 gens d'armes armés à la hâte, & d'autant d'arquebusiers à cheval, vinst passer la Loire à Bony près Sancerre »...

le suivoit avec sa famille, composée d'une fille nubile, & d'enfans en bas âge dont quelques uns étoient portés par leurs nourices. L'épouse de d'Andelot y étoit aussi avec un enfant agé de deux ans : ils n'avoient que 150 soldats d'escorte ; & ils faisoient les plus grandes journées qu'ils pouvoient, pour échapper aux embûches qu'on leur avoit dressées. Malgré les troupes qui marchaient pour envelopper ces illustres fugitifs, ils eurent le bonheur de traverser la Loire à un gué qu'on leur indiqua. La fortune même sembla favoriser leur évafion. Le lendemain de leur passage la Loire se déborda, & empêcha les détachemens, qui arrivoient, de les atteindre. Beaucoup de Protestans accoururent les joindre sur leur route ; & ils parvinrent à la Rochelle le 18 de Septembre. La franchise & la popularité du Prince de Condé lui gagnèrent (a) les

(a) « Il ne voulust ( dit Mathieu ) aller droit à la  
 » Rochelle, qui se desfoit de tout, & ayant refusé la  
 » garnison que le Roy luy envoyoit, craignoit d'estre  
 » surprise. Il mena sa femme & ses enfans à Brouage ;  
 » & delà il vint à la Rochelle desguisé en habit de  
 » matelot, entra au conseil du Maire & des Pairs,  
 » & se fist connoître pour ce qu'il estoit. Ce trait  
 » de franchise luy acquit la créance & confiance qu'il  
 » eust toute sa vie dans les cueurs de ce peuple, qui  
 » ne pouvoit avoir peur que sa liberté courut for-

cœurs de tous les habitans ; & la Rochelle devint le dépôt de ce qui lui étoit le plus cher , sa femme & ses enfans. La Reine de Navarre ne tarda pas à paroître en cette ville. Jeanne d'Albret qui ( selon la remarque de l'historien Mathieu (a) ) *n'avoit de femme que le sexe*, amena avec elle son fils , & sa fille. Elle étoit suivie d'un corps de troupes , commandée par de braves Officiers , parmi lesquels il suffit de nommer de *Piles* , *Fontrailles* , & son frère le *Vicomte de Montamat*. Jeanne d'Albret , pour justifier sa conduite , & celle des autres chefs du Protestantisme , écrivit au Roi , à Catherine de Médicis , au Duc d'An-

» tune entre les mains d'un Prince qui n'estoit suivi  
 » de personne ; car on craignoit qu'il ne se voulust  
 » assurer de cette retraite. Chacun luy offrit son  
 » cueur , parce qu'il protestoit que le sien n'avoit  
 » autre mouvement que pour la défense des oppressez ;  
 » & pour gage de sa volonté il consignoit sa femme  
 » & ses enfans en cette ville , promettant de ne  
 » poser les armes qu'il n'eust rendu la liberté aux  
 » consciences , la seureté aux personnes , déplorant la  
 » misérable servitude du Roy sous la grande autorité  
 » usurpée par la Maison de Guise ; & comme il s'obli-  
 » gea par serment à faire ce qu'il promettoit , la ville  
 » aussi jura d'employer tous ses moyens pour l'assister.  
 ( Hist. de Charles IX , Liv. V , p. 313. )

( a ) Hist. de Charles IX , *ibid.* , p. 314.

jou, & au Cardinal de Bourbon. Elle chargea Bertrand de Salignac de ses dépêches. Sa lettre au Cardinal de Bourbon, dont M. de Thou (a) nous a transmis la substance, renferme une particularité omise par les autres contemporains. *Jusques à quand* ( lui mandoit-elle ) *serez-vous livré au Cardinal de Lorraine ? avez-vous déjà oublié qu'il a attenté à votre vie ? « qu'est devenue cette » inquiétude qu'il vous causa , & empêcha » quelque tems de dormir ? le faux serment , » qu'il vous a fait qu'il n'y a jamais pensé , » l'a entierement dissipée ; & vous avez mieux » aimé en croire les protestations de ce fourbe , » que de travailler à mettre votre maison à » couvert du péril de la menace?... Il avoit » couru en effet quelque tems auparavant » un bruit assés bien fondé ( continue M. de » Thou ) que dans une grande maladie de » la Reine on avoit suborné des gens pour » assassiner le Cardinal de Bourbon, François » de Montmorency, & le Chancelier l'Hospital , parce qu'on craignoit si la Reine » venoit à mourir, & si ces trois hommes » étoient alors en vie, que le Roi n'écoutât » plus si aisément les conseils des factieux.*

(a) Liv. XLIV.

(6) Dans le nombre des Officiers Protestans, qui se joignirent à d'Andelot, & que Castelnau ne nomme pas, nous ajouterons, d'après l'Abbè le Laboureur (a), Charles de Beaumanoir Baron de Lavardin, François d'Acigné, Seigneur de Montejan (dont on parlera à la bataille de Montcontour) Nicolas le Vasseur, Seigneur de la Congnée (b), Gentilhomme du Vendomois, Christophle Dumas, Seigneur du Brossay, Saint Gravé, issu d'une ancienne famille établie auprès de Vitré sur les confins de la Bretagne & du Maine. En citant ces noms auxquels M. de Thou joint François d'Angennes, du Coudray, Rabodanges, le Sey, & Bressault, nous ne nous livrerons point à des détails purement généalogiques. Les bornes, dans lesquelles nous sommes circonscrits, ne permettent que de simples indications : encore faut-il qu'elles aient des rapports avec la partie historique des faits. En conséquence on ne va s'arrêter un moment qu'à Charles de Beaumanoir, Baron de Lavardin. Tout annonce qu'il jouif-

(a) Tome II de ses Additions, p. 580 & suiv.

(b) Ce fut lui qui poursuivit si chaudement les assassins de la Curée : ( lisez les observations sur les Mémoires de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 370. )

soit d'un grand crédit dans le Maine, puisqu'en si peu de temps il trouva le moyen d'amener au Prince de Condé quatre cornettes de (a) Cavalerie, & deux Compagnies d'Harquebufiers. Selon le Père Augustin du Pas, il descendoit de l'illustre maison de Beaumanoir en Bretagne. La branche, dont il sortoit, s'étoit fixée dans la Province du Maine, par l'alliance qu'un de ses ancêtres avoit contractée avec Alix Ribouille, fille de Fouques, S<sup>r</sup> d'Affé-le-Ribouille, & Baron de Lavardin, mort au Mans en 1412. Charles de Beaumanoir, dont il s'agit ici, fut un des plus zélés défenseurs du protestantisme : aussi en 1572 le comprit-on sur la liste des profcrits qu'on égorgea à la Saint Barthelemi. Il laissa un fils (Jean de Lavardin), qui ayant abjuré le Calvinisme, s'attacha d'abord à Henri III. Une passe-droit le détermina à abandonner ce Monarque. Il se dévoua au service du Roi de Navarre ( depuis Henri IV. ) Il obtint pour récompense le bâton de Maréchal de France avec les Gouvernemens du Maine & des Comtés de Laval & du Perche.

(7) Tel fut l'effet que ces Edits produi-

(a) C'est-à-dire quatre compagnies de cavalerie.



firent. Avant de les promulguer, on avoit envoyé dans les Provinces des lettres au nom du Roi où l'on promettoit aux Protestans & aux Catholiques la protection du Souverain, pourvu qu'ils restassent tranquilles chez eux. Cette ruse petite & mesquine, dont on attribue l'invention à Catherine de Médicis & au Cardinal de Lorraine, n'en imposa (a) point aux Protestans. Ils comprirent qu'on cherchoit à les diviser, afin de les écraser plus facilement. Aussi coururent-ils en foule se ranger sous les drapeaux du Prince de Condé. Si-tôt qu'on s'aperçut de l'inutilité du stratagème, on leva le masque. On publia l'Edit dont Castelnau fait mention. Cette loi, en date (b) du 28 Septembre, supprimoit dans l'étendue du Royaume l'exercice de la Religion protestante. Le Lecteur doit concevoir que cela ne calma pas les Protestans. Mais le second Edit désigné par Brulart (c), sous le titre de déclaration, acheva de les irriter. Leur fureur fut au comble (d), en

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) Journal de Brulart, tome I des Mémoires de Condé, p. 195.

(c) Ibid.

(d) « Le jour d'après la publication de l'édit qui fut le jour St. Michel (lit-on dans le Journal de

confidérant la manière avec laquelle le Parlement de Paris procéda, à cette époque. Cette Compagnie arrêta ( dit M. de Thou ) qu'à l'avenir tous ceux qui parviendroient aux charges & emplois publics, jureroient de vivre & mourir dans la Religion Catholique Romaine, & que, s'ils l'abandonnoient, ils consentoient d'être privés de la Magistrature

» Brulart, p. 196 ) le Roy fist faire une procession  
 » générale, qui fust la plus célèbre & solemnelle dont  
 » il y eust mémoire en la ville de Paris, en laquelle  
 » fust porté par le sieur Cardinal de Lorraine le corps  
 » de Nostre - Seigneur; & estoit ledit Cardinal de  
 » Lorraine habillé *in Pontificalibus*, nuds pieds. Sem-  
 » blablement furent portés par les Religieux de St.  
 » Denis les corps saints dudit St. Denis, & lesdits  
 » Religieux nuds pieds. Fust pareillement portée la  
 » chaise de Madame Ste. Genevieve & St. Marceau  
 » en la maniere accoustumée; & fust ladite procession  
 » depuis la chapelle sur le pont au change, & du pont  
 » au Change sur le pont Nostre-Dame, & delà par  
 » la rue Neufve à l'Eglise de Paris; & y assista le  
 » Roy à cheval, parce qu'il n'estoit assés fort pour  
 » aller à pied; & devant luy estoient *Messieurs ses*  
 » *freres*, l'un portant sa couronne royalle, & l'autre  
 » son sceptre de justice. Assisterent à ladite procession  
 » la Royne mere, les Cardinaux de Bourbon, de  
 » Lorraine & de Guise, plusieurs Princes du sang &  
 » grands Seigneurs, Semblablement la Cour de Par-  
 » lement y fust en robe rouge ».

& de toute autre dignité, comme en étant indignes. Cette sorte d'anathème politique contre les Protestans, subsista long - tems; & lorsque trente ans après on y dérogea, cela ne se passa pas, comme nous le verrons, sans de grandes contestations.

(8) Ces différents Chefs, dont parle Castelnau, ne conduisoient pas uniquement les troupes protestantes tirées de la Provence. Celles du Dauphiné & du Languedoc y étoient comprises. On a vu dans les observations sur les Mémoires (a) de Montluc, le dénombrement des forces que fournirent chacune de ces provinces. Ces corps réunis, & qui s'augmentèrent encore sur la route par le contingent de quelques districts voisins, avoient pour Général en chef Jacques de Cruffol (b),

(a) Tome XXV de la Collection, p. 438.

(b) Jacques de Cruffol abandonna depuis la communion protestante, & devint Duc d'Uzés après la mort d'Antoine de Cruffol son frère. *Il est bien plus mal aisé (observe le Laboureur, tome II de ses addit., page 56) d'assurer s'il y eut plus de zèle que d'intérêt dans sa conversion. Le Laboureur le met ensuite en opposition avec le Maréchal d'Amville; & il en conclut que la religion n'étoit qu'un prétexte de part & d'autre, dont on étoit obligé de se servir, pour estre appuyé contre l'inconstance des faveurs de la Cour, ou contre*

Baron d'Acier. La totalité (selon M. (a) de Thou) montoit à vingt-trois mille hommes. Le Laboureur (b) la porte à vingt-cinq mille. Davila (c) & la Noue réduisent leur nombre, à dix-huit mille. « Ils firent monstre ensemble (dit d'Aubigné (d)), de 153 Enseignes de pied, de huit Compagnies de Cavalerie mal équipée, hormis celle de Thoras, tout cela faisant seize mille hommes de pied, quatre cent cinquante chevaux,

*les entreprises de ses ennemis.* Il termine ces réflexions par une observation assez singulière, c'est que dans des tems postérieurs Jacques de Crussol devenu Duc d'Uzés, quoique Catholique & soutenu de l'autorité du Roi, & quoique plus grand en dignité, se trouva néanmoins plus foible que lorsqu'il n'estoit que Baron d'Acier, & qu'en cette qualité de chef des Huguenots il eut le crédit de mettre sur pied l'an 1568 plus de vingt mille hommes de la meilleure milice du Royaume, avec lesquels on peut dire qu'il releva son party, qu'on croyoit terrassé, & mit les affaires de France dans un plus grand danger que jamais, dans un tems où l'on demandoit par raillerie s'il y avoit encore des Huguenots hors de la Rochelle...

(a) Liv. XLIV.

(b) Tome II de ses Additions, p. 588.

(c) Histoire des guerres civiles, Liv. IV, p. 299. L'Hist. du Maréchal de Matignon, p. 101, est d'accord avec Davila.

(d) Hist. univers., Liv. V, p. 271.

» & trois cent arquebufiers à cheval ». Cette horde de combattans , quittant brusquement leurs foyers , & s'arrachant des bras de leurs femmes & de leurs enfans , est un des événemens les plus extraordinaires qu'offre l'Histoire de ces temps-là. Les lettres pressantes du Prince de Condé , les exhortations des Ministres protestans , & l'enthousiasme qui caractérise les profélytes des sectes nouvelles, opérèrent cette émigration. Parmi les émiffaires que le Prince de Condé avoit envoyés *Saint-Georges* , *Sieur de Vêrac* (a) fut un de ceux qui y contribua le plus. Il ne suffisoit pas d'avoir transformé en soldats des hommes dont une partie se livroit auparavant aux travaux paisibles de l'Agriculture, des Arts & du Commerce. Il falloit les rassembler, les discipliner & en former une masse capable d'en imposer , & de s'ouvrir l'épée à la main une route jusqu'au Prince de Condé. Malgré les efforts de Bertrand de Simiane , *Sieur de Gordes* , de *Montluc* & des autres Gouverneurs des Provinces qu'on avoit à traverser , ces divers corps se réunirent. L'intrépidité de leurs Chefs , & particulièrement de *Mouvans* (b) , applanit les difficultés. On a

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) Par le moyen de forts qu'il construisit, Mou-

reproché vivement à Montluc de n'avoir pas opposé une digue à ce torrent, mais en le disculpant dans les observations (a) qui accompagnent ses Mémoires, on a prouvé qu'à l'instar des autres Gouverneurs catholiques, il céda à la supériorité d'un corps d'armée qui n'étoit point composé de *Bélistres*, comme on se plaçoit à le publier. Sans doute Davila a copié ces bruits mal fondés, lorsqu'il (b) a écrit *qu'il y avoit peu de noblesse dans cette armée, & que c'étoit pour la plus grande partie une populace ramassée à la hâte, à qui l'envie de se dérober à la sévérité des Magistrats, ou l'espérance du butin, dont on la flattoit, avoit mis les armes à la main...* On a répondu d'avance à cette prétendue espérance du pillage, dans les Mémoires (c) de Montluc; & Davila se contredit lui-même, en ajoutant *qu'ils marchaient néanmoins en très-bon ordre, & qu'ils observoient*

vans facilita le passage du Rhône à une partie des corps de l'armée protestante. Quand nous parviendrons aux Mémoires de Brantôme, nous retrouverons ces détails & d'autres qui concernent *Mouvans & Montbrun.*

(a) Tome XXV de la Collection, p. 439.

(b) Hist. des guerres civiles, Liv. IV, p. 299.

(c) Tome XXV de la Collection, p. 441.

*une exacte discipline. . . .* Par rapport à l'espèce d'hommes qui composoit cette armée protestante, l'affertion de Davila est démentie par le témoignage de Brantôme, cité dans les observations déjà indiquées sur les Mémoires de Montluc. Nous y ajouterons, d'après le Laboureur (a), que *Dacier* seul, dans sa Compagnie, avoit près de deux cent Gentilshommes. Au surplus cette armée formidable par l'esprit qui l'animoit, & par la capacité de plusieurs de ses Chefs, opéra en deux mois sa jonction avec le Prince de Condé. On peut se former une idée de l'opinion qui gouvernoit cette multitude par les allusions symboliques que l'étendard du général offroit à des têtes exaltées : « Sa cor-  
 » nette ( dit le Laboureur (b), qui estoit de  
 » taffetas verd, représentoit une hydre, dont  
 » toutes les testes estoient diversement coif-  
 » fées, en Cardinaux, en Evesques & en  
 » Moines, qu'il exterminoit sous la posture  
 » d'un *Hercule*, avec ce mot qui servoit d'a-  
 » nagramme à son nom de Jacques Crussol :  
 » *qui casto crudeles. . .* ; devise encore plus  
 » épouvantable, quand on vit que tous les  
 » ordres qu'on avoit donnés n'avoient servi

(a) Addit., tome II, p. 589.

(b) Ibid., tome II.

qu'à

» qu'à signaler la résolution & la réputation  
 » de ses troupes , qu'il mit en état d'exé-  
 » cuter ses menaces . . . ». D'Acier n'étoit  
 plus qu'à vingt lieues ( a ) de l'armée du  
 Prince de Condé ; & ses troupes n'avoient  
 encore reçu aucun échec. Le Duc de Mont-  
 pensier , ayant rassemblé le plus de forces  
 qu'il avoit pu , résolut d'aller au-devant de  
 Dacier , & de prévenir , en l'attaquant , sa  
 jonction avec le Prince de Condé. Le 14  
 d'octobre les troupes , commandées par Da-  
 cier , avoient passé la *Dordogne*. Elles con-  
 tinuoient leur route vers *Perigueux*. Le Maire  
 de cette ville instruisoit le Duc de Montpen-  
 sier de leur marche. Ce Prince fut par lui  
 que Mouvans , dont l'humeur altière ne sym-  
 patisoit pas encore avec le caractère fier de  
 Beaudiné , frère du Général , s'étoit logé à  
*Messignac* , & que le corps seul de *Pierre-  
 Gourde* ( b ) campoit avec lui. Il résolut d'en-  
 lever leur quartier. En conséquence il fit ses  
 dispositions. Tandis qu'avec une division de  
 son armée il dirigeroit une fausse attaque sur  
 le camp de *Dacier* , un corps d'élite devoit

( a ) Vie de Louis de Bourbon , Duc de Montpen-  
 sier , par le Président Coustureau , p. 34.

( b ) Selon le Laboureur ( Addit. , tome II , p. 589 )  
*Pierre-Gourde* étoit un Gentilhomme du Vivarais.



envelopper *Mouvans* & *Pierre-Gourde*. Le Comte de Briffac fut chargé de cette attaque. L'impétuosité du jeune Duc de Guise faillit faire avorter l'entreprise. Il chargea trop tôt avec sa Cavalerie. Aussi *Pierre-Gourde*, en homme sage, tirant parti de cette faute, se retrancha-t-il dans le village de *Mejignac*. L'intrépide *Mouvans* vouloit en sortir sur le champ. Mais les représentations du sieur *d'Orose*, que *Dacier* venoit de lui envoyer, le déterminèrent à adopter le plan de *Pierre-Gourde*. Le combat s'engagea des deux côtés. Tant que *Mouvans* & son collègue restèrent sur la défensive, il ne fut pas plus possible de les entamer que le camp de *Dacier*. Briffac eut recours (a) à la ruse : feignant de se retirer, il alla se mettre en embuscade derrière une colline. Rien alors ne pût retenir *mouvans* (b); & soudain il marcha vers Ri-

(a) Si l'on s'en rapporte à l'Auteur de la vie du Maréchal de Matignon ( Liv. I, p. 103 ), ce fut ce Seigneur qui conseilla la manœuvre attribuée par tous les contemporains au Comte de Briffac. L'écrivain que nous citons, prétend tenir ce fait d'un Gentilhomme; témoin oculaire de l'événement.

(b) Selon d'Aubigné ( Hist. univers., Liv. V, page 272 ), *Mouvans* fut entraîné par l'ardeur de ses soldats. « Ils pensoient ( dit-il ) avoir fait quelque

*Riberac*. C'étoit-là où l'attendoit le Comte de Brissac (a). « Il y avoit, ( raconte (b) d'Au- » bigné ) une petite plaine à passer, avant » de gagner une forest, où ils avoient leur » dévotion. Pour donner là, Mouvans n'eust » pas si-tost fait un bataillon *de parade*, ( je » l'appelle ainsi, parce qu'il estoit sans pic- » ques (c), ) qu'il se void sur les bras le Com- » te de Brissac soutenu de six cents lances. » Ce Comte, qui ne trouva rien trop chaud, » donna à sa mode, & sans marchander, » & pourtant pour cette fois fust très-bien » soutenu, comme ayant affaire à *Mou- » vans. Pierre - Gourde*, qui se pensoit franc » du combat, coupe de sa teste cinq cens » arquebusiers, laisse le reste aux Enseignes » pour venir faire une aile de *Mouvans*. Les » Chefs Catholiques ne pardonnerent pas » chose de bon : ils se mirent à enjamber les palissades » & les fossés du village; & leurs compagnons eschauf- » ferent tellement la teste des Capitaines, & ces Capi- » taines celle de leurs chefs, qu'ils résolurent de fortir » en deux troupes pour gagner le rendez-vous général » à *Riberac*, distant de deux lieues »...

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) Hist. univers., *ibid.*, p. 272.

(c) La division de Mouvans n'avoit point de piques; & comptant sur ses arquebusiers, elle se réputoit invincible.

» cette *chaleur de foye* , envoyent quatre  
 » cents lances sur les Enseignes de *Pierre-*  
 » *Gourde* , que ses Capitaines voulurent fau-  
 » ver dans leurs barricades , & de fait plu-  
 » sieurs les gagnerent , mais les ennemis avec  
 » eux. *Pierre-Gourde* cria à *Mouvans* qu'il  
 » falloit se jeter à eux ! les voilà en avis di-  
 » vers & de-là en irrésolutions. Le Comte de  
 « *Briffac* , qui avoit pris haleine de la pre-  
 » mière attaque , rechargea , & crie : *que*  
 » *tout le suive . . . .* ce que font toutes les  
 » forces , qui mettent en piéces sur le champ  
 » mille (a) ou douze cents hommes , entre  
 » ceux-là *Mouvans* & son compagnon (b) .

(a) Brantôme dans ses Mémoires porte la perte  
 des Protestans à trois mille hommes de pied , & trois  
 cens chevaux. Davila évalue la totalité de leurs morts  
 à deux mille quatre cent. De Thou s'accorde avec  
 d'Aubigné , & la réduit à mille. En général on con-  
 vient que cette victoire ne coûta pas beaucoup de  
 sang aux Catholiques. Ils y perdirent deux jeunes  
 Officiers distingués par leur valeur , la Chastre de  
 Sillac , & d'Essé , sieur de Montalembert , fils de ce  
 d'Essé , si fameux sous le regne de Henri II.

(b) Brantôme , en circonstanciant la manière dont  
 périrent *Mouvans* & *Pierre-Gourde* , énonce fort bien  
 leurs caractères. *Mouvans* mourut en furieux , en dé-  
 sespéré. « *Pierre Gourde* ( dit-il ) qui s'aimoit & qui  
 » estoit un fort beau & honneste Gentilhomme , de

» Il s'en sauva quelques huit cent qu'*Acier*  
 » allia & remit en troupe ; & le lendemain  
 » prenant la faveur de la riviere , pris le  
 » logis à Aubeterre. D'*Acier* , ayant rallié  
 les débris de cette division , ne tarda pas à  
 joindre l'armée du Prince de Condé ; & le  
 Duc de Montpensier trop inférieur en forces,  
 fut contraint de se replier.

(9) L'enthousiasme avec lequel les Pro-  
 testans voloient au secours du Prince de Condé  
 & la rapidité de leurs succès, allarmèrent bien-  
 tôt Catherine de Médicis. Toujours prompte  
 à concevoir des projets , cette Princesse agis-  
 soit sans avoir calculé les moyens propres à  
 les faire réussir. Alors , reprenant sa marche  
 ordinaire, elle avoit recours à la ruse , à l'in-  
 trigue & aux négociations. Il résulte de-là  
 que cette versalité d'esprit, dont on l'a accu-  
 sée avec raison , étoit chez elle l'effet néces-  
 saire de calculs irréfléchis & de combinaisons  
 mal faites. Entraînée par une imagination vive  
 & brillante , elle n'eût jamais le coup-d'œil  
 de l'homme d'Etat qui voit tout , & qui em-  
 brasse tout. « La Reine Catherine (dit le

» fort bonne grace & fort vaillant , se trouva mort  
 » avec une chemise bien blanche , & surtout une fort  
 » belle fraise mignardement froncée & godronnée ».

» Laboureur (a), voyant la partie plus forte  
 » & plus égale qu'elle n'avoit cru, fust fas-  
 » chée d'avoir si mal à propos rompu la  
 » paix. Comme elle sçavoit que le Prince de  
 » Condé l'avoit toujours désirée & exécutée  
 » avec la mesme sincérité, elle se résolut  
 » d'autant plus facilement à luy proposer de  
 » traiter qu'elle avoit toujours profité des seu-  
 » les propositions qu'elle en avoit faites. C'est  
 » une adresse de Cour qui réussit souvent à  
 » celuy qui a l'autorité en main, parce que  
 » c'est un nouveau crime de refuser un si  
 » grand bien en apparence à celuy au nom  
 » duquel il agit; encore qu'on ait raison de  
 » douter que ce n'est que pour gagner tems  
 » & pour avoir des ressources qui manquent  
 » aux sujets en armes, lesquels ne doivent  
 » pas perdre un moment quand ils se trou-  
 » vent en état d'agir, parce que leurs forces  
 » ne peuvent long-temps subsister, & qu'ils  
 » n'ont pas de pays pour les entretenir de  
 » vivres, d'argent & de recrues. Le Prince  
 » néanmoins écouta l'Envoyé (b) de la Reine,  
 » quoiqu'il y eût à rédire à sa qualité. Il luy

(a) Tome II de ses Additions, p. 594.

(b) La mission de Portal, dont (excepté M. de Thou) aucun des écrivains du tems ne fait mention, eut lieu vers les derniers jours de l'année 1568.

» récrivit avec assez de respect & de soumission pour luy faire espérer d'avoir encore en main une occasion de pacifier les troubles, si ceux de son conseil ne l'en eussent détournée en haine de ce que la lettre du Prince estoit pleine de reproches contre la témérité de leur conduite, de commettre pour leur querelle particuliere le salut & le repos de l'Estat, & d'en hazarder la chute pour l'accabler dans ses ruines.

» Ceux qui observent toutes choses en matieres d'Estat (continue le (a) Laboureur) doivent trouver estrange le choix de la personne de *Berenger Portal*, pour une négociation de l'importance de celle-cy. On ne doit point employer, dans un mystère si sacré, ny de petites gens, ny des personnes notées, & qui n'ayent pas un fond de réputation capable de répondre du trésor qu'on leur met entre les mains; & quand on en use autrement, ce ne sont que des *espies* (b), ou des personnages comiques d'Ambassadeurs, qui sont pour entretenir la scène pendant qu'on médite quelque ruse, pour éloigner plusloft que pour conclure la paix, & pour en laisser

(a) Ibid., tome II, p. 595.

(b) Vieux mot qui signifie *espions*.

» le reproche à son ennemy. Je ne ſçay rien de  
 » la condition de *Portal* (a) , ſinon qu'il eſtoit  
 » Receveur général des Finances à Agen; mais  
 » j'ay un arreſt du Conſeil d'Eſtat donné à  
 » *Moulins* le 24 Janvier 1566, (juſtement  
 » deux ans auparavant ſon ambaffade) par  
 » lequel, ſur le rapport du premier Préſi-  
 » dent *Séguier* & de l'Avocat - Général du  
 » Meſnil, commis pour l'interroger, il luy  
 » eſt défendu *d'approcher la Cour de dix lieues*  
 » *à peine de la hart*, & ce pour crime de  
 » calomnie, & pour avoir accusé *Charles*  
 » *le Prévost, Sieur de Grandville*, de malverſa-  
 » tion en ſa charge d'Intendant des Finances,  
 » dont il fut renvoyé abſous. Il y avoit aſſez  
 » de gens dans le Conſeil, plus propres qu'un  
 » homme tiré de *la Conciergerie*, qu'on pou-  
 » voit juſtement ſouſçonner de n'en eſtre forti  
 » que ſur la promeſſe & avec engagement de  
 » ſe racheter de tout ce qu'on ſouhaiteroit  
 » de luy; ou bien il eſtoit à croire qu'on ne  
 » s'eſtoit aviſé de l'envoyer que pour ne pas  
 » abuſer du caractère d'une perſonne plus

(a) Les traducteurs de M. de Thou (Liv. XLIV)  
 l'appellent Portail, Tréſorier de France. M. de Thou  
 prétend qu'on l'avoit mis en priſon pour cauſe de  
 religion : mais l'arrêt cité par le Laboureur prouve  
 qu'il étoit coupable d'un délit bien différent.

» considérable : aussi le Prince en usa-t-il  
 » comme il le devoit, quand il se contenta  
 » de le rendre porteur de sa réponse (a) par  
 » écrit, plutôt que de sa parole. . . . ».

(10) Ce Comte *Sara*, ou *Sciarra Marti-*  
*nengue* (b), étoit un Gentilhomme de Bresse  
 en Lombardie. Sa qualité d'Italien fut pour  
 lui un titre de recommandation auprès de  
 Catherine de Médicis. « Elle se plaisoit  
 » (comme l'a fort bien observé (c) l'Abbé le  
 » Laboureur), à avancer des Etrangers qui  
 » tinssent tout d'elle, comme gens qui ne  
 » sont point obligés à toutes les considéra-

(a) Selon M. de Thou (Liv. XLIV, *ibid.*) Portal  
 insinua au Prince de Condé qu'il devoit faire les  
 premières démarches. Le Prince lui répondit en pré-  
 sence de tous les chefs de la confédération protestante,  
 qu'on l'avoit forcé à prendre les armes, que ce n'étoit  
 point contre le Roi qu'il les portoit, mais contre ses  
 ennemis, & spécialement contre le Cardinal de Lor-  
 raine, auteur de tous les troubles. Il le chargea d'une  
 lettre, dans laquelle il n'épargnoit pas la Maison de  
 Guise. Il la terminoit en protestant qu'il étoit prêt  
 à se soumettre, si on vouloit lui accorder ainsi qu'aux  
 autres Protestans la liberté de conscience.

(b) Il est ainsi nommé par Mallet dans sa traduction  
 de Davila.

(c) *Addit.*, tome II, p. 596.



» tions d'un François naturel, qui n'ont au-  
 » cun intérêt au bien de l'Etat, & qui pro-  
 » fitent plus de la guerre & du désordre que  
 » de l'ordre & de la paix. Sa qualité de  
 » Comte estoit un titre de famille, & non  
 » de terre, à la mode de l'Italie, où chaque  
 » Souverain ayant le privilége impérial de  
 » créer des Ducs, Comtes & Marquis, des  
 » Notaires, des Docteurs & des Chevaliers  
 » de *l'esperon d'or*, il faudroit estre de misé-  
 » rable condition, si l'on manquoit de di-  
 » gnités, & s'il n'y avoit de l'honneur à les  
 » mépriser dans la honteuse prostitution qu'on  
 » en fait. Il est à propos, pour lever le scru-  
 » pule qu'on pourroit sentir d'avoir manqué  
 » de respect en quelque occasion à ces om-  
 » bres & à ces phantomes de l'ancienne  
 » grandeur, de remarquer en passant le mi-  
 » racle de ces créations de Ducs, de Mar-  
 » quis & de Comtes. Ces titres se communi-  
 » quent à l'infini dans toute la postérité maf-  
 » culine du premier créé; & c'est bien sou-  
 » vent tout le partage de plusieurs enfans,  
 » & tout le bagage qu'ils portent dans les  
 » pays estrangers, si ce n'est qu'ils y joignent  
 » la recommandation de quelque faction, ou  
 » *plustost siction, Guelphe* (a), ou *Gibeline*,

(a) Pendant les querelles scandaleuses qui divisè-

» *Angevine* (a), ou *Arragonoise*, selon les  
 » ports où ils arrivent, soit de France,  
 » d'Allemagne, d'Espagne ou des Pays-bas,  
 » ou qu'ils ayent crié : *vive France*, ou au-  
 » trement. J'aurois peur de sortir du sérieux  
 » de l'Histoire, si je racontois mille surprises  
 » où je suis tombé en Italie, pour n'en avoir  
 » pu découvrir ny le caractère en la personne,  
 » ny les marques extérieures dans la suite &  
 » dans la dépense de ces *Seigneuries Illustri-*  
 » *simes*. Il faut que j'avoue que, voyant si  
 » peu de corps à de si grands noms, je  
 » croyois estre avec *Enée* dans les *champs*  
 » *élyfées*, & que c'estoient des héros pour  
 » l'avenir, que nous monstroit le bon *An-*  
 » *chise*, qui devoient suffire pour remplir  
 » toutes les Cours du Monde, tant il s'en  
 » trouve de tous costés. Encore que la mai-  
 » son des *Martinengue* ait donné lieu à cette  
 » Observation, je ne la comprends point dans

rent le Sacerdoce & l'Empire, on désigna par ces deux noms les partisans de la Cour de Rome, & ceux des Empereurs.

(a) La possession du Royaume de Naples alluma des guerres interminables entre la Maison d'Anjou & les Rois d'Arragon; & pour le malheur d'une partie de l'Europe ce procès sanglant passa à titre d'héritage dans les mains de leurs représentans.

» cet abus, non plus que plusieurs autres  
 » fort anciennes & illustres qui ont ce privi-  
 » lège directement des Empereurs, & qui l'ont  
 » acheté, de tout ce qu'il méritoit autre-  
 » fois de mérite & de grand service. On  
 » nous en reprochera bientôt autant (a) en  
 » France, où la qualité de Baron n'a plus de  
 » goût que pour la Noblesse des Provinces  
 » éloignées, & où celle de Marquis & de  
 » Comte ne coûte plus qu'un voyage à la  
 » Cour, ou quelque campagne à l'armée ;  
 » & il faut que je dise encore qu'on y voit  
 » naître *des armes couronnées* (b) en si grand  
 » nombre, & si mal ordonnées, qu'on di-  
 » roit qu'elles sont faites en dépit des Hé-  
 » rauts, & pour insulter à leur art, aussi bien  
 » qu'à leur connoissance ».

(II) En racoutant la découverte de l'en-  
 treprise de *Cateville* sur Dieppe, & l'issue  
 funeste qu'elle eut, soit pour l'Auteur du

(a) D'après tout ce qui se passe sous nos yeux,  
 il est permis de dire que le Laboureur a prophétisé.  
 Il paroît que l'abus dont il se plaint, date de loin.

(b) Dans le nombre des personnes qui commettent  
 de lourdes fautes en ce genre, nous ne voyons d'ex-  
 cusable que celles qui avouent de bonne foy que  
 leurs armoiries & leurs livrées *sont de goût*.

complot, soit pour son associé, Castelnau a omis plusieurs circonstances essentielles. Nous y suppléerons d'après M. de Thou (a). Cet Historien nous apprend que le projet de s'emparer de Dieppe fut l'effet du mécontentement général de la Noblesse normande qui avoit embrassé le protestantisme. L'inexécution des Edits, & la dureté des préposés à l'autorité, déterminèrent cette Noblesse à surprendre quelque place forte pour s'y cantonner & pour y vivre en liberté. Cateville, chef des mécontents, confia les desseins qu'il avoit sur Dieppe à un Officier de la garnison de cette ville. Celui-cy en instruisit Jean de Moy, Seigneur de la Milleraye, un des Commandans de la Province. Sur le champ on arrêta Cateville qui, avouant le complot, déclara en avoir fait part à *Lignebauf* (b). Ce Gentilhomme, qui étoit l'ami de la Meilleraye, n'hésita point, si-tôt que celui-cy l'eut mandé, à se rendre auprès de lui. C'étoit pour le mettre entre les mains de la justice. Dans l'interrogatoire que subit *Lignebauf*, il affirma qu'à la vérité Cateville lui avoit parlé

(a) Liv. XLV.

(b) C'est ainsi que le nomment les traducteurs de l'Histoire de M. de Thou, & d'Aubigné dans son Hist. univers., Liv. V, p. 276.

de son projet , mais qu'il s'étoit efforcé de l'en détourner. Cateville convenoit du fait. Malgré cela le Parlement de Rouen le condamna à mort, ainsi que Cateville , parce qu'il n'avoit pas été son délateur : la conduite de la Meilleraye dans cette occurrence, fut louée par les uns & censurée par les autres. Aux yeux des premiers , c'étoit un acte d'héroïsme ( a ) & de vertu d'avoir sacrifié son nom à l'intérêt public. Les détracteurs de la Meilleraye au contraire l'accusoient de barbarie & de férocité.

(12) Telle fut la catastrophe qui termina la carrière de Louis de Bourbon, Prince de Condé, à l'âge d'environ trente-neuf ans. *Le prince ( dit (b) le Laboureur ) estoit digne d'un meilleur siècle , & d'une plus heureuse mort pour (c) toutes les grandes qualités qui*

(a) L'Historien de Thou en motivant ainsi l'opinion de ceux qui louoient la Meilleraye, ne prévoyoit pas que dans des tems postérieurs un de ses descendants partageroit pour la même cause le sort de l'infortuné Lignebeuf. Mais nous arriverons à cette époque où le despotisme ministériel, la hache à la main, faisoit trembler la France entière.

(b) Tome II de ses Additions, p. 610.

(c) « Ainsi mourut ( lit-on dans l'Histoire de M.

accompagnoient *sa royale extraction*. Dans les observations sur le premier livre des Mémoires (a) de Castelnau, on a exposé sommairement l'histoire des premières années de ce Prince, la bravoure avec laquelle il se mon-

» de Thou, Liv. XLV ) Louis de Bourbon-Condé,  
 » Prince du sang royal, bien plus illustre, par son  
 » courage guerrier & par ses hautes vertus, que par  
 » la grandeur de sa naissance. La valeur, la conf-  
 » tance, l'esprit, l'adresse, la sagacité, l'expérience,  
 » la politesse, l'éloquence & la libéralité se trou-  
 » voient réunies en lui dans un degré éminent. Il y  
 » eut peu de Seigneurs de son tems qui l'égalassent  
 » dans toutes ces vertus; mais de l'aveu même de ses  
 » ennemis, il ne s'en est pas trouvé un seul qui l'ait  
 » surpassé. . . Ses ennemis ( observe Mathieu dans  
 » l'Histoire de Charles IX, Liv. V, p. 319 ) firent  
 » tout ce qu'ils purent pour s'en défaire, croyant  
 » que tant qu'il seroit en vie, la France ne pouvoit  
 » estre en repos. Il donna trois batailles, fut prison-  
 » nier à la première, perdit le champ à la seconde,  
 » & la vie à la troisième; & en toutes ces batailles  
 » ses chevaux furent tuez sous luy; tristes exemples  
 » des malheureuses issues des desseins qui ont plus  
 » de hardiesse que de justice, & qu'il n'y a point  
 » de cause légitime qui justifie les armes du sujet con-  
 » tre son Prince »... Si l'on joint à ces portraits du  
 Prince de Condé, celui que la Noue nous a laissé  
 dans ses Mémoires, le Lecteur peut s'en former une  
 idéejuste.

(a) Tome XLI de la Collection, p. 396.

tra au milieu de nos armées, & le désir ardent qu'il avoit de s'instruire en servant sous les Généraux François les plus estimés de son tems. On y a remarqué sa position à la mort de Henri II. On a vu que ce Prince, tourmenté par l'ambition, étoit à cette époque d'autant plus à plaindre que tout se réunissoit contre lui, pour le priver de la haute considération à laquelle il aspirait. Réduit à un médiocre patrimoine, n'ayant aucune dignité, & pas même de gouvernement, considéré par les Guises comme un homme qui pouvoit devenir dangereux soit par ses talens soit par ses alliances avec les Montmorency & les Coligny leurs ennemis personnels, on conçoit quels obstacles il avoit à vaincre, s'il vouloit ne pas vivre dans une sorte d'obscurité. Le Cardinal de Lorraine, en l'humiliant, irrita son amour-propre. On peut séduire un ambitieux, mais on ne l'outrage point impunément. Malheureusement pour le repos de la France, le caractère du Cardinal de Lorraine n'étoit pas susceptible de cette politique adroite & insidieuse. Dans la disgrâce ou dans le besoin, il savoit flatter & ramper : étoit-il au faite de la prospérité, sa fierté insolente vouloit que tout tombât à ses pieds. Il ne souffroit alors ni amis, ni égaux.

Il ne lui falloit que des esclaves. Le Prince de Condé avoit trop la conscience de ce qu'il valoit, pour ne pas repousser par la force l'insulte & le mépris. Bientôt la conjuration d'Amboise éclata. Il étoit clair qu'un chef invisible l'avoit dirigée. On manquoit de preuves pour imputer juridiquement ce délit au Prince de Condé. Le Cardinal de Lorraine présuma que, s'il n'étoit pas coupable, il devoit l'être. *Quand bien mesme il n'auroit pas esté suspect* ( dit le (a) Laboureur ) *ce fust assez pour résoudre le prélat à les détruire qu'il crust en luy toutes les qualités pour ce chef muet & non encore élu, qui devoit estre prié de commander le party de la nouvelle opinion...* On fait les manœuvres dont on se servit (b), pour établir un corps de preuves contre le Prince de Condé. Ces procédés le forcèrent à se jeter dans les bras des Protestans (c) &

(a) Tome II de ses Additions, p. 613.

(b) Voyez les observations sur les Mémoires de Castelnau, T. XLII de la Collection, p. 148, & 283.

(c) On a reproché au Prince de Condé de n'avoir embrassé la Religion Protestante que par un motif d'ambition. On s'est fondé sur la gaieté de son esprit, & sur cette insouciance aimable, qui ne s'accordoit guères avec le rigorisme sévère d'une secte nouvelle. Il nous semble que l'Abbé le Laboureur a fort bien éclairci



à ne plus dissimuler sa croyance. Dès-lors sa perte fut résolue. Si François II eut régné quelques jours de plus , le Prince de Condé auroit porté sa tête sur un échaffaud. L'avènement de Charles IX au Trône amena de grands changemens à la Cour ; & il pouvoit en produire beaucoup d'autres. Catherine de Médicis modifia les suites de cette révolution. Afin d'incliner la balance du pouvoir à son gré, elle imagina que des poids égaux , en se contrariant mutuellement , maintiendroient l'équilibre. La politique artificieuse de cette Princesse préserva les Princes Lorrains d'une chute qu'on regardoit comme inévitable. Catherine ne tarda pas à s'en repentir. Les Guises , plus fins qu'elle , se confédérèrent avec

cette question ( Tome II, *ibid.* p. 613) : « C'estoit  
 » le seul (dit-il) auquel ceux de cette faction pou-  
 » voient avoir recours ; & il est sans doute qu'il s'y  
 » jetta plus par desespoir que par zele de Religion ,  
 » quand il se vit attaqué de toutes les puissances du  
 » Cabinet ; mais après en avoir goûté l'autorité , il se  
 » laissa enfin tellement gagner à la persuasion des Mi-  
 » nistres , & du grand nombre de politiques & de Sei-  
 » gneurs mal contens , qu'il demeura persuadé de l'ex-  
 » térieur de leur réforme , & de la morale d'une Re-  
 » ligion où il recouvroit toute sa grandeur , & princi-  
 » palement lorsqu'il reconnust qu'il n'y avoit plus de  
 » seureté ailleurs. »

le Roy de Navarre & le Connestable. Catherine, au désespoir, entrevit l'abîme qui s'en-  
 trouvoit sous ses pas. Son unique ressource  
 fut d'armer le Prince de Condé contre les  
*Triumvirs*. La supériorité de ceux-cy l'effraya.  
 Elle fit cause commune avec eux. Ainsi com-  
 mença la première guerre civile, qu'on ap-  
 pelle improprement guerre de Religion, puis-  
 que la diversité (a) de culte n'étoit qu'un pré-  
 texte employé par l'ambition pour colorer ses  
 vues criminelles. Ces premiers troubles cou-  
 tèrent la vie au Roi de Navarre & au Duc  
 de Guise. Le Prince de Condé y perdit sa  
 liberté. On lui proposa dans sa prison de ré-

(a) « L'hérésie, selon l'observation de l'Abbé le La-  
 » boureur (T. II de ses Additions, p. 621) a été le  
 » fléau dont Dieu voulust châtier le libertinage de la  
 » Cour, qui estoit encore plus scandaleux, en ce qu'on  
 » y abusoit de son nom, pour couvrir une faction toute  
 » pleine de gens qui n'avoient point de religion, qui  
 » professoient la Catholique en apparence, parce que  
 » c'estoit celle du Roy, mais dont la vie pleine de  
 » dissolution & de débauche, les rendoit indignes d'es-  
 » tre employés à la guérison d'un mal qu'ils avoient  
 » attiré sur l'Estat, & qui devoit plustost servir au  
 » chatiment qu'à la gloire de la plupart des Chefs des  
 » deux partis, qui embrasèrent plutôt qu'ils n'éteigni-  
 » rent par leur sang ce feu dévorant qui consumoit  
 » tout le Royaume. »

tablir le calme en France. Le Prince, ennuyé de la guerre, & croyant de bonne foi aux promesses qu'on lui faisoit, signa la paix malgré les réclamations de l'Amiral. Les événemens qui suivirent, lui prouvèrent que Coligny avoit lu dans l'ame de Catherine. Elle profita de la franchise & de la loyauté du Prince, pour le mieux tromper. Elle ne pouvoit lui pardonner de l'avoir démasquée aux yeux de l'Europe entière, par la publicité des lettres qu'elle lui avoit écrites. Catherine, loin de remplir les engagements qu'elle avoit pris, s'appliqua à les éluder. Pour lui ôter à la fois tout crédit, & toute consistence, elle semoit des germes de discorde entre ce Prince & les Protestans. Connoissant son goût pour la galanterie, elle s'efforçoit de l'enlacer dans les pièges séduisans de la volupté. Catherine n'ignoroit pas que la Lieutenance-générale du Royaume étoit l'objet des desirs du Prince. Afin de lui fermer l'accès à cette place, elle lui suscita un compétiteur redoutable : ce fut le Duc d'*Anjou*. « Catherine, » (a écrit (a) le Laboureur) formoit l'esprit » de ce Duc sur le sien ; & pour les nourrir » dans une aversion implacable du Prince, » elle luy mist en teste qu'il avoit de très-

(a) T. II de ses Additions, p. 614 & 617.

» pernicieux desseins. Elle choisit entre tous  
 » ses enfans ce Duc d'*Anjou* pour son fidele  
 » & pour son bien aimé ; & croyant brouiller  
 » dans son éducation du *sel de Florence*, pour  
 » le rendre le plus habile de ses freres, il  
 » se trouva par une malheureuse expérience  
 » qu'elle avoit empoisonné ses mœurs, parce  
 » que le sang de France se corrompt plustost  
 » qu'il ne se conserve par cette prétendue  
 » sagesse étrangère, qui n'est propre qu'au  
 » gouvernement d'un Estat usurpé dans un  
 » Pays où il n'y en a point de légitimes, &  
 » qui est si plein d'exemples de tyrannie,  
 » que tous les hommes d'esprit ne s'étudient  
 » qu'à la politique, les uns pour dominer  
 » & les autres pour se préserver d'une domi-  
 » nation qui y est plus rude que parmi tout  
 » autre peuple. Elle nourrit ce Prince dans  
 » la dissimulation : elle luy forma une Reli-  
 » gion suivant les intérêts qu'il devoit épou-  
 » ser, & luy ordonna principalement un ex-  
 » térieur dévôt jusques à la superstition, afin  
 » qu'on pust attribuer au seul zèle de la foy  
 » tout ce qu'il feroit pour son établissement,  
 » & afin aussy de le rendre chef du party  
 » Catholique, pour en oster l'honneur &  
 » l'avantage à la maison de Guise, qui de sa  
 » part trouva son compte à le reconnoistre.

» en cette qualité, & s'attacha si fortement  
 » à luy, qu'il n'y eut pas en apparence une  
 » plus grande union. C'est pourquoy cette  
 » Lieutenance générale estoit absolument né-  
 » cessaire à leurs desseins, mais plus encore  
 » à celui de la Reine, qui se défiant de  
 » l'esprit du Roy Charles son fils, assez vio-  
 » lent & terrible, vouloit subsister par la  
 » faveur de ce nouveau party, qu'il falloit  
 » aguerrir & rendre puissant par la défaite de  
 » celuy des Huguenots, ou du moins par une  
 » guerre qui elloignât d'auprès du Roy le  
 » Prince de Condé & l'Amiral, qui pour-  
 » roient profiter de la première mesintelli-  
 » gence entre le Roy & elle, ou entre le  
 » Roy & le Duc d'Anjou... Enfin, comme  
 » elle ne croyoit pouvoir régner que par la  
 » division, elle vouloit, en cas de partis  
 » d'Estat, que ses deux fils en fussent les  
 » chefs, pour estre nécessaire à tous les deux  
 » & pour passer paisiblement d'un camp à  
 » l'autre » ...

D'après ce plan adopté par Catherine de  
 Médicis on ne doit plus être surpris de voir  
 les troubles renaître. Le charme, qui fasci-  
 noit la vue du Prince de Condé, se dissipa  
 la manière dont on traitoit les Protestans  
 les entorfes qu'on donnoit à l'Edit de paci

fication, & les bravades insultantes du Duc d'Anjou, arrachèrent ce Prince à l'apathie dans laquelle il sommeilloit. Son réveil s'annonça comme l'explosion de la foudre. Catherine de Médicis n'étoit pas prête ; & Condé marchoit déjà pour enlever la Cour à Monceaux. La seconde guerre s'alluma ; un nouvel Edit de pacification suspendit les hostilités. Le Prince & ses partisans se défioient avec raison de Catherine. Ils pressentirent qu'elle n'avoit voulu les défarmer, que pour les surprendre. Si Catherine eut été bien servie, sa fourberie auroit eu un succès complet. Mais les avis (a), qui pénétrèrent jusqu'au Prince de Condé, durent lui apprendre que quand les Souverains manquant à la bonne foi, ils autorisent ceux qui les entourent à les trahir. De part & d'autre on courut aux armes avec plus de

(a) Le Prince de Condé en reçut souvent de cette espèce. « J'ai oui dire (raconte Mathieu) au Roy Henry le Grand, parlant des infidélités ordinaires aux guerres civiles, qu'on trouva en la gibeciere ( du Prince de Condé) la lettre qu'un grand Seigneur de l'armée du Roy lui escrivoit, l'assurant que, s'il pouvoit reculer le combat de trois jours, il auroit un grand avantage, parce que les *Reistres* vouloient s'en aller. (Hist. du Regne de Charles IX, Liv. V, p. 319.)

fureur que jamais. Une femme méchante & quelques ambitieux aussi méchants qu'elle, firent d'une nation douce, bonne & légère des hordes d'incendiaires, d'assassins & de bourreaux. Tous les liens de la société se brisèrent ; à cette époque il sembloit que de part & d'autre on ne voulut plus régner que sur des cadavres & des décombres ; enfin on se rencontra dans les champs de Jarnac.

» La prise du Prince de Condé ( observe  
 » encore le Laboureur (a) ) auroit esté plus  
 » avantageuse que sa mort, si le Duc d'An-  
 » jou eût eu plus d'égard au bien de l'Etat  
 » qu'à la satisfaction de sa vengeance ; & l'on  
 » avoit reconnu au traité de la paix d'Or-  
 » léans par l'opposition de ses intérêts à ceux  
 » de l'Amiral de Chastillon, qu'il estoit plus  
 » expédient que l'autorité du party fust entre  
 » ses mains, parce que le ressouvenir de ce  
 » qu'il estoit à la France le rendoit disposé  
 » à tout ce qu'on souhaitoit pour son repos,  
 » & qu'il n'avoit jamais demandé que d'estre  
 » rétably en son rang & en ses biens. Il  
 » ne proposoit autre chose dès le commen-  
 » cement de cette dernière guerre ; & si on  
 » ne l'eust point tué, c'estoit un chef de  
 » party si considérable qu'il n'eust pas man-

(a) T. II de ses Additions, p. 619.

» qué de tout pacifier au gré de la Cour  
 » & pour le bien de l'Etat ; enfin c'estoit  
 » un Prince du Sang qu'il estoit si peu juste  
 » de tuer de sens froid, que Montesquiou ,  
 » qui fist ce coup pour complaire au Duc  
 » d'Anjou son maistre, fust luy-mesme tué  
 » peu de jours après au siege de *St. Jean*  
 » *d'Angely*, comme par punition de ce  
 » parricide, & que toute sa race, s'il en  
 » avoit laissé, auroit été immolée au res-  
 » sentiment de cette perte par le Roy  
 » Henry IV son neveu, & par le Comte  
 » de Soissons son fils, qui en envoyèrent  
 » faire la recherche en son pays, pour laisser  
 » un exemple de chastiment de cette cruelle  
 » témérité. . . . »

On ne s'étendra point sur les circonstances  
 de sa mort, parce que les Mémoires de Bran-  
 tôme nous y rameneront. D'ailleurs ce seroit  
 une répétition de ce qu'on a dit dans les ob-  
 servations qui accompagnent les Mémoires  
 de Tavannes. Nous nous contenterons de  
 remarquer que le Duc d'Anjou goûta en  
 jeune homme le plaisir de la victoire. Il eut  
 même le projet de bâtir une chapelle dans  
 le lieu où le Prince de Condé avoit été tué.  
 Claudes de Saintes (a), fameux Prédicateur,

(a) Claude de Saintes, Docteur en Théologie, étoit



& depuis Evêque d'Evreux , lui avoit suggéré cette idée ; & il auroit procédé à l'exécution sans les sages conseils de son Gouverneur ( François de Carnavalet ) qui lui représenta que c'étoit là le vrai moyen de paroître le complice du meurtre du Prince de Condé qu'on lui imputoit. Les Poètes (a), pour faire leur Cour au Roi , & au Duc d'Anjou , le félicitèrent sur la mort du Prince

originaire du Perche. Il fit profession comme Chanoine régulier, dans l'Abbaye de Saint-Chéron près Chartres. Le Cardinal de Lorraine l'admit auprès de lui. Les Ecrits de de Sainctes, & ses Sermons, lui procurèrent l'Evêché d'Evreux en 1575. Il fut un des plus fougueux partisans de la Ligue, & on le convainquit d'avoir fait l'apologie du régicide. Transféré à Caën, il y mourut dans sa prison. (Journal du Règne de Henri IV, édition de 1741, T. I, p. 127.)

(a) On remarqua surtout Jean d'Aurat, que les Protestans appelloient *la Grenouille Limousine*, à cause de la quantité de vers qu'il composa contre eux. Le Laboureur, dans ses Additions (T. II, p. 632) nous a conservé deux de ses pièces, l'une adressée au Cardinal de Bourbon, frère du mort, & l'autre en forme de congratulation au Duc d'Anjou. Charles IX eut aussi son hommage. Voici le titre de cette dernière production : *Chant triomphal sur la Victoire de Charles IX Roi de France, par Jean d'Aurat, Poète du Roi. Paris, Charron, 1569, in-4°.*

de Condé. Boffuet (a), plus sage qu'eux, a rendu (b) justice à sa mémoire. *Les Catholiques (dit-il) même les plus zélés ne purent s'empêcher de regretter un Prince d'un si grand mérite, que les cabales de la Cour & sa mauvaise fortune, plutôt que ses mauvaises inclinations, avoient jetté dans un parti indigne de sa naissance. . . .* Le Prince de Condé laissa de sa première femme (Léonor de Roye) trois fils, Henri Prince de Condé, François Prince de Conty, mort sans enfans en 1614, & Charles, depuis Cardinal de Bourbon, & Archevêque de Rouen. Les deux derniers furent élevés dans la religion Catholique, aussi bien que Charles de Bourbon, Comte de Soissons leur frère, né du second mariage contracté par le Prince de Condé avec Françoise d'Orléans. Tous ces Princes servirent fidèlement Henri IV leur cousin germain. Mais l'aîné, comme on va le voir, courut les premiers hazards, & partagea toutes les disgraces de Henri.

(13) Ferry de Choiseul, Seigneur de Pras-

(a) Abrégé de l'Histoire de France, T. IV, p. 445.

(b) Voyez aussi l'Éloge qu'en fait Maimbourg dans son Histoire du Calvinisme, p. 422, Liv. V, (édition de 1682.)

lain, fils de Nicolas de Choiseul, marchoit sur les traces de Philbert de Choiseul, sieur de *Langues* (a) son ayeul maternel. Content de se distinguer à la tête de la compagnie de 50 hommes d'armes qu'il commandoit, ce grade suffisoit à son ambition. Alors ( selon l'Observation de le Laboureur (b) ) « on » n'alloit pas si viste aux dignités de la » guerre ; on ne sçavoit encore ce que » c'estoit de tant de titres & de nouvelles » charges : l'ambition avoit ses bornes ; la » valeur n'en avoit point ; & la belle répu- » tation estoit son prix le plus solide. Cette » modération de la part du Prince & des » sujets conservoit à l'Estat les plus grands » & les plus experimentez Capitaines dans » une mesme fonction , quand ils avoient » l'honneur de commander une compagnie » d'ordonnance , au lieu qu'aujourd'hui il » n'y a plus de charge pour un Gentilhomme » de cinq ou six campagnes un peu accredité ,

(a) Philbert de Choiseul, Sieur de *Langues*, est désigné par les Ecrivains du tems, sous le nom du *Capitaine Langues* : ( voyez les Mémoires de Bertrand de Salignac, T. XL de la Collection, p. 2.) Ce Capitaine Langues avoit été cependant Gouverneur de Langres, & Lieutenant-général du Roi en Italie.

(b) T. II de ses additions, p. 641.

» soit par son mérite , ou la considération de  
 » ses proches. C'est un homme qui sort de  
 » service , lorsqu'il en est plus capable , avec  
 » un titre de Marechal de Camp ou de  
 » Lieutenant Général. En ce tems là ( dis-je )  
 » toute l'ambition des Princes , des plus  
 » grands & des plus braves de la Cour estoit  
 » de commander cinquante , ou bien cent  
 » hommes d'armes : on voyoit en un jour de  
 » bataille flotter les barbes blanches (a) sur  
 » les cuirasses de la plupart des Capitaines ,  
 » comme une marque de l'antiquité de leur  
 » service : mais à présent on cacheroit comme

(a) On peut se figurer la valeur d'une troupe com-  
 mandée par des Chefs semblables , surtout si l'on con-  
 sidère la quantité des hommes qui la composoient. « En  
 » une de nos bandes d'ordonnance ( disoit la Noue )  
 » de cinquante lances , où il doit avoir environ cent  
 » dix chevaux , on y trouvera , nonobstant la corrup-  
 » tion, survenue , plus de soixante Gentilshommes , les-  
 » quels ayans l'honneur devant les yeux , doivent mieux  
 » faire que les autres qui sont de moindre qualité ; non  
 » que cette règle soit toujours vraie , ains le plus souvent. »  
 En effet , la Noue avoit remarqué auparavant que la  
 Gendarmerie Bourguignone , qui étoit en réputation ,  
 avoit peu de Noblesse dans ses Compagnies , & que la  
 Gendarmerie , soit Italienne , soit Espagnole , en avoit  
 encore moins. ( Lisez le quinzième de ses discours po-  
 litiques & militaires , p. 191. )

» une honte sous une teinture de poil &  
 » sous la perruque d'un jeune homme cette  
 » marque d'honneur ; on auroit confusion  
 » de n'estre pas sorty d'un employ aupara-  
 » vant que d'avoir atteint l'âge & le service  
 » de le mériter, comme s'il estoit plus avan-  
 » tageux de *se faire grand par le bienfait de*  
 » *la fortune & de la faveur, que par la force*  
 » *de son mérite. . . .*»

Le Sieur de Praslain laissa trois fils de son mariage avec Anne de Bethune, dame d'Hostel & de Treny. L'ainé ( Charles de Choiseul, Marquis de Praslain ) devint Maréchal de France, & mourut en 1611. Dans des tems postérieurs nous verrons le neveu de celui-ci obtenir le même grade sous le nom du Maréchal du Pleffis Praslain. Ceux qui desirerent des notions plus étendues sur la maison de Choiseul, & ses diverses branches, peuvent interroger nos compilations héraldiques, & le tome II des additions de le Laboureur, page 643. & suiv.

(14) L'intérêt que la Cour de Rome prenoit aux guerres civiles dont alors la France étoit le théâtre, engagea plusieurs Seigneurs Italiens à y servir. *Mutio Frangipani* fut du nombre. Il s'y crut d'autant plus obligé

qu'il étoit allié à beaucoup de familles Françaises, & même à Catherine de Medicis, à cause de *Julia Strozzi* son épouse. Quelqu'ait été l'illustration des *Frangipani*, on ne peut nier que leur morgue, à force d'être exagérée, ne soit devenue susceptible du ridicule. Le petit-fils de celui, dont nous parlons, plaçoit parmi les cadets de sa maison les Archiducs d'Autriche, & les Rois d'Espagne. Aussi déclaroit-il hautement qu'il gardoit le célibat par nécessité, puisque son antique extraction ne lui permettoit pas de mêler son sang avec ces familles nouvelles qui s'élevent continuellement à Rome. « Je » ne sçaurois m'abstenir ( nous apprend le » Laboureur (a) ) de dire encore à propos » de ce dernier Marquis *Frangipani*, je le » vis une fois à la *Cavalcade*, qui se fait le » jour de St. Pierre pour conduire le Pape » du *Vatican* à *Montecavallo*, parfaitement » bien monté, & bien à cheval, mais dans un » équipage fort peu guerrier pour une occa- » sion pourtant toute guerriere, & qui fust » fêtée de tout le canon du château St. Ange. » Il estoit vestu de taffetas noir, le manteau » sur une épaule, retrouffé sous le bras, » l'habit de mesme étoffe avec des manches

(a) T. II de ses additions, p. 650.

» pendantes à son pourpoint, planté dans  
 » une selle à piquer fort creuse, en bas de  
 » soye avec des jartieres en rose, la houffine  
 » à la main. Je voulus estre plus asseuré que  
 » ce fust luy, quoique je le reconnusse,  
 » tant je trouvois à redire à cette maniere  
 » tout à fait bourgeoise de paroistre en pu-  
 » blic dans une si grande occasion, qui me  
 » donnoit des idées fort contraires à l'estime  
 » du premier & du plus ancien nom de  
 » Rome, & encore du plus illustre (a) de la  
 » Dalmatie & du Frioul, depuis environ  
 » 1120, qu'un de cette maison épousa la fille  
 » d'Engilbert Marquis de Frioul, sœur de  
 » Mahaut, femme de Thibaut IV, Comte de  
 » Champagne & de Brie, tante d'Alix de  
 » Champagne, femme de Louis le jeune &  
 » mère de Philippe Auguste. *Zazzara*, qui a

(a) Si l'explication qu'on a donnée des armoiries  
 de la Maison de Frangipani est vraie, il y en a peu  
 qu'on puisse leur comparer, puisqu'elles sont le type  
 d'un acte de bienfaisance. On y voit (lit-on dans le  
*Traité des Armoiries du Père Gilbert de Varenne,*)  
*deux mains d'argent qui tiennent un pain d'or coupé en*  
*deux moitiés, à raison qu'un de leurs prédécesseurs fit au tems*  
*de la famine une très-grande liberalité à tout plein de per-*  
*sonnes nécessiteuses. Voilà ce qui s'appelle de vrais titres*  
*de Noblesse; car ils sont fondés sbr le bonheur des hom-*  
*mes, & non pas sur leur destruction,*

escrit

» escrit de plusieurs maisons d'Italie, &  
 » qui a ignoré cette alliance, en ajoute en-  
 » core une, dont il donne la preuve, avec  
 » la niece d'un Empereur de Constantino-  
 » ple, qui l'an 1170 fut envoyée en grande  
 » pompe, suivie de plusieurs Evêques &  
 » grands Seigneurs de Grece, pour épouser  
 » *Eudes Frangipani*. On voit par l'histoire  
 » qu'il a composée de cette illustre maison,  
 » qu'ils estoient les plus puissans dans Rome,  
 » & qu'ils y ont vu naistre la grandeur de  
 » tous les autres à qui l'abus des tems a fait  
 » prendre qualité de Princes. Ce dernier  
 » Marquis *Frangipani*, & son frere, mort au-  
 » paravant lui, *inventerent la composition (a)*  
 » *du parfum & des odeurs, qui retiennent*  
 » *encore le nom de Frangipane* ».

(15) Davila (b) & de Thou (c) affirment

(a) Les gans de Frangipane, c'est à-dire imprégnés  
 du parfum de ce nom étoient fort à la mode du tems  
 de Balsac. « Ce Parfumeur (écrivait-il à Madame Des-  
 » loges) a trente mille livres de rente, & la première  
 » dignité de nostre province : ce Gantier est Seigneur  
 » Romain, Marechal de camp des Armées du Roy,  
 » parent de St. Grégoire le Grand, & ce que j'estime  
 » plus que tout cela, un des plus honnêtes hommes  
 » du monde. »

(b) Histoire des Guerres Civiles, Liv. IV, p. 319.

(c) Liv. XLV.



positivement que le corps du Prince de Condé fut accordé à Henri, Prince de Navarre, qui le fit transporter & inhumer à Vendôme. Leur récit n'est point inconciliable avec celui de Castelnau, si l'on admet que les bons offices du jeune Duc de Longueville facilitèrent au Prince Navarrois les moyens de rendre à son cousin les honneurs de la sépulture. Ces négociations entre les Chefs des deux partis n'ont rien de surprenant ; & Mathieu nous a conservé quelques particularités en ce genre qui méritent d'être recueillies. « La Reine de Navarre ( raconte-  
 » t-il (a) ) pour faire acquérir à son fils la  
 » bienveillance de l'armée, voulust qu'il té-  
 » témoignast le ressentiment qu'il avoit de  
 » tout ce qui offensoit les particuliers, &  
 » luy fit escrire une lettre à M. le Duc  
 » d'Anjou avec beaucoup d'affection, se plai-  
 » gnant du mauvais traitement qu'on faisoit  
 » aux prisonniers. Le Duc luy répondit par  
 » sa lettre, dont j'ay veu l'original, qu'il  
 » estoit mal informé, parce que plusieurs pri-  
 » sonniers avoient esté renvoyé sans autre obli-  
 » gation que de ne porter les armes contre le  
 » Roy, & qu'il ne se trouveroit qu'autre que

(a) Histoire de Charles IX, Liv. V, p. 320 & 321.

» Stuard (a) eust esté tué de sang froid, dont  
 » il estoit marry, parce qu'il desiroit le faire  
 » punir par la Justice ordinaire, pour avoir  
 » tué le Président Minart, & commis plu-  
 » sieurs autres crimes. . . Ceux qui ont reçu  
 » tant de biens (ajoutoit le Duc d'Anjou)  
 » & d'honneurs de la France les employent à  
 » la subversion de la Couronne de France par  
 » leurs propres armes, & de nostre sang aussy  
 » par nostre sang mesme; mais assurez-vous  
 » que sa divine bonté n'a point mis ce sceptre  
 » en nostre race, ny ce pauvre peuple brûlé,  
 » désolé, & détruit sous la main du Roy

(a) Dans les observations sur les Mémoires de Tavannes (T. XXVII de la Collection, p. 352.) Nous avons énoncé nos doutes sur la mort du Connétable imputée à Stuart. Castelnau, en racontant l'événement, ne le dit point affirmativement. Mais par la manière dont il s'exprime, lorsqu'il place Stuart au nombre de ceux qui périrent à Jarnac, il paroît que généralement on attribuoit à cet Ecoffois le meurtre d'Anne de Montmorenci. Cependant le Duc d'Anjou n'articule point ce fait dans sa lettre, quoiqu'il cherche à y excuser la triste fin de Stuart. Au surplus, si Stuart étoit coupable, la vengeance fut atroce. On prétend que le Comte de Villars pria le Duc d'Anjou de lui permettre d'immoler cet assassin du Connétable son beau-frère. A peine le Prince eut-il le tems de répondre. Déjà Stuart étoit poignardé.

» pour le laisser achever du tout ; & estant  
 » icy par sa volonté, & de Sa Majesté pour  
 » y remédier, je vous diray, mon frère,  
 » qu'à toutes les lettres, que vous m'escrirez  
 » d'icy en avant, je vous y feray reponse  
 » non comme à chef de ce party, mais pour  
 » le respect & consanguinité de vostre maison,  
 » attendu vostre âge . . . .

Cette correspondance attestée par Mathieu laissa le droit de présumer que le corps du Prince de Condé a pu être réclamé auprès du Duc de Longueville par le Prince de Navarre : tous deux devoient s'y intéresser. Léonor d'Orléans, Duc de Longueville étoit le beau-frère du mort : l'Abbé le Laboureur fait un grand éloge de ce Prince, fils du Marquis de Rothelin & de Jacqueline de Rohan. Ce Duc de Longueville n'avoit que dix-sept ans, lorsqu'il fut pris les armes à la main à la bataille de St. Quentin. La charge de Chambellan, qui avoit été remplie par ses pères, & dont le Duc de Guise s'empara, les mit mal ensemble. Comme Jacqueline de Rohan sa mère favorisoit le protestantisme, on le soupçonna de pancher secrètement pour ce parti. L'alliance de sa sœur avec le Prince de Condé auroit pu achever de le déterminer. Cependant le

Duc de Longueville resta toujours attaché au Roi. Sa valeur, son esprit, ses talens le rendirent suspect à ceux qui vouloient bouleverser l'Etat. Il mourut à Blois au mois d'Août 1573, en revenant du siège de la Rochelle. On assure que le poison hâta la fin des jours de ce Prince, âgé de trente-trois ans. Brantôme le fait entendre. Si l'on s'en rapportoit à une lettre (a) de Guillaume de *Grand-Rye*, plus connu sous le nom du *Sieur de Grand-Champ*, Catherine de Médicis auroit commis ce crime. *Elle fit (lit-on) dans cette lettre (b) empoisonner le Duc de Longueville, aussi le Duc de Bouillon, dont son Médecin fut pendu à Sedan, & avec eux le Duc*

(a) Cette Lettre, publiée sous le nom du sieur de *Grand-Champ*, se retrouvera dans les observations qui seront jointes aux Mémoires de la Reine Marguerite. *Grand-Champ* fut mêlé parmi les complices de la Conjuración de la Molle & de Cocopnas; les détails de cet événement appartiennent aux Mémoires en question. Nous devons néanmoins prévenir le Lecteur que la Lettre, dont il s'agit, porte le caractère d'un Libelle, si l'on en juge par tous les empoisonnemens qu'on y reproche à Catherine de Médicis.

(b) Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, T. II, p. 426.

d'Uzez (a), tous trois ayant esté festoyez en un banquet à Poitiers au retour du siege de la Rochelle. . . . Quelqu'ait été la cause de la mort du Duc de Longueville, il emporta avec lui les regrets des honnêtes gens. Nous verrons ses descendants se distinguer par leur courage, & périr au commencement d'une carrière brillante qu'ils s'apprêtoient à parcourir. Il suffit pour le moment de nommer son fils aîné ( Henri, Duc de Longueville ) : vainqueur à la bataille de Senlis (b), il annonçoit aux partisans de la ligue l'ennemi le plus redoutable, lorsqu'au mois d'Avril 1565 il fut tué dans une salve que lui fit par honneur la garnison de Dourlens. Il venoit d'être nommé Gouverneur de Picardie. Cette place lui valut des envieux; & l'envie est capable de tous les crimes. Mais n'anticipons pas sur des événemens auxquels nous reviendrons.

(16) Ce corps de Protestans françois,

(a) Ce Seigneur avoit eu long-tems les bonnes graces de Catherine. Aussi Grand Champ, dans sa Lettre, ajoute-t-il ces mots : « Quand on lui rapporta la mort du Duc d'Uzez, tout le service qu'elle a fait à son Chevalier d'honneur, ce fut de dire : *Hé! qui eût voulu empoisonner ce bon-homme-là?* »

(b) Le Laboureur dans ses Additions, Tome II, p. 652.

commandé par François de Hangeft Sieur de Genlis (a), avoit opéré la jonction avec le Prince d'Orange à *Judoigne* vers la fin d'Octobre 1568. Genlis avoit traversé le Duché de Luxembourg; dans sa route, après avoir pillé les Abbayes de Hastiers & de St. Hubert, il brûla la dernière. Aussi quelques Catholiques ont-ils prétendu que la fièvre chaude, dont il mourut l'année suivante à Strasbourg, fut le produit de la vengeance céleste. M. de Thou attribue sa maladie au chagrin d'avoir été remplacé par de Morvilliers (b) dans le commandement en chef.

(a) De Thou, Liv. XLIII.

(b) Louis de Launoy, Seigneur de Morvilliers, n'étoit point de la famille de Jean de Morvilliers, l'évêque d'Orléans, celui à qui on donna les Sceaux après la retraite du Chancelier l'Hôpital. Louis de Launoy, un des Chefs du Parti Protestant, se distingua par son patriotisme. Voyant qu'on livroit des Places maritimes aux Anglois, il mit aussitôt bas les armes, & se retira chez lui. Cette conduite fit présumer à Catherine de Médicis qu'il se chargeroit volontiers de la réduction de Dieppe. Elle le lui proposa. Launoy répondit qu'il ne savoit ni opprimer, ni forcer la conscience de personne. Ces détails curieux se trouvent dans les Mémoires de Condé, T. V, p. 262. L'événement, dont nous parlons, s'étoit passé en 1563. Il paroît que Launoy en 1569 modifia la sévérité de ses principes, &

On a varié (a) sur le nombre de ces Protestans François, lorsque Genlis les amena au secours du Prince d'Orange. Quoiqu'il en soit leur arrivée fit concevoir à ce Prince les plus grandes espérances. Le Duc d'Albe, sentant son infériorité, eut la sagesse de ne point se compromettre. L'expérience lui avoit appris ce qu'on gagne en temporisant. Les événemens justifient sa manière de voir. Le reste de la campagne s'écoula en marches, contremarches, & affaires de postes qui n'eurent rien de décisif. Il ne suffit pas d'avoir à ses ordres une armée nombreuse. Il faut la nourrir & la payer. Le Prince d'Orange, pressé par la disette d'argent, écouta volontiers les conseils de Genlis & des autres Officiers François. Ils le déter-

qu'il crut ne pas devoir se borner à une simple inaction.

(a) M. de Thou (Liv. XLIII) le porte à deux mille hommes d'Infanterie, & à cinq cent de Cavalerie. Selon Davila (Liv. IV, p. 326) la totalité montoit à trois mille. La Noue le réduit à deux mille. Si l'on en croit les commentaires mémorables de la guerre de Flandres par Bernardin Mendoza (Liv. IV, fol. 96 verso,) le corps de Genlis étoit de dix-huit cent chevaux, & de quatre mille hommes de pied. Il est probable que l'Ecrivain Espagnol, pour relever la gloire du Duc d'Albe, a exagéré.

minèrent à entrer en France , pour aller se joindre au Prince de Condé. Ils pénétrèrent ensemble jusqu'à Soissons. Un camp volant , sous les ordres du Maréchal de Cossé , devoit les arrêter. Le Maréchal n'agit pas plus dans cette circonstance , qu'il ne l'avoit fait auparavant , lorsqu'on annonça (a) au Duc d'Albe ce prétendu renfort , marchant pour se réunir avec lui. Si Catherine de Médicis promettoit beaucoup , & tenoit peu , elle savoit s'en dédommager par les heureuses négociations des agens qu'elle employoit. Elle envoya Gaspard de Schomberg qui , sous prétexte de conférer avec le Prince d'Orange , corrompit une grande partie de son armée. Les soldats se mutinèrent , & refusèrent de servir contre la France. Pour les appaiser , il fallut se replier du côté de Strasbourg. Là le Prince

(a) La Cour de France , instruite de l'armement que les Protestans François préparoient contre le Duc d'Albe , lui offrit un secours de deux mille chevaux , que devoient commander le Duc d'Aumale , & le Maréchal de Cossé. Le Duc accepta ces offres , & il envoya Charles-Philippe de Croy , Marquis d'Havré , frère du Duc d'Arschot , pour recevoir le secours en question sur la frontière. Ce Seigneur attendit en vain ; car rien ne parut. ( De Thou , Liv. XLIII , Commentaires mémorables de la guerre de Flandre par Mendoza , Liv. IV , fol. 78. )



d'Orange, forcé de licencier (a) ses troupés, acquitta une portion de leur solde en vendant sa vaisselle ; & pour sûreté du surplus, il leur hypothéqua ses biens-fonds. De concert avec les Protestans François, qui l'avoient suivi, & qui n'étoient point restés en Brabant, comme le dit Castelnau, il s'incorpora dans l'armée que Wolfgang de Bavière, Duc de Deux-Ponts, s'apprêtoit à conduire en France.

(17) La Differtation que l'Abbé le Laboureur ( tom. II de ses additions, pag. 616 & suiv. ) a consacrée à la mémoire des Comtes d'Egmond & de Hornes, nous a paru renfermer des réflexions d'un si grand sens, & tant de particularités intéressantes, qu'au lieu de l'extraire, nous avons pris le parti de la conserver en entier (a). Laissons donc le Laboureur parler lui-même.....

(a) Selon Aubery de Maurier, ( Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande, p. 37 ) *le Prince de toute cette grande armée, se réserva seulement douze cent chevaux.*

(b) Nous invitons le Lecteur à rapprocher ce morceau précieux de le Laboureur avec nos observations Numéros 2, 8, & 12, sur le sixième Livre des Mémoires de Castelnau. Il en résultera un ensemble plus satisfaisant.

» Le Sieur de Castelnau témoigne bien ,  
 » par ce qu'il raconte de son entretien avec  
 » le Duc d'Albe , qu'il y avoit autant , ou  
 » plus de vanité , que de passion pour le  
 » service de son Prince dans la sanglante  
 » exécution que ce Duc fit en la personne  
 » du Comte d'Égmond & du Comte de  
 » Hornes , de tout ce que les Pays - bas  
 » avoient de plus illustre , tant en Noblesse  
 » & en valeur , qu'en véritable grandeur &  
 » en puissance. Je ne sçaurois assez m'eston-  
 » ner de la maniere de ce dernier siècle ,  
 » & l'injustice des Politiques & de certains  
 » Historiens qui les contrefont : on ne les  
 » voit point si fleuris , ny de si bonne hu-  
 » meur , que quand il s'agit de parler d'un  
 » Cardinal de Granvelle , d'un Duc d'Albe  
 » & d'autres gens du mesme esprit de divi-  
 » sion & de cruauté. Ils ne trouvent plus  
 » à rédire , que sous prétexte du service  
 » du Maître ils raffasient leur ambition du  
 » sang des Sujets , & qu'ils fassent une ty-  
 » rannie d'une Monarchie paisible ; qu'ils  
 » ne troublent que pour ruiner une autorité  
 » légitime , pour rendre leurs pernicieuses  
 » maximes nécessaires , & pour s'appliquer  
 » le Gouvernement de telle sorte , qu'on  
 » soit obligé de leur laisser la puissance toute

» entiere , pour démeller ce qu'ils ont exprès  
» embrouïllé. Le Duc d'Albe fit à son arri-  
» vée en Flandre , ce que font si souvent  
» pour donner une maison ou un jardin à  
» la mode , certains Architectes & Jardi-  
» niers , qui ruinent de vieux baſtimens pour  
» en rébaſtir de moins durables & de moins  
» commodes , fans aucun reſpect de leur anti-  
» quité : qui renverſent tout un jardin bien  
» planté pour en faire une plaine , & qui  
» cherchent avec plus de malice que d'art ,  
» des allées à faire dans les lieux où ſont les  
» plus beaux arbres , pour avoir l'honneur  
» de les avoir abbattus : enfin qui mettent  
» à la place de ceux qui portoient des fleurs  
» & du fruit, des plantes eſtrangères , comme  
» ſont les cyprès qui ne donnent pas meſme  
» de l'ombre , & qui ne preſtent qu'une fu-  
» neſte obſcurité. Qu'on les écoute diſcourir  
» ſur leurs deſſeins , ils vous promettent les  
» plus grandes choſes du monde , mais ce  
» ſont des eſpérances douteuſes pour une  
» perte preſente : & quelquefois il faut que  
» le Maître de la maiſoin attende que ces  
» belles idées ſoyent achevées , dans quel-  
» que recoin mal étayé , où l'impatience  
» le gagne enfin , & où il ſe dépite contre  
» l'Entrepreneur , qui luy laiſſe des maſures

» imparfaites pour des chasteaux. C'est ce  
 » qui arriva ensuite des renversemens (a) que  
 » le Duc d'Albe fit aux Pays-Bas ; le Roy

(a) « Le Duc d'Albe (dit un de nos anciens Ecri-  
 » vains) pensoit esteindre dans le sang du Comte d'Eg-  
 » mont & du Comte de Horne les feux des guerres  
 » civiles de Flandres ; & il les alluma davantage. La  
 » loi marche d'un autre air contre les *Grands* pour les  
 » punir que contre les petits qui n'ont point de suite,  
 » & dont on ne se souvient que tant qu'on les voit  
 » entre les mains du bourreau. Les formes de Justice  
 » sont faites pour tous ; mais on en doit adoucir la  
 » rigueur pour ceux qui marchent à la tête d'une grande  
 » faction : il faut que la justice cède à la prudence. Si  
 » les Comtes de Hornes & d'Egmont fussent morts en  
 » une Chambre, & qu'on les eust estranglez, comme  
 » fit le Roy d'Angleterre le Duc de Glocestre, son  
 » oncle, & puis fit courir le bruit par-tout qu'il estoit  
 » mort à son lit, & pour mieux feindre, se rendit  
 » tuteur de ses enfans ; si (dis-je) on ne les eust ren-  
 » dus le spectacle de tous les Pays-bas, la Flandre n'eust  
 » esté le théâtre de toutes les fureurs de la guerre : le  
 » Duc d'Albe en fust sorty avec moins de malédiction  
 » & plus de gloire : il eust laissé le service de son  
 » maistre mieux estably ; sa mémoire n'eust esté tant  
 » décriée de tous ; & sa statue foulant aux pieds des  
 » monstres, élevée au milieu de la Citadelle d'Anvers,  
 » n'eust pas esté abbatue par le commandement du Roy  
 » d'Espagne, à qui cet excès d'orgueil fust du tout  
 » odieux. » ( Histoire de Charles IX, par Mathieu,  
 Liv. V, p. 304 & 305. )

» d'Espagne crût d'abord à ses conseils ; il  
 » luy en abandonna toute l'exécution ; mais  
 » lassé d'attendre après cet Estat florissant  
 » qu'il luy avoit promis , honteux de tant  
 » sang répandu en vain , & encore plus affligé,  
 » de voir qu'en six ans d'administration ab-  
 » soluë, l'averfion qu'on avoit conçûë de sa  
 » cruauté avoit estably & affermy au milieu  
 » de ses Estats la République de Hollande ,  
 » il le rappella pour n'en point hafarder les  
 » restes ; & ce fut par les ordres qu'on arra-  
 » cha des lieux publics , les statues & les  
 » trophées que ce Duc avoit élevés à sa gloire  
 » particuliere ; pour servir de monument  
 » éternel de la désolation de tant de Pro-  
 » vinces.

Il n'y a point de plus dangereux remede  
 contre l'hérésie que de n'en faire qu'un pré-  
 texte , & de le faire servir à des interests  
 humains : c'est un sacrilege malicieux de  
 déguiser la politique en religion , & de luy  
 immoler de faux sacrifices pour couvrir sa  
 cruauté. Ce n'estoit point tant par esprit de  
 zele comme par esprit d'indignation , que  
 le Cardinal de Granvelle , & le Duc d'Albe  
 après luy , troublèrent le repos des Pays-  
 Bas ; où l'on peut dire qu'ils ont fait plus  
 d'hérétiques qu'ils n'en ont défait. Le pre-

mier s'estant commis avec tous les grands par des nouveautez dans le gouvernement ecclesiastique & politique des Provinces, émut le scandale qui causa le schisme. Il accusa de la nouvelle opinion, qui estoit le crime d'estat de son tems, tous ceux qui se plaignoient de la dureté de son ministere & de l'insolence de ses déportemens. Il fit le mal plus grand qu'il n'estoit au Roy d'Espagne son maistre; il en déguisa la cause, & rejeta tous les mauvais succès de ses violences sur le trop de modération de la Duchesse de Parme, qui mettoit toutes choses en accommodement; parce qu'elle n'adhéroit pas à toutes ses passions, & qu'elle ne vengeoit pas ses querelles. Ce Cardinal ayant le Duc d'Albe de son costé auprès du Roy Catholique, il fit passer tous les Flamands, mais principalement tous les principaux de la noblesse, pour des rebelles & pour des hérétiques qu'il falloit opprimer. Dans le mesme tems on faisoit les mesmes desseins contre les Huguenots de France, & pour cela on moyenna l'entrevue de Bayonne, où il se conclut une maniere de ligue; pour laquelle le Duc d'Albe qui avoit le secret du Roy son maistre, promit toute sorte d'assistance; mais c'estoit avec plus d'envie de

nous jeter dans la guerre civile, que d'aider à nous en retirer. C'estoit pour menager le passage de l'armée espagnole par la France aux Pays-Bas, sans nous mettre en soupçon qu'elle allast attendre l'occasion de profiter de nos désordres, & enfin pour nous repaître de l'espérance d'un secours qui nous portast à tout entreprendre. Aussi l'accordait-il plustost par ostentation qu'autrement, quand la seconde guerre fut ouverte, puisque le Comte d'Aremberg avoit ordre de luy de ne point combattre, & de fuir l'occasion de la bataille qui se donna auprès de Saint-Denis, comme a fort bien remarqué le sieur de Castelnau. Son intention estoit principalement de prendre son tems pour terrasser toutes les puissances des Pays-Bas, qui pouvoient balancer son autorité, qui avoient du crédit, & qui estoient capables d'entreprendre de maintenir les privileges des peuples & des villes, & de tempérer le gouvernement espagnol, tout contraire en ses maximes à celuy des Flamands. Il esperoit d'en venir encore plus facilement à bout, en les contraignant, même par désespoir, à s'appuyer du party de la nouvelle opinion, qui d'ailleurs seroit affoibly par la diversion du secours qu'ils auroient

pû tirer des huguenots de France, assez occupez à se défendre chez eux. Outre l'honneur qu'il se proposoit d'avoir étouffé l'hérésie dans son gouvernement, & ensevely sous ses ruines toutes les grandeurs suspectes au Conseil d'Espagne, il croyoit avoir assez tost fait, pour venir tomber sur la France avec une armée catholique & victorieuse, comme sur un estat exposé en proye, & qui seroit legitimement acquis à son maistre sous prétexte spécieux & charitable d'y venir exterminer les hérétiques. Prétexte desjà concerté en Cour de Rome, où le Roy d'Espagne *faisoit fort l'enfant gâté de l'Eglise*, qui ne faisoit point de conscience de croire que son zele pour la foy ne seroit pas trop récompensé d'une couronne, laquelle aussi bien n'estoit que trop lourde pour des enfans qui ne la pouvoient porter, & qui devoit faire partie du fardeau catholique de *l'Atlas Ibérien*.

Voilà en peu de mots les vastes pensées du Duc d'Albe, & sur lesquelles rouloit toute sa conduite, qu'il regla encore sur celle du Cardinal de Granvelle; duquel il vint plutost executer les passions, que pour en réparer les dommages. Après avoir converty son titre de General des armes en celuy de



Gouverneur absolu, par la destitution de la Princesse de Parme, à laquelle il ne laissa qu'un titre sans fonction, dont elle se laissa enfin de le voir abuser, aussi bien que de n'estre que complice de ses entreprises, son premier exploit fut de se saisir des personnes des Comtes d'Égmond & de Hornes. Il avoit esté résolu avec luy en Espagne, qu'on tendroit le mesme filet pour Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, & pour Antoine de Lalain, Comte d'Hooghstrate; mais ils furent plus prudens de se défier de la foy d'un homme, qui venoit violer la paix que la Princesse avoit donnée à leur pays : outre qu'ils estoient moins innocens que les deux Comtes, tous deux bons Catholiques, qui n'avoient point d'intérêt particulier dans tout ce qui s'estoit passé, & qui ne s'estoient entremis qu'avec intention de pacifier les différends & de conserver les privilèges de la patrie.

C'estoit pourtant assez qu'il eussent fait voir leur credit & leur autorité, pour les rendre suspects à un homme, qui ne vouloit pas souffrir qu'aucun Seigneur du pays demeurast en pouvoir de prendre le party d'un peuple qu'il vouloit mettre à sa discrétion. Le Comte de Hornes neantmoins s'en

défia d'abord, & il joignit aux avis qu'il avoit des desseins du Duc d'Albe, son aversion naturelle contre la nation, son humeur farouche & superbe, & sa finistre & terrible physionomie : mais le Comte d'Egmond, qui se fioit à la seureté des traitez faits avec la Gouvernante, & à la memoire de ses grands services, l'emporta sur tous ses soupçons, & il l'obligea de venir avec luy au Conseil intimé à Bruxelles le 6 de Septembre 1567 en l'hostel de Culembourg ; où ils furent arrestez, luy par le Duc d'Albe, & le Comte de Hornes par Ferdinand de Toledé, fils du Duc : lequel feignant de le reconduire, le fit passer dans une salle pleine d'Officiers Espagnols, où il demanda son espée & le fit prisonnier de la part du Roy. L'affliction

(a) L'Espagnol Bernardin de Mendoza, (dans ses Commentaires mémorables de la guerre de Flandre, Liv. III, fol. 50) n'a pu s'empêcher d'avouer que cet évènement fit la plus forte sensation : « Pour faire jus-  
 » tice (dit-il) desdits Comtes, ils furent menés à  
 » Bruxelles du Chasteau de Gand où ils estoient ser-  
 » rés; & là en place publique, leur furent les testes  
 » tranchées, ce qui fut un spectacle bien triste & dou-  
 » loureux pour ceux qui s'y trouverent, & qui don-  
 » noit à penser à beaucoup de gens, voyant des per-  
 » sonnages de telle qualité courir une si misérable for-  
 » tuné. »

que (a) que le peuple en témoigna, tant pour la considération de leurs personnes, que pour les malheurs qu'il augura d'une violence si publique, ne servit qu'à leur perte : le Duc demeura persuadé qu'il s'estoit saisi des principaux chefs du party qui se pouvoit former contre luy ; il fit éclater ce coup de sa prudence & de sa hardiesse auprès du Roy d'Espagne, & il en exagéra l'importance de tant de réflexions à son avantage, sur l'affection que les peuples leur portoient, sur leur puissance, leurs dignités & la grandeur de leurs alliances & de leurs maisons, qu'il pouvoit bien encore feindre de la clemence impunément pour des personnes qu'il rendoit si redoutables, sans craindre de donner atteinte à un Arrest du Conseil d'Espagne, qui ne relasche rien de ses résolutions. C'est pourquoy il laissa passer neuf mois de tems, pendant lesquels le Prince d'Orange ayant formé son party, qu'il rendit juste par la nécessité de defendre sa vie, les deux Comtes en parurent encore plus criminels, sur la preuve de l'intelligence qu'ils avoient avec luy : & on leur fit leur procès comme tels, sur des conséquences tirées de leur conduite du passé ; quoyqu'ils la justifiaient assez par les raisons qu'ils avoient

eues, d'accorder aux religionnaires pour le bien de la paix, des graces qu'ils estoient en pouvoir d'obtenir de force, & qui auroient esté mises en considération par leurs juges naturels.

Leur qualité de Chevaliers de la Toison-d'or ne les rendoit jusliciables que du Roy d'Espagne & de leurs Pairs, c'est-à-dire des autres Chevaliers, qui devoient estre leurs juges avec le Roy; mais comme leur salut dépendoit de leur privilège, ils en furent privez par une déclaration qui renvoya la cause par-devant le Duc d'Albe, avec pouvoir de prendre pour adjoints tels Commissaires qu'il luy plairoit, & qu'il n'avoit garde qu'il ne choisit capables de déferer à la volonté du Prince, de s'éblouir des prétextes de la religion & des couleurs imaginaires du crime d'estat, & de satisfaire à la haine mortelle qu'il portoit à ces deux Seigneurs. Sans cette passion il auroit pu déferer au conseil des sages, qui luy remontroient qu'il auroit plus d'avantage de les garder prisonniers pour servir d'ostages & pour retenir les peuples & les grands de leur alliance dans le devoir; mais il craignoit que quelque accident de guerre ne luy ravit l'occasion de faire périr en la personne du Comte

d'Égmond un ennemy particulier (a), qui portoit sa condition & ses services au-dessus des siens, & en celle du Comte de Hornes, celle d'un ennemy du Cardinal de Granvelle, qu'il avoit fait rappeler des Pays-Bas, qui se glorifioit aussi d'une naissance plus illustre que celle du Duc, & de la qualité de Souverain & de Prince de l'Empire : & enfin qui reprochoit à l'Espagne plus de services qu'il n'en avoit reçu de récompenses, & qui avoit esté tout prest de renoncer à tous les honneurs de chef des finances & du Conseil des Pays-Bas, d'Admiral de Flandre & de

(a) Telle est la manière de voir à ce sujet, de M. de Thou, (Liv. XLIII.) « La haine déclarée du Duc » d'Albe pour tous les Etrangers (raconte-t-il) & sur- » tout pour le Comte d'Égmond, qui par sa dignité, » son mérite & ses services, ne le cédoit à personne, » pas même au Duc d'Albe, fut la vraie cause de la » mort de ces deux Comtes. » On croit que ce qui hâta leur perte, fut la nécessité où le Duc d'Albe se trouva d'aller lui-même avec toutes les troupes du Roi en Frise, pour venger la défaite du Comte d'Artemberg. Il craignoit qu'en laissant derrière lui ces Seigneurs & Gentilshommes, ils n'excitassent quelques nouveaux troubles en son absence. Pour se délivrer de cette appréhension, & pour répandre la terreur, il ordonna l'exécution de leur sentence, qu'il avoit prononcée en personne.

Gouverneur du Duché de Gueldres & de la Comté de Zutphen. Il vouloit encore avoir la gloire d'avoir immolé ces deux victimes à son ambition, & d'avoir signalé la puissance de sa charge par ce terrible exemple de sa severité. Il les condamna à mort, & les fit executer en pleine place de Bruxelles le 5<sup>e</sup> jour de Juin 1568 au milieu d'une armée entiere, qui ne put empescher les cris des habitans contre sa cruauté, & qu'ils n'accourussent en foule tremper leurs mouchoirs dans un sang dont ils protesterent la vengeance avec des ressentimens si publics, que le Duc fut obligé d'employer toutes les troupes espagnoles à la garde de sa personne. Martin Rithovius, Evesque d'Ipre, qui les assista à la mort, leur rendit ce funeste devoir avec une très-sensible affliction, & eux de leur part témoignèrent une générosité si héroïque, qu'on eut dit à les voir conduire au supplice, qu'il estoit plustost le martyr que le confesseur, tant il avoit de regret d'assister à un sacrifice si sanglant, & qu'il prévoyoit devoir estre expié d'une longue *Iliade* de malheurs; tant ils avoient de consolation, de mourir avec un témoignage si public de l'affection des peuples, de leur innocence, & de la violence de leur ennemy.

Leurs corps (a) furent portez comme en dépost en l'Eglise de Sainte-Gudule de Bruxelles, où il y avoit toujours grande affluence de peuple priant & pleurant, & enfin transferez, celui du Comte d'Egmond à Sottenghien, & celui du Comte de Hornes à Kempen.

C'est assez pour l'éloge du Comte d'Egmond, de dire qu'après avoir eu part à tous les exploits de Charles V en qualité de l'un de ses Lieutenans-Généraux, il mérita l'honneur des deux plus grandes victoires du Roy Philippe II, celle de Saint-Quentin, & celle

(a) « Les têtes de ces deux Comtes (dit encore » M. de Thou, Liv. XLIII) furent attachées à des » poteaux de fer, & resterent pendant deux heures » exposées à la vue du Peuple. Telle fut la fin du » Comte d'Egmond, âgé de 46 ans. L'horreur qu'on » avoit conçue pour les Protestans, auxquels on » croyoit que le Comte avoit été favorable, ou plu- » tost la haine, l'envie, la jalousie du Duc d'Albe qui » faisoit un abus manifeste de la puissance qu'on luy » avoit confiée, l'emporterent sur les égards dûs au » mérite, & aux services du Comte. Son plus grand » chagrin, en mourant, fut de laisser dans une extrême » pauvreté son épouse & ses enfans. » On retrouvera dans les Mémoires de Brantôme (à l'article du Comte d'Egmont) diverses particularités relatives à la mort de ce Seigneur.

de Gravelines, qui nous obligerent à rendre toutes nos conquestes & à compter pour rien tout le sang répandu depuis le regne de François I<sup>er</sup>. C'est ce qui fit dire à nostre Ambassadeur, qui s'estoit coulé inconnu parmy la presse lors de son supplice, qu'il avoit vu couper à l'Espagne une teste qui avoit par deux fois fait trembler la France. Il estoit Chevalier de la Toison-d'or, Gouverneur de Flandre & d'Artois; il y estoit considéré comme le libérateur de la patrie pour ses actions guerrieres; il en estoit les délices pour sa générosité, il en estoit encore l'honneur par sa noblesse & par les grands biens qu'il y possédoit, & enfin par toutes les marques de grandeur qui se peuvent rencontrer en une personne de son rang. Il s'appelloit Lamoral d'Egmond, & sortoit des anciens Seigneurs d'Egmond en Hollande, érigé en Comté l'an 1492 en faveur de Jean, sieur d'Egmond, son ayeul, Chevalier de la Toison-d'or & Gouverneur de Hollande; qui de Madelaine, fille de George, Comte de Werdenberg, laissa le Comte Jean II, aussi Chevalier de la Toison-d'or, mort à Milan l'an 1528, duquel & de François de Luxembourg, Comtesse de Fiennes, Princesse de Gavre, fille de



Jacques, aussi Chevalier de la Toison-d'Or, &c., sortirent Charles, Comte d'Egmond, Chambellan de l'Empereur Charles V, mort en Italie sans alliance, le dit Lamoral Comte d'Egmond, & Marguerite d'Egmond, première femme de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, & mere de Louise de Lorraine, Reine de France, femme du Roy Henry III. Avec l'honneur de tant d'illustres alliances, le Comte Lamoral avoit un droit avantageux en apparence, mais funeste & fatal en effet à la maison d'Egmond, où les Duchez de Gueldres & de Juilliers & le Comté de Zutphen apportèrent plus de disgraces que de grandeur. Il prétendoit en devoir estre héritier, & il en écartella ses armes; ce qui fut assez suspect dans un tems de trouble, auquel il sembloit que chacun se voulant cantonner, il porteroit ses desseins sur Gueldres & Zutphen, dont le Comte de Hornes son parent estoit Gouverneur. Tout le monde estoit assez favorable à cette prétention à cause du nom d'Egmond, porté par les deux derniers Ducs de Gueldres; mais il y avoit de plus proches héritiers, au cas que l'aliénation faite par le Duc Arnoul en faveur du Duc de Bourgogne, prédecesseur des Rois d'Espagne,

put estre contestée : car Adolphe son fils qu'il déshéritâ, n'ayant eu qu'un fils, Charles, Duc de Gueldres, mort sans enfans, & Philippe de Gueldres, femme de René, Duc de Lorraine ; cet estat estant succcessible aux femelles comme aux males, par l'exemple mesme de la Maison d'Egmond, en laquelle il estoit tombé en vertu du mariage d'entre Jean, sieur d'Egmond & Marie d'Arkel, fille de Jean, sieur d'Arkel, & de Jeanne, sœur de Renaud, Duc de Juilliers & de Gueldres, qui se voyant sans enfans, disposa de sa succession en faveur de cette Jeanne sa sœur & de ses enfans : les Ducs de Lorraine le devoient exclure comme issus de cette Philippe. Après les Ducs de Lorraine, les plus proches heritiers estoient les Rois d'Escoffe & les Comtes Palatins, fortis de Marie d'Egmond, femme de Jacques II, Roy d'Escoffe, & de Marie d'Egmond, dite de Gueldres, sœur d'Adolphe, qui avoit pour sœur puisnée Marguerite de Gueldres, femme de Henry de Baviere, Comte de Spanheim, ancestre des Palatins, tous issus d'Arnold, sieur d'Egmond I, Duc de Gueldres, à cause de sa mere. Cet Arnold eut pour frere puisné Guillaume, sieur d'Egmond, qu'il luy laissa pour partage, qui de Walpurge

de Meurs laissa deux enfans, Jean I, Comte d'Egmond, mentionné cy-devant, & Frederic d'Egmond, sieur d'Yselstein, qui fit la branche des Comtes de Buren. Le Comte d'Egmond foutenoit que les masses estoient préférables ; & il luy échappa sur ce sujet de parler avec trop de liberté du tort que le dernier Duc de Bourgogne & la Maison d'Autriche avoient fait à ceux d'Egmond, de les priver d'un estat si considerable & de les faire déchoir de la dignité de Princes & de Souverains. Ce ne fut pas un des chefs de son procès qu'on exposa à la vue des nations ; car on ne vouloit pas réveiller un droit tantost prescrit, mais ce fut le puissant motif de sa perte dans l'esprit du Roy d'Espagne : qui croit qu'il n'appartient qu'à luy d'escarteller de tous les Empires & de toutes les Couronnes, pour faire de l'escu de ses armes le miroir perpetuel de son ambition & le plan de ses desseins ; qui ne perd pas un seul de ses titres, qui les employe en toutes sortes d'actes, & qui en a fait une litanie portant indulgence à tous les Catholiques qui l'apprendront par cœur & qui la croiront. Avec tant d'avantages de grandeur du costé du sang des dignitez, & des grands exploits de guerre, le Comte Lamoral joi-

gnit encore une alliance de la première marque, par le mariage qu'il contracta avec Sabine de Baviere, sœur de Frideric III, Comte Palatin du Rhin, Eleveur de l'Empire, fille de Jean Prince de Simmeren, & de Beatrix de Baden. Elle fit tous les devoirs d'une femme genereuse pour fléchir le Roy d'Espagne en faveur de son mary; & si elle ne luy put sauver la vie avec l'intercession de tous les Princes qu'elle employa, elle luy conserva l'honneur, & laissa une tache de la dernière ingratitude sur la memoire du Roy Catholique, par le *factum* qu'elle fit imprimer pour la justification du Comte. Elle y représente tous ses services avec des sentimens si tendres & si pressans, que la postérité compatira éternellement à son affliction, aussi bien qu'à celle de Marie de Montmorency, femme de Pierre Ernest, Comte de Mansfeld, Chevalier de la Toison-d'or & Gouverneur du Luxembourg, qui pour rendre le même office au Comte de Hornes son frere, fit mettre au jour un livre sous le titre de *Déduction de l'innocence de Messire Philippe de Montmorency, Comte de Hornes.*

Du mariage du Comte d'Égmond avec Sabine de Baviere, sortirent douze enfans,

dont il y en avoit onze vivans, qui implorèrent en vain la miséricorde du Roy d’Espagne pour leur pere. Ceux qui furent mariez, sont Philippe Comte d’Egmond Prince de Gavre & de Steenhuse, Chevalier de la Toison d’or, tué à la bataille d’Yvry sans enfans de Marie de Hornes : Lamoral Comte d’Egmond Baron de Fiennes, qui en haine de la mort de son pere quitta le party d’Espagne, s’attacha au Duc d’Anjou, & fut assassiné en France, où il avoit épousé Marie de Pierrevive : le troisiéme fut Charles Comte d’Egmond Prince de Gavre, duquel & de Marie de Lens est issu le Comte d’Egmond d’à present. Les filles furent Leonore femme de George de Hornes Comte de Houtkerke, Baron de Gaesbeke Vicomte de Furnes, fils de Martin Sieur de Gaesbeke, & d’Anne de Croy, qui à laissè posterité ; Sabinne d’Egmond allée à George Eberard Comte de Solme : Madeleine mariée à Floris de Stavele Comte de Herlies : & Marie Chrestienne d’Egmond alliée à Oudart de Bournonville Sieur de Capres, Vicomte de Barlin, Baron de Houlesfort, &c. depuis créé Comte de Hennin, Chevalier de la Toison d’or, Chef des Finances des Pays-bas, & Gouverneur d’Artois ; le-

quel estant mort l'an 1585, elle se rémaria deux ans après à Guillaume de Lalain Comte de Hooghstrate & de Renembourg & en eut Antoine de Lalain Comte de Hooghstrate & Renembourg, mort sans enfans de Marie Marguerite de Barlaimont. Son troisième mary fut le fameux Charles Comte Mansfeld, Admiral des Mers des Pays-bas, General de l'armée Chrestienne & Imperiale de Hongrie contre les Turcs. Oudart de Bournonville, duquel il luy resta des enfans, estoit François de naissance & d'extraction, comme a fait voir le Sieur d'Hozier, dans la Table Genealogique qu'il a fait imprimer l'an 1657. de cette illustre maison de Bournonville; dont il donne dix-neuf degrez depuis l'an 1035 juques à present. Pierre Sieur de Ranchicourt ayeul maternel d'Oudart, & Conseiller & Chambellan de Philippe I<sup>er</sup> Archiduc d'Autriche, Roy d'Espagne, & de l'Empereur Charles V son fils, n'ayant que luy d'heritier des grands biens qu'il possedoit aux Pays-bas, il le déroba dans sa plus tendre jeunesse à la France, que tous ses ancestres avoient toujours servie avec tant de réputation, de valeur & de fidélité, dans les premieres charges des armées & dans les Gouvernemens les plus

importans. Il l'éleva dans la reconnoissance qu'il devoit à la Maison d'Autriche, & y ayant encore esté obligé par la récompense des grands services qu'il luy continua comme son heritier, il adopta pour sa Patrie celle où il avoit esté nourry dès son enfance. Alexandre son fils unique, fut comme luy Comte de Hennin, Vicomte de Barlin, Baron de Houlefort, Sieur de Capres, Hourec, Divion, Ranchicourt, &c. & Chevalier de la Toison d'or. Il merita encore la charge de Gouverneur & Capitaine General de la wallonne, & obtint favorablement du Roy Henri IV l'érection en Duché de la Terre de Bournonville, l'une des plus anciennes Baronies du Boulenois, après qu'il l'eut rachetée des Sieurs de Lamet-Bournonville, auxquels elle estoit échûë par succession de la branche aînée fonduë en leur famille. Cette faveur de la Cour de France accrût contre luy la jalousie naturelle, que les Espagnols portent aux Grands Seigneurs de Flandre qui sont d'extraction Françoise, & qui cherchent des dignitez hors de leur Cour, pour contester celle des Grands d'Espagne, & avoir dequoy répondre à leur orgueil : & comme les défiances qu'on avoit de luy l'obligerent de sa part à tenir des voyes

voyes pour se garantir de surprise, il ne put éviter de quitter la Flandre, où c'estoit estre assez criminel que d'estre suspect. Il se retira en France sous la Protection de nostre Roy, & mourut à Lyon l'an 1656. Il avoit épousé Anne de Melun, fille de Pierre Prince d'Espinoy, Marquis de Richebourg Baron d'Antoing, Seneschal de Hainaut, &c. & d'Hippolyte de Montmorency, petite-fille de Hugues de Melun Prince d'Espinoy, qui avoit épousé Yolande de Werchin Seneschale de Hainaut, & qui estoit fils de François de Melun Prince d'Espinoy, &c. Chevalier de la Toison d'or & Connestable de Flandre, & de Louise de Foix fille de Jean Comte de Candale, & d'Isabelle d'Albret, & sœur d'Anne de Foix Reine de Hongrie. Ainsi cette Dame, aussi bien que Marie Chrestienne d'Egmond, apporta au Duc de Bournonville son mary, par les Maisons de Melun & de Montmorency, toutes deux des plus illustres de France & les plus fertiles en Dignitez, des Aliances avec nos Rois, tous les Princes, & tous les Grands de ce Royaume. Il en eut deux fils, l'aîné est Alexandre Prince de Bournonville Comte de Hennin, & le second Ambroise Duc de Bournonville ;



que leur vertu a fait triompher de la disgrâce de leur Maison , & tous deux heureux dans les diverses inclinations qu'ils ont eu : le premier de conserver les biens qui luy devoient appartenir aux Pays-bas , qu'on peut dire qu'il a reconquis par sa valeur qui luy a fait obtenir depuis l'érection en Principauté de ses Terres de Brabant : & le second de maintenir & de relever en France l'ancienne réputation & la gloire du nom de Bournonville , si celebre dans nos Histoires. Il l'a encore illustrée par ses grands & fidèles services , qui luy ont fait meriter avec l'estime & les bonnes graces du Roy , la Charge de Chevalier d'honneur de la Reine future , & celle de Gouverneur de Paris en survivance du Mareschal de l'Hospital. Ce n'est pas le moindre Eloge qu'on puisse donner à ce Duc , de le louer de n'avoir emprunté de la grandeur de sa naissance , que cette genereuse émulation , qui luy a fait surmonter tant de travaux pour la rétablir , & s'en étant acquité , comme il a fait avec l'applaudissement de toute la Cour dans la fleur de son âge ; on doit croire que sa valeur n'a rien fait pour sa fortune particuliere , que le Public ne doive esperer de ses autres vertus dans

les Dignitez où il est appellé. Il époufa l'an 1655 Lucrece-Françoife de la Vieuvillè fille de Charles Duc de la Vieuvillè, Chevalier des Ordres du Roy, Surintendant des Finances, & de Marie Bouhier de Beaumarchais,

Philippe de Montmorency Comte de Hornes, compagnon de la déplorable destinée du Comte d'Egmond son Cousin, le fut aussi des mesmes honneurs & de la mesme estime. Il partagea particulièrement avec luy la gloire de la Bataille de saint Quentin, perduë par le Connestable de Montmorency son parent; & entr'autres Prisonniers qu'il y fit, se rencontra Gabriel de Montmorency Baron de Montberon quatrième fils du Connestable: qui à l'âge de quinze ans fut pris à la teste d'une Compagnie de Gendarmes qu'il avoit déjà l'honneur de commander, & luy paya depuis sa rançon par les mains de Galeotto Magalotti Marchand Florentin. Ses autres Services luy avoient déjà acquis les premières Dignitez de la Cour de l'Empereur Charles V & de Philippe II son fils, auquel il le donna après l'avoir nourry auprès de luy, & après avoir goûté son esprit & son courage dans plusieurs Voyages, qu'il fit à sa suite en qualité de Gentil-hom-

me de sa Bouche. Il le fit Capitaine des Gardes du Prince son fils, lors Roy d'Angleterre, & successivement le créa Gouverneur de la Duché de Gueldres & de la Comté de Zutphen, & Chevalier de son Ordre de la Toison. Philippe II. son successeur voulant aussi luy donner des marques de sa reconnoissance, & qu'il ne dût qu'à luy, adjousta à ses dignitez celles de son Chambellan, d'Admiral & de Chef des Finances des Pays-bas, & de Gouverneur de Tournay. Voilà en apparence le plus grand & le plus ferme établissement du monde, avec l'avantage qu'il avoit d'estre Comte de Hornes Souverain de Wert, à cause dequoy il battoit Monroye d'or & d'argent, Baron d'Altena, Seigneur du Pays de Nivelles en Flandre, & de plusieurs autres grandes Terres; auxquelles il joignit encore les Comtez de Nieunaert, de Meurs, & de Zaerwerden, par son mariage avec Walburge fille de Guillaume Comte de Nieunaert, & d'Anne de Weert Comtesse de Meurs & de Zaerwerden, & sœur d'Herman Comte de Nieunaert mort sans enfans. Il sembloit, dis-je, que la Fortune contribuoit de toutes ses faveurs avec la grandeur des biens & des alliances, pour faire d'un si digne Sujet non

seulement un grand Seigneur, mais un grand Prince : mais c'estoit un précipice où elle l'élevoit, pour le faire perir avec plus d'éclat, parce qu'il avoit le cœur trop grand, pour l'affujettir à toutes les bassesses, que les Ministres d'Espagne demandoient aux Seigneurs Flamands de la premiere qualité. Il ne voulut point trahir la réputation de son nom, ny l'honneur de ses charges par les déferencés qu'exigeoit l'ambition & l'humeur altiere du Cardinal de Granvelle, ny souffrir les nouveautés, qu'il vouloit introduire sous prétexte de Religion & de l'autorité du Prince, pour faire des Pays - Bas le Theatre de la plus misérable & de la plus cruelle servitude. Il refusa ses suffrages à une violence pernicieuse à l'Estat, il se commit pour la liberté publique contre les sentimens & contre les desseins du Cardinal, il en escrivit librement au Roy, & enfin on luy fut obligé de sa révocation. Comme il avoit fait paroistre dans ce grand demeslé autant de zele pour la Patrie que de crédit & de fermeté ; on eut moins d'égard à la justice de la cause qu'il avoit soustenuë, qu'à la façon dont il l'avoit poursuivie. Toutes ses belles qualitez devinrent suspectes, & ses exploits de Guerre, & la dépense de ses biens, dont

il aliéna jusques à la valeur de plus de trois cens mille escus pour subvenir aux dépenses necessaires au service de son Roy, comme la Comtesse de Mansfeld sa sœur rémontra pour sa justification, ne servirent qu'à rendre plus redoutable le ressentiment d'un Seigneur si genereux & plus facile à détruire qu'à entretenir en intelligence avec un Gouverneur, qui avoit tant à entreprendre que le Duc d'Albe. C'est pourquoy ce Duc faisant son point capital de sa ruïne & de celle du Comte d'Esmond son intime & son allié, ne fit point de difficulté de feindre qu'il avoit ordre du Roy d'Espagne d'estouffer la mémoire des premiers troubles & de se conduire par leurs conseils pour rétablir la paix; & les ayant mandé sous ce prétexte, le Comte de Hornes, quoyque le plus prudent, se laissa persuader par le Comte d'Esmond, & vint donner avec luy dans le piège qui leur estoit préparé. Plus un homme de cette qualité a eu de titres & d'emplois dans un Estat, plus il est aisé de trouver des moyens de luy faire son procès, & ce malheur est encore plus inévitable dans un Pays si plein de désordres & de factions qu'estoit la Flandre, tant à cause de la nouvelle Religion que du mauvais Gouvernement du Cardinal de Granvelle. Comme tout le monde

s'estoit commis dans l'un ou dans l'autre intérêt, il n'y avoit personne qui ne fut dans le péril d'une malicieuse recherche ; car rien n'échappe à la subtilité d'un homme de l'inclination du Duc d'Albe, qui avoit pour maxime *qu'il falloit à l'exemple de Tarquin couper les testes des pavots les plus éminens pour dormir de bon somme avec de si grandes pensées.* Il imputoit à un chacun des intérêts selon ses soupçons ; si quelqu'un échappoit à la preuve du crime d'hérésie, il le faisoit tomber dans le crime d'Etat, qui n'est pas moins récommandé à des Commissaires qu'on choisit ordinairement capables de ne douter de rien qui soit à la charge des accusez & de croire à toute sorte d'intérêts, tels qu'on les veut imaginer. Sans considérer les temps qui doivent servir de regle, on leur fait juger les actions les plus droites sur des maximes générales, comme s'il n'y avoit pas des conjonctures qui forcent à des accommodemens nécessaires, comme fut celui que ce Comte fit avec les Protestans de Tournay, quand il leur accorda des Temples, pour empescher la prophanation de toutes les Eglises à une populace mutinée, dont il appaisa la violence, qu'il ne pouvoit réprimer ny par l'autorité ny par les armes. Ce fut le principal

chef de son accusation sous lequel on le fit mourir, quoyque ce fut celuy duquel il se purgea le mieux; mais le véritable motif de sa perte, fut sa puissance, & son humeur fiere & hautaine, qui luy avoit fait mépriser le Cardinal de Granvelle, & qu'il avoit fait paroistre inflexible, jusques à dédaigner l'Ordre d'Espagne & à mettre en délibération de le renvoyer & de renoncer à tout ce qu'il avoit de biens & de dignités aux Pays-Bas, pour se retirer dans les terres qu'il tenoit en Souveraineté de l'Empire. Parmi ces sentimens qu'il ne cacha pas assez, il luy arriva encore de lascher plusieurs paroles d'aigreur contre la Nation Espagnole & contre la dureté de sa domination: ce qui n'est pas un crime rémissible, ny moins grand que celuy de leze-Majesté; parcequ'il n'y a point d'Espagnol qui ne tranche du Citoyen de l'ancienne Rome dans toutes les Provinces qui appartiennent à son Prince, & qui ne croye avoir un caractère pour y commander sans aucun respect, ny à l'ordre de leur gouvernement, ny au mérite & à la grandeur des Seigneurs naturels du Pays. Je joins à cette considération, qu'il n'y a point de Gens qui vengent l'autorité prétendue violée comme ceux auxquels elle n'appartient pas naturellement. C'est un Monstre des

derniers temps, qui dévore tous les Heros & toutes les Maisons illustres; c'est un Dragon flatteur, qui trompe les Souverains par les faux miroirs d'une escaille variée de mille couleurs, qui font tous d'intelligence pour représenter en mille sortes, & pour donner mille reliefs à une seule impression de peu d'amour ou de fidélité de la part de leurs plus proches ou de leurs plus affectionnez Serviteurs. Ils fascinent leurs yeux; ils les troublent de l'esprit de *Saül*; & traversans ainsi le repos d'une Royauté legitime, ils en font changer les maximes & la douceur. Tous les Estats sont sujets à ce malheur, mais il est perpetuel en ceux, qui sont toujours privez de la présence de leur Prince comme sont les Pays-bas; & c'est aussi ce qui a causé la ruine de tant de grandes Familles qui y estoient, & qui sont restées à n'y pouvoir subsister qu'avec le regret de n'oser aspirer aux Charges & aux Gouvernemens, & de cultiver sans honneur les restes de ces noms, si fameux en nos (a) Histoires durant les Guerres des Ducs de Bourgogne. Quand leur Fortune

(a) Lisez particulièrement les Mémoires d'Olivier de la Marche, & du Clercq (Tomes VIII, & IX de la Collection.)



ne seroit pas suspecte & perilleuse , elle est à present si bornée dans la Petite estendue de ce qui reste de Provinces au Roy d'Espagne aux Pays-bas , d'où dépend leur unique établissement ; & elle est d'autre-part si peu assurée par le changement des Gouverneurs dont il faut dépendre ; que le Comte de Hornes, qui prévoyoit ces disgraces d'un Gouvernement estranger , par l'expérience qu'il en avoit fait sur la conduite du Cardinal de Granvelle , est plus à louer qu'à blâmer de l'avis qu'il donna , de fermer les entrées de la Flandre aux Espagnols. Cela eut empêché que la Paix , que la Princesse de Parme avoit faite , n'eut esté violée par le Duc d'Albe ; il n'auroit pas répandu tant de sang , il n'auroit pas esté vengé ny expié par une revolte nécessaire , comme fut celle du Prince d'Orange & des Hollandois ; & les Comtes de Hornes & d'Egmond auroient esté capables par leur crédit & leur puissance , de conserver les Provinces en union sous l'obéissance du Roy d'Espagne , au lieu que leur mort les divisa , qu'elle servit de prétexte au Prince d'Orange , & qu'elle le rendit seul Chef d'un Party , qui auroit esté moins à craindre sous la conduite de plusieurs. C'est ce que les Politiques remon-

trerent à ce Duc ; mais ce fut sans le pouvoir fléchir, tant il s'estimoit glorieux de signaler son autorité par un coup de foudre, qui épouvanta toute l'Europe, & dont il se vanta au sieur de Castelnau, qui le témoigne en ce Chapitre, comme du plus grand exploit de son Siecle ; ne feignant point de le proposer pour exemple, au Roy & aux Ministres de France.

Le Comte de Hornes mourut à l'âge de 60, & n'ayant eu qu'un fils unique mort avant luy ; Florent autrement appelé Floris de Montmorency Baron de Montigny son frere, Gouverneur & Bailly de Tournay, Chevalier de la Toison d'or, fut plutôt héritier de son malheur que de ses biens. Il n'y avoit point de Seigneur en Flandre qui fut en plus haute estime, pour la generosité, pour la candeur de l'ame, & pour la noblesse du cœur, & la magnificence ; il avoit encore l'esprit fort beau ; il entendoit parfaitement toutes sortes d'affaires, & les traitoit avec une suffisance, qui le rendit nécessaire dans toutes les négociations, qu'il fallut faire pour appaiser les troubles qui survinrent aux Pays-Bas. Il s'y concilia les cœurs de tout le monde ; & l'estime qu'on eut de luy, le fit par deux fois députer en Espagne pour les interests

de la Patrie & pour le service du Roy. Au premier voyage, qui fut l'an 1562. Philippe II. luy témoigna toutes sortes de satisfactions de ses services, de sa prudence, & de ses conseils; mais le second l'an 1567. ne luy réussit pas de mesme, quoy que d'abord il eut esté reçu avec le Marquis de Berghes son Colleague. Les choses estant en estat que c'eût esté trahir la cause publique de cacher la verité & de déguiser ses sentimens, il parla franchement contre l'Inquisition qu'on vouloit establir aux Pays-Bas, & contre les Edits. Il insista avec la mesme force pour obtenir une Amnistie generale en faveur de ceux, que la passion avoit pû faire manquer à leur devoir : & parce qu'il luy arriva de dire *que la défiance des Grands se pouroit tourner en un désespoir, qui aliéneroit leurs affections & qui priveroit le Roy de leurs services*; cela fut relevé comme une menace, & principalement par le Duc d'Albe, qui estoit dés-jà destiné pour aller venger l'autorité Royale aux Pays-Bas & pour la rétablir. Le Roy se ressouvenant à ce sujet que le sieur de Montigny, lors de sa première députation, avoit blâmé avec la mesme liberté la conduite du Cardinal de Granvelle, il ne fut pas mal-aisé de le persuader qu'il estoit

d'intelligence avec les malcontens, & de luy rendre suspecte une ingenuité qui méritoit d'estre récompensée. Sur ces entrefaites, il entra en jalousie du trop de part que Charles son fils prenoit aux affaires des Pays-bas, & comme c'estoit le plus juste prétexte de la Perte de ce Prince qu'il avoit resoluë, il y falloit vraisemblablement envelopper le sieur de Montigny, & le Marquis de Berghes, qui de leur part pressoient leur congé, pour éviter le danger dont ils se voyoient menacez ; mais il les rémit au voyage qu'il estoit prest de faire en leur pays. Ils n'estoient pas si mal avertis de tout, qu'ils ne scüssent bien qu'il n'avoit d'autre envie que de préparer par ce bruit le passage du Duc d'Albe ; & parce qu'ils ne voyoient plus rien à craindre pour son service & pour le salut de ses peuples, ils ne purent s'empescher d'en témoigner du déplaisir, & mesme d'en escrire en Flandre. Le Marquis cependant mourut d'affliction, d'autres disent de poison ; & le sieur de Montigny demeuré seul, s'aperçut en mesme temps qu'il estoit observé. Il apprit encore la prison du Comte de Hornes son frere, & incontinent après il se vit aussi arresté & conduit à Segovie. Il y réclama en vain les privileges de l'Ordre

violez en la maniere de sa détention , & il n'en fut que plus indignement traité pour toutes les requestes qu'il presenta, afin d'obtenir qu'on luy fit son procès. Dans ce misérable estat il fut secretement averty de la mort de son frere , qu'on luy avoit voulu cacher , il tenta un moyen de se sauver , qui fut découvert sur le point de l'exécution, & luy plus resserré que devant , avec un corps de Garde toujours veillant dans sa chambre, qui insultoit à son malheur, qui avoit la malice & la cruauté des Soldats Romains de la garde de *Perfée Roy de Macedoine*. Ils jouïoient perpetuellement toutes les nuits autour de son lit, ils le réveilloient par des disputes ou des blasphêmes, & répondoient rudement à toutes ses prieres de luy donner du repos, qu'ils n'estoient auprès de luy que pour faire le contraire de ce qu'il souhaiteroit d'eux. Avec sa disgrâce particuliere il ressentoit encore plus vivement comme un Maistre genereux, celle de ses pauvres domestiques ; que la complicité de son évafion tenoit dans une prison encore plus cruelle que la mort, à laquelle ils estoient condamnez, & qu'ils n'échapperent que par un miracle du ciel en faveur de leur fidélité. Cela l'obligea de presser plus ardem-

ment que jamais qu'on luy accordast la grace de luy faire son procès ; mais parce qu'on ne sçavoit dequoy le convaincre , & qu'il ne put estre jugé qu'en Espagne où estoit le Roy , qui y devoit estre present avec ses Confreres les Chevaliers de l'Ordre , la commission fut renvoyée au Duc d'Albe son ennemy particulier, ennemy conjuré de toute sa maison , & meurtrier de son frere. Encore ce Juge recusable par tant de qualitez odieuses , ne put-il trouver de crimes pour le faire mourir ; hors de la raison d'Estat , c'est-a-dire de l'importance de faire périr un homme capable d'un ressentiment préjudiciable au service du Roy & à sa seureté particuliere : & comme il ne vouloit rien negliger qui ne put haster la perte de cet infortuné Seigneur , il n'est pas si-tost appris qu'Anne d'Autriche passant d'Allemagne en Flandre pour aller épouser le Roy d'Espagne, avoit promis à la Comtesse de Hornes sa mere & à Helene de Melun sa femme, que sa délivrance seroit la premiere priere qu'elle feroit à son mary : & il la rendit si necessaire au salut des Pays-bas , qu'on le fit exprès transferer de Segovie au chasteau de Simancas , pour pas rendre une grande ville, déjà estonnée de la violence qu'il souffroit ,

témoin d'un massacre si barbare. La résolution fut prise de l'empoisonner, & parce qu'on le traitoit à ses dépens dans sa prison, un des Pages fut pratiqué pour jeter du poison dans son bouillon. Il en mourut trois ans après sa détention, au commencement du mois d'Octobre 1570, quoy que quelques-uns ayent escrit qu'il eut la teste tranchée; fondez peut-estre sur ce que le Duc d'Albe, feignant d'ignorer cette exécution, & asseuré par là de sa procedure dont il rendit la Roy garand, donna Arrest de mort contre luy comme vivant, & contre la memoire du Marquis de Berghes, pour avoir sujet de confisquer tous leurs biens.

En la personne de ce Seigneur de Montigny, héritier de son frere en la Comté de Hornes, &c. & qui n'eut que deux enfans morts jeunes d'Helene de Melun sa femme, fille de Hugues Prince d'Espinoÿ, & d'Yolande de Werchin, laquelle il épousa l'an 1560 s'éteignit la posterité masculine & legitime de Jean de Montmorency, fils aîné de Jean II, Baron de Montmorency, & de Jeanne Dame de Fosseux & de Nivelles, & frere de Guillaume Baron de Montmorency, né du second mariage de Jean avec Marguerite d'Orgemont. Ce Jean II, estant gouverné par sa dernière

femme,

femme, qui le rendit peut-estre trop sensible aux fautes de jeunesse de ses deux fils du premier lit, ledit Jean sieur de Nivelles & Louis de Montmorency sieur de Fosseux, il les déshéritâ tous deux; l'un sous le seul prétexte d'avoir manqué de fidélité au Roy Louis XI, en suivant le Duc de Bourgogne dans le party du bien public, & l'autre pour avoir avec la mesme faute fait quelques violences en sa maison, & pour s'estre marié contre son consentement, & moins noblement qu'il ne devoit pour la grandeur de sa famille. Cete exhérédation, quoy qu'appuyée de l'autorité du Roy, fut neantmoins long-temps constatée, tant par eux, que par leurs enfans, & il s'en voit un plaidoyé fait au Parlement, où la cause fut appointée le 20 de Novembre 1477, par les plus celebres Advocats du temps, *Michon* pour Guillaume de Montmorency heritier & donataire de son pere, *le Coq* pour Louis de Montmorency, qui soustint en termes exprés que Marguerite des Wastines sa femme estoit de grande & de bonne maison & de Banniere, & meilleure que celle d'Orgemont, & n'y avoit aucun reproche, & estoit sadite femme sort en la grace dudit sieur de Montmorency, *Sabrevois* pour Marguerite



de Montmorency aussi fille du premier lit ,  
*Vaudetar* pour Marguerite d'Orgemont dou-  
 airiere de Montmorency , & *Pierre Chacerat*  
 Procureur de Jean de Montmorency sieur  
 de Nivelles, fils aîné de Jean , qui obtint enfin  
 par Arrest du premier Février 1492 , pour  
 sa moitié du douaire de Jeanne de Fosseux  
 son ayeule , la quatrième partie de la Ba-  
 ronnie de Montmorency & des autres Terres  
 de son pere.

Jean de Montmorency estant ainsi privé  
 de son droit d'aînesse , il s'habituâ en Flandre  
 auprès du Duc de Bourgogne , qui l'avoit  
 fait son Chambellan , & où il possédoit la  
 Seigneurie de Nivelles & autres grands biens ;  
 tant à cause de Jeanne de Fosseux sa mere ,  
 que du mariage qu'il y contracta avec Gou-  
 dele de Gand , dite Vilain , Dame de Liede-  
 kercke , &c. , d'une ancienne & illustre mai-  
 son , dont sont encore les Comtes d'Isen-  
 ghien , & de laquelle estoient issus les Com-  
 tes de Guines & les Seigneurs de Coucy. Il  
 en eut plusieurs enfans , dont l'aîné Jean ,  
 sieur de Nivelles , estant mort sans posterité  
 de Marguerite , fille de Jacques premier ,  
 Comte de Hornes , & de Marguerite de  
 Meurs , l'an 1510 , Philippe de Montmo-  
 rency son frere luy succeda : lequel il avoi.

marié dès l'an 1496 à Marie de Hornes, fille de Frederic, fleur de Montigny-en-Ostrevant, Wimpy, Farbus, &c., & de Philippe de Melun. Il eut d'elle entr'autres Joseph de Montmorency, & Philippe, fleur de Hachicourt, Chevalier de la Toison-d'or, chef des finances & du Conseil d'Etat des Pays-Bas, mort sans alliance. Joseph de Montmorency, fleur du pays de Nivelles, &c., épousa l'an 1523 Anne d'Egmond, fille de Floris, Comte de Buren & de Leerdam, Chevalier de la Toison-d'or, Capitaine-General de l'Empereur Charles V aux Pays-Bas, & de Marguerite de Berghes; laquelle il laissa veuve l'an 1530, & mere de quatre enfans, Philippe, Florent autrement appelé Floris, Marie, alliée 1<sup>o</sup>. à Charles, Comte de Lalain, Chevalier de la Toison-d'or, Gouverneur du Hainaut, 2<sup>o</sup>. à Pierre Ernest, Comte de Mansfeld, Chevalier de la Toison-d'or & Gouverneur de Luxembourg : & Eleonor de Montmorency, pareillement mariée deux fois, 1<sup>o</sup>. à Pontus de Lalain, fleur de Bugnicourt, &c., Chevalier de la Toison-d'or & Gouverneur d'Artois, dont une fille morte jeune, 2<sup>o</sup>. à Antoine de Lalain, Comte de Hooghstraete, aussi Chevalier de la Toison, qui n'échappa à la cruauté du Duc

d'Albe, que pour mourir [des blessures qu'il reçut en un combat (a) contre luy l'an 1568, duquel elle a eu grande posterité, qui a recueilly la succession de cette branche de la maison de Montmorency, périe sur le point d'un établissement & d'une grandeur égale aux races souveraines, par la mort lamentable de deux Seigneurs si considérables par les titres, les dignitez, les vertus & la réputation de ces deux freres Philippe & Florent; dont l'aîné eut le bonheur de profiter de la Comté de Hornes, de la Souveraineté de Weert & de la Seigneurie d'Altena, par donation faite en sa faveur & de ses heritiers à venir par Jean, Comte de Hornes, second mary d'Anne d'Egmond sa mere, & d'épouser encore une riche & puissante heritiere, Walburge, Comtesse de Nieunart, de Meurs & de Zaerwerden, comme nous avons desjà remarqué.

Les Princes de Robecq, Marquis de Morbecq, Comtes d'Estaire, Vicomtes d'Aire, Barons de Haveskercke, des Wastines, &c., qui sont encore en Flandre de la maison de Montmorency, ne sont point issus de ce Jean sieur de Nivelles, ancestre des Comtes de Hornes, qui s'y habitua. Ils sont descendus

(a) A la bataille de Gemmingen.

de la branche de Louis de Montmorency, Seigneur de Fosseux, son frere, & duquel nous avons parlé : duquel & de Marguerite Dame des Wastines en Flandre sortirent deux enfans, entr'autres Rolland de Montmorency, Baron de Fosseux, dont la posterité qui s'est continuée jusques à present par les Marquis de Fosseux & les Comtes de Bouteville, a herité des armes pleines & de l'ainesse, par l'extinction des Comtes de Hornes : & Oger de Montmorency, qui fut partagé de la Baronie des Wastines en Flandre, & qui unit celle de Vendegies par son alliance avec Anne de Vendegies. Il laissa d'elle à sa mort l'an 1523 Jean de Montmorency, Baron des Wastines, sieur de Vendegies, de Bersée, &c., premier Eschanfon de Philippe II, Roy d'Espagne, mort l'an 1538 mary d'Anne de Blois, fille de Louis, sieur de Trelon, & de Jeanne de Ligne, & pere de François, Baron des Wastines, sieur de Vendegies, Bersée, Beuvry, &c., duquel & d'Helene Vilain, Dame d'honneur de la Reine Marie de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas, sœur de Maximilien Vilain, Comte d'Isenghien, sortirent Louis de Montmorency marié l'an 1577 avec Jeanne de Saint-Omer, fille de Jean, sieur de Morbecq, Vicomte :

Bailly & Gouverneur d'Aire, & de Jacqueline d'Yve, Dame de Robecq, &c., & Nicolas de Montmorency, fleur de Vendegies, Baron de Haveskercke, premier créé Comte d'Estaire, mort sans enfans d'Anne de Croy, fille de Jacques fleur de Sempy, &c., Chevalier de la Toison, & d'Anne de Hornes, l'an 1617 : lequel eut pour heritier Jean de Montmorency son neveu, fils de Louis, après luy Comte d'Estaire, & à cause de sa mere Marquis de Morbecq, Prince de Robecq, &c., Vicomte d'Aire, depuis Chevalier de la Toison-d'or, mort l'an 1631 : lequel eut entr'autres enfans de Madeleine de Lens, fille de Gilles, Baron des deux Aubignis, & de Jossine de Noyelle, François-Philippe de Montmorency, Prince de Robecq, Marquis de Morbecq, Comte d'Estaire, Vicomte d'Aire, Baron des Waslines, Haveskercke, &c., fleur de Bersée, de Reneseures, &c. J'ay cru devoir faire cette remarque pour mettre difference entre les deux branches des Comtes de Hornes & d'Estaire, toutes deux habituées & établies eu Flandre, & sorties de deux fils aînez de Jean II, Baron de Montmorency, qui les déshéritâ, pour laisser la succession à Guillaume, après luy Baron de Montmorency son fils d'un 2<sup>e</sup>. lit

Chevalier de l'ordre, son Chambellan, & Chevalier d'honneur de Louise de Savoye, mere de François premier, Gouverneur & Bailly d'Orleans, pere d'Anne, Duc de Montmorency, Pair & Connestable, ayeul de Henry, aussi Duc, Pair & Connestable de France, & bisayeul de Henry, dernier Duc de Montmorency, & de Damville, Pair, Marechal & Admiral de France.

(18) Wolfgang - Guillaume de Baviere, Duc de *Deux-ponts*, comme (a) les Comtes Palatins, Electeurs de l'Empire, les aînés, étoit issu de l'Empereur Robert, Comte Palatin, par Etienne de Baviere son quatrième fils. A la priere du Prince de Condé, qui avoit dépêché en Allemagne Gervais Barbier de Francour (b), le Duc de Deux-Ponts leva cette armée dont l'Electeur Palatin le nomma Généralissime. Sans y comprendre quelques troupes appartenant au Prince d'Orange, & les François auxiliaires qui s'y joignirent, elle étoit composée (c) de sept mille six cent

(a) Additoin de le Laboureur, T. II, p. 675.

(b) Francour, Chancelier de Navarre, étoit originaire du Maine. Lisez le Tome XXVII de la Collection, p. 420.

(c) De Thou, Liv. XLV.

chevaux & de fix mille hommes d'infanterie. La Cour de France , instruite de ces préparatifs , chargea le Duc d'Aumale de s'y opposer. On crut d'abord que des incursions sur le territoire des Princes Allemands pourroient les engager à retenir chez eux l'armée du Duc de Deux-Ponts. Le Prince Lorrain exécuta ponctuellement les ordres qu'il avoit reçus ; & même il tailla en pièces auprès de Neubourg un corps (a) de Protestans François , qui , n'ayant pu joindre le Prince de Condé , ravageoit l'Alsace & la Franche-Comté. Ces actes d'hostilité exercés par le Duc d'Aumale provoquèrent l'indignation des Princes Allemands , & n'arrêtèrent point le départ du Duc de Deux-Ponts. Les tentatives des Emissaires de Catherine de Médicis , pour séduire ses Soldats , furent infructueuses. Il en résulta seulement que le Duc de Deux-Ponts

(a) Ce Corps étoit celui de *la Coche*, de la Maison de *Theys* en Dauphiné. Le 12 de Novembre 1568 , le Duc d'Aumale l'enveloppa. *La Coche*, après une vigoureuse résistance , fut pris , & ensuite on l'assassina de sang-froid. Plusieurs Protestans François de la première distinction , l'accompagnoient , & se sauvèrent. Selon d'Aubigné ( Histoire universelle , Liv. V , p. 284 ) *la Coche* se dévoua généreusement , & leur facilita ainsi le moyen de s'échapper.

présuma devoir publier un mémoire apologétique de sa conduite. Il le motiva sur son zèle (a) pour la Religion Protestante, & déclara que, si on vouloit accorder la liberté de conscience aux Protestans François, il offroit de se retirer, sans exiger aucune indemnité, quoiqu'il eut déjà dépensé plus de cent mille écus de son argent. Ce Mémoire, écrit en allemand, fut traduit, en françois par des gens mal intentionnés. On y inséra des reproches offensans pour Charles IX & le Duc d'Anjou relativement au meurtre du Prince de Condé. Le Duc de Deux-Ponts, Prince sage & mesuré, désavoua ces additions calomnieuses, Sa marche d'ailleurs fut aussi heureuse qu'il le pouvoit désirer. Le rédacteur des Mémoires (b) de Tavannes confirme le récit de Castelnau, en attribuant le succès de cette marche à la méfintelligence des Ducs de Nemours & d'Aumale. La Noue le dit également. Cependant on doit observer que de Thou (c) & Davilla (d), pour excuser le Duc d'Aumale (e), allèguent l'infériorité de

(a) De Thou, Liv. XLV.

(b) T. XXVII de la Collection, p. 161.

(c) Liv. XLV.

(d) Histoire des Guerres civiles, Liv. IV, p. 327.

(e) Voyez ce qu'on a dit à ce sujet dans les Ob-



ses forces. Au surplus il est constant que la prise de la Charité facilita une jonction dont on prétend que l'Amiral avoit désespéré. Le Duc de Deux-Ponts ne jouit pas de la plénitude de son triomphe. Il mourut quelques jours auparavant que ses troupes se fussent réunies à celles des Princes & de l'Amiral. On a discuté la cause de sa mort dans un des volumes précédens (a). Nous y ajouterons qu'il exhorta ses principaux Officiers à consumer l'œuvre commencée. Il choisit pour commander en chef *Wolrad* de Mansfeld son Lieutenant. Ce fut à Nesson, à trois lieues de Limoges qu'il dicta ses dernières volontés. Son corps, porté à Angoulême, fut transféré par la suite dans son pays. Les Poètes François, du parti Protestant, essayèrent de jeter quelques fleurs sur le tombeau de ce Prince. L'épithaphe qu'ils lui firent renferme plusieurs jeux de mots sur son nom, & nous ne la donnons pas pour un modèle de goût. . . .

Dessus ce double Pont la cavaliere gloire  
Des Guerriers Allemands jusqu'en France passa,  
Du Baltique Océan, au Gascon traversa ;

servations sur les Mémoires du Maréchal de Vieilleville, T. XXXII de la Collection, p. 396 & 397.

(a) T. XXVII de la Collection, p. 365.

Et maint Pontificat (a) passa la rive noire.  
 Malgré deux camps nombreux passerent *Saone & Loire*:  
 Puis, estrange malheur ! ce beau Pont se cassa,  
 Cassa ? non ; mais au Ciel dressé nous délaissa  
 En deux fleuves épars son nom & sa mémoire.  
*Loire* au pere Océan raconte son honneur,  
*Saone* au *Rhone* le dit, & puis ce grand Sonneur  
 A deux cors en remplit la *Méditerranée* :  
 Ainsi n'est point rompu, mais crû bien amplement,  
 Qui a de ces deux mers sa longueur terminée,  
 Et très-haut en hauteur atteint le firmament.

(a) Ce vers peint bien l'opinion accréditée par le fanatisme dans les deux partis. Les Catholiques d'un côté s'applaudissoient en égorgeant ou en brûlant les Hérétiques, & de l'autre, les Protestans comptoient au nombre de leurs trophées les Prêtres Catholiques qu'ils tuoient.

*Fin du quarante-cinquième Volume.*

